

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (m2A)**

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022**



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (m2A)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN, président
Séance du 7 novembre 2022

Quorum pour 102 élus en exercice : 52 élus présents.

PRESENTS (88) : Mme AGUDO-PEREZ, Mme BAECHEL, M. BEHE, M. BELLONI, M. BERGDOLL, M. BEYAZ, M. BITSCHENE, M. BLANQUIN, Mme BOESCH, Mme BOUAMAIED, M. BOUILLÉ, Mme BUCHERT, M. CAUSER (jusqu'au point 8° compris), M. CHAPATTE, M. CHÉRAY, M. COLOM, Mme CORMIER, M. COUCHOT, Mme DHALLENNE, M. D'ORELLI, M. DUSSOURD, M. EHRET (jusqu'au point 11° compris), Mme EL HAJJAJI, Mme FAUROUX-ZELLER, M. FUCHS, M. GERARDIN, Mme GERRER, M. GIRONA, M. GOEPFERT, Mme GOLDSTEIN, M. GREILSAMMER, M. GUTH, M. HAGENBACH, M. HARTMANN, Mme HERZOG, M. HOMÉ, Mme HOTTINGER, Mme JENN, M. JORDAN, M. JULIEN, M. JUNG, Mme KEMPF, M. KRZEMINSKI, M. LAUGEL, M. LECONTE, Mme LIERMANN, M. LIPP (à partir du point 5°), M. LOGEL, M. LOISEL, Mme LUTOLF-CAMORALI, Mme LUTZ, Mme MATHIEU-BECHT, Mme MEHLEN, M. MENSCH, Mme MEYER, Mme MIMAUD, M. MINERY, M. MOR, Mme MOTTE, M. NEUMANN, M. NICOLAS, M. OBERLIN, M. ONIMUS (jusqu'au point 5° compris), M. PAUVERT, M. QUIN (jusqu'au point 16° compris), Mme RAPP, Mme RENCK, M. RICHARD, M. RICHE, M. RIFF, Mme RISSER (jusqu'au point 11° compris), Mme RITZ (jusqu'au point 16° compris), M. SALZE, Mme SCHELL, M. SCHILDKNECHT, M. SIMEONI, Mme SORNIN, M. STEGER, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, Mme TALLEUX, M. TORANELLI, M. TRIMAILLE (jusqu'au point 5° compris), M. VIOLA, M. WEISBECK, M. WOLFF, Mme ZELLER et M. ZIMMERMANN (à partir du point 4°).

EXCUSES / ABSENTS (6) : M. BUX, M. ENGASSER, M. HILLMEYER, M. HORTER, M. PULEDDA et M. SCHILLINGER.

PROCURATIONS (8) : M. BECHT à Mme BAECHEL, Mme BONI DA SILVA à M. COUCHOT, Mme CORNEILLE à Mme MOTTE, Mme GODBILLON à M. RICHARD, Mme GOETZ à Mme BUCHERT, M. ROTTNER à Mme LUTZ, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK à Mme SORNIN et Mme SCHWEITZER à M. HOMÉ.

Procurations temporaires : M. EHRET à Mme MEHLEN (à partir du point 12°), M. ONIMUS à Mme DHALLENNE (à partir du point 6°) et M. TRIMAILLE à M. BOUILLÉ (à partir du point 6°).

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil d'agglomération a adopté les délibérations suivantes :

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Procès-verbal Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2022 (3412)
- 3° Projet de délibération n°813C Information du Conseil d'agglomération sur les délibérations et décisions prises par délégation (3412)

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- 4° Projet de délibération n°834C Rapport développement durable 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération (401)
- 5° Projet de délibération n°849C Égalité femmes-hommes : rapport annuel de situation (06)
- 6° Projet de délibération n°812C Débat sur les orientations budgétaires 2023 (31)
- 7° Motion Conséquences de la crise énergétique et économique sur les finances locales

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Environnement et énergie

- 8° Projet de délibération n°778C Convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) par partenariat suite à des travaux d'efficacité énergétique (4300)
- 9° Projet de délibération n°830C Agence Locale pour la Maitrise de l'Énergie (ALME) : versement par Mulhouse Alsace Agglomération de la subvention annuelle de fonctionnement 2022 et reversement des aides du SARE (401)

TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

- Administration générale

- 10° Projet de délibération n°851C Rapport d'activités 2021 de Mulhouse Alsace Agglomération (021)

- 11° Projet de délibération n°882C Remplacement d'un représentant de Mulhouse Alsace Agglomération au sein du syndicat d'adduction d'eau potable Ensisheim, Bollwiller et environs (021)

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

- Habitat-Logement

- 12° Projet de délibération n°870C Politique de l'habitat : évolution de la politique publique de l'agglomération en faveur des copropriétés (535)
- 13° Projet de délibération n°871C Forum du bailleur solidaire : attribution d'une subvention pour son organisation (535)

- Politique de la ville

- 14° Projet de délibération n°868C Contrat de ville : programmation communautaire de la politique de la ville 2^{ème} phase 2022 (131)

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE

- Emploi

- 15° Projet de délibération n°815C Comité local pour l'emploi de la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée de Wittenheim : désignation de représentants de Mulhouse Alsace Agglomération (522)

- Développement économique

- 16° Projet de délibération n°821C SAEML Parc des Expositions : subvention pour l'organisation du salon : BE 4.0 Industries du Futur (521)
- 17° Vœu Vœu relatif au lycée des Métiers de Pulversheim

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président : Si vous en êtes d'accord, on désigne Jean-Luc SCHILDKNECHT comme secrétaire de séance. Je vois que vous êtes ravis, donc personne n'est contre ni s'y oppose ni s'abstient.

Pour : 86 + 8 procurations.

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Parfait, Jean-Luc peut faire l'appel.

(M. SCHILDKNECHT procède à l'appel.)

M. SCHILDKNECHT : Le quorum est très largement atteint, M. le Président.

M. le Président : Merci, M. le Vice-président.

Je vous souhaite la bienvenue à toutes et à tous. On avait déjà une séance de bureau, donc les membres du bureau sont rodés. Pour les autres, bienvenue à cette séance du Conseil d'agglomération qui comporte 17 points à l'ordre du jour.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 (342)

M. le Président : On va immédiatement démarrer. Le point 2, il s'agit de l'approbation du procès-verbal du 26 septembre dernier. Ça a été joint à la liasse. Nous devons approuver ce procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient.

Pour : 86 + 8 procurations.

Le procès-verbal du 26 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

3° INFORMATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION SUR LES DELIBERATIONS ET DECISIONS PRISES PAR DELEGATION (3412/5.2.3/813C)

I. Délibérations du Bureau

Lors de sa séance du 18 juillet 2020, le Conseil d'agglomération a délégué certaines compétences au Bureau.

Cette délégation de pouvoir est assortie de l'obligation pour le Bureau de rendre compte au Conseil d'agglomération des délibérations qu'il a approuvées.

Il s'agit des délibérations suivantes :

Bureau du 12 septembre 2022

**Délibération du
Bureau n°781B**

**Fourniture de carburant : convention entre
Mulhouse Alsace Agglomération et le CPI
Zillisheim, Froeningen-Hochstatt**

Le Bureau a décidé de reconduire le dispositif par lequel Mulhouse Alsace Agglomération autorise le CPI à utiliser le carburant de la station-service du Parc Automobile située au centre technique de Didenheim. Le carburant sera facturé sur la base du prix d'achat auquel s'ajoutent les coûts d'exploitation correspondant à 5 % du prix d'achat du carburant.

**Délibération du
Bureau n°787B**

**Biodiversité et environnement - versement de
subventions**

Dans le cadre du programme d'actions approuvé par le Conseil d'agglomération le 28 mars 2022, le Bureau a approuvé le versement d'aides pour un montant total de 15 300 euros répartis entre six maîtres d'ouvrages dont les projets contribuent à la préservation de la biodiversité et du développement de l'agriculture durable.

**Délibération du
Bureau n°784B**

**Aménagement d'un itinéraire cyclable et piéton
reliant les communes de Chalampé et de
Neuenburg-am-Rhein : avenant n°1 à la
convention avec la Collectivité Européenne
d'Alsace**

Suite à des travaux estimés à 373 196,07 € (portant ainsi le montant total de l'opération à 2 637 426,57 € HT soit une plus-value de près de 16,5 % par rapport à l'estimation initiale) qui n'étaient pas prévus à l'origine, le Bureau a approuvé, via l'avenant n°1, le nouveau de plan de financement du projet mené par la Communauté Européenne d'Alsace visant à aménager un itinéraire cyclable entre Chalampé et Neuenburg sur les ponts franchissant le Rhin, le Grand Canal d'Alsace et la RD 52. Ce plan prévoit notamment que la participation initiale de Mulhouse Alsace Agglomération de 204 000 euros s'élève désormais à 331 593,40 euros.

**Délibération du
Bureau n°786B**

**Aménagement d'une Maison du Vélo :
conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de mise
à disposition avec la Ville de Mulhouse**

Mulhouse Alsace Agglomération et la Ville de

Mulhouse se sont associées pour aménager un local situé dans l'ancien centre Europe, 1 a rue de Metz à Mulhouse, afin d'accueillir des associations proposant à leurs adhérents ou au grand public des services liés au vélo. Dans ce cadre, le Bureau a approuvé la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du local, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du local étant assurée par Mulhouse Alsace Agglomération et la maîtrise d'œuvre par le service mutualisé de l'architecture. Il a également approuvé la convention de mise à disposition des locaux par la Ville à Mulhouse Alsace Agglomération qui se chargera de conclure les conventions d'occupation avec les associations. Les travaux sont estimés à 650 000 euros HT et sont subventionnés à hauteur de 130 000 euros par la CEA et à hauteur de 166 920 euros par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

**Délibération du
Bureau n°780B**

**Schéma directeur des itinéraires pédestres -
convention de subvention annuelle au Club
Vosgien**

Le Bureau a approuvé une convention fixant, pour un montant total de 8 328 euros, les subventions accordées au titre de 2022 aux quatre associations du Club Vosgien qui interviennent pour baliser 20,1 km d'itinéraires nouveaux et réaliser la maintenance des sentiers existants.

**Délibération du
Bureau n°697B**

**Aménagement d'un itinéraire cyclable et piéton
sur le RD 429 (rue de Soultz) à Wittenheim :
convention de maîtrise d'œuvre unique avec la
commune de Wittenheim**

Le Bureau a approuvé la convention par laquelle Mulhouse Alsace Agglomération met à disposition, à titre gracieux, les compétences de son Bureau d'études et d'aménagement (BEA) pour l'aménagement d'une piste mixte piétonne et cyclable type « voie verte » sur la section entre les rues du Dr Schweitzer et du Nonnenbruch à Wittenheim. La commune, maître d'ouvrage, réalisera les travaux et financera l'opération.

**Délibération du
Bureau n°783B**

**Subvention de Mulhouse Alsace Agglomération à
l'UHA dans le cadre du CPER 2015-2020**

Suite au redimensionnement du chantier d'aménagement du campus auquel Mulhouse Alsace Agglomération a participé au titre du CPER, la participation de Mulhouse Alsace Agglomération est réduite de 250 000 euros à 118 000 euros. D'autre part les trois opérations auxquelles Mulhouse Alsace Agglomération a participé au titre du CPER 2015-2020

(aménagement du Campus, restructuration de l'ancienne bibliothèque universitaire et réhabilitation du bâtiment Maths) ont connu des retards et dépassé les échéanciers prévus. C'est pourquoi le Bureau a approuvé, via trois avenants modificatifs, le nouvel échéancier des opérations et la diminution de la participation de Mulhouse Alsace Agglomération.

**Délibération du
Bureau n°782B**

Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT) - soutien au projet DIABIOLIQ - développement d'une nouvelle offre de recherche et expertise

Le Bureau a approuvé le versement d'une subvention de 100 000 euros à l'IRHT qui souhaite mettre à profit son expertise pour développer des moyens de diagnostics non invasifs des tumeurs cérébrales pour permettre un traitement rapide des patients et adapté à la typologie de tumeurs : DIABIOLIQ (DIAGNOSTIC par BIOpsie LIQuide). Ce projet, qui s'inscrit dans la stratégie ADN Business de l'agglomération, contribue notamment à développer l'attractivité du Pôle médical Medtech de Mulhouse Alsace Agglomération.

**Délibération du
Bureau n°773B**

EurodistrictRegion Freiburg - Centre et Sud Alsace : attribution d'une subvention au titre de l'année 2022

Le Bureau a approuvé l'attribution d'une subvention à l'EurodistrictRegion Freiburg - Centre et Sud Alsace constitué en Groupement Européen de Coopération Transfrontalière en 2020 avec pour objectif de développer des projets franco-allemands dans l'intérêt des habitants de part et d'autre du Rhin. En tant que membre fondateur, Mulhouse Alsace Agglomération contribue à la consolidation de la structure et au développement de ses activités à travers l'attribution d'un montant de 15 000 euros au titre de l'année 2022.

**Délibération du
Bureau n°551B**

Travaux de rénovation et de maintenance courante dans les bâtiments communautaires - marchés à bons de commande - lot 3 Couverture Zinguerie

Le Bureau a décidé d'augmenter le montant global maximum de commandes qui passe de 6 450 000 euros HT à 6 675 000 euros HT afin de permettre le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot « couverture Zinguerie » avec un montant maximum fixé à 225 000 € HT sur une durée allant de la notification du marché au 31 décembre 2024.

Délibération du Bureau n°727B

Extension du Moulin Nature dans la ZAE de Lutterbach : acquisition du bâtiment des établissements MONTANARO

Dans la continuité de la politique de soutien au Moulin menée par la Communauté d'Agglomération notamment par la mise à disposition de locaux et afin d'assurer une homogénéité dans la propriété foncière de l'ensemble du site, le Bureau a décidé d'autoriser Mulhouse Alsace Agglomération à acquérir l'entreprise MONTANARO qui jouxte immédiatement le Moulin situé à Lutterbach.

En cas d'accord, la transaction aura lieu à la valeur des Domaines, soit 620.000 euros HT augmentée des honoraires de négociation dus à l'agence DESAULLES, d'un montant de 30.000 euros HT soit une dépense totale de 650.000 euros HT et 656.000 euros TTC. À cette somme s'ajoutera le montant des frais notariés de 7 950 euros. Les parties ont prévu d'assortir la vente d'un différé de jouissance jusqu'au 1^{er} septembre 2023.

Délibération du Bureau n°794B

Cession des lots 2.2 et 2.4 de la zone d'activités économiques HOHMATTEN à Wittelsheim : ajustement des prix de cession à la nature des activités

Le Bureau a pris acte de l'erreur matérielle contenue dans la délibération du Bureau du 4 juillet 2022 en ce que les lots N° 2.2 et 2.4 de la ZAE HOHMATTEN sont cédés au prix de 32 euros HT/m² et non 42 euros HT/m². Par conséquent il a approuvé la cession du lot N° 2.2 de la zone d'activités HOHMATTEN à WITTELSHEIM, moyennant le prix de 32 euros HT/m² au profit de la SAS ARCADE INDUSTRIE ou toute personne morale qu'elle se substituera. Il a également approuvé la cession du lot N° 2.4 de la zone d'activités HOHMATTEN à WITTELSHEIM, moyennant le prix de 32 euros HT/m² au profit du gérant de l'EURL PAYSAGE D'AMBIANCE ou toute personne morale qu'il se substituera.

Délibération du Bureau n°803B

Création de locaux périscolaires pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire du centre à Wittelsheim -validation de l'avant projet définitif (APD) et mise à jour du plan de financement et de la convention de co-maîtrise d'ouvrage

Par la délibération n°368 du Bureau en date du 5 juillet 2021, Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé le lancement du projet de création et de réhabilitation de locaux périscolaires pour les écoles du centre de Wittelsheim. Entre temps, le projet a été revu afin de prendre en compte l'augmentation de

population et ainsi de pouvoir accueillir 190 enfants (50 maternels et 140 élémentaires). Le projet ayant évolué depuis le stade « esquisse » du fait notamment de l'augmentation de la capacité d'accueil et du coût des matériaux, le montant de l'opération est revu à la hausse, à hauteur de 2 880 506 euros HT, soit 3 456 607 euros TTC (contre 1 647 095 euros HT, soit 1 976 514 euros TTC, prévus initialement). Dans ce cadre, le Bureau a approuvé le nouveau projet et son plan de financement prévisionnel qui prévoit une participation de Mulhouse Alsace Agglomération de 2 261 903 euros HT (contre 1 400 095 euros HT prévus initialement) et de la Commune de Wittelsheim de 618 604 euros HT (contre 247 000 euros HT prévus initialement). La participation financière de Mulhouse Alsace Agglomération pourra être réajustée en fonction des dépenses réellement engagées et des subventions perçues.

**Délibération du
Bureau n°805B**

Création de locaux périscolaires pour les enfants de l'école élémentaire Lyautey à Riedisheim - validation de l'avant projet définitif (APD) et mise à jour du plan de financement et de la convention de co-maîtrise d'ouvrage

Par la délibération n°408 du bureau en date du 5 juillet 2021, Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé le lancement du projet de création de locaux périscolaires pour les enfants de l'école élémentaire Lyautey à Riedisheim. A l'époque le montant de l'opération avait été estimé à 2 847 203 euros HT, dont 2 165 000 euros HT pour la partie travaux. Les nouveaux mobiliers étaient également compris, pour un montant de 30 000 euros HT et la participation de Mulhouse Alsace Agglomération était alors fixée à 2 148 715 euros.

Depuis, le montant de l'opération a été revu à la hausse à hauteur de 3 512 806 euros HT, soit 4 215 367 euros TTC. La part travaux s'élève à 2 862 813 euros HT. La participation de Mulhouse Alsace Agglomération est désormais fixée à 2 651 331 euros HT. L'évolution financière du projet s'explique par la prise en compte de travaux initialement en options, soit la mise en place d'une cloison mobile entre deux salles d'activités, permettant la création de grands espaces d'activités si besoin, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment, la récupération des eaux de pluies. En outre, le positionnement contraint du bâtiment, entre l'école, l'EHPAD et ses jardins, ainsi que les dénivelés du terrain ont eu un impact fort sur le projet. C'est pourquoi, le Bureau a approuvé l'avant-

projet définitif, le plan de financement mis à jour et la convention de co-maîtrise d'ouvrage mise à jour.

**Délibération du
Bureau n°664B**

Appel à projets Prévention de la Délinquance, prévention de la radicalisation et sécurité routière : attribution des subventions 2022

Le Bureau a décidé d'attribuer un total de 4 500 euros répartis entre quatre porteurs de projets qui interviennent dans les domaines de la prévention de la délinquance, de la prévention de la radicalisation et de la sécurité routière.

**Délibération du
Bureau n°777B**

Association EVI'DENCE : attribution d'une subvention pour la médiation animale en milieu pénitentiaire

Le Bureau a décidé d'attribuer une subvention de 4 500 euros à l'association EVI'DENCE qui met en œuvre le programme « animal, compagnon de réinsertion », permettant un accompagnement des détenus en prison puis à leur sortie.

**Délibération du
Bureau n°761B**

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de BATIGERE GRAND EST dans le cadre de l'opération rue de Mulhouse à Wittelsheim

Dans le cadre d'une opération de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 30 logements collectifs situés 127 rue de Mulhouse à Wittelsheim et réalisée auprès du promoteur BT PROMOTION IMMOBILIER, le Bureau a décidé d'octroyer une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 2 849 000 euros, souscrit par l'emprunteur BATIGERE GRAND EST auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. Le coût total de l'opération est estimé à 4 148 842 euros.

**Délibération du
Bureau n°762B**

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de DOMIAL dans le cadre de l'opération rue de Habsheim à Rixheim - 2 logements

Dans le cadre d'une opération de construction de 2 logements situés 24 rue de Habsheim à Rixheim, le Bureau a décidé d'octroyer une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 274 222 euros, souscrit par l'emprunteur DOMIAL auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. Le coût total des travaux est estimé à 359 522 euros.

Délibération du

Politique sociale de l'habitat : garantie

Bureau n°791B

communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de 3F GRAND EST dans le cadre de l'opération rue des Bleuets à Habsheim

Dans le cadre d'une opération de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements collectifs situés rue des Bleuets à Habsheim et réalisée auprès du promoteur SERENITE, le Bureau a décidé d'octroyer une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 1 226 654 euros, souscrit par l'emprunteur 3F GRAND EST auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. Le coût total de l'opération est estimé à 1 515 860 euros.

Délibération du Bureau n°792B

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de 3F GRAND EST dans le cadre de l'opération rue de Bâle à Riedisheim

Dans le cadre d'une opération de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 21 logements situés rue de Bâle à Riedisheim et réalisée auprès du promoteur AXIS, le Bureau a décidé d'octroyer une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 2 731 827 euros, souscrit par l'emprunteur 3F GRAND EST auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. Le coût total de l'opération est estimé à 3 386 651 euros.

Délibération du Bureau n°793B

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de NEOLIA dans le cadre de l'opération rue du Docteur René Laennec à Brunstatt-Didenheim

Dans le cadre d'une opération de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 42 logements situés rue du Docteur René Laennec à Brunstatt-Didenheim et réalisée auprès du promoteur AMETIS, le Bureau a décidé d'octroyer une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 3 856 769 euros, souscrit par l'emprunteur NEOLIA auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. Le coût total de l'opération (42 logements) est estimé à 5 859 416 euros.

Délibération du Bureau n°801B

Extension du Parc des Expositions de Mulhouse : garantie d'emprunt en faveur de la SAEM DU PARC DES EXPOSITIONS DE MULHOUSE

Dans le cadre d'une opération d'extension du Parc des Expositions de Mulhouse, le Bureau a accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant de

2 500 000 euros (deux-millions-cinq-cent-mille euros), souscrit par l'emprunteur SAEM DU PARC DES EXPOSITIONS DE MULHOUSE auprès du Crédit Agricole et une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros), souscrit par l'emprunteur SAEM DU PARC DES EXPOSITIONS DE MULHOUSE auprès du Crédit Mutuel.

Délibération du Bureau n°775B

Mise à disposition de personnel de Mulhouse Alsace Agglomération au profit du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Strasbourg

Dans le cadre du maintien d'une antenne sportive du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) au Centre Sportif Régional, le Bureau a adopté une convention qui prévoit les modalités administratives et financières de la mise à disposition de personnel de Mulhouse Alsace Agglomération pour une durée de trois ans au maximum. La mise à disposition donnera lieu à remboursement des traitements et de leurs accessoires ainsi que des charges sociales afférentes, versés aux agents concernés.

II. Décisions du Président

En application des délégations de pouvoir accordées les 18 juillet 2020 et 27 juin 2022, le Président a pris les décisions suivantes :

- en matière de réalisation d'emprunts et de gestion active de la dette (en application de la délégation de pouvoir accordée le 18 juillet 2020, précisée par la délibération n° 174C du 23 novembre 2020) :

Décision du 5 avril 2022 : réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € auprès du Crédit Mutuel. Destiné à financer l'extension du réseau de chaleur de l'Illberg à Mulhouse au budget chauffage urbain, cet emprunt est consenti pour une durée de 20 ans au taux fixe de 0,95 % et sera remboursé par échéances trimestrielles avec amortissement constant du capital.

- en matière de régies comptables

Arrêté n° 16/2022 du 20 septembre 2022 : Modification de la régie d'avances « PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE »

Ajout d'un compte bancaire « dépôt de fonds au Trésor » (DFT), paiement par Carte bancaire et modification de l'objet de la régie.

- en matière d'habitat

Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
entre le 20 août et le 30 septembre 2022

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENT SOCIAL

Délégation des aides à la pierre

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Crédits délégués	m2a
DOMIAL	Brunstatt-Didenheim	51 rue Bellevue	Agréments PLS	12	0,00 €	0,00 €
TOTAL				12	0,00 €	0,00 €

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENTS PRIVÉS

1 - Ingénierie

Suivi animation des programmes Anah - GUP

Bénéficiaire	Opérations	Subvention Anah
Ville de Mulhouse	Coordonnateur Plan de Sauvegarde Coteaux - 2022	13 500 €
Ville de Mulhouse	Gestion urbaine de proximité - Copropriété Eugène Delacroix	12 500 €
TOTAL		13 500 €

Etudes

Bénéficiaire	Opérations	Subvention Anah
Ville de Mulhouse	Etude préopérationnelle PDS Diamant Noir	24 518 €
TOTAL		24 518 €

2 - Aides aux travaux de l'Anah et aides complémentaires précarité énergétique

Précarité énergétique - Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs - Anah et m2A

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
B.H.	Mulhouse	16 500 €	1 000 €
S.A.	Kingersheim	16 491 €	1 000 €
TOTAL		32 991 €	2 000 €

Habitat très dégradé ou indigne

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
P.R.	Mulhouse	67 028 €	4 500 €
L.I.	Mulhouse	45 873 €	6 000 €
TOTAL		112 901 €	10 500 €

Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
 entre le 20 août et le 30 septembre 2022

3 - Réglementation Prime Intermédiation Locative

Propriétaire	Commune	Nbre logts	Subvention Anah
F.B.	Mulhouse	1	1 000 €
F.K.	Illzach	3	3 000 €
K.B.	Mulhouse	2	2 000 €
C.L.	Mulhouse	2	2 000 €
L.D.	Riedisheim	2	2 000 €
TOTAL		10	10 000 €

4 - Annulations-rejets-retraits - Anah

Bénéficiaire	Commune	Motif
Syndic Le 29 rue Wilson	Lutterbach	Annulation - L'objet de la prestation n'est pas de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. La subvention de 447 e doit être annulée

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte des décisions prises par délégation.

M. le Président : En point 3, il s'agit comme d'habitude des informations du Conseil d'agglomération sur les délibérations qui sont prises soit par le Président, soit par le bureau. Vous avez eu l'ensemble des décisions et des délibérations. Ce n'est qu'une information, pas de prise de parole ? Je vous remercie. Il n'y a pas de vote.

Le Conseil d'Agglomération prend acte des décisions prises par délégation.

4° RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2022 DE M2A (401/8.8/834C)

Dans le cadre de la promulgation des lois environnementales Grenelle 2 et de l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 soumet les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport annuel de l'ensemble des actions de la collectivité sur le thème du développement durable, ceci préalablement aux discussions budgétaires annuelles.

Ce rapport relate l'ensemble des actions, programmes et politiques publiques mis en place par la collectivité au cours de l'année 2022. Il se décline au travers des 5 finalités définies par le code de l'environnement :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport vient illustrer l'engagement de Mulhouse Alsace Agglomération en faveur du développement durable, fil conducteur du projet de territoire.

En 2022 l'agglomération et ses partenaires se sont attachés à la poursuite de la mise en œuvre de projets de transition énergétique et écologique. Parmi les projets qui se sont concrétisés au cours de cette année (jusqu'en octobre), citons notamment :

- **en matière d'énergie** : la mise en service du réseau intercommunal Valorim sur les communes de Rixheim, Riedisheim, Illzach et Mulhouse, le développement du maillage des réseaux de chaleur et la finalisation de l'étude pour le projet de raccordement à Euroglas à Hombourg, la finalisation de l'extension du réseau Illberg vers le quartier Bel Air de Mulhouse, les projets autour de nouvelles énergies : hydrogène, chaleur fatale
- **en matière d'agriculture** : la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, la finalisation de la convention de partenariat avec la Chambre

d'agriculture et la signature officielle, les résultats du concours « Soyons Food » pour de nouveaux agriculteurs et la 1^{ère} édition des fermes ouvertes, l'accompagnement des agriculteurs pour contractualiser des Paiements pour Services Environnementaux, le démarrage de l'étude sur les systèmes alimentaires en Sud alsace

- **en matière de biodiversité** : le soutien aux actions des communes, le lien avec le Contrat territoire Eau climat pour les communes afin de financer en complément des projets, le lancement d'un marché pour la finalisation de l'Atlas de Biodiversité, la mise en place d'une coordination avec les acteurs locaux (agriculteurs, communes, état) sur la problématique des corridors
- **en matière de sensibilisation** : le renouvellement du programme d'animations de sensibilisation dans chaque commune de Mulhouse Alsace Agglomération « La Nature près de chez moi » , la 1^{ère} édition des ateliers « Zéro déchets » dans les communes, une prochaine semaine de la réduction des déchets avec le thème sur le textile
- **en matière de mobilité** : le lancement d'une expérimentation sur le covoiturage avec Klaxit, une nouvelle version du Compte Mobilité, l'ouverture du Compte aux jeunes de moins de 18 ans, l'organisation du challenge « au boulot j'y vais à vélo », un village de la mobilité, la finalisation de l'atelier projet sur les mobilités.

Mulhouse Alsace Agglomération a mis en place son Fonds Climat en juillet 2021 et l'a prolongé en 2022 aux communes avec une ouverture en août aux associations, sous forme d'appel à projets.

Enfin l'actualisation du Plan Climat, démarrée en 2019, s'est concrétisée par la présentation du projet de Plan Climat au Conseil d'agglomération en janvier 2022 ; une phase de validation s'est ouverte avec les avis de la MrAE et de l'Etat, suivie d'une consultation publique en novembre pour approuver le Plan Climat définitivement en décembre 2022.

Ainsi par l'ensemble de ses actions, le territoire contribue aux défis nationaux, européens et internationaux tout en mobilisant et dynamisant les acteurs du territoire et ses citoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport Développement Durable de Mulhouse Alsace Agglomération.

P.J : 1 rapport



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

**RAPPORT
SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

A octobre 2022

2022

CONTENU ET ENJEUX D'UN RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la promulgation des lois environnementales **Grenelle 2**, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, soumet les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, préalablement aux débats d'orientation budgétaires. Cette obligation est rendue effective par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 qui en précise le contenu.

Le présent rapport 2020, réalisé sur la base de référentiels méthodologiques¹ parus en 2012 et avec la contribution des services de m2A, aborde les **cinq finalités du cadre de référence** pour les projets territoriaux de développement durable telles que citées à la fois dans le décret 2011-687 et dans le code de l'environnement (article L.110-1.III) :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.
 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
 - Épanouissement de tous les êtres humains.
 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.
 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- Ce rapport vient ainsi illustrer l'engagement de l'agglomération en faveur du développement durable, de manière transversale, dans l'ensemble de ses politiques publiques.
- Il référence les **actions, politiques publiques et programmes conduits au cours de l'année 2020** tout en évoquant les orientations pour l'année à venir.
- Il concerne simultanément les initiatives engagées sur le territoire et celles menées au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Ce rapport est une manière exhaustive de présenter l'ensemble de la mobilisation et de ce fait permettre une rétrospective générale dans une perspective de préparer la suite et l'avenir du territoire.

Ainsi, au sein de ce rapport seront présentées les diverses actions couronnées en matière d'émission de gaz à effet de serre, d'énergie renouvelable, de transition énergétique, de gestion des déchets, de protection de la biodiversité, d'aménagement du territoire...

La mise en valeur des résultats disponibles permet d'illustrer les contributions de m2A aux défis nationaux, européens et internationaux en matière de développement durable.

¹ Premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, juin 2012, Collection *Références* du Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD) et du Commissariat général au développement durable (CGDD), Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
---------------------------	----------

CHAPITRE 1

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE 5

1. LE PLAN CLIMAT	5
1.1 La poursuite de l'actualisation du Plan Climat	5
1.2 La mobilisation du territoire	6
2. LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE.....	7
2.1 La sobriété énergétique.....	7
2.2 L'efficacité énergétique dans le bâti	8
2.3 La production d'énergies renouvelables sur le territoire.....	9
3. LES MODES DE DEPLACEMENT MOINS EMETTEURS	10
3.1 Le compte mobilité	10
3.2 Le développement des transports en commun	10
3.3 Le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE)	11
3.4 La pratique des mobilités douces et actives	11
4. LA QUALITE DE L' AIR INTERIEUR ET EXTERIEUR	12

CHAPITRE 2

PRESERVATION ET SENSIBILISATION..... 13

1. LE CONTRAT TERRITOIRE EAU CLIMAT.....	13
2. LES ACTIONS 2021 ET ATLAS DE LA BIODIVERSITE	14
3. LA GESTION DURABLE DE L'EAU	15
4. L'AGRICULTURE DURABLE	16
5. L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION	17

CHAPITRE 3

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS 18

1. LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS L' AGGLOMERATION	18
2. L'ACCES DES SENIORS A LA CULTURE ET AUX LOISIRS	19

CHAPITRE 4

BIEN-ETRE DES HABITANTS 20

- 1. « HABITER MIEUX, LOUER MIEUX » : DEVELOPPEMENT DURABLE ET HABITAT 20
- 2. LA JOURNEE CITOYENNE 21

CHAPITRE 5

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUIVANT LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 22

- 1. STRATEGIE TERRITORIALE 22
- 2. L'INNOVATION ET CROISSANCE VERTE 23
- 3. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS 24
- 4. LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLP) 25
 - 4.1 Le programme 25
 - 4.2 La sensibilisation 25
 - 4.3 L'éco-consommation 26
 - 4.4 L'opération « Stop-Pub » 26
 - 4.5 Le compostage 27
 - 4.6 La seconde vie des produits ou réemploi 27
 - 4.7 La semaine Européenne de réduction des déchets (SERD) 28
- 5. LA CONSOMMATION RESPONSABLE 29
 - 5.1 Le soutien au développement des circuits courts d'approvisionnement et à l'agriculture biologique 29
 - 5.2 La collectivité éco-consommatrice 29

CONCLUSION 30

Chap 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Attention, les données sont ici basées sur 2020, année particulière

DIAGNOSTIC : Bilan global (2005-2020)

-25% consommation
-52% GES
+12% Production d'EnR

Consommations du territoire par secteur (2020) :

Agriculture : 0,3%
Autres transports : 0,5%
Industrie : 54,9%
Résidentiel : 19,0%
Tertiaire : 11,1%
Transport routier 14,1%

Emissions de gaz à effet de serre par secteur (2020) :

Agriculture : 1,4%
Autres transports : 0,3%
Branche énergie : 0,8%
Déchets : 2,3%
Industrie : 62,4%
Résidentiel : 10,7%
Tertiaire : 7,1%
Transport routier : 15,0%

Production d'Énergie Renouvelable par filière (2020) :

Biogaz : 0,2%
Filière bois-énergie : 17,3%
Hydraulique renouvelable : 67,0%
Incinération déchets – part EnR: 1,9%
PACs aérothermiques : 9,5%
PACs géothermiques : 0,9%
Solaire photovoltaïque : 2,5%
Solaire thermique : 0,7%

Vulnérabilité du territoire

4 cours d'eau principaux
36 captages d'eau protégés

Lien utile :

<https://www.mulhouse-alsace.fr/environnement/plan-climat/>

1. le Plan Climat

1.1 Les dernières étapes avant approbation du nouveau Plan Climat

L'agglomération de Mulhouse est engagée depuis plus de 30 ans sur la transition énergétique et climatique.
Un premier Plan Climat Territorial avait été lancé dès 2007 de manière volontaire.

Objectifs

Le plan climat a des objectifs à 2030 et 2050 pour les points suivants :

- Les consommations énergétiques du territoire
- Les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- La production d'énergie renouvelable sur le territoire

Les 7 axes du Plan climat

- Aménager et agir pour l'adaptation du territoire
- Mobiliser et sensibiliser
- Optimiser l'efficacité énergétique
- Favoriser et développer le mix énergie
- Favoriser la mobilité douce et partagée
- Favoriser la croissance verte et l'économie circulaire
- Agir sur l'agriculture et la biodiversité pour un aménagement durable du territoire

Actions réalisées en 2022

- Approbation du projet de document réglementaire du Plan Climat-Air-Energie Territorial au conseil d'agglomération du 31 janvier.
Les derniers chiffres disponibles sont toujours

ceux de 2 ans auparavant, nous travaillons donc actuellement à partir des données 2019. C'est Atmo Grand Est qui nous les fournit et qui tient à jour l'observatoire Climat Air Energie pour toute la région.

- Poursuite de la valorisation de projets via le Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale. Le montant de ce dernier a doublé pour 2022 et est passé à 2 millions d'euros tandis que les critères ont été élargis pour valoriser tout type de projet permettant la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. A ce jour, 34 communes sur les 39 ont déposé au moins un projet.

- Ouverture du Fonds Climat aux associations à partir de septembre. Une enveloppe de 245 000€ leur est réservée pour 2022.

- Mobilisation régulière de l'Équipe d'Animation restreinte autour de l'élu référent du Plan Climat. Cette équipe d'animation a pour rôle de dégrossir les points qui seront à traiter et de faire des propositions d'actions à mener, en amont des autres conseils et comités, mais également de valider ou non l'attribution du Fonds Climat aux différents projets déposés.

- Relance du Conseil Participatif Climat avec 2 séances qui se sont tenues et qui ont permis de les solliciter pour travailler sur la consultation publique et le Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale.

Éléments en cours

- La consultation publique pour validation définitive du document du PCAET sera lancée en novembre pour une durée d'un mois.

Perspectives 2023

- Approbation définitive du document réglementaire de Plan Climat-Air-Energie Territorial.
- La mise en place d'une plateforme de suivi des projets Plan Climat avec indicateurs qui permettra de faciliter le bilan obligatoire à 3 et 6 ans.
- La poursuite collégiale des efforts pour tout le territoire afin de répondre aux objectifs définis.





Fonds Climat 2022

Une enveloppe de 2 millions d'€

A l'automne 2022, 35 communes ont fait appel au fonds en déposant un ou deux projets

Pour la 1ère année de son ouverture aux associations 25 d'entre elles ont déposé un projet

le Conseil participatif Climat



15 ambitions souhaitées par le Conseil participatif Climat ont été inscrites dans le Plan Climat soumis au vote en 2022

Le Conseil s'est associé aux réflexions sur la forme de consultation du Plan Climat



1.2 La mobilisation du territoire

Depuis de nombreuses années, l'agglomération a souhaité mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire pour construire un programme d'action ambitieux : le plan climat et ses déclinaisons.

le Conseil participatif Climat

Les 15 ambitions :

Lancé en avril 2019, il est constitué de 120 membres, répartis en 4 collèges : d'élus, de partenaires, d'habitants et d'experts.

Sa 1ère mission a été l'élaboration des 15 ambitions qui définiront la stratégie du PCAET à l'horizon 2030.

Ces 15 ambitions sont intégrées au document définitif du Plan Climat-Air-Energie Territorial

Reflexions sur le Plan Climat et le fonds Climat

Après une pause due au Covid, le conseil s'est retrouvé en 2022. Il a participé à la forme que prendra la consultation publique du Plan Climat et a élaboré des exemples de projets pouvant être soutenus par le fonds Climat.

Le Fonds Climat Nouvelle Donne

Aux communes

Afin d'entrer plus concrètement dans la réalisation du Plan Climat, m2A a créé en 2021 le « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale », dont elle a doublé le montant en 2022 pour arriver à 2 millions d'euros au total. Il est dédié aux communes de l'agglomération qui ont des projets de production d'énergie renouvelable ou des projets contribuant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Chaque commune peut bénéficier d'une enveloppe de 45 000 €.

En septembre 2022, déjà 35 communes ont pu faire appel au fonds avec 37 projets déposés ou en cour de dépôt. Les aides versées sont destinées à des projets variés comme le remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques, par l'équipement en panneaux photovoltaïque pour de l'auto-consommation, ou un soutien à la rénovation de l'éclairage public.



Nouveauté 2022 : Le Fonds Climat Nouvelle Donne s'ouvre aux associations

En 2022 le fonds Climat s'est ouvert aux associations : 25 d'entre elles ont répondu sur des projets aussi variés que la mise en bocal de produits bio et locaux, l'acquisition de véhicules électriques, ou la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Une enveloppe de 245 000 € est dédiée à ces projets.



2. La maîtrise des consommations d'énergie

2.1 La Sobriété énergétique

L'Espace Conseil France Rénov' de l'ALME en 2022 : (au 01/10/2022)

1300 conseils

583 tonnes de CO² économisées

360 tep économisées en termes de consommation d'énergie

30 animations

370 personnes sensibilisées

8 copropriétés accompagnées

Liens utiles :

www.alme-mulhouse.fr

L'Espace Conseil France Rénov' de l'ALME

m2A soutient financièrement la mission d'Espace Conseil France Rénov' de l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie (ALME) pour le territoire de l'agglomération mulhousienne. Cette mission est cofinancée par la Région Grand Est et les CEE (Certificats d'économies d'énergie) dans le cadre du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique).

L'Espace Conseil France Rénov' organise et participe à différentes actions de sensibilisation et apporte des conseils indépendants, objectifs et gratuits autour de la maîtrise des consommations d'énergie et de la rénovation thermique. Il accompagne également les copropriétés situées sur le territoire de m2A dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique.



Salon de l'Immobilier

En 2022, l'ALME a participé au Salon de l'Immobilier de Mulhouse après 2 ans d'absence. Les conseillères ont tenu un stand durant tout le week-end du salon pour renseigner les particuliers ayant des projets de rénovation énergétique, aussi bien sur les aspects techniques que financiers. La présence de l'ALME a été appréciée par les visiteurs à la recherche d'un lieu de conseil indépendant, objectif et gratuit.



Animations autour du Quatelbach

La Ville de Sausheim a organisé le 30 avril 2022 un événement mettant à l'honneur son patrimoine naturel. Associations, membres de la collectivité et agriculteurs se sont réunis autour du Quatelbach pour sensibiliser le public à l'écologie et à la nature locale. L'ALME a animé un stand avec le vélo-mixeur afin de sensibiliser sur les économies d'énergie.



Forum du bailleur solidaire

Le 1^{er} octobre 2022, l'ALME a tenu un stand d'information au forum du bailleur solidaire organisé par un groupe de partenaires à la SIM de Mulhouse. Ce forum a pour objectif de permettre aux propriétaires bailleurs :

- De découvrir la gestion locative sociale et l'intermédiation locative
- D'informer sur les réductions fiscales et aides possibles
- De rencontrer les différents acteurs et professionnels de l'immobilier et de la gestion locative, (ADIL, CAF, notaires, etc...).

A cette occasion, une conseillère a participé à une conférence organisée par la DDT sur le thème des travaux de rénovation et des obligations de performance énergétique.



Perspectives 2023

L'Espace Conseil France Rénov' de l'ALME entamera la 3^{ème} année du programme SARE dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat

2.2 L'efficacité énergétique dans le bâti

Dans le cadre du SARE, OKTAVE a réalisé des conseils et des accompagnements pour les particuliers.



Liens utiles :
<https://www.oktave.fr/>

La SEM Oktave

Depuis janvier 2019, l'ancienne Plateforme Locale de Rénovation Énergétique du territoire, fait partie intégrante de la SEM (Société d'Économie Mixte) Oktave. Une convention entre cette dernière et M2A scèle le partenariat. La mission d'Oktave est d'accompagner les particuliers qui ont un projet de rénovation énergétique de leur logement. Pour cela, un suivi se fait tout au long du projet, des prémices au chantier, pour la partie technique et financière. Oktave propose différents types de contrat pour répondre au plus près aux attentes des particuliers.

Agences immobilières

La SEM Oktave a lancé une démarche de sensibilisation aux questions de la rénovation énergétique, auprès des agences immobilières de la Région. Le but est de construire un partenariat, afin de proposer aux particuliers un accompagnement conjoint, de la vente d'une maison ancienne, à sa rénovation. Un poste a d'ailleurs été créé à cette intention.

Le programme « Habiter Mieux »

Afin de combattre la précarité énergétique, M2A s'associe au programme « Habiter mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Il s'agit d'apporter une aide aux travaux de rénovation thermique de logements privés anciens, afin d'améliorer leur performance énergétique d'au moins 35%.

Service gestion de l'énergie :

L'utilisation d'Énergisme est en cours ; les échéances du Décret Tertiaire, qui s'appelle maintenant Dispositif Eco Énergie Tertiaire (DEET) sont respectées ; le décret qui imposait la déclaration des informations sur l'ensemble des Bâtiments assujettis, est également en cours avec le lancement des audits énergétiques avec des premiers retours attendu fin 2022.

Objectifs

- Renouveler les marchés d'achat et acheminement d'Énergie avec un groupement de commande pour l'ensemble des communes de l'agglomération
- Lancement d'une étude sur le potentiel PV sur le bâti ville et M2A avec la possibilité de réaliser des études de faisabilité en interne.
- Déploiement des réseaux Valorim
- Démarrage des actions en lien avec le Dispositif EET, avec le lancement d'un marché d'audit énergétique
- Suppression de l'ensemble des chaufferies fioul à l'horizon 2024

Actions réalisées en 2022

- Lancement du marché pour la réalisation d'audit Énergétique, avec les premiers rendus fin 2022
- Groupement d'achat de gaz pour M2A comprenant 34 communes, consultation en 2022, pour démarrage en 2023
- Mise en production de l'unité de méthanisation qui permet de « fabriquer » du gaz vers à partir du traitement des eaux usées, pour alimentation des BUS Bio Gaz circulant sur Mulhouse et agglomération

- Installation d'une centrale PV en autoconsommation sur la Mairie de Mulhouse, avec études réalisés en interne.
- Rénovation de l'éclairage du Stade de l'III, avec passage en Full LED, permettant une économie minimal de 30 k€ par an

Point fort

Réalisation des études Photovoltaïque en Interne.

Perspectives 2023

- En liens avec le DEET, nous prévoyons de mettre en place dès que cela est possible des centrales PV en autoconsommation sur les bâtiments présentant un talon de consommation correspondant.
- Valorisation des CEE avec travaux éligibles
- poursuite de la rénovation des éclairages des sites avec passage en LED

Enjeux à venir

- La baisse des consommations d'énergies finales
- La baisse des émissions de GES

2.3 La production d'énergies renouvelables sur le territoire

Objectifs 2022

Le développement des réseaux de chaleur avec intégration d'une part plus importante d'énergies fatales et renouvelables dans le mix énergétique s'est concrétisé par la mise en service du réseau intercommunal Valorim . La réflexion concernant un maillage élargi et une interconnexion des différents réseaux existants et en projet s'est poursuivie dans le cadre de l'étude de réactualisation du Schéma Directeur en cours.

Les avancées 2022

- Perception de l'avance de 10 % soit 96 103 euros sur le convention subvention Fonds Chaleur ADEME pour l'extension du réseau Illberg sur le quartier Bel Air,
- Perception sur cette même opération d'une aide complémentaire de 527 000 euros au titre de la DSIL.
- Finalisation de l'extension du réseau Illberg, vers le quartier Bel Air de Mulhouse : déploiement de 2,6 km de réseaux neufs avec installation de 20 nouvelles sous-stations s dont 4 sur bâtiments tertiaires et 16 en copropriétés privées représentant un total de 610 logements raccordés,
- Inauguration de la Centrale Thermique Gaz Appoint-Secours de Rixheim (Centrale Thermique de la Hardt) ,
- Finalisation de l'installation des nouveaux modules d'échanges de chaleur chez les abonnés du réseau de chaleur historique de Rixheim,
- Lancement et réalisation de 3 études de faisabilité techniques complémentaires au SDR : récupération chaleur fatale de la Blue Industry,

réseau de transport et d'interconnexion avec l'Illberg traversant Mulhouse et étude globale juridique sur l'outil de portage

- Finalisation de la contractualisation avec Euroglas concernant la mobilisation de la « chaleur fatale » du four verrier qui sera mis en service fin 2023 : 5 à 7 MW de puissance à récupérer en continu,
- La démarche d'Ecologie Industrielle été relancée en 2022 dans le cadre de l'étude de réactualisation du Schéma Directeur (bois de récupération SSD),
- La production de miscanthus à l'échelle de m2A a été étudiée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Un potentiel de mise en culture de 557 hectares de miscanthus a été identifié. Cette production alimentera en partie la nouvelle unité biomasse qui sera mise en œuvre dans le cadre du Scénario C++.

Quelques points forts de l'année 2022

- La finalisation de l'opération d'extension du réseau Illberg sur le quartier Bel Air de Mulhouse,
- La finalisation l'étude de réactualisation du Schéma Directeur avec études de faisabilité pour la récupération de la « chaleur fatale » industrielle du site d'Euroglas d'Hombourg.

Perspectives pour 2023

Début de la mise en œuvre des propositions de l'étude de réactualisation du Schéma Directeur (Scénario C++ avec récupération importantes d'énergie fatale et appoint biomasse de 18 MW (17 000 tonnes de biomasse supplémentaires) en substitution de la Cogénération de l'Illberg qui s'arrêtera en 2024

- Exploitation opérationnelle de la matrice « Opportunité » du projet Maritee à différentes échelles notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur.

Perspectives sur 3 ans

- La mise en œuvre d'un réseau de transport (2024-2026) permettant de rapatrier l'énergie fatale industrielle des sites de la Blue Industry et d'Euroglas. Celui-ci traversera notamment Mulhouse pour rejoindre la future chaufferie gaz d'appoint -secours ,
- Déploiement d'un réseau de distribution estimé à 8 km de linéaire nommé « Mulhouse Centre Ouest » (engagement 2024-2026) permettant d'alimenter de nombreux nouveaux abonnés dont les deux sites hospitaliers de la Fondation du Diaconat.,
- Le verdissement de la production de chaleur devient impératif car les « Quotas Carbone » auxquels est soumise la CTI au travers de sa consommation de gaz fossile, sont de plus en plus « impactants » financièrement. Une mixité ENR-R supérieure à 80 % est recherchée à ce jour,

Enjeux à venir

La fourniture d'une chaleur à un prix restant attractif malgré les augmentations substantielles du prix du gaz et de l'électricité en 2022 , stable dans la durée, et décarbonée (réduction des émissions de GES du territoire m2A) à l'ensemble des abonnés de nos réseaux de chaleur.



Centrale thermique de l'Illberg

Quelques chiffres :

Travaux sur le réseau Illberg: 2,6 km de réseaux neufs posés sur le quartier Bel Air . Cette extension represent 6 500 kW de puissances souscrites chez de nouveaux abonnés et 10 000 MWh de chaleur distribuée
610 logements réparés sur 18 immeubles résidentiels ont été raccordés au réseau Illberg en 2022



Travaux sur le réseaux dans le quartier Bel Air

Lien utile :

<https://www.mulhouse-alsace.fr/energie/centrales-thermiques/>

Réseau m2A :

- 3 lignes de tramways, 1 ligne tram-train
- 13 lignes de bus, dont 4 lignes chrono



VéloCité : 41 stations et 241 vélos.
En 2021, 137 000 déplacements ont été effectués, (+ 5,5 % par rapport 2017), et près de 6315 abonnés longue durée par le Compte mobilité.
En 2021, acquisition de 100 nouveaux VAE proposé en location longue durée aux habitants de l'agglomération.

Pour 2023 :

- Poursuivre le développement du compte mobilité pour favoriser les pratiques multimodales avec l'intégration du stationnement sur voirie
- Développer le service de covoiturage
- Poursuivre la création de nouveaux aménagements cyclables.
- Créer une Cité du vélo réunissant de nouveaux services pour les cyclistes (location, autoréparation, formation, informations sur le vélo etc.)
- Déployer des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et le covoiturage
- Objectifs en 5 ans : Réduire la part modale de l'autosolisme de -10% Faciliter l'usage des transports alternatifs à l'automobile

3. Les modes de déplacement moins émetteurs

3.1 Lancement d'une expérimentation de service de covoiturage

70% des déplacements « domicile-travail » sont réalisés avec des véhicules individuels, la quasi-totalité en autosolisme. Le covoiturage présente un potentiel de développement important avec un impact significatif sur la réduction des consommations énergétiques et sur la baisse du trafic, en phase avec les ambitions du Plan Climat de m2A.

Un nouveau service mobilité pour le territoire

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) autorise dorénavant les collectivités à verser une allocation pour couvrir la différence entre ce que paie le passager et ce que perçoit le conducteur. C'est pourquoi m2A a décidé de lancer une expérimentation de covoiturage en s'appuyant sur

les entreprises volontaires du territoire (CleMESSY, Système U, GHRMSA, Centre de réadaptation, Enedis et Maurer Tempé).



En effet, les objectifs de cette expérimentation étaient :

- développer l'offre du covoiturage sur le territoire
- maximiser le taux d'acceptation des covoitureurs

- s'appuyer sur les entreprises volontaires pour créer de l'offre
- massifier l'offre grâce à des incitations financières.

Ainsi, durant cette expérimentation qui a pris fin le 30 juin 2022, le passager pouvait voyager gratuitement.

Fort de cette expérimentation et des résultats positifs qui en découlent, il est envisagé de mener une réflexion sur la mise en place d'un service de covoiturage à l'échelle du Haut-Rhin.

3.2 Lancement de la nouvelle version du Compte mobilité

M2A lance une nouvelle version du Compte Mobilité qui facilite davantage les déplacements. En simplifiant l'accès à tous les moyens de transport alternatifs à la voiture disponibles sur le territoire, le Compte Mobilité m2A est un véritable outil pour changer les habitudes de ceux qui habitent ou travaillent sur le territoire.

Les nouveautés 2022

Le Compte Mobilité m2A est désormais ouvert aux jeunes de moins de 18 ans avec notamment l'intégration de tous les abonnements scolaires. Les abonnements annuels Soléa font désormais partie du Compte Mobilité et la nouvelle version du Compte Mobilité offre une refonte

complète, graphique, fonctionnelle et technique de l'application. L'interface « utilisateur » a été complètement repensée et la sécurité des données renforcée.

Plus de fonctionnalités

- Une recherche d'itinéraire multimodale pour les trajets dans l'agglomération et bientôt au-delà
- La fonctionnalité « A proximité » pour découvrir tous les services situés à proximité et permettre de choisir celui qui convient le mieux
- Les « Favoris » pour voir en un coup d'œil quand passe le prochain tram ou le prochain bus ou encore le nombre de vélos en libre-service restant
- La fonctionnalité « Transfert

de titres Soléa » qui permet d'acheter un ticket ou un abonnement pour un proche

- Visualisation en temps réel de l'avancée des bus et des tramways Soléa pour chaque ligne

Nouveautés à venir

- Nouveaux services : stationnement, bornes de recharge électrique
- Nouvelles fonctionnalités : un nouveau mode de paiement : la cagnotte, facilité de paiement avec le paiement en plusieurs fois, notifications push et infos « Trafic ».

3.3 Le Plan de Mobilité employeur (PDMe)

Le Plan de Mobilité employeur vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transport.

Les engagements de m2A en tant qu'employeur :

Dispositifs trajets domicile-travail :

- Participation au financement des abonnements TER et bus-tramway à 50%.
- Mise à disposition d'abris vélos sécurisés sur les

principaux sites de l'administration.

- Mise en place du Forfait Mobilité Durable depuis le 1^{er} janvier 2022
- Participation au challenge vélo de m2A.

Dispositifs déplacements professionnels :

- Mise à disposition dans les services de 90 cartes d'abonnement (bus, tramway, Tram-Train)
- Mise à disposition de 46 vélos
- Mise en place d'un Pool de 3 voitures électriques (véhicules partagés)
- Existence d'une plate-forme de covoiturage sur intranet.

M2A accompagne les entreprises du territoire :

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, m2A accompagne les

entreprises dans l'élaboration de ce document : proposition d'une méthodologie, étude de l'accessibilité de votre site, mise en relation avec les partenaires de la mobilité du territoire, propositions d'actions à mettre en place au sein de l'entreprise, partage de retours d'expérience, etc.

Lancement d'un nouvel outil numérique, MOB :

m2A et le Ministère chargé des Transports lancent MOB, première expérimentation nationale pour encourager les citoyens à limiter l'usage de la voiture individuelle et privilégier les mobilités douces. M2A et l'Île de France sont les 2 territoires pilotes dans le développement de MOB, un service numérique ouvert et collaboratif visant à aider les citoyens à privilégier

Plan de Mobilité 2022 :

Organisation Organisation du challenge vélo m2A en septembre : 54 entreprises inscrites, 80 767 km de déplacements domicile-travail parcourus.
Mise à disposition de 3 voitures électriques partagées.
Et toujours : rubrique PDE dans « liens » (bimestriel du personnel de la ville).

Aménagements cyclables:

409 km d'itinéraires aménagés

Schéma directeur des itinéraires pédestres :

642 km d'itinéraires pédestres

3.4 La pratique des mobilités douces et actives

Développer l'usage du vélo

En 2017 m2A a souhaité élaborer un plan vélo se déclinant autour de 5 leviers d'action prioritaire :

- créer des itinéraires continus,
 - cibler le public jeune,
 - proposer de nouveaux services autour du vélo,
 - lutter contre le vol,
 - développer la communication.
- La concrétisation du plan vélo se poursuit notamment au travers de :
- L'adoption du nouveau schéma directeur cyclable (mai 2019).
 - La réalisation des projets d'aménagements identifiés comme prioritaires pour la période 2019-2025.
 - La forte progression du service de location longue durée à assistance électrique : 100 vélos supplémentaires ont été achetés en septembre 2021 portant le parc de m2A à 665 vélos.
 - La poursuite de la pose d'arceaux à vélo.

Réalisations marquantes

- Réalisation de la liaison cyclable (km) permettant aux cyclistes d'éviter la RD II s'agit notamment de permettre aux enfants de Galtingue de rejoindre l'école primaire commune créée en 2019 et située à Heimsbrunn.

- Participation au projet de la CeA entre Galtingue et Heimsbrunn (2,1 km) permettant aux cyclistes d'éviter la RD II s'agit notamment de permettre aux enfants de Galtingue de rejoindre l'école primaire commune créée en 2019 et située à Heimsbrunn.
- Participation au projet de la CeA de réalisation d'une voie piétons cycles sur le Pont de Chalampé (achèvement des travaux : printemps 2022).

- Pose de 110 arceaux à vélo
- Nouvelle édition en 2021 de la carte des aménagements cyclables.

- Etudes de réalisation d'une « Cité du vélo » au centre de Mulhouse réunissant de nombreux services pour les cyclistes (location, autoréparation, formation, informations sur le vélo etc..).
- Le système de location de vélos en libre-service Vélocité est intégré au compte Mobilité

- **Dons de vélos aux étudiants :** 150 M2A a mis en place et entretient un maillage de 567 km d'itinéraires pédestres de loisirs. Nouvelle édition en 2021 de la carte des des sentiers balisés

Promotion des mobilités

Vélos donnés par des habitants de l'agglomération et remis en état par des associations bénévoles ont été remis à des étudiants en collaboration avec l'UHA

Promouvoir la marche à pied

M2A a mis en place et entretient un maillage de 567 km d'itinéraires pédestres de loisirs.

Nouvelle édition en 2021 de la carte des des sentiers balisés

Promotion des mobilités durables

- **Challenge vélo m2A**

2^{ème} édition du challenge vélo organisé par m2A

- **Sensibilisation aux mobilités douces**

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité qui a lieu chaque année du 16 au 22 septembre, m2A a transformé la Place de la Réunion en véritable village où les partenaires de la mobilité du territoire ont présenté leurs services, leurs nouveautés et ont répondu aux questions du public.

4. La qualité de l'air intérieur et extérieur



En 2022, la **subvention** de m2A à ATMO Grand Est est de

78 964 euros.

En 2022 (octobre), m2A a **déclenché 4 fois son plan d'alerte.**



Station de mesure Traffic

Liens utiles :

<http://www.atmo-grandest.eu/>

Dans le cadre de sa compétence relative à la qualité de l'air, m2A gère la mission « Gestion de la qualité de l'air » pour le compte des 39 communes qui la composent.

La nouvelle entité depuis le 1er janvier 2017 est **ATMO Grand Est** et assiste m2A dans ce travail **dans le cadre d'une convention annuelle.**

Activité de surveillance de la qualité de l'air

Mulhouse dispose de 4 stations de mesures dont 1 station de mesures en proximité trafic. Ces stations sont un outil indispensable pour la collecte de données relatives à la qualité de l'air.

Atmo Grand Est produit tous les ans des données gaz à effet de serre et consommations d'énergie pour le territoire m2A. Ces données sont indispensables pour établir le positionnement de l'agglomération sur leurs objectifs et le plan climat, et sont utiles à l'agglomération et ses communes dans le montage de leurs projets et de leurs indicateurs.

Des procédures en évolutions

Suite aux épisodes de pollution aux particules largement médiatisés en 2014, est paru un arrêté interministériel encadrant les nouvelles procédures de déclenchement des épisodes de pollution de l'air. Cet arrêté présente des nouveautés qui modifient les procédures locales existantes (conditions de déclenchement, organisation...). Il est transposé en Alsace à travers un arrêté inter-préfectoral.

Cet arrêté introduit certaines **changements dans les procédures :**

- déclenchement sur la base d'une prévision de dépassement pour le lendemain
- notion de persistance
- liste de mesures (obligatoires et facultatives) d'urgence en
- cas de pic de pollution.

Un plan volontaire particules-ozone a été approuvé au Conseil d'agglomération en juin 2017 avec pour principal objectif de limiter l'exposition des populations à ces pollutions et à en réduire les impacts sanitaires, avec des actions locales selon les niveaux de déclenchement départemental.

Surveillance de la qualité de l'air intérieur

Désormais autorisée par le biais d'une convention à intervenir occasionnellement dans les établissements dont m2A est propriétaire afin de procéder à des analyses de qualité de l'air intérieur. Au titre du **Plan Régional Santé Environnement**, Atmo Grand Est peut donc mettre son expertise à disposition des structures demandeuses et effectuer ces mesures après notification à m2A.

Chapitre 2 : Espaces ruraux et naturels : préservation et sensibilisation



2019 à 2022 :

74.3 M d'€ prévus au contrat
18.4M d'aides prévues par
l'AERM

CTEC en 2021 :

14.7 M d'€ d'aides notifiées par
l'AERM depuis le début du
contrat.

Dont 250 480€ d'aides
notifiées pour m2A.

Liens utiles :

<https://www.mulhouse-alsace.fr/environnement/contrat-de-territoire-eau-et-climat/>

1. Le Contrat de Territoire « Eau et Climat »

Le Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC) du territoire mulhousien a été signé le 27 juin 2019 pour la période 2019-2022.

Ce contrat regroupe les grandes actions du territoire liées à l'eau, la biodiversité et l'agriculture durable.

Un des principaux objectifs pour le volet biodiversité de ce CTEC était de renforcer les synergies entre les actions des communes de l'agglomération, apporter une source de financement supplémentaire et ainsi favoriser des projets plus ambitieux en faveur de la biodiversité.

Objectifs de 2022

- Débuter la rédaction du prochain Contrat de Territoire « Eau et Climat » qui débutera en 2023,

- Mettre en place une stratégie pour aider les communes dans le développement de leurs projets en lien avec la biodiversité. Stratégie à mettre en place avec la Chargée de mission Biodiversité-GERPLAN.

- Poursuivre la tenue régulière de groupe de travail pour favoriser l'émergence de projets et la transversalité le tout en travaillant avec le groupe d'animateurs existant.

Actions réalisées en 2022

- Lancement de l'étude Système alimentaire en Sud Alsace.

- Lancement des Paiements pour Service Environnementaux (PSE) sur le territoire. Action transversale qui regroupe plusieurs acteurs (m2A, la Ville de Mulhouse et le SIVOM). Ce dispositif vise à rémunérer les agriculteurs ayant des méthodes de production respectueuses de l'environnement ou qui abandonneraient certaines pratiques.

- Dans le cadre du Contrat de Territoire « Eau et Climat » et de l'AAP GERPLAN, deux communes du territoire recevront des subventions de l'AERM et la CeA.

Points forts en 2022

- Suite aux réunions organisées avec les communes en 2021, de nombreux projets ont été déposés dans le cadre de l'AAP GERPLAN 2022. Deux projets ont pu bénéficier des aides de l'AERM dans ce contexte. Une première depuis la signature du CTEC en 2019. Il a alors été décidé de relancer ces réunions en octobre 2022.

- Poursuite des réunions transversales pour favoriser l'émergence de projets ambitieux.

- Poursuite des échanges entre les différents CTEC du Sud Alsace. Une réunion a notamment été organisée avec l'AERM et la Région Grand Est. L'objectif était de présenter l'appel à projet Trame Verte et Bleue.

Enjeux à venir

Poursuivre le lancement d'actions sur le périmètre m2A en lien avec les enjeux suivants :

- Atténuer et anticiper les effets du changement climatique,
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité,
- Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé,
- Éduquer à l'environnement et animer le contrat.

Les perspectives pour 2023

- Le premier Contrat de Territoire « Eau et Climat » arrive à son terme. Suite au succès du premier, il est prévu d'en signer un second en 2023 pour la période 2023-2026.

- Poursuivre la tenue régulière de groupe de travail entre les animateurs du territoire pour favoriser l'émergence de projets et s'assurer de leur transversalité.

- Lancement d'un concours pour désigner le projet GERPLAN préféré des habitants du territoire. Ce concours permettra de montrer aux habitants de m2A ce qui est réalisé pour préserver la biodiversité sur leur territoire et ainsi mettre en valeur les projets des communes.

2. Les actions 2022 et atlas de la biodiversité



Les espaces ruraux et périurbains en quelques chiffres

318 km² d'espaces naturels et agricoles

73% de la surface du territoire

Programme d'action GERPLAN 2022

18 projets instruits cette année

Environ **35 000 €** de subventions par m2A

2 projets GERPLAN vont pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'eau

«La nature près de chez moi »

1 animation par commune

400 participants



La démarche de plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) a été initiée par le CeA et mise en place dès 2004 sur le territoire de m2A.

Objectif

Concilier activité agricole, développement urbain et économique et préservation des milieux naturels.

Comme chaque année, un nouveau programme d'action pour la préservation de la biodiversité et la gestion des espaces ruraux a été élaboré.

Le Comité d'agrément m2A pour la préservation de la biodiversité et la gestion des espaces naturels se réunit régulièrement pour examiner les projets soumis et les demandes de subventions avant de les proposer au vote du Conseil d'agglomération. Le comité d'agrément construit également le projet de programme d'action annuel. Ce travail se fait en étroite collaboration avec la CeA, l'AERM et les communes.

Quelques actions soutenues en 2022

- Conseils et expertise auprès des communes pour la préservation de la biodiversité.
- Expertise biodiversité auprès du service aménagement de m2A.
- Accompagnement financier (subventions) des communes dans le cadre du GERPLAN.
- Elaboration d'un protocole d'action concernant la problématique des nuisances liées aux corvidés
- Sensibilisation des habitants à la biodiversité avec le CINE du Moulin : « La nature près de chez moi ».
- Formation sur l'ambrosie à destination des communes.

Dans le cadre du GERPLAN avec l'accompagnement des communes pour la réalisation de projets favorables à la biodiversité et aux paysages. Des actions n'ayant pu se réaliser en 2021, ont été réinscrites pour 2022 : Plantation de vergers haute-tige, plantation de haies, d'arbres et d'arbustes...

Points forts 2022

Le financement par la m2A des projets portés par les communes et les associations dans le cadre du GERPLAN

Atlas de la biodiversité intercommunal (ABI)

Recrutement en cours d'un bureau d'étude en environnement afin d'analyser et d'interpréter les données recueillies par les deux prestataires : ODONATE Grand Est et Conservatoire botanique d'Alsace. Le recrutement est prévu fin 2022

Enjeux à venir

Terminer la démarche d'ABI pour avoir un véritable outil d'aide à la décision pour les élus en matière de planification et d'urbanisme. Faire connaître aux habitants la richesse biologique du territoire avec des actions d'animation et de sensibilisation.

- Mise en place d'une évaluation du protocole d'action sur la problématique des nuisances liées aux corvidés afin d'améliorer le dispositif sur le territoire de m2A



(L'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*), espèce végétale menacée, observée pour la première fois sur la commune de Flaxlanden durant les inventaires pour l'Atlas de la Biodiversité Communale par le Conservatoire Botanique d'Alsace)

Les perspectives pour 2023

- Continuer la politique de soutien aux communes et associations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, tout comme la sensibilisation du grand public et des scolaires.
- Travailler avec les acteurs du territoire (entreprises, agriculteurs...) pour répondre aux enjeux de la préservation de notre biodiversité.
- L'Atlas de la Biodiversité est actuellement en cours d'élaboration et devrait être terminé courant 2023.

3. La gestion durable de l'eau



Objectifs

Les actions menées en 2022 par le Service de l'Eau de Mulhouse pour la protection et la reconquête de la qualité des ressources en eau ont été réalisées selon plusieurs axes :

- Favoriser les changements de pratique des acteurs du territoire ayant potentiellement un impact sur la qualité de l'eau ;
- Préserver les milieux dans les zones de captage ;

- Sécuriser l'alimentation en eau potable.

Actions réalisées au cours de l'année 2022

- Accompagnement des communes dans leurs actions pour la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité ; en particulier avec le recensement des ouvrages dans le cadre du lancement du Schéma directeur de l'Eau potable de l'agglomération ;

- Présentation et identification des enjeux en lien avec la qualité de l'eau auprès de tous les porteurs de projet du territoire

- Sensibilisation du grand public et des scolaires : Concours Jeunes installés et Fermes ouvertes de l'agglomération mulhousienne ; interventions auprès d'enfants dans le cadre de l'Aventure citoyenne et en marge d'événements sportifs...

Points forts de cette année 2022

Les actions avec le monde agricoles ont été poursuivies et renforcées, en lien avec la chargée de mission agriculture du Service Transition écologique :

- Signature d'une convention de partenariat quadripartite avec la Chambre d'agriculture d'Alsace (Service de l'Eau de Mulhouse, m2A et SIVOM) adossé à un programme d'actions, en particulier sur les aires d'alimentation de captage ;

- Mise en place du dispositif Paiement pour services environnementaux, qui permet de rémunérer les agriculteurs ayant de bonnes pratiques environnementales, en particulier pour la préservation de la qualité de l'eau.

- Pilotage du volet environnement du Plan alimentaire territorial ;

- Développement de partenariats pour l'implantation de filières à bas niveau d'impacts pour préserver la ressource en eau, par exemple dans le cadre de l'étude "Système alimentaire Sud Alsace", ou encore avec le développement de la nouvelle chaufferie de l'Illberg ;

- Diagnostic irrigation sur le bassin versant de la Doller et outil d'optimisation de l'irrigation réalisé par la Chambre d'agriculture d'Alsace.

Les perspectives pour 2023-2025

Poursuivre le travail de prévention et de suivi des pollutions

Poursuivre le travail de sensibilisation auprès de l'ensemble des partenaires publics, afin d'intégrer les enjeux de qualité de l'eau dans les différents documents de planification

Engager une gestion quantitative concertée de la ressource en eau avec l'ensemble des préleveurs.

Travailler sur des actions territorialisées dans les aires d'alimentation des principales ressources en eau, notamment les champs captants de la Doller et de la Hardt.

Enjeux pour les 3 ans à venir

Les évolutions en terme de quantités d'eau disponible en lien avec le changement climatique.

Le transfert de la compétence Eau à partir de 2023, qui fait évoluer le périmètre d'intervention.



Le PAT

La démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur m2A a été labellisée deux fois par le ministère de l'Agriculture :

- un label de niveau 1 pour 3 ans en juin 2018 pour enclencher la démarche
- un label de niveau 2 pour 5 ans en juillet 2021 pour la concrétisation du plan d'actions

Chiffres clés :

37% de surfaces agricoles utiles

270 exploitations

600 emplois directs

1900 paniers / semaine distribués sur m2A

48 points de ventes en direct (fermes et marchés)

41 sites de distribution de paniers hebdomadaires



4. L'agriculture durable

Engagées depuis de très nombreuses années sur les questions environnementales, Mulhouse Alsace Agglomération a toujours porté une attention particulière aux questions d'agriculture durable et d'alimentation. Dès 2006, ces notions étaient au cœur de l'élaboration du Plan climat territorial.

Cette action en faveur de l'agriculture durable s'est traduite par le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique/locale, pour des produits destinés à la vente au particulier ou à la restauration collective, et une politique d'aide aux communes pour le maintien des terres agricoles.

Le Projet Alimentaire Territorial

m2A, avec l'ensemble des acteurs de la filière « du champ à l'assiette », a initié au printemps 2017 une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le PAT de m2A, baptisé « Soyons Food » a été construit autour de :

le partage d'une vision commune : « Une démarche collective et organisée qui permet sur un territoire de donner accès à tous à une alimentation saine, locale, respectueuse de l'environnement et équitable.

5 objectifs stratégiques :

1. Développer l'autonomie alimentaire du territoire
2. Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental : agriculture locale, agriculture biologique
3. Permettre l'accessibilité à tous à une alimentation saine et de qualité
4. Maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité
5. Contribuer à une filière équitable

Le rôle de m2A consiste notamment à :

- Coordonner et animer le Projet Alimentaire Territorial
- Faciliter l'émergence des initiatives et accompagner les projets (conseil et financements)
- Sensibiliser et communiquer sur les circuits courts
- Porter des projets

Le 11 octobre 2021 m2A a présenté son PAT lors d'un colloque en présence de Carlo Petrini, de l'ensemble des élus de m2A et ses partenaires.

Le PAT a été renforcé par la signature d'un Contrat Territoire Eau Climat le 27 juin 2019 avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) pour la période 2019-2024. Les actions identifiées viennent conforter et amplifier les programmes de biodiversité et d'agriculture existants depuis 2010 au niveau de m2A et des communes partenaires et s'inscrivent dans les axes suivants : lutter contre l'érosion de la biodiversité et prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé.

En 2022, les actions liées à l'agriculture suivantes ont été réalisées :

- La mise en oeuvre des **Paiements Pour Services Environnementaux via une délibération 28 mars** et avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace comme prestataire pour le recrutement des agriculteur.
- 3 services ont été retenus au niveau du territoire :**

1 Réduction de la QSA (quantité de substance active) herbicide

2 % de culture bas niveau d'impact (BNI)
3 % de couverture du sol au printemps.

40 agriculteurs sont partants pour une enveloppe maximum sur 5 ans de 1 590 000€.

- La remise des prix du concours « SOYONS FOOD : LES FERMES DE DEMAIN » **AUX 3 AGRICULTEURS LAUREATS** le 27 avril chez le gagnant : Thomas KRUST éleveur bio à Berrwiller / Matthieu HERMANN céréalier bio à Petit Landau / Line SCHURRER maraîchère bio à Flaxlanden



Les premières fermes ouvertes avec 4 fermes participantes dimanche 18 septembre 2022 900 participants sur la journée environ

- Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace pour la mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles en faveur de la préservation et de la reconquête de la ressource en eau et le développement d'une agriculture durable qui vient renforcer les actions du CTEC. Par délibération du 31 janvier avec un 1^{er} plan d'actions annuel dédié. **La convention a été officiellement signée le 22 septembre au salon des Maires.**

5. L'animation et la sensibilisation

Les C.I.N.E et le parc zoologique et botanique

sont des structures chargées par m2A de sensibiliser les habitants à la biodiversité, ainsi que de dynamiser et d'animer le territoire.

Budget alloué en 2022 par m2A aux actions des CINE le Moulin Nature et de la Petite Camargue Alsacienne:

108 000 € en subvention de fonctionnement

Au moins 50 000 personnes dont près de 35 000 enfants sont sensibilisés chaque année toutes structures confondues

Le Moulin Nature sensibilise plus de 15 000 personnes par an toutes actions confondues.

Liens utiles

www.lemoulinnature.fr
www.petitecamarguealsacienne.com
www.zoo-mulhouse.com



Les Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (C.I.N.E)

Les Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (C.I.N.E.) sont des associations proposant des activités de découverte et de sensibilisation à la biodiversité, aux éco-gestes et à la préservation de l'environnement en général pour les enfants comme pour le public adulte. Deux CINE interviennent sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le CINE le Moulin nature

Situé au sein de l'ancien moulin de Lutterbach, acquis puis restauré par m2A, le C.I.N.E le Moulin Nature est constitué par un grand bâtiment en zone périurbaine attenant à une zone naturelle préservée de 3,5 hectares en bordure du Dollerbaechlein. Il constitue un espace pédagogique destiné à la sensibilisation de tous les publics.

Le centre propose des activités pour jeunes et enfants ainsi que pour les adultes, par le biais de formations et d'expertises sur les techniques environnementales, de sorties guidées, de conférences ou encore d'ateliers.

Parmi les projets, l'animation « la nature près de chez moi », fort de son succès les années passées, a été organisée dans chaque commune. Les 400 participants ont pu découvrir autant les champs, que forêts, les parcs, étangs et même les étoiles !

Intervention dans les écoles

Pour une nouvelle année, environ 1000 élèves de l'agglomération ont pu bénéficier des animations du Moulin Nature qui offre 4 types d'intervention liée aux éco-gestes, à la biodiversité ou à la découverte de l'eau durant l'année scolaire 2021-2022.

Ces animations sont entièrement financées par m2A.

Points forts 2022 :

En 2022 comme depuis plusieurs années, le Moulin diversifie ses interventions et forme notamment les professionnels travaillant avec des enfants (animateurs de périscolaire), accompagne les communes de Pfstat et Lutterbach dans un projet de transition.

En 2022 la décision d'étendre la surface du « Moulin Nature » a été prise par l'acquisition d'un nouveau site jouxtant l'espace existant.

Le CINE « la Petite Camargue Alsacienne » situé à Saint-Louis, intervient sur 6 communes de m2A situées sur la bande rhénane. Il propose des animations tous publics sur des thématiques nature et environnement, visant à encourager chacun à adopter des comportements respectueux de notre patrimoine naturel : animations éco-gestes, animations artistiques avec des produits naturels, activités de découverte de la biodiversité.

Le parc zoologique et botanique de Mulhouse

Parc labellisé « Jardin remarquable » en 2005

Il abrite 170 espèces d'animaux ainsi que 3 500 plantes. Le parc zoologique et botanique de Mulhouse est l'un des plus anciens zoos de France. Il a fêté en 2018 ses 150 ans.

Le ministère de la culture et de la communication a attribué au parc zoologique le label jardin remarquable. Le service pédagogique du zoo est soutenu par l'ARIENA (Association régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'Environnement), par l'académie de Strasbourg.

Le zoo organise des sorties scolaires de fin d'année, des animations thématiques parmi lesquelles la découverte des métiers du zoo, la gestion durable des milieux, l'homme, la biodiversité et le climat, la diversité des félins ou encore la faune de France et d'Alsace.

Points forts 2022 :

- Développement du thème des « émotions de la Découverte » et des relations émotionnelles entre hommes et animaux
- Développement de visites virtuelles



Chapitre 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Programme d'intérêt général (PIG 2)
600 logements rénovés par an sur la période 2018-2022 dont 400 logements en copropriétés fragiles.

Budget PV m2A

14 projets soutenus pour un montant de 99 100 €

3.1 La politique de la ville dans l'agglomération

NPNRU

En juin 2015, m2A a signé un Contrat Unique pour la Politique de la Ville qui s'applique aux communes de Mulhouse, d'Illzach et de Wittenheim, intégrant le Nouveau Programme National de renouvellement Urbain (NPNRU). La convention NPNRU a été signée en décembre 2020. 2021 a été l'année d'engagement des premières opérations avec le relogement des familles des immeubles démolis (Drouot et Coteaux), la démolition de la première barre du Nouveau Drouot, les concertations des espaces publics du Drouot et de Fonderie sont en cours d'achèvement permettant ainsi de lancer les travaux en 2022.

• Quartiers fertiles

En 2021, La ville de Mulhouse était désignée Lauréate pour sa réponse à l'appel à projet Quartiers Fertiles : « Microcircuit d'agriculture urbaine dans les espaces en gestion d'attente, un levier pour la renaturation participative des quartiers d'habitat ancien dégradés ». Une démarche portée par l'ANRU+. L'objectif ? créer une micro-ferme urbaine multi-parcellaires et d'espaces tests de permaculture, afin de valoriser des espaces morcelés au sein d'un tissu d'habitat ancien et d'articuler le projet au contexte du NPNRU et du PIA ANRU+ sur le site Briand.

Le projet, en pleine refonte, se déploie aujourd'hui sur trois quartiers prioritaires de la Ville : COTEAUX, DROUOT et FONDERIE. Un temps de prospective foncière a permis d'identifier de nouvelles parcelles, offrant de nouvelles opportunités.

Cette prospective foncière a tenu compte des critères d'éligibilité de l'ANRU+, du périmètre exigé en QPV et de son articulation avec les projets de transformation urbaine au sein des trois quartiers, dont les projets de démolition ont déjà débuté. Certaines actions restent complémentaires au projet d'innovation « Briand » portée dans le cadre du PIA ANRU+. Le projet Quartiers Fertiles, Lauréat de l'ANRU+ en 2021 a été l'objet d'une refonte en 2022. L'objectif, la création de micro-fermes urbaines au sein des quartiers prioritaires de la Ville pour favoriser des emplois, formations et entamer la transition écologique des quartiers, se déploie aujourd'hui sur plusieurs quartiers : COTEAUX, DROUOT et FONDERIE où plusieurs parcelles ainsi qu'une cave de 1000m² ont été identifiés pour accueillir de futurs porteurs de projets.

Les enjeux du projet, qui s'échelonne sur 2023-2028, doivent s'articuler au calendrier du NPNRU, à son périmètre ainsi qu'aux actions menées au sein du PIA BRIAND ANRU+. Plusieurs axes ont été identifiés et concerne : la structuration du système d'acteurs, le développement d'emplois et de filière agro-alimentaire au sein des QPV ainsi que la transformation des espaces en gestion d'attente en espaces fertiles.

Les perspectives 2023 :
- Une animation du réseau d'acteurs dans le cadre du futur AMI
- Le lancement de la phase d'Ingénierie : étude de sols, géotechnique et de faisabilité d'une champignonnière.

• Conseils Citoyens

Interventions en 2022 : M2A :

Les projets prioritaires pour 2022 concernent :

- l'emploi et notamment ceux qui permettent de créer un lien durable avec les jeunes des quartiers bénéficiaires.
- Lutte contre le décrochage scolaire pour les collégiens en vue d'une insertion socio-professionnelle.
- Répondre de façon innovante aux enjeux de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de de santé.

Mulhouse :

La nature en ville :

- Soutien à la création d'espaces productifs
- Soutien aux actions de sensibilisation et de formation autour du développement durable et, à l'économie de proximité.
- Soutien aux projets favorisant la mobilité douce intra et inter quartiers

L'intelligence collective :

- Soutien à l'engagement citoyen et au respect des valeurs républicaines. • Soutien à la vie citoyenne
- Soutien à la vie associative et notamment aux associations de quartier. Soutien aux actions « hors les murs » - rencontre avec le public
- Soutien aux projets favorisant les actions inter associatives

La solidarité :

- Soutien à la jeunesse en favorisant l'accès à la formation et à l'emploi.
- Soutien aux actions en faveur du lien intergénérationnel Soutien à l'accompagnement au numérique.
- Soutien à la prévention, la promotion et l'accès à la santé

3.2 L'accès des séniors à la culture et aux loisirs



En 2021 :

18010 cartes ont été commandées pour l'ensemble des communes.

Plus de 17% de la population de m2A est âgée de plus de 65 ans. Pour la 11ème année consécutive, m2A renouvelle la distribution de carte Pass'Temps senior. Gratuite, elle offre des avantages dans de nombreux lieux culturels et de loisirs.

Mise en place en 2010 par la Communauté d'Agglomération à destination des 44418 séniors âgés de plus de 65 ans et habitant l'une des 39 communes de son territoire, la Carte Pass'Temps senior vise à lutter contre l'isolement à travers des activités culturelles et de loisirs.

Cette carte permet à l'ensemble des séniors de m2A de bénéficier d'offres tout au long de l'année telles que :

- des entrées gratuites dans les piscines de l'agglomération, dans certains musées ainsi qu'au Parc zoologique et botanique,
- la gratuité pour certains événements sportifs,
- des réductions avantageuses pour certains concerts, des événements sportifs, les cinémas mulhousiens, certains musées m2A ainsi qu'à de nombreux spectacles de théâtre alsacien,
- des avantages pour des initiations en informatique, des activités sportives, des séances « découverte »...

Les communes ont la possibilité d'ajouter des offres communales afin d'étoffer la carte Pass'Temps senior. En 2020 ce sont ainsi 21 communes qui proposent des offres complémentaires comme la gratuité au zoo pour toute l'année, des réductions pour certains spectacles ...

Exemples d'avantages :

- Cinéma Bel Air : 5 euros par séance en juin et septembre
- Espace 110 Centre Culturel Illzach (saison culturelle) : tarifs réduits sur les spectacles (13 euros la place au lieu de 20) et 1 abonnement de 4 spectacles à 56€ (au lieu de 76€)
- La loge du temps : remise de 10 euros par salle réservée pour 1 partie d'Escape Game sur réservation

Objectifs pour les prochaines années :

Le service communication de m2A souhaite faire évoluer le format de la carte afin de répondre à un objectif de modernisation du dispositif.

Perspectives à l'horizon de 3 ans

Est en cours, Une réflexion orientée par le service communication de m2A, autour de la numérisation des avantages de la carte.

Enjeux sur les 3 ans à venir

Economies d'échelles, possibilité de réalisation de la carte par voie dématérialisée, modernisation du dispositif.

Chap 4 : Bien-être des habitants

1. « Habiter mieux, louer mieux » : développement durable et habitat

Bilan 2021 :

Enveloppe Anah
mobilisables : 6 M€

En cours 2022

Enveloppe Anah mobilisée :
13,9M€
274 logements P.Occupants
et P. Bailleurs
1945 logements en
copropriétés, dont 1435
logements bénéficiant d'un
dispositif opérationnel

L'enjeu pour les 2 années à venir
concerne le lancement de la
rénovation énergétique des
copropriétés fragiles et priorité
sur les copropriétés dans une
rénovation énergétique globale.

*Mulhouse Alsace
Agglomération assure un
soutien à l'amélioration de
l'habitat dans un objectif
d'épanouissement et
d'égalité, par le biais de
l'adaptation du logement à
la mobilité réduite, de l'aide
contre l'habitat indigne
ainsi que de l'aide aux
rénovations thermiques.*

Le Programme d'intérêt
général (PIG) « habiter
mieux, louer mieux », est
reconduit sur la période
2018-2022 (PIG II). Ce
programme comporte des
objectifs et des enjeux
précis.

Objectifs:

600 logements rénovés
(propriétaires occupants et
bailleurs) par an sur la
période 2018-2022 dont 400
logements en copropriétés
fragiles (entre 8 et 25% de
taux d'impayés).

Enjeux:

Enjeux de massification des
rénovations énergétiques, ne
plus intervenir en
saupoudrage sur la question
des copropriétés mais
intervenir uniquement si
l'ensemble de la copropriété
réalise des travaux de
précarité énergétique.

L'enjeu sur les copropriétés
fragiles consiste en une
intervention en amont, avant
que la copropriété devienne
en grande difficulté, et
qu'elle a encore la possibilité
de réaliser des travaux de
précarité énergétique.
L'année 2021 a permis de
poursuivre
l'accompagnement des
propriétaires occupants et
bailleurs dans leurs dossiers
de subvention Anah pour la
rénovation énergétique de
leurs logements.

Année 2022

2ème année d'animation de
l'OPAH RU Fonderie
(Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
Renouvellement Urbain)
dont l'objectif est de
réhabiliter plus de 800
logements sur 5 ans.

Bilan prévisionnel 2022 (non finalisé)

Poursuite de l'intervention
sur les copropriétés dans le
cadre des différents
dispositifs mis en œuvre :
- POPAC pour 10 copropriétés
de m2A
- Une OPAH copropriétés
dégradées sur Illzach
- Une OPAH copropriétés
dégradées sur Mulhouse
- 2 plans de sauvegarde sur
les copropriétés La Foret 1 et
2 à Wittenheim
- 2 plans de sauvegarde sur
les copropriétés Peupliers
Camus et Delacroix à
Mulhouse et un plan de
sauvegarde en étude sur la
copropriété Diamant Noir à
Mulhouse.



La plupart de ces chantiers ne seraient pas réalisables sans cette journée, parfois par manque de moyens ou de main d'œuvre.

« Faire ensemble pour mieux vivre ensemble »

*Année 2022
33 communes de m2A ont organisé leur journée entre Mai et Septembre.*



2. La journée citoyenne



Lancée en 2008 à Berrwiller, la journée citoyenne est devenue un mouvement fédérateur sur l'ensemble du territoire français.

Les objectifs

- Favoriser le lien social au travers des rencontres entre les habitants et favoriser l'intégration
- Echanger et partager
- Encourager l'embellissement de la commune

Cette journée c'est aussi le moyen de développer la notion de civisme et l'apprentissage, notamment chez les plus jeunes.

Partenariats

L'Observatoire national De l'Action Sociale décentralisée (ODAS) a pour volonté de promouvoir cette journée citoyenne.

Ce partenariat a pour objectif :

- De promouvoir la journée citoyenne
- De développer l'animation d'un réseau des villes



Chap 5 : Développement économique suivant les modes de production et de consommation responsable

2022 c'est :

- une année de forte implication de m2A pour déployer les filières stratégiques de m2A
- la poursuite du développement du Pôle industrie du futur et numérique de La Fonderie
- le développement de m2A comme un Pôle de décarbonation avec le développement de son écosystème hydrogène

Les objectifs de 2023 :

- Assurer l'accès et le développement de compétences indispensable à la réussite de ces transitions : soutien au CMQe Industrie du Futur et Numérique
- Développer des projets structurants pour accompagner la transformation industrielle et les capacités de développement des sites économiques au travers des sujets supply chain, hydrogène, smart grid, optimisation des ressources eaux et carbone.
- Développer des dynamiques collectives et des projets avec les entreprises sur les sujets industrie du futur, numérique (IA, Cybersécurité) et énergétique.
- Le renforcement des sites économique comme le quartier d'affaire Gare, Fonderie, Parc des Collines et Carreaux Marie-Louise.
- Conforter le développement des salons économiques du Territoire abordant les sujets de décarbonation : Salon Be 4.0 et Euro supplychain.



1. Stratégie territoriale

Mulhouse Alsace Agglomération poursuit le soutien des grands axes d'intervention économique inscrits dans sa stratégie territoriale via le cadre du développement de zones d'activités ou immobiliers durables permettant de conjuguer le développement d'activités économiques, la préservation de l'environnement et de la qualité de vie. La crise sanitaire a également marqué l'avènement de la démarche « ADN Business » pour renforcer le soutien de m2A aux entreprises et l'attractivité économique au travers d'un partenariat renforcé avec l'Etat, la CCI, Chambre de Métiers.

Soutien aux projets / quelques exemples :

- Accompagnement de **projets d'implantation sur les ZAE** : Dietwiller, Marie-Louise, Parc des Collines, Amélie...
- **La Fonderie et le DMC** : Ce sont le développement de friche industrielle en ville avec l'implantation réussie d'entreprises et de services.

Soutien aux grandes plateformes- économie circulaire/innovation

En 2022, m2A a renforcé son accompagnement auprès des grandes plateformes industrielles : Stellantis Mulhouse, Plateforme WEurope et la zone industrielle de Mulhouse Rhin (RCU, eau, Innovation, Décarbonation, économie circulaire...)

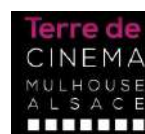
Attractivité

Le processus de création de l'agence d'attractivité engagé depuis 2018 vient d'aboutir avec sa création le 30 septembre 2022. Celle-ci vise à unir les acteurs de l'attractivité du territoire, puis à les mobiliser pour porter ensemble les actions prioritaires à son terme.

Il est alors apparu que s'imposait l'émergence d'un espace commun, fédérateur, susceptible de permettre une mutualisation des objectifs, des stratégies, des actions et des outils de mise en oeuvre, ainsi que des économies d'échelle

Cinéma et développement durable

En 2022, même si le fonds de soutien a été reconduit à l'identique, l'activité globale s'est un peu réduite, au regard de la situation nationale de la production cinématographique. Pour autant, 4 courts-métrages ont été tournés (30 jours de tournage), tous renseignés et engagés sur la charte des éco-tournages proposée par l'agglomération. Plus largement, la recherche d'un local pour la « ressourcerie », qui permet – une exclusivité dans le grand Est – de stocker et de réemployer des éléments de décors, a avancé. Deux événements majeurs se sont déroulés, le premier, JAİM, lié à l'industrie, l'art et le jeu, ayant vocation à croître pour devenir un rendez-vous à fort rayonnement ; le second, l'année William Wyler, natif de Mulhouse, dont on a célébré plusieurs anniversaires, avec plusieurs dizaines de manifestations. Ce contexte a favorisé la montée en puissance de la filière cinématographique sur le territoire, deux producteurs y ayant implanté leur société, et une filière de formation s'étant mise en place pour une expérimentation qui débute en fin d'année. Tout cela devra être catalysé par la nouvelle agence d'attractivité Mulhouse Sud Alsace qui a vu le jour en automne.



Perspectives pour 2023

- Confirmation de l'émergence d'une filière de formation et renforcement de la coopération avec les partenaires institutionnels et notamment la Région qui réorganise son offre et ses ressources.
- Développement de l'agence d'attractivité.
- Poursuite du mouvement en faveur du cinéma.

Pédagogie de l'ESS et forum emploi

La Ville de Mulhouse, m2A avec l'appui de l'agence de la participation citoyenne et la MEF Mulhouse Sud Alsace,

développent depuis plus de 7 ans différents temps forts dédiés à l'ESS sur le territoire du Sud Alsace. Courts-Circuits est l'une des actions les plus emblématiques du territoire. Cet appel à projet est destiné à un large public ; particulier, groupe, association et entreprise.

Il s'adresse aux projets qui débouchent sur de l'activité économique, des emplois, mais aussi plus de solidarité, de bien-être, de proximité sur l'agglomération mulhousienne et qui respecte la notion de circuit-court.

Les lauréats de Courts-Circuits 2022 seront connus en novembre, comme chaque année, lors du mois de l'économie sociale et solidaire.

2. L'innovation et croissance verte

Soutien aux projets :

reconnaissance nationale du site
Fonderie comme une vitrine
économique en matière d'industrie
du futur

Soutien aux projets Technistub et
Quatrium Grand Est

Consolidation et développement de
du programme Blue Industrie Sud
Alsace

Soutien à l'innovation et à la compétitivité du territoire :

*Dans le prolongement de la
stratégie territoriale, le
soutien à l'innovation se
poursuit avec notamment :*

Industrie du Futur :

- Développement d'une offre
complète de services en
matière d'industrie du futur
localisée sur le site **Fonderie**
dénommée : **accélérateur**
- L'appui au développement
du Quatrium Grand Est ,
plateforme Cetim Grand Est)
- Développement du Réseau
des entreprises Innovantes
du Sud Alsace (**REISA**) née de
Campus Industrie 4.0.

Blue Industrie

- Développer l'« Ecosystème
territoriaux hydrogène »
- Mobilisation du tissu des
entreprises locales sur ces
thématiques.
- Partenariat entre industriels
et réseaux de
chaleur/réseaux froids
- Partenariat pour la
décarbonation des flottes
publiques et privées

Zone d'activité du future

- Reflexion sur de conditions
de mise en œuvre d'une
nouvelle génération de ZAE
plus conforme aux exigences
du développement durable,
de la sobriété et de
l'efficacité énergétique.

Économies émergentes : DMC

Développement des
activités de l'économie
créative, artistique et de
bien-être inscrites dans une
démarche

- mettant avant l'économie
de ressource, les circuits
courts. La programmation
du quartier vise également à
développer les activités
récréatives et de loisirs en
lien avec la nature.

Entrepreneuriat:

Développement du
partenariat entre les tiers lieux
pour promouvoir une offre
commune de services et
d'accueil aux créateurs
d'entreprises.

Les enjeux dans 2 ans :

- Devenir un pôle
nationalement reconnu en
matière de transition
énergétique sur le sujets
hydrogène, smart grid,
supplychain
- Développer des
partenariats avec
Eurorheinport et
l'Euroairport pour accélérer
la décarbonation du
territoire

- Développer des
partenariats entre
industriels et le Territoire
pour la revalorisation des
eaux industrielles de
refroidissement vers les
canaux d'irrigation
- Donner de la visibilité
nationale et européenne
à l'écosystème intégré
Sud Alsace « Industrie
4.0 » associant
entreprises,
recherche/formation,
territoires pour répondre
aux objectifs de
« Territoires d'Industrie »
- Donner de la visibilité
nationale et européenne
un Pôle de formation
national identifié sur
l'Industrie du futur &
Numérique au travers du
Campus d'Excellence

- Devenir un Pôle attractif
en matière
d'implantation
d'entreprises

3. La collecte et le traitement des déchets



Chiffres 2021

La collecte des déchets est assurée en régie et par un prestataire pour 24 communes.

En 2022

Etude sur le développement d'une collecte des biodéchets généralisée à l'agglomération

Optimisation de la collecte du secteur prestataire.



Traitement collecte selective

En 2022

Modernisation et déménagement du centre du tri d'Aspach-Michelbach à Richwiller.

Les compétences en matière de déchets sont réparties entre le SIVOM de la région Mulhousienne et m2A.

Le SIVOM de l'agglomération mulhousienne assure les compétences suivantes

- la collecte sélective et le traitement des déchets recyclables,
- le traitement par valorisation énergétique des déchets qui ne sont pas recyclables.

Pour m2A, le service Gestion des déchets assure

- la gestion de la collecte et du transport des déchets ménagers et encombrants des habitants de l'agglomération.
- une prestation de services pour le compte du SIVOM en collectant les déchets recyclables qu'ils soient en porte à porte ou en point d'apport volontaire.
- la sensibilisation des Mulhousiens à la propreté de l'agglomération.

Organisation de la collecte

Le service Gestion des déchets assure le service de collecte des déchets ménagers et assimilés au sein de 15 communes du territoire, soit 174 000 habitants. Les 99 000 habitants des 24 autres communes du territoire sont collectés par un prestataire privé, dans le cadre de marchés publics.

L'unité de valorisation énergétique des Déchets Ménagers

Elle est implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne sur le ban communal de Sausheim. Elle assure la valorisation énergétique des déchets ménagers par incinération, production électrique et récupération de chaleur.

Centre de tri des emballages ménagers

Les déchets issus des collectes de recyclables sont triés au centre de tri d'Aspach-Michelbach appartenant à la société COVED, dans le cadre d'un marché de tri.

Biodéchets

Les biodéchets issus de la collecte en bac de la commune de Wittelsheim sont traités par le centre de compostage du SM4 situé à Aspach-Michelbach et géré par COVED.

Centre de compostage des déchets verts

Les déchets verts issus de la collecte en bacs sur le territoire du Bassin Potassique sont traités par l'entreprise Anna Compost se situant sur le ban communal de Kingersheim.

Le réseau de déchèteries

Les 273 000 habitants de m2A ont accès au réseau des déchèteries dont le SIVOM a la compétence. Le périmètre compte 15 déchèteries. L'ensemble des habitants du périmètre SIVOM ont accès librement aux déchèteries de leur choix.

Les Brigadiers du Tri et de la propreté

Ils sont chargés d'assurer le suivi sur l'utilisation de bacs à roulettes, de communiquer sur l'acte du tri, d'accompagner les citoyens dans cette démarche, ainsi que de relever les éventuelles erreurs via l'autocollant « erreur de tri ».

2021 était marqué par la consultation marché public de collecte secteur prestataire

Objectifs

Améliorer le tri
Optimiser le territoire
Verdir la collecte

Gestion des déchets et crise sanitaire COVID 19

- L'année 2021 ne peut être évoquée sans parler du COVID19 ; que ce soit en périodes de confinement ou non, le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des recyclables a continué de fonctionner et d'assurer le service normalement.

Objectif : Réduire la production de déchets en intervenant à chaque étape précédant le tri, le traitement ou le recyclage

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Le programme local de prévention des déchets 2013-2017 a permis une réduction des déchets de **7,2%**.

Un nouveau programme de prévention des déchets est en préparation.



Lien internet du site jetermoins :

<http://jetermoins.mulhouse-alsace.fr/>

Le livret pédagogique « manger malin » conçu par Le Moulin Nature pour la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.



4. Le programme local de prévention des déchets

4.1 Le programme

5 ans pour agir

En 2013 m2A s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets. Il s'agissait d'un contrat d'objectifs dont la finalité était de réduire de **7% les ordures ménagères et assimilées d'ici 2017**.

5 ans d'actions et un objectif atteint :

A l'issue de ces 5 années, l'objectif de départ a été atteint. Les nombreuses actions réalisées ont permis de réduire les déchets de **7,2%**.

Des partenariats

Ce programme était porté par m2A et ses partenaires.

M2A s'appuie en effet un réseau d'une centaine d'acteurs engagés (SIVOM, communes de l'agglomération, Région Grand Est, associations et entreprises de l'ESS, artisans, etc...). Au fil du temps, le réseau s'est développé grâce aux actions et événements amenant de nouveaux acteurs chaque année.

La pérennité de la prévention et la mobilisation ne peut se faire qu'avec les partenaires.

Un nouveau programme en préparation

Pour répondre aux obligations réglementaires et amplifier la politique de réduction de déchets, la collectivité a décidé de se lancer dans un nouveau PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets)

Une délibération du Conseil

d'agglomération de décembre 2020, acte ce principe.

L'élaboration du programme est en cours. Le diagnostic a été achevé en 2022, ainsi que la définition des axes et des objectifs quantitatifs à atteindre.

La loi prévoit la mise en place d'une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA). Le lancement de cette instance a eu lieu le 30 septembre.

Des groupes de travail partenariaux ainsi que le Comité de pilotage et l'équipe projet « déchet » prépareront les principaux projets.

4.2 La sensibilisation

Le site internet « Jeter moins »

Le site jeter moins rassemble de nombreuses informations sur les thématiques de la réduction des déchets.

Il permet, par ailleurs, de s'inscrire pour réserver un composteur.

La sensibilisation des scolaires

Au 10 octobre, nous ne disposons pas des chiffres de sensibilisation du SIVOM de la région mulhousienne, ni du Moulin nature.

Comme chaque année, le SIVOM est intervenu dans des classes de CE2, CM1 et CM2 sur la réduction des déchets, le compostage, le

gaspillage alimentaire. Les interventions, choisies par les enseignants, se déroulent en classe et durent une ½ journée.

Le Moulin Nature a, quant à lui, réalisé des animations dans des classes de CE2 CM1 et CM2 sur le gaspillage alimentaire et sur l'éco-consommation. Les séances sont organisées sur deux ½ journées.

Atelier 0 déchet 2022

Une panoplie d'ateliers/rencontres pour apprendre à réduire concrètement ses déchets :

- fabrication de produits ménagers et cosmétiques/hygiène
- faire ses courses sans emballage
- accueillir bébé durablement
- sensibilisation compostage
- couture 0 déchet

158 participants différents

**Prêts de couches lavables :
14 familles en 2022**



400 poules distribuées à 200 ménages



4.3 L'éco-consommation

Les ateliers 0 déchet

De 2017 à 2021 (4 éditions), m2A a proposé un « défi 0 déchet » sur 6 mois aux ménages volontaires de m2A.

En 2022, m2A a décidé de transformer la formule vers plus de souplesse et de proximité pour **démultiplier la portée des activités 0 déchet** sur le territoire. Une 40aine d'ateliers et de rencontres sont déployés sur l'ensemble de l'agglomération. Les activités associent base théorique et technique, mise en pratique et temps d'échanges, le tout dans une ambiance conviviale.

Du 4 avril et 30 juin : 319 places ouvertes, 264 places réservées 222 places effectivement utilisées, soit 158 personnes différentes (43 personnes ont participé à plusieurs ateliers)

Le **taux de remplissage** (=présents/places ouvertes) est de **70 % en moyenne** avec de fortes variations (de 28 % à 100 %).



2 prêts de couches lavable :

9 familles ont participé pendant 4 semaines en février-mars. 80% des participants ont déclaré acheter des couches lavables suite au prêt. 90 % des ménages qui passent aux lavables vont acheter des modèles de couches testés pendant le prêt. Tous vont acquérir pour partie des couches de seconde main.

Au total, la baisse de l'utilisation des couches jetables est 48 % et 4350 kg de déchets seront évités.

Un nouveau prêt de 7 semaines a démarré en septembre. 6 ménages en bénéficient.

4e édition de l'opération « j'adopte des poules », le 3 septembre à Illzach

400 poules ont été distribuées à 200 ménages, avec le concours de l'Association des aviculteurs de Mulhouse Dornach

En cumulé, cela évite la production (la collecte et le traitement par le service public des déchets) de 29,2 tonnes de déchets par an. Cette année, les ménages proviennent de 35 communes de l'agglomération sur 39.

Depuis 2018 : 1400 poules distribuées gratuitement à 700 ménages (202,2 T. par an de déchets évités)



4.4 L'opération « Stop Pub »

Les prospectus non sollicités représentent 14 kilos de papier par an et par habitant sur le territoire de m2A.

C'est pourquoi, la collectivité a fait réaliser un autocollant « stop pub ».

Le nombre de Stop Pubs distribués en 2022 est de **1550** au 10 octobre.

Depuis 2014, cela représente un total de **113 724** autocollants distribués.

4.5 Le compostage

Le compostage constitue la moitié du gisement d'évitement des déchets.

Le travail de promotion, de sensibilisation et de communication sur le compostage mené par le maître composteur porte ses fruits. Les communes se mobilisent (organisation de ventes, plate forme de compostage partagé, communication), les acteurs se diversifient, le grand public est intéressé.

Le compostage partagé

Plusieurs projets devraient sortir de terre cette année : à Riedisheim, dans le Bas Rebberg à Mulhouse, à Bollwiller. Plusieurs rencontres/sensibilisations sont prévues pendant la SERD.

Le compostage individuel

Le nombre de composteurs vendus a baissé cette année du fait du déménagement du lieu de vente et des travaux afférents et des problèmes d'approvisionnement pour la fabrication des composteurs.

(685 composteurs vendus en 2021).
8 ventes de composteurs à prix réduit ont été réalisées en 2022.

Les enjeux pour les années à venir

Augmenter le pourcentage d'habitat pavillonnaire à équiper en composteur individuel,

- Vendre davantage de composteurs individuels,
- Créer des nouvelles placettes de compostage partagé,
- Pérenniser celles existantes...

Le compostage en 2022 (au 10 octobre)

- 244 composteurs vendus
- 3 nouvelles placettes de compostage partagés en cours de montage
- 2 réunions d'information réalisées, 2 prévues en novembre



4.6 La seconde vie des produits ou réemploi

Il s'agit de promouvoir toutes les actions et activités qui donnent une seconde vie à un produit : vente et achat d'occasion, réparation, dons, échanges.

L'annuaire du réemploi

L'annuaire du réemploi a été créé en 2014 en partenariat avec la CCI et CMA. L'annuaire compte 67 établissements au 10 octobre 2022. 1 nouvelle entreprise a été intégrée cette année. L'actualisation se poursuit.

Sont ainsi disponibles les points de vente et d'achats d'occasion, les organismes de don et tout acteur oeuvrant dans le réemploi et la réparation.



La cité du réemploi

Le projet de la Cité du Réemploi émane du 1^{er} PLP-OMA (programme local de prévention des déchets OMA ordures ménagères et assimilés) conçu par m2A et ses partenaires.

Après des études, la conception du projet et 2 ans de travaux, La cité du réemploi a été inaugurée lors de la SERD 2021.

Elle est portée par un opérateur social, Utilys, qui comprend : Envie, Haute Alsace recyclage et Tri-services (accompagnement vers l'emploi et valorisation matière). Tri-services gère Cité du réemploi.

La Cité du réemploi est un équipement phare de l'agglomération en matière de réemploi.

L'année 2022 est consacrée à la mise en route de la structure dans ses différentes composantes (emplois aidés, fonctionnement, mobilisation des bénévoles, ...)

1^{ère} édition de « l'Espace réemploi » à la Foir'expo Mai 2022

16 artistes, artisans, entreprises d'insertion coordonnés par m2A ont proposé à la vente objets, textiles, meubles, lampes, instruments issus du réemploi ou de l'Upcycling.



La SERD en chiffres

4.7 La Semaine Européenne de réduction des déchets (SERD)

Vitrine annuelle, européenne, nationale et locale de la réduction des déchets, la SERD est destinée à la sensibilisation de tous (grand public, administrations, associations, entreprises, établissements scolaires...).

Cette semaine a pour objectif de donner envie au plus grand nombre de passer à l'action, en s'informant, en expérimentant dans une atmosphère de convivialité.

Les activités proposées durant la SERD invitent à s'impliquer en famille, au travail, sur le temps des repas, au périscolaire, seul ou entre amis.

La SERD s'inscrit dans l'axe « Réduction des déchets » de la Politique Déchets 2019-2030

m2A coordonne les actions, fédère les énergies autour de la prévention, recherche de nouveaux partenaires, met à disposition des porteurs différents outils et enfin assure la promotion des différents événements au travers d'une campagne de communication.

En 2022, elle se déroulera du 19 au 27 novembre

Elle est actuellement en préparation. Un des thèmes majeurs sera le textile.

**Plus de 320 actions
sont actuellement
recensées pour la
période du 12 au
28 novembre**



Les paniers paysans pour le personnel de la Ville de Mulhouse et m2A

100 adhérents actifs
11 points de livraison

Les paniers paysans en 2022 sur m2A :

48 points de vente directe de produits agricoles

41 sites de distribution hebdomadaires

Environ 1900 paniers distribués chaque semaine



5. La consommation responsable

5.1. Le soutien au développement des circuits courts d'approvisionnement et à l'agriculture biologique

m2A valorise la création de circuits courts de proximité pour dynamiser la production et l'économie locale et rapprocher les consommateurs des agriculteurs. Mettre ainsi en avant des denrées local et de saison s'inscrit dans une démarche de recherche d'autonomie alimentaire. m2A soutient les circuits alimentaires de proximité et l'agriculture durable en aidant les structures porteuses, souvent associative ou de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, dans le cadre du plan de relance du Gouvernement, une des cibles du secteur agricole était de renforcer les actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous.

Les projets visés par cette mesure devaient être réalisés dans le cadre d'un PAT labellisé ou en cours de labellisation.

6 projets présentés par le PAT de m2A ont obtenu une subvention de 60% de la DRAAF.

L'accompagnement des communes pour la mise en place d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement est soutenue par l'intervention de Terre de Liens Alsace et l'augmentation de la part de produits biologiques et/ou locaux en restauration hors domicile publique ou privée par celle de Bio en Grand Est.

Les 2 associations sont missionnées par m2A.

Les paniers Bio :

De nombreux agents profitent déjà de l'abonnement auprès de saveur et fraîcheur, en se faisant livrer leurs fruits et légumes biologiques sur leur lieu de travail

5.2. La collectivité éco-consommatrice

M2A fait preuve d'éco-responsabilité, comme en témoignent ses pratiques de consommation.

Paniers Paysans

Pour répondre notamment aux besoins des agents, la collectivité a mis en place en 2012, dans le cadre du Plan Climat d'Entreprise, une distribution de paniers paysans à destination de ses agents. Ces derniers peuvent ainsi se procurer leurs fruits et légumes, issus de l'agriculture biologique et essentiellement locaux. En 2022, environ 100 abonnés venant récupérer hebdomadairement ou bimensuellement leurs paniers frais dans un des 11 points de livraison.

Challenge « au boulot à vélo » et « à l'école j'y vais à vélo »

M2A participait cette année encore à cet événement alsacien en partenariat avec la Région Grand Est, l'ADEME, la CCI, le Conseil départemental du Haut-Rhin et plusieurs Pays alsaciens.

Charte climatisation au Grand Rex

Les services municipaux et communautaires du Grand Rex vient d'être équipé de la climatisation, afin d'améliorer le confort des agents. Afin de garantir une bonne utilisation de ce nouvel équipement, raisonné et à bon escient, dans une perspective d'économie d'énergie, une information doit être faite aux agents travaillant dans le bâtiment. C'est également l'occasion de rappeler. C'est également l'occasion de rappeler l'ensemble des éco-gestes à adopter au travail.



Exemplarité lors des manifestations publiques

- Utilisation d'éco-cups au marché de Noël, Jeudi du parc
- choix de producteurs et traiteurs locaux pour des buffets
- utilisation de bâches en matière recyclable
- prêts aux associations non systématique mais le service Développement Durable est de plus en plus sollicité/associé sur ce sujet.
- Le service transition écologique et climatique dispose d'éco-cups mis à la disposition des services mais aussi du public pour toutes manifestations organisées

CONCLUSION

Ce rapport témoigne de l'engagement présent de m2A en matière de développement durable et confirme son ambition d'œuvrer pour un territoire toujours plus responsable, performant, solidaire et attractif. Il a pour vocation d'induire une vision globale des actions, programmes et politiques publiques de la collectivité en faveur du développement durable, sur son territoire.

Ce rapport vient illustrer l'engagement de m2A en faveur du développement durable, fil conducteur du projet de territoire.

En 2022 l'agglomération et ses partenaires se sont attachés à la poursuite de la mise en œuvre de projets de transition énergétique et écologique. Parmi les projets qui se sont concrétisés au cours de cette année (jusqu'en octobre), citons notamment :

- en matière d'énergie : la mise en service du réseau intercommunal Valorim sur les communes de Rixheim, Riedisheim, Illzach et Mulhouse, le développement du maillage des réseaux de chaleur et la finalisation de l'étude pour le projet de raccordement à Euroglas à Hombourg, la finalisation de l'extension du réseau Illberg vers le quartier Bel Air de Mulhouse, les projets autour de nouvelles énergies : hydrogène, chaleur fatale
- en matière d'agriculture : la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, la finalisation de la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture et la signature officielle, les résultats du concours « Soyons Food » pour de nouveaux agriculteurs et la 1ère édition des fermes ouvertes, l'accompagnement des agriculteurs pour contractualiser des Paiements pour Services Environnementaux, le démarrage de l'étude sur les systèmes alimentaires en Sud alsace
- en matière de biodiversité : le soutien aux actions des communes, le lien avec le Contrat territoire Eau climat pour les communes afin de financer en complément des projets, le lancement d'un marché pour la finalisation de l'Atlas de Biodiversité, la mise en place d'une coordination avec les acteurs locaux (agriculteurs, communes, état) sur la problématique des corridors
- en matière de sensibilisation : le renouvellement du programme d'animations de sensibilisation dans chaque commune de Mulhouse Alsace Agglomération « La Nature près de chez moi », la 1ère édition des ateliers « Zéro déchets » dans les communes, une prochaine semaine de la réduction des déchets avec le thème sur le textile
- en matière de mobilité : le lancement d'une expérimentation sur le covoiturage avec Klaxit, une nouvelle version du Compte Mobilité, l'ouverture du Compte aux jeunes de moins de 18 ans, l'organisation du challenge « au boulot j'y vais à vélo », un village de la mobilité, la finalisation de l'atelier projet sur les mobilités.

Mulhouse Alsace Agglomération a mis en place son Fonds Climat en juillet 2021 et l'a prolongé en 2022 aux communes avec une ouverture en août aux associations, sous forme d'appel à projets.

Enfin l'actualisation du Plan Climat, démarrée en 2019, s'est concrétisée par la présentation du projet de Plan Climat au Conseil d'agglomération en janvier 2022 ; une phase de validation s'est ouverte avec les avis de la MrAE et de l'Etat, suivie d'une consultation publique en novembre pour approuver le Plan Climat définitivement en décembre 2022.

Ainsi par l'ensemble de ses actions, le territoire contribue aux défis nationaux, européens et internationaux tout en mobilisant et dynamisant les acteurs du territoire et ses citoyens.

Ce rapport préfigure également les champs sur lesquels la collectivité porte ses efforts pour son Projet de Territoire.

M. le Président : Nous passons tout de suite à un point important. Il s'agit du débat d'orientations budgétaires. Je ne veux pas faire des propos introductifs trop importants, mais d'abord, on aura un rapport sur le développement durable 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération qui sera présenté par Loïc RICHARD.

M. RICHARD : Merci, M. le Président.

Avant de présenter ce rapport de développement durable, il me semble que je ne peux pas ne pas évoquer en propos liminaire le démarrage aujourd'hui de la COP 27 en Egypte. Je voudrais m'associer et répéter les mots très forts d'António GUTERRES, le secrétaire général de l'ONU, dans son discours inaugural ce matin. Il a – pour ceux qui n'ont pas encore entendu – dit les choses suivantes : « Les émissions de gaz à effet de serre ne cessent de croître, les températures ne cessent d'augmenter, et notre planète approche à grande vitesse du point de bascule qui rendra irréversible un chaos climatique ». Il conclut en disant : « Nous sommes sur une autoroute vers l'enfer, avec le pied sur l'accélérateur ».

Pour tenir dans ces développements les 1,5° des accords de Paris, il faudra que le monde soit à zéro émission nette en 2050, c'est-à-dire dans 25 ans, c'est-à-dire demain.

Il y a parallèlement – c'était lié à la COP 27 – ce week-end, *L'Alsace* a sorti un article d'anticipation sur le climat alsacien en 2100, selon certains scénarios – certains d'entre vous en ont pris connaissance – il y a une hypothèse de 1,5°, mais il faut savoir que cette hypothèse est déjà acquise puisque le réchauffement climatique ne s'opère pas à la même vitesse partout et l'Alsace, avec son climat continental, a déjà atteint le 1,5°. De toute façon, nous serons au-delà.

Dans une hypothèse où nous travaillons de façon active et de façon coopérative sur toute la planète, l'hypothèse des 3° est la plus probable sur notre territoire et en 2100, à 3°, ce sont des étés en plaine d'Alsace à plus de 50°. C'est la fin du vignoble alsacien, c'est la disparition complète de la forêt avec un climat méditerranéen du type aujourd'hui du Maghreb ou du sud de l'Espagne. Voilà pourquoi nous n'avons d'autre choix que de poursuivre et – je dirais même – d'amplifier nos efforts dans la lutte contre ce chaos climatique qui nous est promis, qui – selon moi – est la mère de toutes les batailles. C'est pourquoi aussi, on en parlera au cours de ce Conseil d'agglomération, nous sommes légitimes à exiger de notre gouvernement qu'ils nous permettent de ne pas briser l'élan de notre territoire, de l'élan de toutes les communes en préservant les finances de nos collectivités locales pour continuer nos efforts dans ce domaine. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre un ou deux ans avec le ralentissement des capacités financières de nos communes.

En ce qui concerne le rapport développement durable de Mulhouse Alsace Agglomération, je rappelle simplement que ce rapport est obligatoire dans le cadre des lois environnementales Grenelle 2 et de l'adoption de la stratégie nationale de développement durable. Tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter ce rapport avant le débat d'orientations budgétaires.

Ce rapport se décline au travers de cinq finalités définies par le Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la protection de la biodiversité ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations et
- les dynamiques de développement suivant des modes de production responsables.

Ce rapport vient illustrer l'engagement de m2A en faveur de ce développement durable. Vous savez que c'est l'axe 1 de notre projet de territoire.

En 2022, l'agglomération et ses partenaires se sont attachés à poursuivre et autant que faire se peut à amplifier la mise en œuvre des projets de transition énergétique et écologique. Je ne vais pas entrer dans le détail de l'ensemble des 30 pages qui vous ont été communiquées, mais nous allons citer parmi l'ensemble des actions engagées ou réalisées en 2022 jusqu'en octobre puisque nous réalisons ce rapport à cette date-là :

En matière d'énergie, essentiellement, les réseaux de chaleur avec la mise en service du réseau intercommunal Valorim sur les communes de Rixheim, Illzach, Mulhouse et Riedisheim, la finalisation de l'étude pour le projet de raccordement à Euroglas à Hombourg et les projets autour des nouvelles énergies, notamment de l'hydrogène.

Deuxième thématique, l'agriculture avec la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, qui est passé dans une phase de mise en œuvre concrète, la finalisation récente de la convention et la signature de la convention avec la Chambre d'agriculture, le concours « Soyons Food ! Les fermes de demain » pour soutenir les nouveaux agriculteurs engagés dans la transition, la première édition des fermes ouvertes, l'accompagnement des agriculteurs pour contractualiser avec les paiements pour services environnementaux, et puis le démarrage de l'étude sur les systèmes alimentaires territoriaux.

En matière de biodiversité, il faut citer le soutien aux actions des communes dans le cadre du GERPLAN et du CTEC – on a validé quelques subventions aux communes pour des projets lors du bureau qui vient de se dérouler – le lancement d'un marché pour la finalisation de l'Atlas de la biodiversité, la mise en œuvre d'une coordination avec les acteurs locaux (les agriculteurs, les communes, l'Etat) sur la problématique des corvidés.

Quatrième thématique, la sensibilisation. Il s'agit de tout le travail effectué autour du CINE avec le programme « La Nature près de chez moi », avec chaque commune, il y a eu des animations qui se sont déroulées toute l'année pour sensibiliser les habitants, amener les habitants à comprendre la nature qui les entoure, la première édition des ateliers « Zéro déchet », cette fois, dans les communes, et puis, très prochainement, la SERD (Semaine européenne de réduction des déchets) sur le thème du textile cette année.

Cinquième domaine important, la mobilité avec le lancement d'une expérimentation sur le covoiturage avec Klaxit, une nouvelle version du Compte Mobilité, l'ouverture du compte aux jeunes de moins de 18 ans, l'organisation du challenge « Au boulot, j'y vais à vélo » et un certain nombre d'autres projets autour de la mobilité, et également le travail et la finalisation de l'atelier projet sur les mobilités.

Par ailleurs, je rappelle également que m2A a mis en place un Fonds Climat en juillet 2021 et l'a prolongé en 2022 aux communes avec une ouverture aux associations cette année. Pratiquement, toutes les communes aujourd'hui ont déposé des projets, ce qui démontre bien la dynamique extrêmement positive dans laquelle le territoire s'est engagé.

Enfin, il faut citer l'actualisation du Plan Climat qui est démarré en 2019, qui a été ralenti par le Covid et qui s'est concrétisé par la présentation du projet de Plan Climat au Conseil d'agglomération de janvier. Une phase de validation s'est ouverte avec les avis de la MRAe (*missions régionales d'autorité environnementale*) et de l'Etat, suivie d'une consultation publique en novembre pour approuver le Plan Climat définitivement en décembre 2022.

Par l'ensemble de ces actions que je viens d'essayer de vous résumer succinctement, le territoire contribue aux défis nationaux, européens et internationaux tout en mobilisant et en dynamisant les acteurs du territoire ainsi que les citoyens qui nous soutiennent dans ces actions.

Voilà ce que je pouvais donner comme éléments pour la prise de connaissance de ce rapport bien plus détaillé dans la liasse qui vous a été communiquée.

M. le Président : Merci beaucoup, Loïc.

Je pense qu'il est essentiel qu'on puisse poursuivre notre politique en matière d'énergie et d'agriculture, de biodiversité. Comme c'était dit, on parlera finance tout à l'heure. Il faut que nous ayons – Loïc l'a très justement dit – les moyens de faire. C'est tout l'équilibre que nous serons amenés à chercher, à retrouver, à rechercher sur l'ensemble de nos politiques, qu'elles soient municipales ou qu'elles soient communautaires. C'est le défi qui nous attend pour 2023, on en parlera un peu plus en détail tout à l'heure quand on parlera finance.

Merci beaucoup, Loïc, de cette présentation. Merci pour tout le travail qui a été fait par les élus et les services pour nous présenter ce rapport du développement durable 2022, qui est vraiment un axe fort de notre agglomération.

Y a-t-il des prises de parole là-dessus ? Oui, Jean-Philippe BOUILLE.

M. BOUILLE : Merci, M. le Président. Chers collègues, bonsoir. Merci, M. le Vice-président.

Je vais faire un certain nombre de commentaires que je veux constructifs parce que je veux commencer par saluer l'engagement et l'action de notre collectivité, pour notre territoire dans cette transition écologique. En même temps, je ne peux pas m'empêcher à un moment où la COP 27 se tient en Egypte de nous poser la question collectivement de la vitesse à laquelle nous avançons et de

l'endroit vers lequel nous essayons d'atteindre. Il y a une sorte de tension qui me préoccupe un peu, allons-nous assez vite et assez loin ? Je donne trois exemples dans les secteurs qu'évoquait, à juste titre, M. le Président.

Dans l'énergie, nous travaillons sur les réseaux de chaleur, nous travaillons sur la récupération de la chaleur fatale d'Euroglas, ce sont évidemment d'énormes investissements, de grands projets avec beaucoup d'ambition. En même temps, je me demande si nous allons suffisamment loin et suffisamment fort dans la rénovation thermique des bâtiments. On s'interroge sur la prolongation du PIG qui vient à échéance en 2022, par exemple.

Dans le domaine de l'agriculture, on se pose là aussi des questions dans le sens où nous avançons sur la conversion bio, sur les fermes de demain. Il y a des choses très positives. En même temps, je continue de me préoccuper – c'est un sujet que j'avais évoqué l'année dernière dans le même contexte – de la conversion au maraichage pour augmenter la résilience territoriale, la résilience alimentaire dont on sait qu'elle peut être problématique, notamment avec le dérèglement que Loïc évoquait tout à l'heure.

Le dernier point, c'est sur les mobilités. Nous sommes tous engagés, à la fois à l'agglomération et dans les villes, sur le développement du vélo, mais je pose la question des transports en commun : est-ce qu'on est suffisamment ambitieux sur notre politique de développement du transport en commun pour en faciliter l'usage ? Ce n'est pas nécessairement qu'une question d'investissement, c'est aussi une question de remplir les trams et les bus. Je les prends souvent, ils ne sont pas si fréquentés que cela. Donc, il y a aussi des questions autour de la manière dont nous changeons les comportements de nos concitoyens.

Là encore, ces remarques sont très constructives. Je m'inscris dans ce qui est fait et en même temps, je partage cette inquiétude de « allons-nous assez vite, assez loin ? ». Je partage là aussi l'inquiétude du Vice-président quand il évoque le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources, je me demande si on a le pied sur l'accélérateur, dans la bonne direction. Vous l'avez dit, M. le Vice-président, très justement, il y a un questionnement autour de cela et je voulais le partager ce soir.

Merci.

M. le Président : Merci, Jean-Philippe. On partage tout à fait la transversalité de cette mission de la biodiversité et de notre raisonnement qu'on doit avoir sur l'ensemble des compétences qui sont les nôtres.

Philippe WOLFF.

M. WOLFF : Oui, merci, Loïc, pour ces propos introductifs rappelant les urgences climatiques en ce début de COP 27. Je voulais rajouter que le réchauffement climatique n'a rien à voir avec la météo. Ce n'est pas de savoir quel temps il va faire ou connaître la température, la question est de savoir si l'on pourra s'en sortir ? La COP 27, c'est comme une grosse réunion de copropriété, il faut que les copropriétaires se mettent d'accord pour agir. Il faut vraiment qu'on diminue nos émissions de carbone. On a pris des engagements à la COP 21, on est loin d'atteindre les objectifs fixés pour limiter le réchauffement à 1,5°. Quand on

parle de réchauffement de quelques degrés, ce n'est pas simplement la température. Il va aussi y avoir des conséquences sur la fonte des glaces. Je suis tout à fait d'accord là avec Jean-Philippe, c'est une accélération manifeste qui se produit. Par exemple, les glaciers alpins ont perdu cette année 6 % de leur masse, je ne sais pas si vous vous en rendez compte. C'est tout l'accès à l'eau potable en période estivale qui sera remis en question. Et cela ne va qu'empirer. On peut déjà imaginer les problèmes que cela va engendrer.

Ces réchauffements de 2° – je ne parle même pas de 3° veulent dire aussi : la désertification de toutes les zones tropicales. Ces zones seront tout simplement inhabitables. Cela engendrera des migrations de masse. Cela veut dire aussi qu'il y aura des périodes de plus de 20 jours consécutifs où les températures seront à 50°. La vie humaine est impossible à ces niveaux de températures.

Je voulais préciser tout cela pour dire que, oui, c'est bien ce qu'on fait. Il faut le faire parce qu'il n'y a pas d'autre choix. Je souhaite qu'on fasse beaucoup plus, il faudrait carrément tout arrêter maintenant si on veut une chance d'avoir une planète vivable pour demain.

M. le Président : Merci, Philippe. Merci pour vos différentes prises de parole. Il n'y a pas de vote, c'était juste une présentation et il convient de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil d'agglomération prend acte du rapport Développement Durable de Mulhouse Alsace Agglomération.

5° EGALITE FEMMES-HOMMES : RAPPORT ANNUEL DE SITUATION (06/7.10.2/849C)

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015. La présentation du rapport annuel 2021 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

La première partie du rapport est consacrée à la situation des femmes et des hommes sur le territoire de l'agglomération.

Si l'on considère la question sous l'angle de la définition de l'égalité par le Conseil de l'Europe, le rapport ci-joint montre une situation contrastée mais inchangée, sur le territoire de l'agglomération. Si les revenus médians, prestations sociales comprises, entre les types de ménages (couples, femmes seules, hommes seuls) ont connu entre 2015 et 2019 une légère amélioration, un écart entre les femmes et les hommes demeure. Le revenu médian est en effet plus important pour les hommes seuls que pour les femmes seules.

La situation des femmes sur le marché du travail s'améliore légèrement mais reste dégradée puisque le taux d'activité des femmes est inférieur de 10 points par rapport à celui des hommes et, la part des femmes avec un faible niveau de qualification est plus importante.

La deuxième partie du rapport porte sur les questions d'égalité au sein de la collectivité. Il s'agit d'une analyse du bilan social des ressources humaines et des indicateurs en matière d'égalité professionnelle : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Il est possible de constater que la masse salariale des effectifs féminins est inférieure à celle des hommes, malgré un nombre supérieur de femmes au sein de l'administration. Cette situation est constatée de manière générale dans la fonction publique et ce, malgré des règles de rémunérations égalitaires.

Cela s'explique essentiellement par la nature des emplois occupés et leurs régimes indemnitaires.

En 2021, plusieurs actions ont été réalisées, au sein de la collectivité, en matière d'égalité femmes-hommes. Un film sur l'implication des femmes de la collectivité, durant la crise du Covid a été réalisé et diffusé à l'occasion de la journée du 8 mars. Les agents ont également été sensibilisés aux nouvelles règles relatives au congé paternité.

Des femmes ont également intégré des services de la collectivité, jusqu'alors composés exclusivement d'agents de sexe masculin : un agent féminin assurant des missions de distribution, a rejoint l'unité courrier en novembre 2021 et, le poste d'ingénieur Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) à la centrale thermique de l'Illberg est, depuis février 2021, occupé par une femme.

En termes de politiques publiques menées sur son territoire, Mulhouse Alsace Agglomération n'a pas de compétence juridique lui permettant d'intervenir directement sur ce champ d'action.

Elle peut néanmoins agir sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais de sa compétence en matière de développement économique et d'emploi d'une part, et par sa politique d'accueil du jeune enfant et d'accueil périscolaire d'autre part.

La dernière partie du rapport rend compte des actions menées dans ces deux axes.

On peut notamment souligner l'implication des acteurs de la formation et de l'accompagnement vers l'emploi et l'entrepreneuriat, qui déploient sur le territoire de nombreuses initiatives visant à aider les femmes à s'insérer professionnellement et accompagner l'entrepreneuriat au féminin. Par exemple, le Plan Local pour l'Insertion Economique (PLIE) a accompagné, en 2021, 1 181 femmes. Ce chiffre qui est en légère augmentation par rapport en 2020 (1 172) ne permet pas encore de rattraper le niveau d'avant crise sanitaire (1 235 en 2019).

La part des femmes pour les heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés publics est en très nette baisse par rapport à 2020 en raison de la nature des marchés publics, qui étaient principalement des marchés de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport 2021 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

PJ : 1



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ANNÉE 2021

RAPPORT ANNUEL
SUR LA SITUATION EN MATIÈRE
D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021

SOMMAIRE

Préambule	07
1. LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE TERRITOIRE	09
1.1. Les principaux indicateurs d'égalité	14
La part des familles monoparentales	14
Le taux de scolarisation par tranche d'âge	15
Le niveau de diplôme	16
Le taux d'activité	17
Les revenus médians par unité de consommation	18
Le niveau de responsabilité dans les entreprises (cadres)	19
1.2 Les évolutions de l'emploi salarié dans la région mulhousienne et le Sud Alsace	20
2. LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	23
2.1 La gouvernance	24
Le Conseil d'Agglomération	24
La gouvernance administrative	24
2.2 Les ressources humaines	25
La mixité dans les filières et les cadres d'emploi – Fonctionnaires	26
La part des femmes et des hommes cadres A par filière	28
La durée et l'organisation du temps de travail	29
Les rémunérations	32
Les titularisations, promotions et avancements	34
La mixité dans le suivi des formations	34
2.3 Les actions menées, les ressources mobilisées et les orientations pluriannuelles	35
Dispenser des formations dynamiques en termes d'égalité	35
Favoriser la parité femme/homme dans les compositions d'instances	35
Le plan d'action pluriannuel	36
2.4 Les autres actions menées et les actions à venir	38
En 2021	38
Les actions prévues en 2022	39
3. LES POLITIQUES DE L'AGGLOMÉRATION ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	41
3.1. Le Périscolaire et la Petite Enfance en tant que services à l'usager peuvent favoriser l'égalité femmes-hommes	43
3.2. Favoriser l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail, la formation et l'emploi	44

PRÉAMBULE

Article 1^{er} de la Constitution de la République Française :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la Loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans les obligations du code général des collectivités territoriales, qui prévoit dans son article L. 2311-1-2 : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ces dispositions sont applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

L'égalité femmes-hommes est définie par le Conseil de l'Europe de la façon suivante :

« Observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée ».

C'est sous ces angles que la situation sera observée. Le rapport dresse un portrait socio-démographique de l'égalité des genres dans l'agglomération. Puis il explore la situation au sein même de l'EPCI, du point de vue de sa gouvernance et de ses ressources humaines. Enfin, il met en lumière les stratégies et actions menées au titre des deux compétences intercommunales ayant un impact sur la problématique : l'emploi et le développement économique d'une part et l'accueil « petite enfance » et le périscolaire d'autre part.





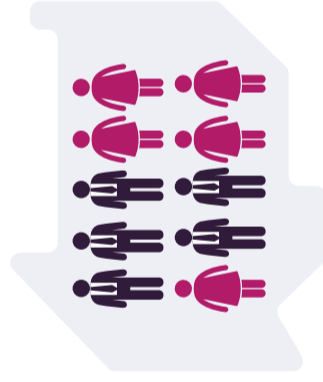
La situation des femmes et des hommes sur le territoire



1. LA SITUATION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE TERRITOIRE

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est la principale communauté d'agglomération du département du Haut-Rhin. Elle compte près de 280 000 habitants.

Elle est la deuxième intercommunalité la plus peuplée d'Alsace, derrière l'Eurométropole de Strasbourg et la troisième du Grand Est après le Grand Reims, mais devant la métropole du Grand Nancy.



51%
des habitants de m2A
sont des femmes

Elle est composée de 39 communes. Le territoire réunit autour de la ville centre des communes, Mulhouse, aux fonctions mixtes - habitat, emploi, commerces - et d'autres plus résidentielles et agricoles. m2A se caractérise par un vieillissement structurel de sa population avec une part des « 60 ans et plus » égale à 25%. La part des moins de 30 ans représente 36% de la population de l'ensemble de l'agglomération, contre 35% pour le Grand-Est et 34% pour la France. La répartition par genre de la population est identique à celle constatée au niveau régional, avec une légère prédominance féminine.

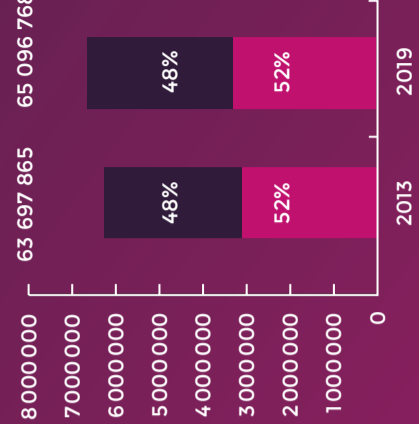
51% des habitants de m2A sont des femmes et la répartition femmes/hommes sur le territoire est stable. Il existe des variations selon les tranches d'âges et, celles-ci diffèrent entre l'agglomération et la Ville de Mulhouse. En effet, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération la tranche d'âge qui compte le plus de femmes est celle des « 60 ans et plus » (27%), tandis que pour la Ville de Mulhouse, il s'agit de celle des « 20-39 ans » (27%).

Les hommes de « 40-59 ans » représentent 27% de la population masculine de l'agglomération alors que sur le territoire de la Ville de Mulhouse, ils sont plus nombreux dans la tranche d'âge « 20-39 ans » (27%).

La répartition femmes / hommes

Source : RP Insee 2019

Femmes
Hommes



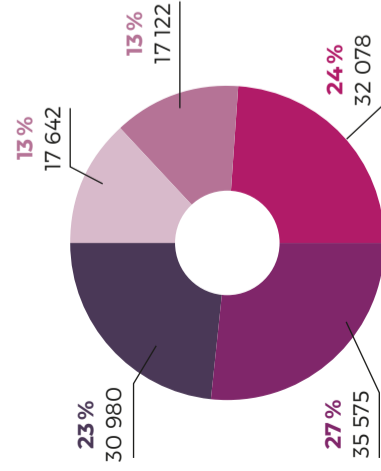
L'âge de la population

Source : RP Insee 2019



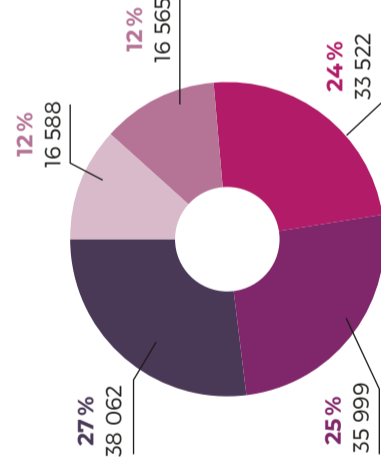
Hommes

Total : 133 397



Femmes

Total : 140 736



■ Moins de 10 ans ■ 10-19 ans ■ 20-39 ans ■ 40-59 ans ■ 60 ans et plus

La répartition femmes/hommes/hommes de moins de 30 ans

Source : RP Insee 2019

	Hommes	Femmes	Total
Pop. moins de 30 ans	50 080	48 944	99 024
Pop. totale	133 397	140 736	274 133
Part des moins de 30 ans	38%	35%	36%

Pop. moins de 30 ans

Pop. totale

Part des moins de 30 ans

	La Région Grand'est		Mulhouse Alsace Agglomération	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pop. moins de 30 ans	983 466	938 110	11 672 318	11 293 770
Pop. totale	2 708 279	2 847 940	31 501 403	33 595 365
Part des moins de 30 ans	36%	33%	37%	34%
Total	22 966 088		66 988 403	
Part des moins de 30 ans	34%		34%	

Pop. moins de 30 ans

Pop. totale

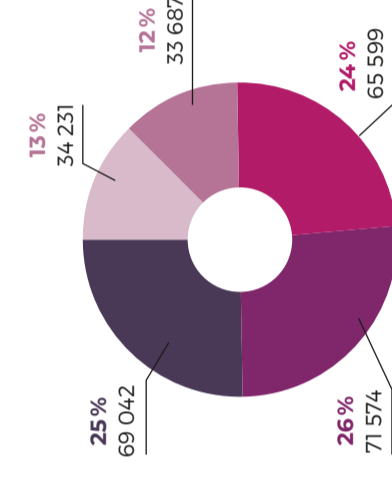
Part des moins de 30 ans

La tranche d'âge qui compte le plus de femmes est celle des « 60 ans et plus ».



Population totale

Total : 274 133



36% des habitants ont moins de 30 ans.



1.1. LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ÉGALITÉ



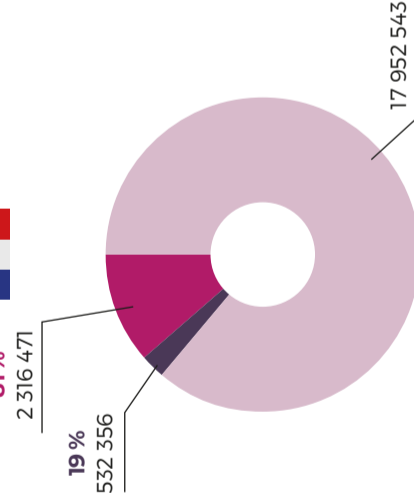
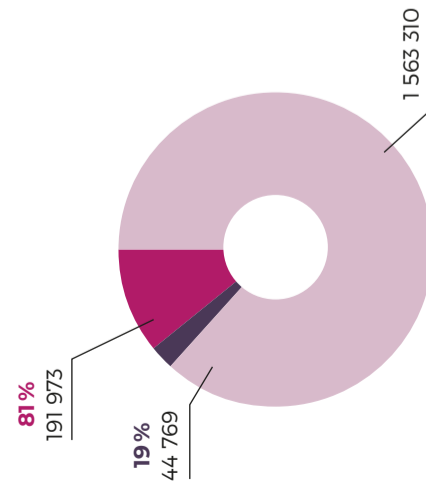
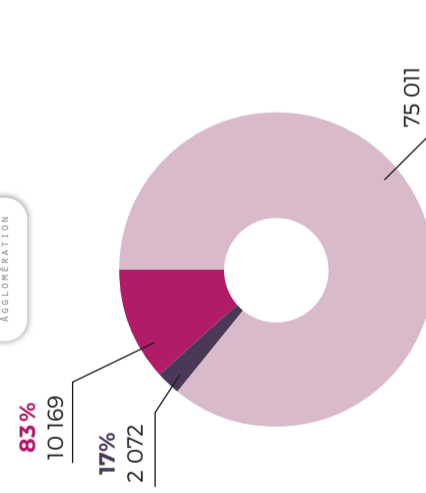
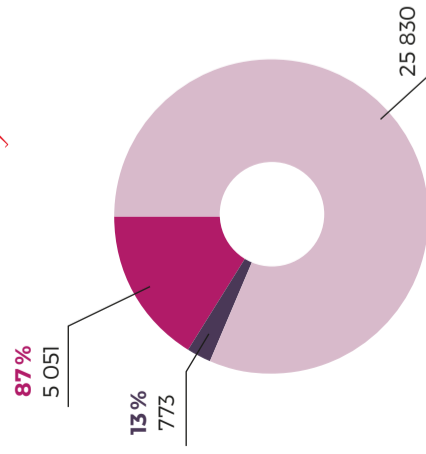
La part des familles monoparentales

Dans l'agglomération mulhousienne, plus d'1 famille sur 6 est monoparentale. C'est le cas pour plus de 23% des familles à Mulhouse. Composées à 83% de mères seules, ce sont majoritairement des familles économiquement moins aisées et socialement plus fragiles.

Les caractéristiques des familles

Source : CAF 2019

- Familles
- Familles monoparentales femmes
- Familles monoparentales hommes

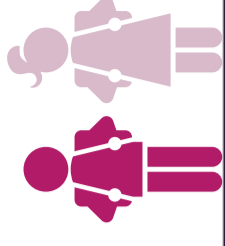


Le taux de scolarisation par tranche d'âge

Le taux de scolarisation est relativement stable avec 24% pour les hommes et 22% pour les femmes (contre 23% en 2020). Il reste inférieur aux chiffres de Mulhouse où la proportion atteint 27% pour les hommes et 26% pour les femmes.

Source : RP Insee 2019

	Hommes			Femmes			Total m2A		
	Pop. scolarisée	Pop.	Taux de scolarisation	Pop. scolarisée	Pop.	Taux de scolarisation	Pop. scolarisée	Pop.	Taux de scolarisation
2-5 ans	5 094	7 104	72%	4 736	6 649	71%	9 830	13 754	71%
6-10 ans	8 773	8 984	98%	8 377	8 629	97%	17 150	17 613	97%
11-14 ans	6 723	6 866	98%	6 802	6 949	98%	13 525	13 815	98%
15-17 ans	4 827	5 140	94%	4 862	5 079	96%	9 689	10 219	95%
18-24 ans	4 590	10 543	44%	4 693	10 274	46%	9 283	20 817	45%
25-29 ans	548	8 058	7%	517	8 317	6%	1 065	16 375	7%
30 ans et plus	966	83 316	1%	992	91 793	1%	1 958	175 109	1%
Total	31 520	130 013	24%	30 980	137 690	22%	62 500	267 702	23%



Au nouveau site périscolaire m2A « Les Bambins de l'III » à Brunstatt-Didenheim.

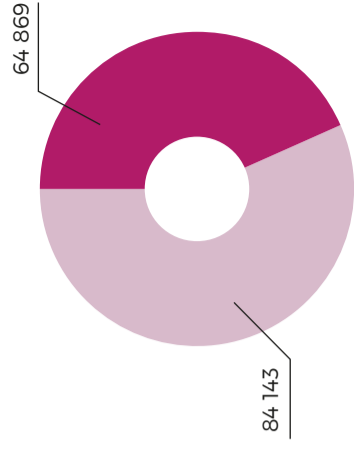




Taux d'activité

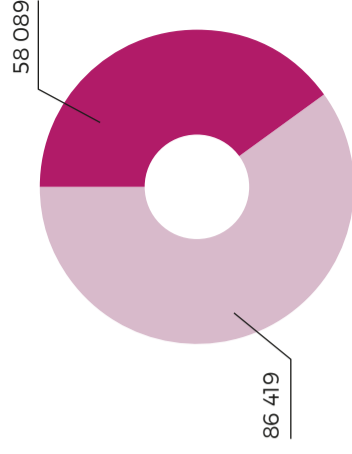
Source : RP Insee 2019

- Actifs 15-64 ans
- Population 15-64 ans



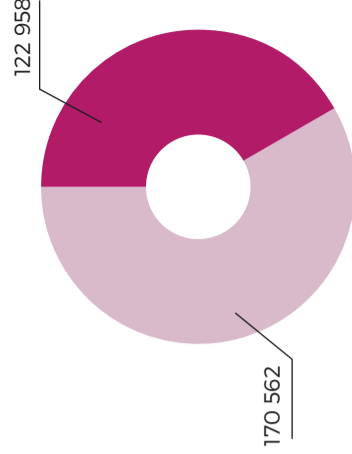
Hommes

Taux d'activité : **77%**



Femmes

Taux d'activité : **67%**



Population totale

Taux d'activité : **72%**

Le taux d'activité

Il existe un écart relativement important entre le taux d'activité des femmes et des hommes

Cet écart n'est pas propre au territoire de l'agglomération. Toutefois, il est plus marqué qu'au niveau national où, en 2019, le taux d'activité était de 69,7% pour les femmes et 75,5% pour les hommes.

Il est possible de constater un inégal accès à l'emploi des femmes et des hommes.

En effet, le taux d'activité des hommes dans l'agglomération est de 77% et celui des femmes est de 67%. Pour les femmes actives, le taux d'emploi n'est que de 55% tandis que celui des hommes est de 64%.

Autrement dit, la part de femmes présentes sur le marché du travail est beaucoup plus faible et, quand les femmes sont présentes, elles ont beaucoup moins de chances de trouver effectivement un emploi.

Aussi, la qualité de l'emploi auquel accèdent les femmes et les hommes diffère. En effet, quelle que soit la tranche d'âge considérée, les femmes subissent bien plus que les hommes la précarité au travail.

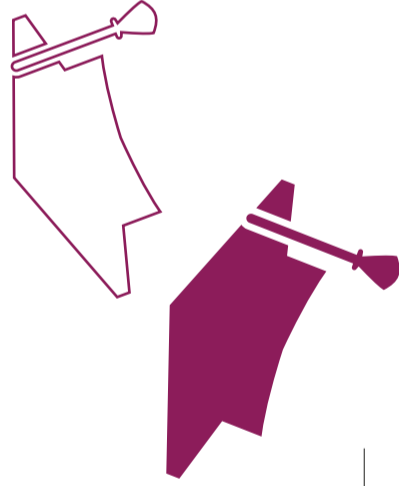
Bien qu'entre 2020 et 2021, le nombre de femmes de moins de 25 ans ayant signé un Contrat à Durée Indéterminée (CDI), a augmenté de 31%, les hommes de cette tranche d'âge restent plus nombreux à avoir bénéficié d'un tel type de contrat. Dans cette même tranche d'âge, en 2021, 30 618 femmes se sont vu offrir un Contrat à Durée Déterminée Court (CDDC) contre seulement 18 824 hommes. Dans la tranche d'âge des 25-50 ans, les écarts se maintiennent : entre 2020 et 2021, une augmentation de 22% du nombre de CDI signés pour les femmes, contre 28% pour les hommes (soit 7 points d'écart).

Enfin, pour la classe d'âge des plus de 50 ans, l'évolution du nombre de CDI entre 2020 et 2021 est de 26%, quel que soit le sexe. Cependant, pour cette même classe d'âge l'écart est significatif en matière de CDDC, puisqu'en un an, le nombre de CDDC signé par des hommes a augmenté de 28% contre 13% seulement pour les femmes (soit 15 points d'écart).

Le niveau de diplôme

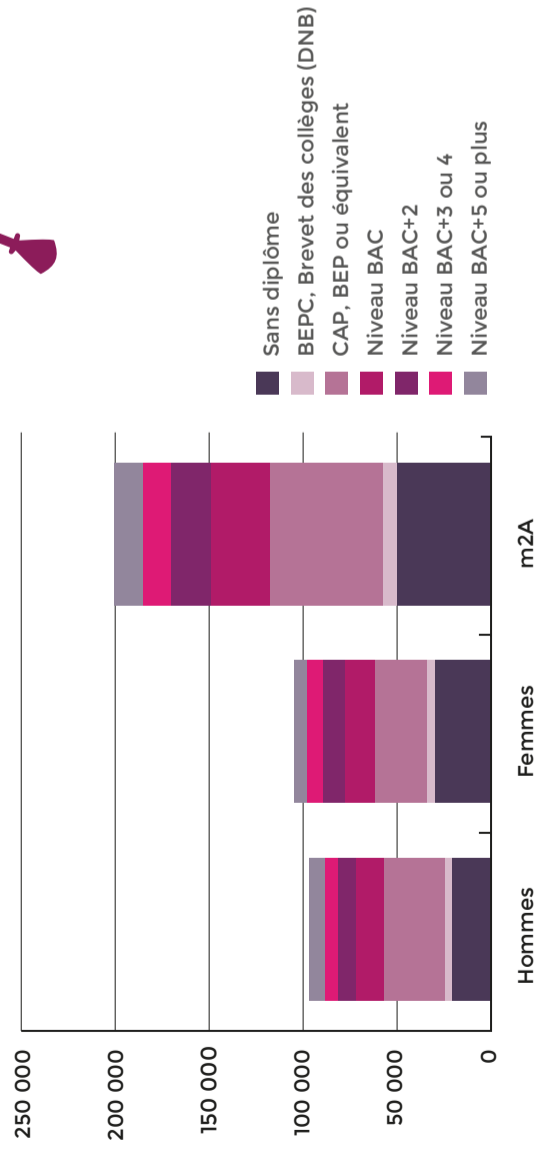
Sur le territoire de m2A, les conséquences de la mutation du tissu économique local (passage d'un modèle industriel lourd à un modèle tertiaire) sont nettes. Les niveaux de diplômes restent faibles dans l'agglomération malgré leur augmentation notable depuis 2008.

Concernant les niveaux de formation, 28% de filles quittent le système scolaire sans aucune qualification, soit 7 points de plus que les garçons. Elles sont également moins nombreuses à obtenir le niveau CAP/BEP (26% contre 34% d'hommes). Pour les niveaux BAC (16%), Bac+2 (11 et 10%) Bac +3 ou 4 (8 et 7%), les parts s'équilibrent. Cependant, pour les niveaux Bac +5 ou plus, les hommes sont à nouveau plus nombreux (9%) que les femmes (7%).



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe

Source : RP Insee 2019



Pour les deux indicateurs « taux de scolarisation » et « niveau de formation », la situation des femmes est moins favorable que celle des hommes. Ces éléments induisent un accès des femmes au marché de l'emploi plus difficile.

Les revenus médians par unité de consommation

Source : Insee, Filosofi 2019



NB : le revenu médian disponible prend en compte les aides sociales

L'entreprise Beyer, fabricant de confitures depuis 1921 à Pfaffstatt.



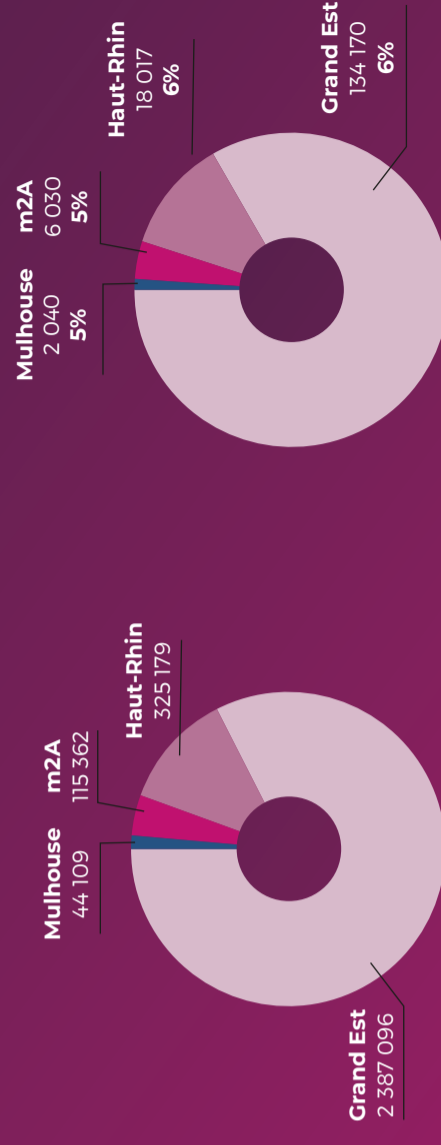
Les temps partiels

Source : RP Insee 2019

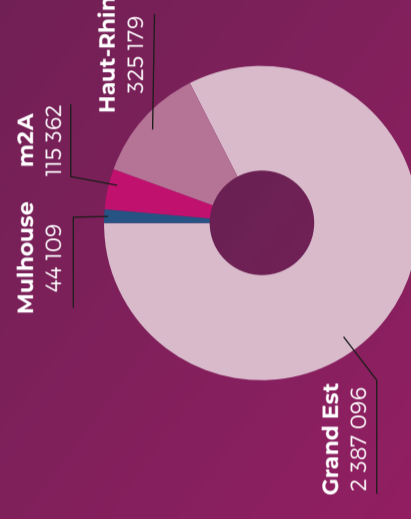
	Part des hommes actifs à temps partiel	Part des femmes actives à temps partiel	Nombre d'hommes salariés de 15 à 64 ans	Nombre de femmes salariées de 15 à 64 ans
Mulhouse	10%	32%	16 228	13 757
m2A	7%	32%	47 851	44 395
Haut-Rhin	7%	33%	147 544	137 971
Grand Est	7%	30%	1 021 022	979 409

LE NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DANS LES ENTREPRISES (CADRES)

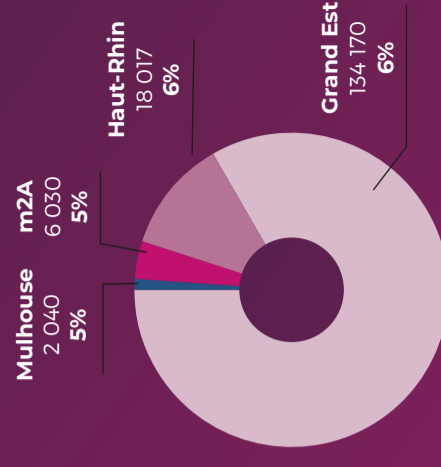
Cadres 2019
Source : RP Insee



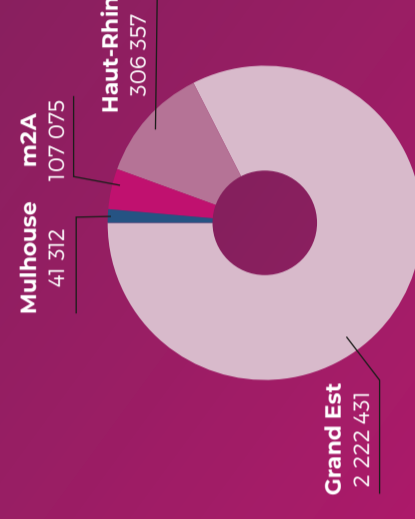
Femmes actives



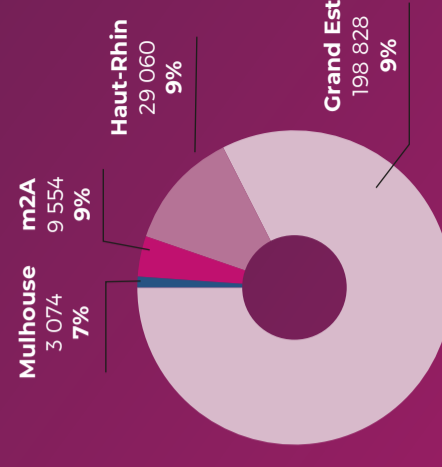
Femmes actives cadres



Hommes actifs



Hommes actifs cadres





Zakaria Bacha-Missimi, Mulhousien
et Meilleur Apprenti de France
en zinguerie et couverture.

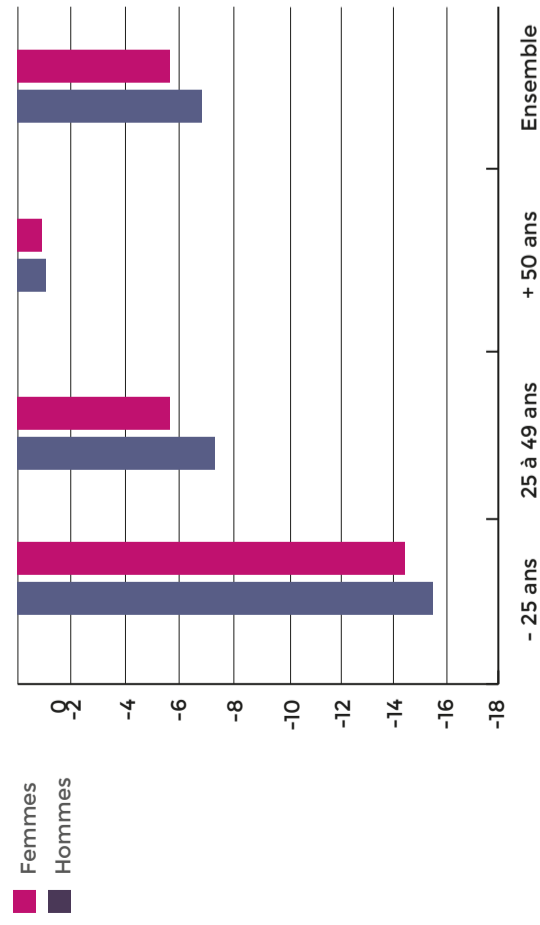
1.2 LES ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LA RÉGION MULHOUSIENNE ET LE SUD ALSACE

L'étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) en mai 2022, sur les évolutions de l'emploi salarié au sein de Mulhouse Alsace Agglomération et le Sud Alsace, souligne une indéniable reprise de l'emploi dans l'agglomération mulhousienne, après une année 2020 très difficile, caractérisée par une forte baisse de l'emploi.

De fin décembre 2020 à fin décembre 2021, 1 548 emplois ont été créés sur le territoire de m2A pour atteindre 82 483 emplois fin 2021. Malheureusement, ces créations d'emplois n'ont pas permis de retrouver le niveau d'avant crise puisque de fin décembre 2019 à fin décembre 2021, 3 259 emplois ont été perdus sur le territoire de m2A. En matière de chômage, dans la zone d'emploi de Mulhouse, il est à noter que le nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) est passé de 40 930 fin de l'année 2020 à 38 330 fin de l'année 2021, soit une baisse de 2 600 personnes.

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi, par classe d'âge et de sexe, entre le 4^e trimestre 2020 et le 4^e trimestre 2021 dans la zone d'emploi de Mulhouse

Source : DARES



Les moins de 25 ans et les hommes ont le plus bénéficié de cette baisse du chômage. Toutes catégories d'âges confondues, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 5,7% entre fin 2020 et fin 2021, tandis que le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 6,9%. Il est possible de relever que, quelle que soit la tranche d'âge, la baisse du chômage est plus importante chez les hommes que chez les femmes.

+1 548

emplois créés
sur le territoire de m2A
de fin décembre 2020
à fin décembre 2021

1. Les évolutions de l'emploi salarié
dans la région mulhousienne
et le Sud Alsace. AURM. Mai 2022.



-5,7%

de demandeuses
d'emploi entre fin 2020
et fin 2021,
contre -6,9% chez les hommes

2

Les femmes et les hommes au sein de la communauté d'agglomération



Des agents de l'unité courrier de m2A

2.1 LA COUVERNANCE

Le Conseil d'Agglomération

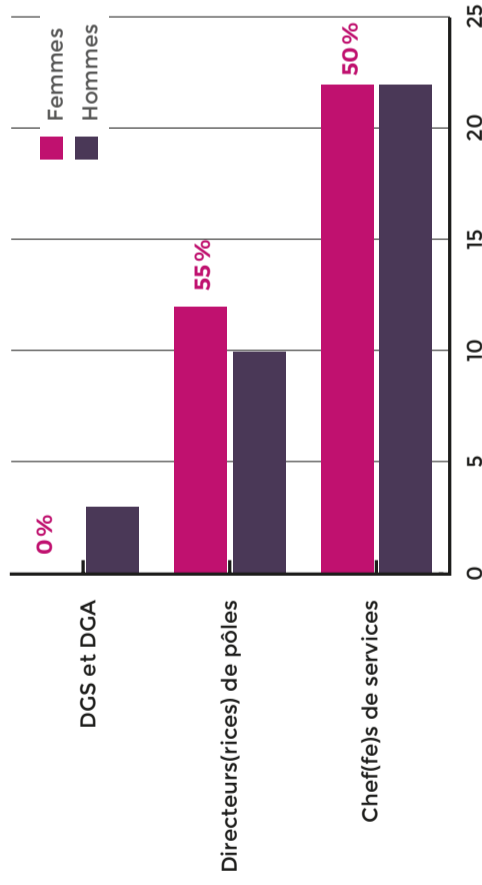
Le Conseil d'Agglomération compte 103 conseillers communautaires, dont 1 président, 15 vice-présidents et 43 conseillers communautaires délégués. L'observation de sa répartition par genre montre que le mode d'élection fixé par la loi du 17 mai 2013, distinct pour les communes de plus et de moins de 1 000 habitants, ne permet pas de garantir la parité dans le conseil d'agglomération. En effet, les femmes n'y sont que 41, soit 40%.

La gouvernance administrative

En 2021, deux hommes ont été recrutés sur des postes de DGA.

La parité femmes-hommes pour les postes de chef de service est atteinte avec 50% de femmes, 55% pour les postes de direction : ce n'est pas le cas pour les postes de DGS/DGA.

Dans les fonctions exécutives, la part des femmes est d'un peu plus de 35% : 2 Vice-Présidentes sur 15 et 17 Conseillères Communautaires déléguées sur 43.



2.2 LES RESSOURCES HUMAINES

En préambule, il est important de rappeler que la Fonction Publique Territoriale (FPT), de par son statut, consacre le principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

L'ensemble des filières et des cadres d'emploi leur est indifféremment accessible.

Le statut permet l'égalité d'accès à la FPT pour les deux sexes avec le système des concours.

L'application d'un indice selon le grade dévolu par l'agent conditionne sa rémunération en référence à une grille indiciaire. Le complément de revenu apporté par le régime indemnitaire dépend des fonctions exercées. Le système d'avancement suit des progressions d'échelons. L'administration garantit ainsi le principe d'égalité de traitement de ses agents, homme ou femme, à temps de travail et ancienneté comparables.

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'inscrit dans l'application de ces grands principes juridiques et veille tout particulièrement à leur application au quotidien dans le management des collaborateurs.

Même si le statut donne des garanties, il n'empêche pas certaines inégalités malgré tout. Les causes de ces inégali-

tés sont diverses : choix d'orientation ou de carrière moins favorables, existence de métiers et de filières genrés et différenciés, phénomènes d'autocensure...

m2A a adopté un plan d'action, mutualisé avec la Ville de Mulhouse.

Ce plan, conclut pour une durée de trois ans (2021-2023) a pour objectif d'identifier les sources d'inégalités et de prendre des mesures pour y remédier.

Certains services sont mutualisés entre m2A et la Ville de Mulhouse, il s'agit principalement de services fonctionnels dont les activités concernent à la fois les deux entités, tels que les ressources humaines, le service juridique, les finances, le secrétariat général...

Les services mutualisés fonctionnent avec du personnel employé par m2A.

Le présent rapport porte sur le personnel employé par m2A pour les services de sa compétence ainsi que pour les services mutualisés.

Les données sont extraites des statistiques RH, reflet de l'activité de m2A pour l'année 2021.



Effectifs de m2A

54%

de femmes

(moyenne réalisée avec les agents fonctionnaires et contractuels)



Les effectifs de m2A s'élevaient à 1 575 agents dont 54% de femmes (moyenne réalisée avec les agents fonctionnaires et contractuels).

La mixité dans les filières et les cadres d'emploi – Fonctionnaires

Fonctionnaires	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
DGS / DGA	2	100%	0	0%	2
Administrateurs	1	100%	0	0%	1
Attachés	27	37%	46	63%	73
Rédacteurs	4	11%	31	89%	35
Adjointes administratifs	5	4%	121	96%	126
Total filière administrative	39	16%	198	84%	237

Ingenieurs en chef	3	75%	1	25%	4
Ingenieurs	24	71%	10	29%	34
Techniciens	63	79%	17	21%	80
Agents de maîtrise	56	85%	10	15%	66
Adjointes techniques	381	69%	168	31%	549
Total filière technique	527	72%	206	28%	733

Conservateurs du patrimoine	0	0%	2	100%	2
Attachés de conservation du patrimoine	0	0%	3	100%	3
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0%	2	100%	2
Assistants d'enseignement artistique	0	0%	1	100%	1
Total filière culturelle	0	0%	8	100%	8

Conseiller territorial des Activités Physiques et Sportives (APS)	2	67%	1	33%	3
Éducateurs des aps	18	60%	12	40%	30
Opérateurs des aps	1	33%	2	67%	3
Total filière sportive	21	58%	15	42%	36

Conseillers socio-éducatifs	0	0%	1	100%	1
Assistants socio-éducatifs	1	50%	1	50%	2
Éducateurs de jeunes enfants	0	0%	15	100%	15
Agents sociaux	0	0%	2	100%	2
Total filière sociale	1	5%	19	95%	20

Puéricultrices - Cadres de santé	0	0%	3	100%	3
Infirmiers en soins généraux	0	0%	2	100%	2
Auxiliaires de puériculture	0	0%	12	100%	12
Auxiliaires de soins	0	0%	1	100%	1
Total filière médico-sociale	0	0%	18	100%	18

Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	1	100%	0	0%	1
Total filière médico-technique	1	100%	0	0%	1

Animateurs	4	31%	9	69%	13
Adjointes territoriaux d'animation	29	12%	205	88%	234
Total filière animation	33	13%	214	87%	247

Toutes filières	622	48%	678	52%	1300
------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

Dans la catégorie des fonctionnaires, avec 85 femmes et 61 hommes, les femmes représentent 58% des catégories A. Avec 84 femmes et 89 hommes, elles sont 49% des catégories B.

La filière technique représente 56% de l'effectif total mais les femmes n'y sont présentes qu'à 28%, par contre elles sont majoritaires dans la filière administrative à 84%.

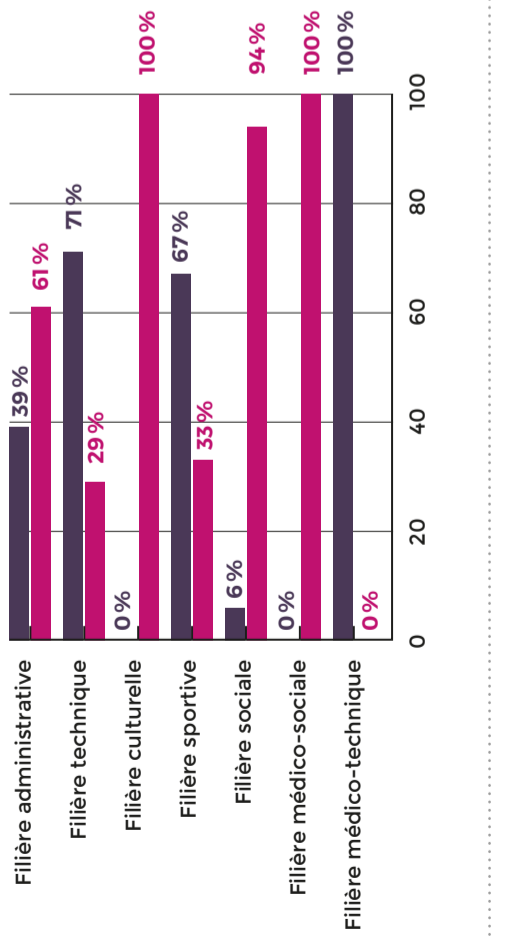
On relève une prédominance féminine dans les filières administratives, culturelles, sociales, médico-sociales et animation.

Avec 509 femmes et 472 hommes, elles constituent 52% des catégories C.

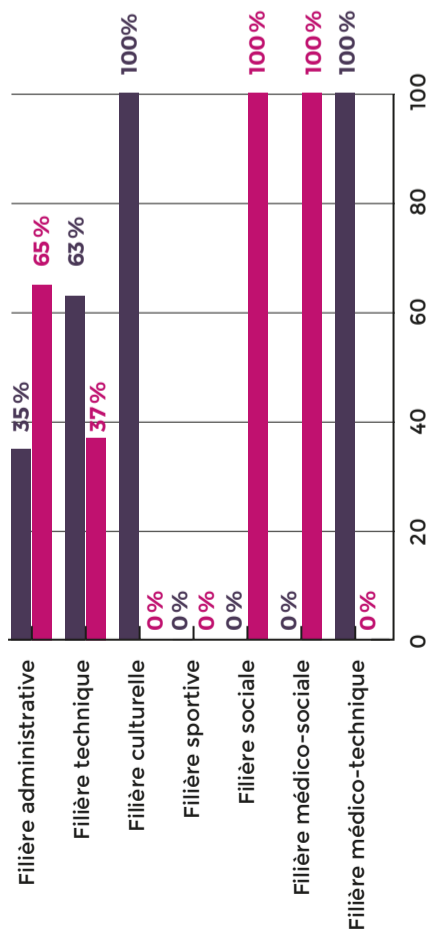


La part des femmes et des hommes cadres A par filière

Fonctionnaires



Contractuels



Les agents de la centrale thermique de Illberg.

La durée et l'organisation du temps partiel

Les temps partiels (le poste est calibré à temps complet mais l'agent a choisi de travailler sur un pourcentage de 90, 80%...) : en 2021, la grande majorité des temps partiels, 102 sur 121 soit 84% a été prise par des femmes pour équilibrer leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Il s'agit d'un facteur dominant relevé par l'ensemble des études sociologiques (secteur privé et public confondus). Il faut toutefois relever qu'il s'agit avant tout de choix personnels dont les motivations sont complexes. Même s'ils sont moins représentés, certains hommes font le choix d'un temps partiel.



« Le temps partiel m'a permis de profiter de ces années qui passent vite, de donner à Elisa et Romain la possibilité de participer à des activités extrascolaires. »

Guillaume Pricot

Direction des Systèmes d'Information (DSI)
Chef de projets à l'Unité Développement et intégration logiciels



« Frustré et triste à l'idée que Rose passe plus de temps avec une autre personne que nous, ses parents, j'ai décidé de travailler à temps partiel, une chouette aventure ! »

Anthony Vargas

Direction des Systèmes d'Information (DSI)
Administrateur réseaux et systèmes



Le congé parental

La totalité des 17 congés parentaux ont été pris par des femmes (fonctionnaires et contractuelles) : l'année 2021 illustre une tendance constante.

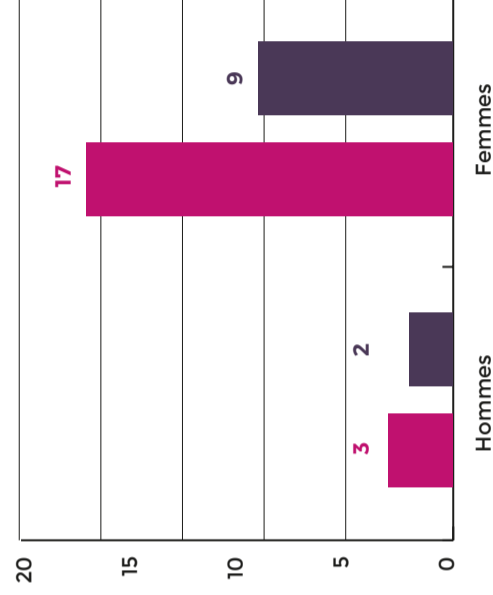
Les congés pour enfants malades

Ce sont principalement les femmes qui à 73% ont eu besoin de congés pour enfant malade en 2021, pour un nombre de jours représentant 76% de ceux octroyés.

Les hommes et les femmes s'arrêtent en moyenne entre 2 et 3 jours par maladie de leur enfant.



Les congés pour conjoint ou proche malade



En 2021, les hommes ont davantage utilisé de congés pour s'occuper d'un conjoint ou d'un proche malade. En effet en 2020, seules des femmes avaient sollicité ce type de congé.

Temps partiels	Titulaires		Contractuels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1	15	1	9
		16		10
Catégorie B	9	18	1	2
		27		3
Catégorie C	7	56	0	2
		63		2

Les emplois à temps non complet

Un emploi à temps non complet se caractérise par une durée hebdomadaire d'emploi inférieure à 35 heures, fixée par l'organe délibérant lors de la création de cet emploi.

Toutes situations confondues, les femmes occupent 285 des 318 postes à temps non complet.

Temps non complets	Titulaires		Contractuels		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
28h ou plus	2	14	0	3	2
		16		3	17
					19
17h30 à moins de 28h	24	210	7	52	31
		234		59	262
					293
Moins de 17h30	0	2	0	4	0
		2		4	6
		2		4	6

90%

des postes à temps non complet sont donc occupés par des femmes



Les femmes exercent plus souvent une activité à temps partiel à l'instar des agents des périscolaires.

On peut relever aussi un régime indemnitaire plus important dans les filières techniques généralement plus masculines.

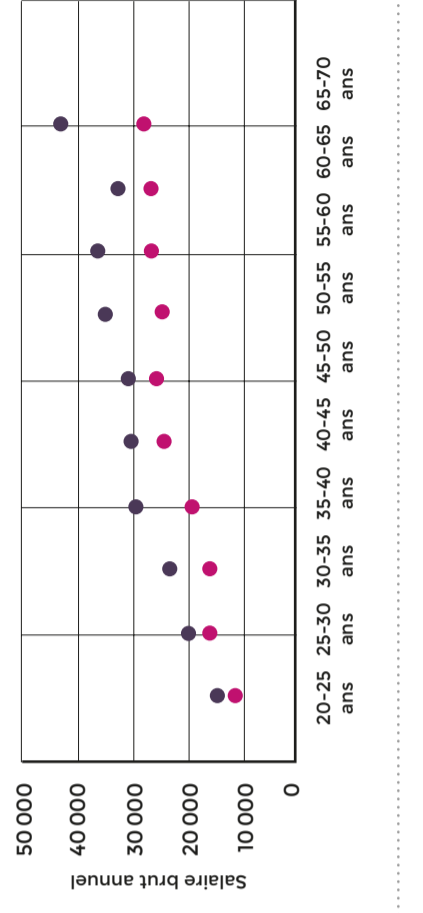
À noter que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à occuper une activité complémentaire sous forme de vacations (tenue de bureaux de vote lors des élections...).

Impact des temps partiels et des temps non complets sur l'écart des salaires : les femmes ont une activité professionnelle s'exerçant plus grandement en temps non complet et en temps partiel ce qui impacte leur salaire brut.



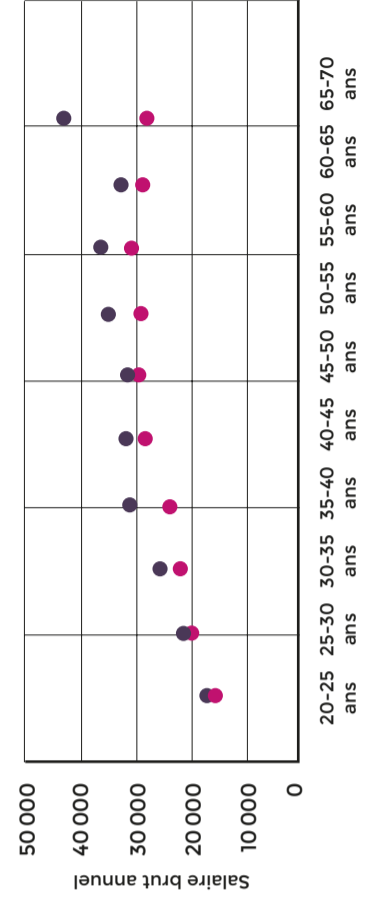
Les heures complémentaires, supplémentaires et les astreintes sont la principale source d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Écart réel observé entre les femmes et les hommes



Une fois rapporté à un ETP la différence de salaire se réduit nettement :

Ecart observé entre les femmes et les hommes sur la base d'un ETP



Les rémunérations

Conformément à une situation observée de manière générale dans la fonction publique, on constate des écarts de rémunération entre les femmes fonctionnaires et leurs collègues masculins :

Catégorie	Femmes		Hommes		ÉCARTS rémunérations moyennes par ETP
	Somme de salaire brut	Rémunération brute moyenne par ETP	Somme de salaire brut	Nombre ETP	
A	5 735 096 €	38 830 €	5 268 525 €	108,32	-25%
B	3 252 690 €	26 492 €	4 718 834 €	147,85	-20%
C	12 779 959 €	23 871 €	15 081 174 €	566,42	-12%
Droit privé	60 134 €	5 011 €	37 967 €	9,00	16%
Total	21 827 879 €	26 689 €	25 106 500 €	831,60	-13%

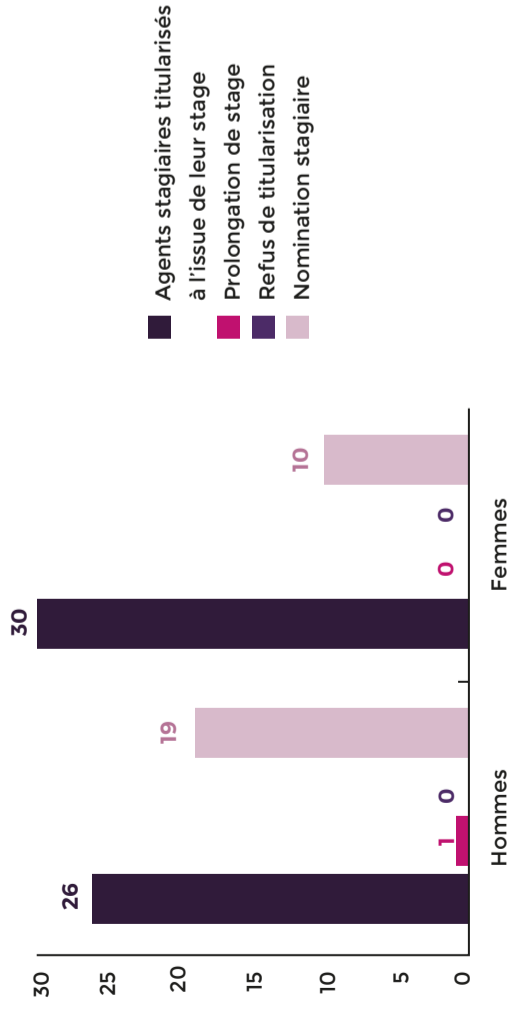
*ETP : Équivalent Temps Plein

En comparant les éléments variables de la rémunération, on observe les écarts suivants :

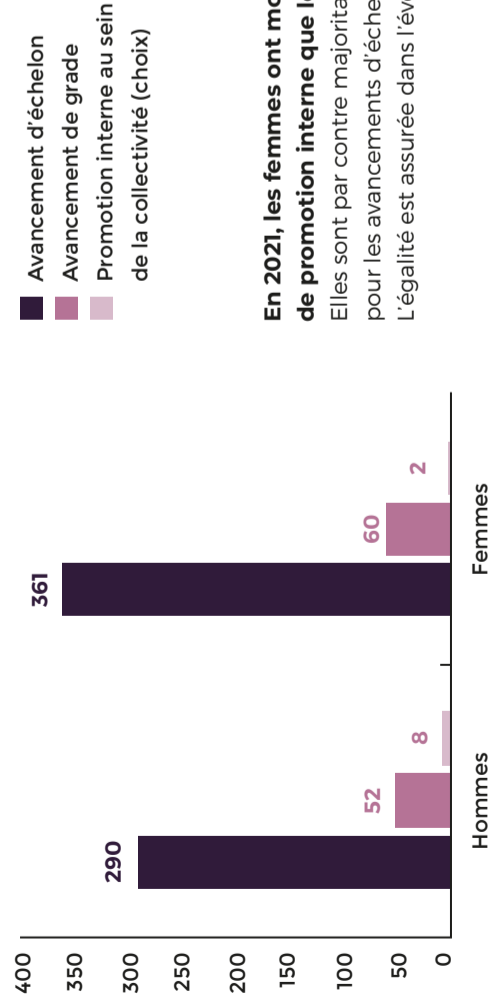
Éléments variables	Femmes	Hommes	Delta F/H %
	€	€	
Activités complémentaires	35 427 €	24 828 €	43%
Astreinte	10 656 €	170 213 €	-94%
Heures supplémentaires/heures complémentaires	449 543 €	720 101 €	-38%
NBI	264 874 €	319 877 €	-17%
Régime indemnitaire (déduction des abattements)	3 457 382 €	4 600 810 €	-25%
Total	4 182 454 €	5 811 000 €	-28%

Les titularisations, promotions et avancements

Titularisations et stages



Avancements, promotions, concours

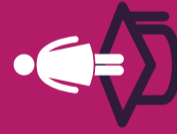
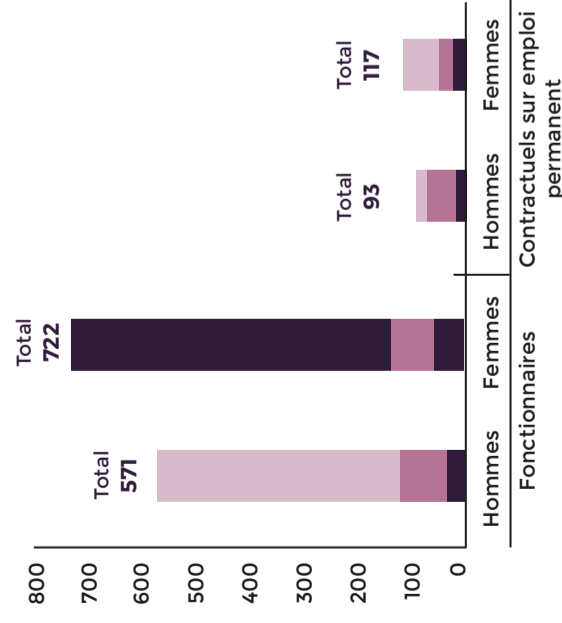


En 2021, les femmes ont moins bénéficié de promotion interne que les hommes.

Elles sont par contre majoritaires pour les avancements d'échelon et de grade. L'égalité est assurée dans l'évolution des carrières.

La mixité dans le suivi des formations

■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C



Au total, les femmes représentent **56%** des agents ayant bénéficié d'une formation

2.3 LES ACTIONS MENÉES, LES RESSOURCES MOBILISÉES ET LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES

Dispenser des formations dynamiques en termes d'égalité

Il convient de développer l'information des agents, notamment sur les effets en termes de carrière, des choix faits en matière de temps partiel et de congés familiaux.

Ils sont de deux types, majoritairement pris par les femmes :

- les congés liés à l'arrivée d'un enfant (congé parental)
- et les congés liés à la maladie, le handicap ou la dépendance d'un membre de la famille (congés de solidarité familiale, de présence parentale).

Favoriser la parité femme-homme dans les compositions d'instances

Composition de jurys équilibrés pour les recrutements

Les jurys reflètent la composition du service. Ainsi, certains seront plutôt masculins tandis que d'autres seront essentiellement féminins.

L'article L325-17 du Code Général de la Fonction Publique impose, pour la désignation des membres des jurys et des instances de sélection, que l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours, de l'examen ou de la sélection respecte une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.

L'article L325-18 prévoit une présidence alternée à un membre de chaque sexe.

Dans les organes paritaires – Commission Administrative Paritaire (CAP) et Comité Technique Paritaire (CTP)

L'article 47 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 (loi déontologie) prévoit, pour les élections professionnelles, que les listes de candidats soient composées de femmes et d'hommes en proportion de ceux et celles représentés dans l'instance concernée.

Cette nouvelle obligation a été intégrée dans le protocole électoral de m2A et a été respectée à l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

m2A offre des formations au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).



Le plan d'action pluriannuel

Conformément aux articles L 132-1 et L 132-2 du Code Général de la Fonction Publique, m2A a adopté son plan d'action pluriannuel (mutualisé avec la Ville de Mulhouse) pour les années 2021 à 2023, comportant des mesures concernant les écarts de rémunération, l'égal accès aux cadres d'emplois, grades et promotions, l'articulation entre activité professionnelle et personnelle et les discriminations.

Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération

L'écart de la rémunération moyenne s'explique essentiellement de par la quotité moyenne du temps de travail des femmes qui reste inférieure à celle des hommes. Les heures supplémentaires expliquent également une partie des écarts de salaires dans la mesure où les hommes y ont plus facilement accès de par leur fonction et leur disponibilité.

m2A s'engage toutefois à accorder une attention particulière à l'égalité professionnelle en matière de rémunération dans les domaines suivants :

- études de cotation de poste,
- modalité d'attribution du régime indemnitaire lié au grade et à la fonction,
- et mise en œuvre des promotions internes et des avancements de grade.



Métiers techniques

30%

des ingénieurs sont des femmes (contre 32% en 2019)

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations

m2A a retravaillé son dispositif de prévention et de signalement des Risques Psycho-Sociaux (RPS).

L'objectif est de rechercher des solutions adaptées à chaque situation particulière, des actions de prévention, de traitement et/ou d'orientation des agents en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Une vigilance particulière sera apportée à la prévention des violences sexuelles, sexistes et de harcèlement.

Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois

Il est à noter que les quotas de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur sont respectés.

D'une manière générale, m2A s'engage dans une démarche de développement de la mixité professionnelle des métiers.

Ainsi, les collectivités veilleront à communiquer sur les métiers sans stéréotype de genre, en rédigeant leurs offres d'emploi internes et externes en écriture inclusive.

Dans la collectivité, la tendance des métiers techniques occupés par les hommes reste majoritaire. Mais 30% des ingénieurs à m2A sont des femmes, la proportion a légèrement diminué (32% en 2019).

Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours veillent à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion, en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés (article 19 du décret n°2019-1265). Dans ce cadre, m2A s'engage à indiquer la part respective d'hommes et de femmes dans les listes de propositions ainsi que sur les tableaux d'avancement et listes d'aptitude.



Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle

Mesure phare de ce domaine d'action, la mise en œuvre du télétravail permet de concilier plus facilement l'activité professionnelle avec les obligations familiales, notamment par le temps de transport gagné et le temps de présence augmenté à domicile pendant la pause méridienne.

Il va être déployé plus largement à partir de 2022, cette mesure permettant d'améliorer la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

Dans le domaine de l'adaptation du temps de travail, lorsque les besoins du service le permettent, les managers sont incités à accueillir favorablement

De manière générale, les managers, dans leur parcours de formation, sont sensibilisés à la lutte contre les discriminations, par un module qui contient un volet sur l'égalité femmes-hommes.

Les managers de toute catégorie (A, B et C) ont pu suivre plus particulièrement, dans le cadre de la lutte contre les RPS, une sensibilisation aux violences physiques et verbales, aussi bien internes dans les services qu'externes lors du contact avec le public, dont les femmes sont souvent les premières victimes.

Afin d'assurer le suivi du plan d'actions et de l'articuler entre les différents acteurs, une référente dédiée a été identifiée au sein de la Direction des Ressources Humaines.

À noter que le soutien à la parentalité est pris en compte au travers des nouvelles obligations légales (mesures issues de la loi Transformation de la Fonction Publique) :

- Pour réduire les écarts dans le déroulement de la carrière entre les femmes et les hommes, la loi prévoit que les fonctionnaires placés en congé parental ou en disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de huit ans conservent leurs droits à l'avancement. Le maintien des droits peut avoir lieu pendant une durée maximale de 5 ans pour l'ensemble de la carrière. Ces périodes sont assimilées à des services effectifs dans le cadre d'emplois.
- De même, le jour de carence en cas de congé maladie ne s'applique plus aux femmes enceintes, dès lors qu'elles ont déclaré leur situation de grossesse à leur employeur.



2.4 LES AUTRES ACTIONS MENÉES ET LES ACTIONS À VENIR

m2A dispose d'un intranet. Celui-ci compte une page dédiée à l'égalité femmes-hommes, consultable par tous les agents. Cette page permet d'accéder à différentes ressources, différents documents de la collectivité, en lien avec la thématique : rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes, circulaire RH relative à l'égalité professionnelle, plan d'action pluriannuel...

Par ailleurs, le service en charge de la communication interne réalise régulièrement des portraits d'agents de la collectivité, pour différents supports de communication. Il est toujours veillé à ce qu'il y ait un équilibre femmes-hommes dans ces portraits.

En 2021

Au cours de l'année 2021, des actions contribuant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ont été mises en place dans la collectivité.

Des portraits de femmes impliquées durant la crise sanitaire ont été diffusés au sein de la collectivité.

Il est possible de citer la réalisation, par le service en charge de la communication interne, d'un film sur l'implication des femmes de la collectivité durant la crise du Covid. Celui-ci a été diffusé à l'ensemble des agents à l'occasion de la journée du 8 mars.

Certains services ont accueilli leurs premiers agents féminins. Il arrive qu'un service ou une unité de service soit exclusivement composé d'agents féminins ou masculins.

Par exemple, très longtemps, l'équipe de distribution de l'unité courrier était composée uniquement d'agents de sexe masculin. Depuis le 1^{er} novembre 2021, les choses ont changées avec l'arrivée, au sein du service, de Sophie PIERSON, premier agent féminin assumant des missions de distribution.

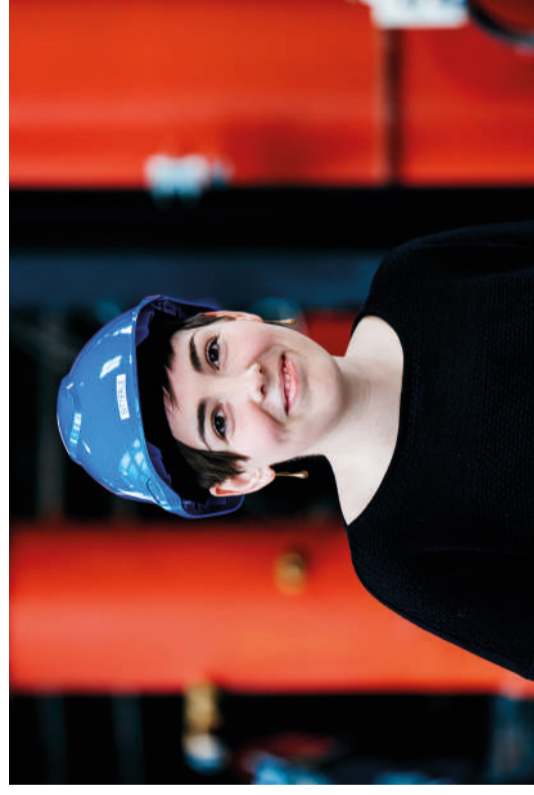


« Les femmes sont tout autant capables que les hommes. Elles devraient juste oser plus ! »

Sophie Pierson, seule femme commissionnaire au sein de l'unité courrier de m2A.

Ses missions : distribuer le courrier mais aussi accomplir certaines tâches administratives tout comme les hommes du service !

Il en est de même pour la centrale thermique de l'illberg située à Brunstatt-Didenheim. Jusqu'à l'arrivée de Léa SITTERLE, Ingénieure Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, en février 2021, l'équipe était exclusivement masculine.



Léa Sitterlé, ingénieure Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement, 1^{re} femme à travailler à la centrale thermique de l'illberg. Elle est chargée de contrôler les risques industriels et d'assurer la sécurité des travailleurs ainsi que celle du site.



Virginie Preissig-Kubler, conductrice de camions poids lourds

L'occasion de rappeler que certains métiers sont perçus comme genrés, alors qu'il est tout à fait possible, pour une femme, comme pour un homme, d'exercer ces métiers.

Les actions prévues en 2022

m2A souhaite développer les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. La collectivité n'est pas en mesure d'apporter des changements profonds, car les comportements sont le reflet de la société. Toutefois, elle peut sensibiliser à la thématique et œuvrer pour la meilleure articulation des vies professionnelles et familiales de ses agents.

- **Travail avec le « Labo »**
m2A dispose, en interne, d'un laboratoire d'innovation et de transformation publique. Il est envisagé de le solliciter afin de réunir les acteurs de la collectivité (élus et agents) en charge de la thématique égalité femmes-hommes, et de définir les angles sous lesquels cette question pourrait être abordée au sein de la collectivité.

Mobilisation du Comité de Direction (CODIR) pour participation au recensement des actions menées

Il s'agit, pour le Direction du Développement intercommunal, en charge de la rédaction du présent rapport, de sensibiliser les différentes directions de l'agglomération afin qu'elles recensent les actions qu'elles mettent en œuvre (à destination des habitants ou de ses agents) et qui contribuent à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Diffusion d'un « Lien RH » hors-série, dédié à l'égalité Femmes-Hommes

Le service de la communication interne envisage de publier un numéro hors-série du périodique interne, dédié à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- La Direction des Ressources Humaines souhaite acquérir un jeu de plateau appelé « Sexisme sans façon », l'objectif étant de pouvoir proposer aux différents services des sessions de sensibilisation en apprenant à reconnaître le sexisme au travail.

- La Direction du Développement Intercommunal envisage d'organiser son « Forum de Direction », temps réunissant l'ensemble des agents de la direction. Parmi les ateliers qui seront proposés aux agents, l'un pourrait porter sur la thématique de l'égalité femmes-hommes.

3

Les politiques de l'agglomération et l'égalité femmes-hommes



10 500 enfants de m2A sont accueillis sur le temps périscolaire.

Établissement public de coopération intercommunale à compétences spécifiques, m2A peut agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais de deux des politiques publiques que lui ont confiées ses communes membres ou la Loi.

Ainsi, en matière de développement économique, compétence obligatoire, elle favorise l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat des habitants et, par la même occasion, agit sur la situation des femmes dans la vie économique.

En matière d'action sociale, m2A a choisi de porter et soutenir, sur son territoire, l'accueil de la petite enfance et le périscolaire. Elle offre ainsi près de 1 595 places en multi-accueils, 165 places en jardin d'enfants et environ 3 000 places auprès d'assistantes maternelles. Elle reçoit près de 10 500 enfants en périscolaire.

La qualité et le déploiement de ces équipements joue un rôle clef dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle, et par conséquent l'égalité femmes-hommes.



102 sites périscolaires sont gérés par m2A...



et 34 structures d'accueil « petite enfance ».

3.1. LE PÉRISCOLAIRE ET LA PETITE ENFANCE EN TANT QUE SERVICES À L'USAGER PEUVENT FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En effet, le règlement périscolaire applicable au sein des structures en gestion directe (et dont le nombre de places reste malgré tout limité à la capacité d'accueil des locaux), mentionne que sont prioritairement inscrits les enfants :

- dont les deux parents exercent une activité professionnelle, sont en stage de formation ou en recherche d'emploi
- ou issus d'une famille monoparentale, dont le parent qui en a la charge exerce une activité professionnelle, suit un stage de formation ou est en recherche d'emploi.

En cela, les critères mis en œuvre par la collectivité contribuent à soutenir l'emploi des femmes et permettent d'améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie privée chez les usagers.

De la même manière pour la petite enfance, l'accès aux établissements du jeune enfant ou aux assistantes maternelles présents sur le territoire de l'agglomération permet également aux familles d'avoir une solution de garde pour leurs enfants de moins de 4 ans et donc aux parents d'accéder à un emploi ou une formation.

Les plages horaires proposées favorisent l'emploi à temps plein des usagers avec un accueil du jeune enfant allant jusqu'à 18h30 le soir pour les périscolaires et jusqu'à 19 heures pour certains établissements.

Que ce soit pour le périscolaire ou la petite enfance, la tarification tient compte de la composition des familles. La monoparentalité est prise en considération.

Les lieux d'accueils, tels que les multi-accueils, mais plus particulièrement les périscolaires peuvent être envisagés en tant que lieux pédagogiques promouvant, au quotidien, l'égalité femmes-hommes auprès des citoyens en devenant que sont les enfants.

Cet axe peut être inclus dans les objectifs pédagogiques du projet éducatif, dont l'actualisation est envisagée, et par extension dans les projets pédagogiques des structures :

- mise en place de groupes de travail dans l'objectif de proposer des actions dans cette thématique,
- organisation d'actions dans le cadre de la journée de la femme (concours de dessin, flashmob, débat ...)
- et mise à disposition d'ouvrages de littérature jeunesse sur cette thématique.



85%

de femmes

Le personnel du périscolaire est majoritairement féminin



Plus de 4 700 enfants accueillis dans des structures multi-accueils m2A, ici à Ottmarsheim.

3.2. FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL, LA FORMATION ET L'EMPLOI

Bien que m2A n'ait pas de compétence juridique lui permettant d'intervenir directement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, elle peut agir de manière indirecte, par le biais de sa compétence en matière de développement économique et d'emploi.



La chaîne de montage du site Stellantis Mulhouse.



44,75%

des femmes ont retrouvé un emploi pérenne ou suivi une formation en 2021

C'est ainsi que l'agglomération aide les femmes à s'insérer professionnellement, notamment via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Le PLIE, dispositif d'insertion socioprofessionnelle du territoire de m2A et Ensisheim pour des publics très en difficulté, a, en 2021, accompagné 2 485 personnes dont 1181 femmes (soit 47,53%). Ce taux est équivalent à celui de 2020.

Le taux de sortie sur un emploi pérenne ou sur l'acquisition d'une formation pour les femmes est de 44,75% en 2021, ce qui est moins qu'en 2020 (50%) mais équivalent à 2019 (44,05%).

Au total, les femmes représentent 45,24% des sorties positives. On les retrouve majoritairement dans les domaines du nettoyage des locaux et de l'assistance auprès d'adultes. Elles sont plus rarement représentées dans les métiers du transport et de la logistique.

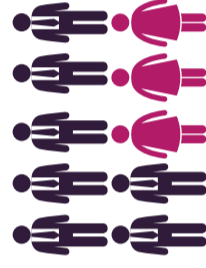
Comme en 2020, les femmes ont plébiscité la voie de l'insertion par l'emploi et non par la formation. En matière d'insertion par la formation, elles sont très présentes dans la catégorie des formations de longue durée (6-12 mois).

Les femmes exercent des métiers liés au commerce de détails ou à la grande distribution (hôtesse de caisse, mise en rayons, ventes...), à l'enseignement (assistance auprès de jeunes enfants), à la santé et à l'action sociale (services auprès de personnes seules ou en EHPAD).

Les femmes exercent principalement leur activité dans les entreprises dont l'effectif salarié est compris entre 1 et 49 salariés.

La durée moyenne des parcours dans le dispositif est à peu près équivalente entre les femmes et les hommes.

13% des heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés publics ont été effectués par des femmes. Cette participation est en très nette baisse par rapport à 2020 (39,89%) mais cela s'explique essentiellement par la nature des marchés publics réalisés qui étaient des marchés de travaux.



31%

des entreprises ont été créées par des femmes

Par ailleurs, m2A accompagne l'entrepreneuriat féminin. En effet, le territoire bénéficie d'un réseau très actif de structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Sur le territoire de l'agglomération, en 2021, dans le secteur de l'artisanat, les femmes ont créé 31% des entreprises. Toujours dans ce secteur, la part des femmes chefs d'entreprises a augmenté puisqu'elle est de 24% contre 23,2% en 2020.

FranceActiveAlsace, structure engagée sur le territoire et basée à Mulhouse pour le Haut-Rhin, gère le Fonds de Garantie à l'initiative des Femmes (FGIF), devenu la « garantie ÉGALITÉ femmes ». En 2021, sur le territoire de m2A, 45 projets ont été validés en comité pour un montant de garanti de 1 524 180 euros (sur 2 108 655 euros de prêt bancaire).



L'Artichaut, boutique de créateurs à Mulhouse.



M. le Président : Un autre rapport annuel qui est présenté avant qu'on parle finances, c'est le rapport égalité femmes-hommes qui sera présenté par Fatima JENN.

Mme JENN : Merci, M. le Président.

Mes chers collègues, c'est un rapport juste pour présentation. A titre de rappel, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Mulhouse Alsace Agglomération est donc tenu de réaliser un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier doit être présenté au Conseil d'agglomération avant les débats du projet de budget.

Au-delà de cette obligation légale, ce qui est essentiel pour m2A est que ce rapport soit pour notre collectivité un outil de gouvernance, de progrès social et de changement de pratique pour l'égalité non seulement formelle, mais réelle entre les femmes et les hommes.

Le rapport présenté porte sur l'année 2021. Il est composé de trois parties.

La première décrit la situation des femmes et des hommes sur le territoire de l'agglomération au regard des principaux indicateurs d'égalité tels que la part des familles monoparentales, le taux de scolarisation, le niveau de diplôme, le taux d'activité ou le revenu médian, mais aussi les évolutions de l'emploi salarié.

La deuxième partie s'intéresse à la situation des femmes et des hommes au sein de leur communauté d'agglomération en tant qu'employeur. Il s'agit d'un état des lieux, des ressources humaines et des actions mises en place pour réduire les inégalités.

La troisième partie s'attache à mettre en avant les politiques et actions de l'agglomération, qui contribuent à l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la totalité des territoires.

S'agissant de la situation des femmes et des hommes sur le territoire, l'année 2021 est marquée par une indéniable reprise de l'emploi : 1 548 emplois salariés créés, après une année 2020 très difficile, caractérisée par une forte baisse de l'emploi en lien avec la crise Covid-19. Le nombre de demandeurs d'emploi a également connu une diminution en 2021 sur la zone d'emploi de m2A. Quelle que soit la tranche d'âges concernée, la baisse du chômage est plus importante chez les hommes que chez les femmes.

S'agissant des volets internes de la collectivité en tant qu'employeur, c'est-à-dire les ressources humaines, en 2021, il est possible de relever que la parité femmes-hommes pour les postes de chef de service est atteinte avec 50 % de femmes, et même 55 % de femmes pour les postes de direction. De même, la parité est quasiment atteinte dans les trois catégories d'emploi. 58 % des agents

de catégorie A sont des femmes, 49 % pour les catégories B et 52 % pour les catégories C.

Aussi, des actions de sensibilisation et d'information concrètes ont été menées au sein de m2A :

- comme l'apparition d'un lien flash en septembre 2021 consacré au nouveau congé de paternité, afin de sensibiliser les agents de sexe masculin au droit qui est le leur de bénéficier d'un tel congé et de les informer de la nouvelle durée de ce dernier ;
- comme la réalisation aussi par le service en charge de la communication interne d'un film sur l'implication des femmes de la collectivité, m2A, durant la crise Covid, diffusé à l'ensemble des agents à l'occasion de la journée du 8 mars ;
- Ainsi que l'arrivée des premiers agents féminins dans certains services, à savoir un agent féminin assurant des missions de distribution, qui a rejoint l'unité courrier en novembre 2021 et le poste d'ingénieur qualité hygiène sécurité environnement à la centrale thermique de l'Illberg est depuis février 2021 occupé par une femme.

S'agissant des politiques et actions de l'agglomération qui contribuent à l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes sur tout le territoire, m2A exerce sur son territoire la compétence relative à l'accueil de la petite enfance et au périscolaire. Les plages horaires des structures des territoires favorisent l'emploi à temps plein des usagers puisque l'accueil des jeunes enfants est jusqu'à 18h30 en périscolaire et jusqu'à 19h dans certains établissements. Le règlement des structures périscolaires en gestion directe favorise également l'emploi des femmes. En effet, sont prioritairement inscrits les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle ou issus d'une famille monoparentale dont le parent qui a la charge des enfants exerce une activité professionnelle.

En 2021, m2A offre 1 595 places en multiaccueil, 165 places en jardin d'enfants et environ 3 000 places auprès d'assistantes maternelles. Elle reçoit près de 10 500 enfants en périscolaire.

Par ailleurs, m2A agit de manière indirecte en matière d'égalité femmes-hommes par le biais de sa compétence en matière de développement économique et d'emploi. C'est ainsi qu'elle soutient le plan local pour l'insertion et l'emploi et la campagne d'entrepreneuriat féminin. 47,53 % des personnes accompagnées dans le cadre du PLIE sont des femmes. 31 % des entreprises des territoires ont été créées par des femmes.

En 2022, le travail continue et le rapport de 2022 vous sera présenté l'année prochaine. D'emblée, je peux vous donner quelques exemples que m2A souhaite mettre en place. Par exemple : travailler avec le laboratoire d'innovation et de transformation publique interne afin de réunir les acteurs de la collectivité en charge de la thématique « égalité hommes-femmes » et définir les angles sur lesquels cette question pourrait être abordée au sein de la collectivité, mais aussi mobiliser le comité de direction afin de recenser les différentes actions mises en œuvre par les directions et qui contribuent à favoriser l'égalité homme-femme.

m2A s'est engagé dans plusieurs projets de création de périscolaires. En 2022, il est prévu d'augmenter d'environ 500 places la capacité d'accueil en périscolaire. De même, il est prévu que le nombre d'enfants accueillis sur le temps du soir soit revu à la hausse.

Mes chers collègues, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est transversale. Elle concerne toutes nos politiques publiques, mais elle est surtout partenariale. Mais les données genrées sont peu courantes. Une attention particulière pourra être portée sur le recensement des différentes actions et nous devons continuer à sensibiliser l'ensemble des services sur la question.

Merci.

M. le Président : Merci, Fatima, pour la présentation de ce rapport 2021 et déjà les grandes orientations pour 2022, et le travail collaboratif qui est fait entre tous les services, à travers le labo aussi qui est beaucoup impliqué au niveau des agents et des élus.

Oui, une demande de prise de parole. Je vous en prie.

Mme EL HAJJAJI : M. le Président, chers collègues, nous nous réjouissons de ce rapport d'égalité femmes-hommes, cependant, nous ne pouvons pas nous contenter de ce minimum vital. Nous devons être actifs, acteurs et ambitieux sur cette question. Dans ce rapport d'égalité femmes-hommes, on note bien que les inégalités persistent et qu'il faut agir activement.

Aussi, à ce titre, des marges de manœuvre sont encore vastes. Il y a encore des pistes de travail qui sont notables, notamment sur la question des familles monoparentales et des mères isolées précarisées, parce que sur la question de l'insertion à la formation, c'est un volet certes important, mais la question de la garde d'enfant doit être bien plus large que l'âge de 4 ans et il y a une nécessité de travailler sur la question de la mobilité, frein majeur à l'emploi.

Et puis, la question qu'on peut se poser, c'est par rapport au temps partiel : dans quelle mesure, peut-on savoir s'il est réellement choisi ou subi au vu des chiffres assez phénoménaux : 84 % de temps partiels sont des femmes ?

Puis, sur la question des formations, en ce qui concerne les VSS (*violences sexistes et sexuelles*), c'est très bien de le faire en direction des services, mais je pense que cela pourrait être beaucoup plus large et je pense que cette assemblée est aussi concernée. La question de la formation des VSS devrait aussi nous concerner en tant qu'élus, mais plus largement aussi, sur la question du sexisme ordinaire ou pas et des LGBTphobies.

Merci beaucoup.

M. le Président : Merci, Mme HAJJAJI. C'est Bertrand PAUVERT qui a demandé la parole et ensuite M. SIMEONI.

M. PAUVERT : Merci, M. le Président.

Chers collègues, mon propos vise plus simplement à demander un report du vote sur ce rapport annuel en matière d'égalité en raison de la présence de nombreuses erreurs et d'approximations.

La première, c'est que dès le début, il nous est indiqué que la présentation du rapport annuel 2021 a eu lieu préalablement au débat sur le projet de budget. C'est un détail, mais c'est faux puisque le rapport a été présenté lors du CA du 31 janvier 2022, avant que se tiennent le débat d'orientations budgétaires et non pas le débat sur le projet de budget, qui a eu lieu lui deux mois plus tard.

Surtout, je relevais l'an dernier la présence de nombreuses erreurs et fautes d'orthographe. C'est au PV du CA du 31 janvier 2022 à la page 212. Je suis au regret de signaler que c'est identique cette année. D'ailleurs, plus largement, on peut même se demander s'il y a eu une relecture globale.

Je vais vous faire de nombreuses remarques. Je ne sais pas si vous avez lu ce rapport, c'est très intéressant.

Page 14, tous les diagrammes sont faux dans les pourcentages indiqués, dans les flèches supposées indiquer ces pourcentages.

Page 15, les indications, les commentaires relatifs au taux de scolarisation sont un copier-coller de ceux de l'an dernier, pas les chiffres, les commentaires.

On nous donne une comparaison avec les chiffres de la ville de Mulhouse, qu'on est supposé croire sur parole puisque ces chiffres ne sont pas donnés.

Les observations, on a des copier-coller systématiques avec le rapport de l'an dernier. Page 16, vous en avez un exemple. C'est innombrable tout au long du rapport.

D'autres points, un doute sur les chiffres fournis. A la page 42, les chiffres d'accueil de la petite enfance et du périscolaire, est-ce que vous pouvez me les expliquer ? J'ai l'impression qu'on a perdu 2 500 places dans l'accueil du périscolaire entre l'an dernier et cette année. Non ? Je ne crois pas. A ce moment-là, c'est les chiffres de cette année qui sont justes ou c'est ceux de l'an dernier qui sont faux. Je pense que tous mes collègues ont lu le rapport en détail, ils sont allés vérifier cela. Donc, on doit voter favorablement sur les chiffres de cette année qui sont exacts et l'année dernière, ils étaient faux ou c'est le contraire ?

Même chose, le nombre de places en multiaccueil, 1 595 cette année, mais 5 000 l'an dernier. C'est quoi ?

Par ailleurs, la présentation des écarts de salaires est absolument dans la collectivité parce que ce qui nous intéresse, c'est l'action qui est faite dans la collectivité. Cette présentation est sans intérêt parce qu'elle ne tient pas compte de l'ancienneté ou de l'indice des agents. On a une comparaison qui résulte de la division de la masse salariale par le nombre d'emplois en équivalent temps plein. C'est artificiel. Cela ne dit absolument rien de la situation au sein de la m2A. L'évocation du lien flash de septembre 2021, c'est bien. Je vous rappelle qu'on

est en novembre 2022, donc rien n'aurait été fait depuis un an. C'est curieux, je ne crois pas.

La question de l'égalité homme-femme est trop importante pour être traitée par-dessus la jambe et je demande qu'il soit sursis à l'examen de cette délibération, afin que le rapport puisse être retravaillé et représenté sous une forme plus précise et plus complète.

Merci bien.

M. le Président : Merci, M. PAUVERT. Je vous rappelle qu'il est proposé de prendre acte de ce rapport. Il n'y a pas de vote, donc vous ne pouvez pas vous abstenir.

M. PAUVERT : Lorsqu'il y aura un rapport fini, on pourra le faire.

M. le Président : D'accord. On va contrôler les chiffres que vous avez cités et vous aurez des réponses précises là-dessus, mais je soulignerais le sérieux du travail qui est fait avec l'ensemble des services et des élus qui sont impliqués. Pour nous, justement, l'égalité homme-femme est importante.

M. PAUVERT : Je n'évoquais que la relecture globale.

M. le Président : On relira globalement. On l'a déjà relu, mais on ne fait peut-être pas la même interprétation des chiffres ni des textes.

M. SIMEONI.

M. SIMEONI : Merci, M. le Président. Après l'intervention de Nadia EL HAJJAJI qui pointait un certain nombre de choses positives, mais également qui dégage des pistes pour aller plus vite et mieux sur un certain nombre de domaines, je voudrais attirer l'attention également sur le sujet qui nous occupe, à savoir le rapport entre les hommes et les femmes et les inégalités, pour noter d'abord qu'au-delà de tout ce qui est engagé, les inégalités perdurent, les inégalités de salaire et également les inégalités dans le traitement des agents au moment de leur entrée dans la collectivité. Certains sont à statut et le rapport note que c'est positif d'avoir le statut, il protège.

La question se pose : pourquoi recrute-t-on encore trop – de mon point de vue – de contractuels, notamment dans un domaine où, certes, il y a beaucoup d'emplois partiels, surtout dans le périscolaire, mais pas seulement ? Comment répondre aux désirs de promotions internes qui se manifestent, qui souvent ne sont pas considérés ? Idem, s'agissant des mobilités internes. Donc, ce sont toutes des questions concrètes, qui peuvent être traitées à partir d'un engagement fort auprès des syndicats représentatifs qui siègent au sein de la collectivité.

Par ailleurs, toute chose étant égale, bien sûr, s'agissant des femmes, mais également des hommes, vous le savez, M. le Président, au sujet de la démutualisation, les agents sont un peu décontenancés. Dire que les choses se passent au rythme d'un grand fleuve tranquille ne correspond pas à la réalité qui

est vécue, d'autant plus que cela s'accompagne quelquefois de déménagements, etc.

Par conséquent, sur ce sujet, les représentants syndicaux sont attentifs à ce qu'il y ait un dialogue qui s'engage avec les responsables de m2A pour avancer évidemment dans le traitement des sujets et que cela se fasse dans un cadre qui soit un dialogue social respectueux des uns et des autres, et qu'ils ne s'embarrassent pas de remerciements un peu trop hâtifs, mais qui répondent un petit peu à des agents. On sait quand même qu'ils constituent le cœur battant de la collectivité, le cœur battant des services publics. C'est eux qui tous les jours œuvrent à rendre ce service public sur le territoire. On le sait tous, aujourd'hui, ces métiers sont moins attractifs compte tenu des salaires.

Merci, M. le Président.

M. le Président : Merci, M. SIMEONI. On était là sur le rapport annuel de la situation égalité femmes-hommes. Vous savez qu'il y a de nombreuses initiatives qui sont faites pour aider les femmes à s'insérer professionnellement et accompagner l'entrepreneuriat au féminin. Je vous rappelle juste un seul chiffre, le plan local pour l'insertion économique a accompagné en 2021 près de 1 200 femmes pour l'insertion économique. Il y a beaucoup d'actions concrètes qui sont faites et qui sont détaillées sur l'ensemble de ce rapport-là.

Concernant les syndicats, je sais qu'il y a des rencontres régulières. Il y en aura encore une demain matin – le Vice-président peut en parler – justement, pour qu'on ait ce dialogue constructif.

Oui, Jean-Luc.

M. SCHILDKNECHT : Juste, M. SIMEONI, pour apporter quelques éléments de réponse. Vous vous demandez pourquoi on recrute tant de contractuels. Je peux retourner la question : pourquoi tant de difficultés à recruter des titulaires ?

Je vous rappelle que recruter un contractuel est une porte d'entrée dans la collectivité, souvent, en vue d'une titularisation, parce que passer un concours, ce n'est pas aussi simple que cela aujourd'hui et il n'existe pas de concours pour toutes les professions.

En ce qui concerne la promotion interne et la mobilité interne, oui, c'est une vraie préoccupation. C'est une préoccupation partagée. Ce matin, j'ai eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec des délégués de la CGT et demain matin, nous rencontrerons des représentants de toutes les délégations syndicales. C'est des choses que nous faisons régulièrement et nous échangeons à bâtons rompus. Croyez-moi, ce sont des réunions qui sont très riches.

En ce qui concerne la démutualisation, je crois que vous n'avez peut-être pas toutes les informations. Ce n'est pas le lieu pour en parler parce qu'il me faudrait un long moment et ce n'est pas l'objet du jour, mais je suis prêt à échanger avec vous pour vous préciser un certain nombre de choses, parce qu'on parle toujours de démutualisation. Je ne vais pas rentrer dans le débat, mais la mutualisation concerne entre 450 et 500 agents sur 3 200. Il ne s'agit pas d'une démutualisation. Non, absolument pas. Cela a été demandé par les syndicats. Il

s'agit d'une réorganisation. Avez-vous déjà vu une collectivité qui a un système qui fonctionne, cinq communes au départ, 120 000 habitants, aujourd'hui, la même collectivité, 39 communes, 280 000 habitants ? Je ne connais aucune institution qui n'a pas envisagé de se réorganiser. C'est juste une absolue nécessité, mais on aura l'occasion d'échanger à ce sujet à un autre moment.

Merci.

M. le Président : Merci, Jean-Luc.

Très brièvement parce que vous avez déjà pris la parole sur ce sujet-là.

Mme EL HAJJAJI : Oui, très brièvement, M. le Président. Chers collègues, suite à l'indécence de M. PAUVERT et la prise de parole qui ne suscite aucune réaction, je tiens particulièrement à revenir sur la nécessité de la formation en ce qui concerne les VSS, le sexisme ordinaire ou pas et les LGBTphobies en direction des élus. Je pense que ce genre de parole n'a pas lieu d'être dans cette assemblée et je pense qu'il est primordial d'avoir une pensée pour les victimes des VSS.

M. le Président : Merci, Mme HAJJAJI.

Pas de vote à l'issue de ce point parce qu'il s'agit uniquement de prendre acte du rapport.

Le Conseil d'agglomération prend acte du rapport 2021 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

6 DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (31/7.10.812C)

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République prévoit que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2023. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 qui lui a été soumis.

PJ : 1



Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

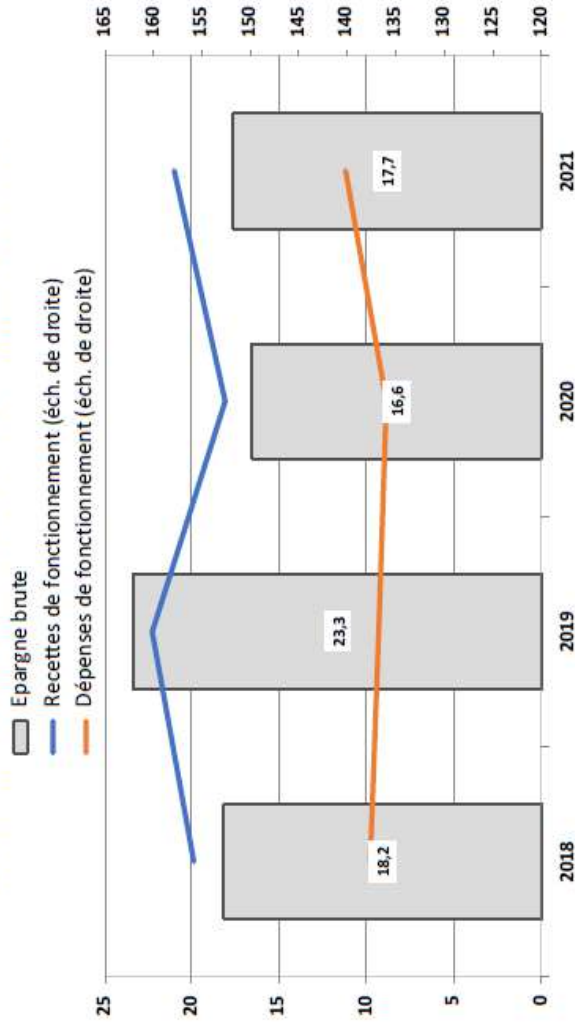
Conseil d'Agglomération
du 07 novembre 2022



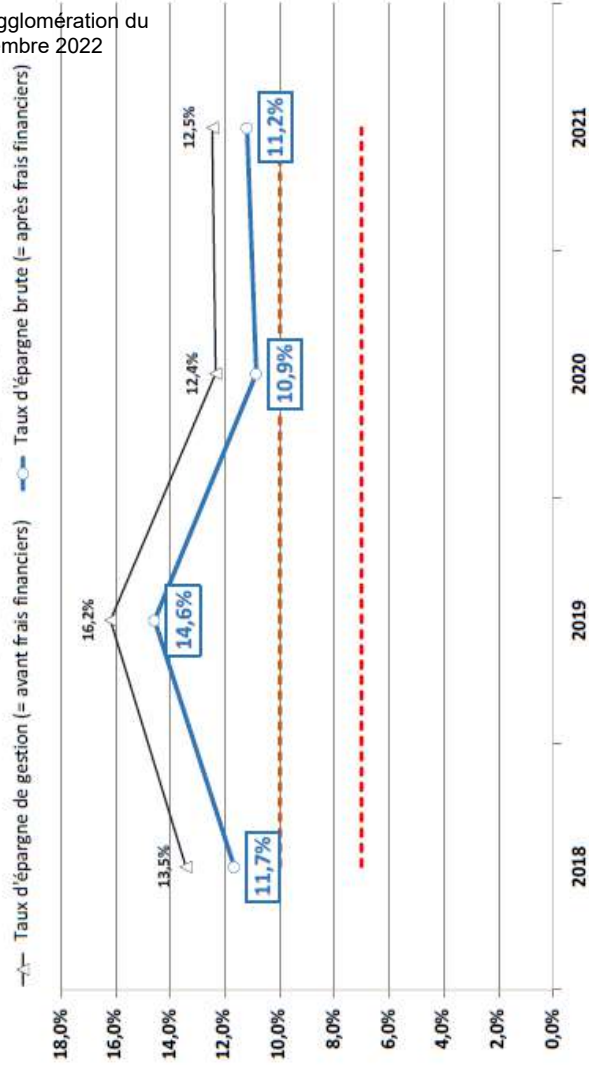
Sur le budget général :

- Après un point haut en 2019 et un fléchissement 2020 lié à la crise sanitaire, l'épargne brute se redresse partiellement grâce à une dynamique fiscale positive
- Le taux d'épargne brute atteint 17,7 M€ soit 11,1%, supérieur au seuil d'alerte de 10% mais inférieur à la moyenne de la strate

Evolution de l'épargne brute du budget principal (en M€)



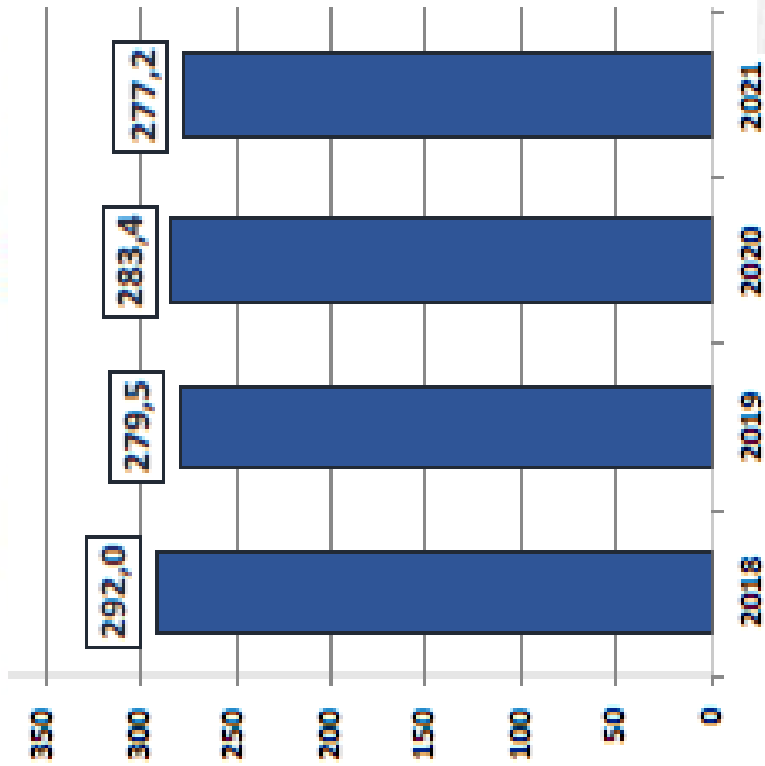
Evolution des taux d'épargne du budget principal (en % des RRF)



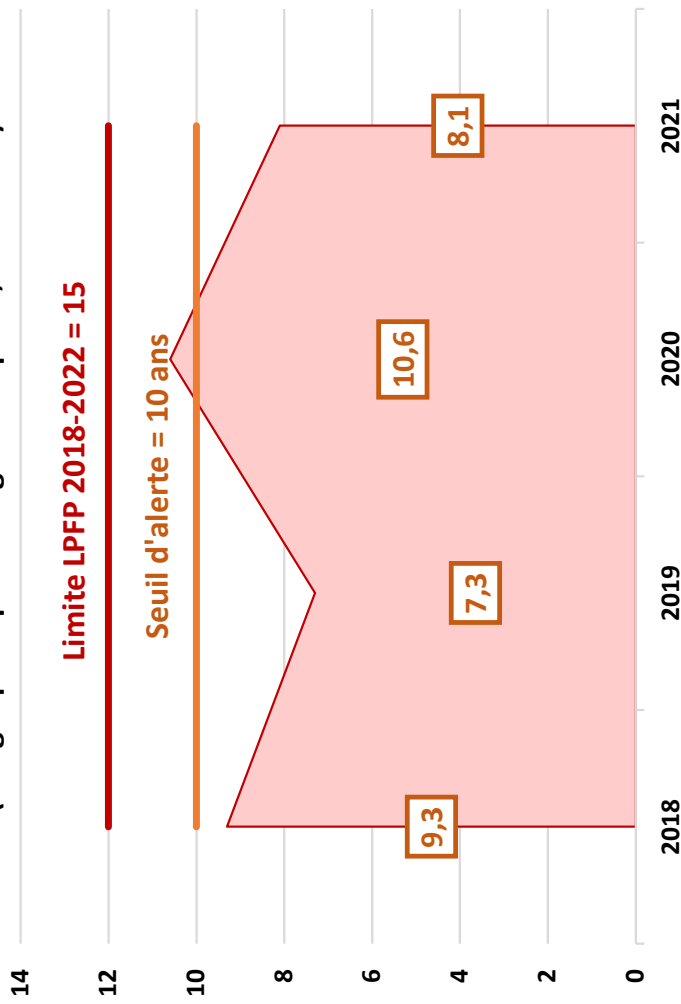
▪ La capacité de désendettement consolidée s'améliore à 8,1 années sous l'effet conjugué du rebond de l'épargne et d'un moindre recours à l'emprunt

▪ L'encours de dette a diminué en 2021 (-14 M€) et atteint 277,2 M€

Dette consolidée au 31/12
(budget principal + budget transports, en M€)



Evolution de la capacité de désendettement consolidée
(budget principal + budget transports, en années)



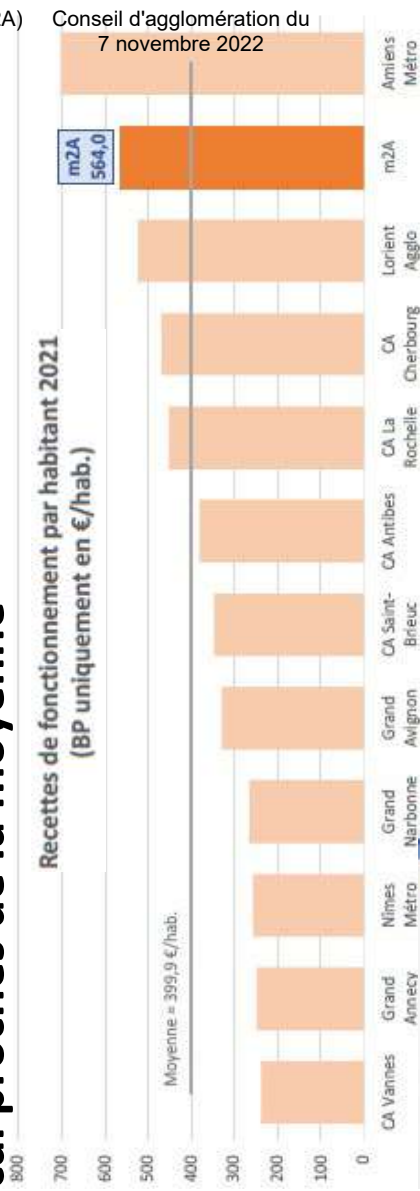
- Les recettes réelles de fonctionnement/hab. supérieures de 40% à la moyenne : poids des recettes tarifaires (9% contre 3% en moyenne) exposant m2A à la crise sanitaire + poids important des dotations d'Etat (37% contre 32% en moyenne) exposant m2A à un faible dynamisme voire remise en question

- Des recettes fiscales/hab. et un potentiel fiscal proche de la moyenne

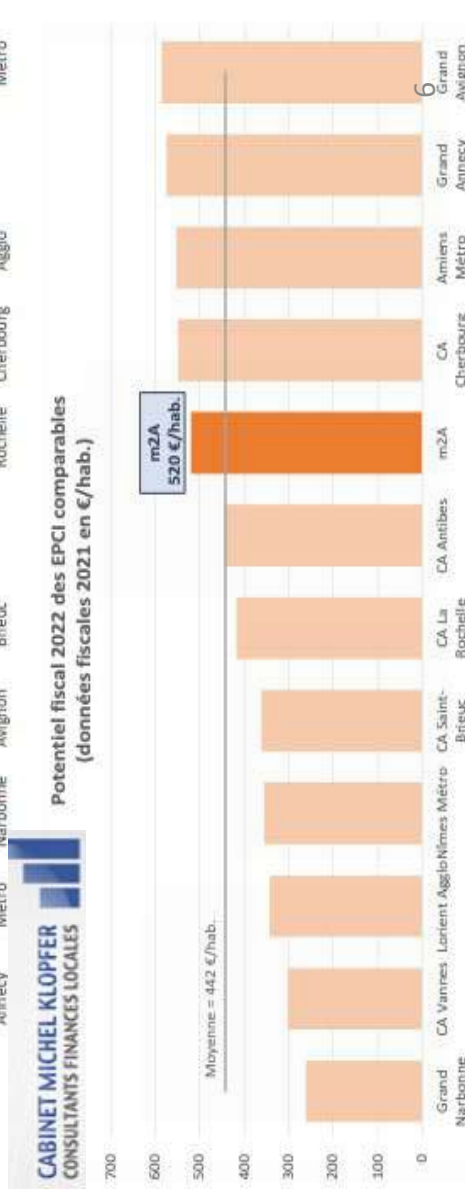
Décomposition des recettes réelles de fonctionnement par nature en 2021 (BP uniquement en €/hab.)



Recettes de fonctionnement par habitant 2021 (BP uniquement en €/hab.)

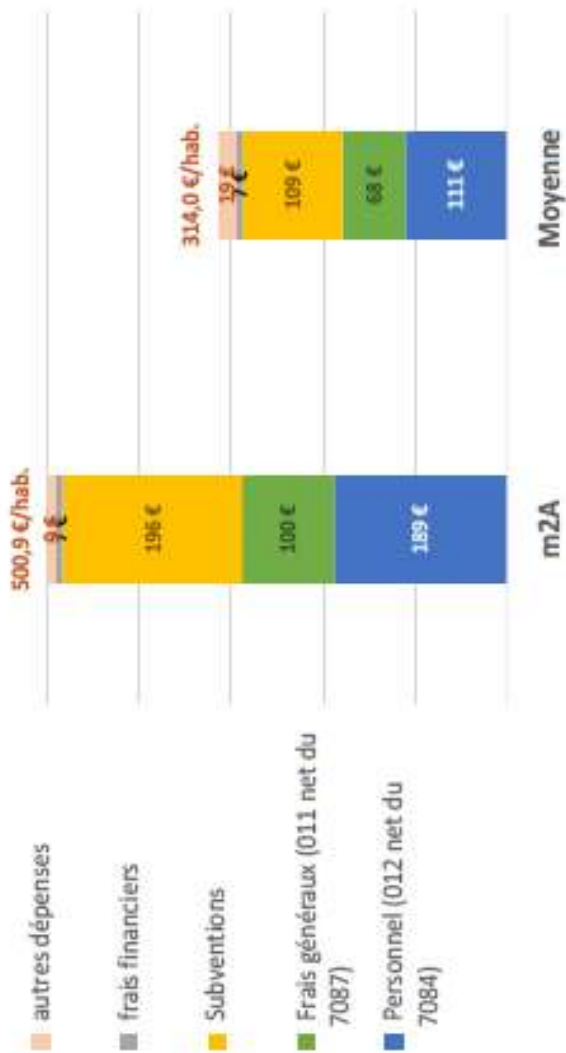


Potentiel fiscal 2022 des EPCI comparables (données fiscales 2021 en €/hab.)

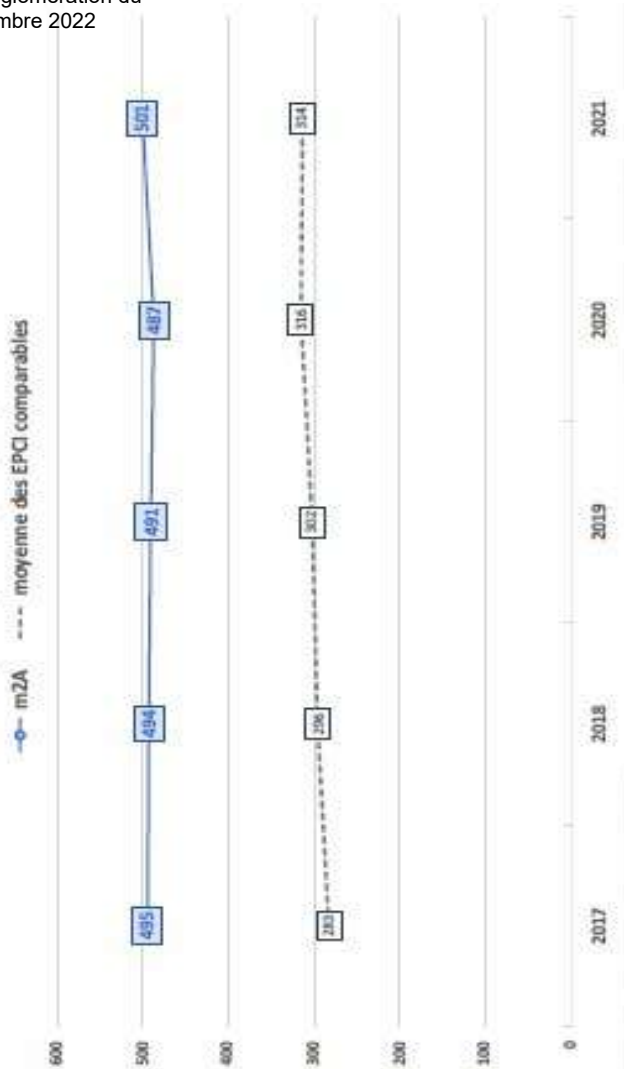


Une progression très contenue des dépenses de fonctionnement

Décomposition des dépenses réelles de fonctionnement par nature en 2021 (BP uniquement en €/hab.)

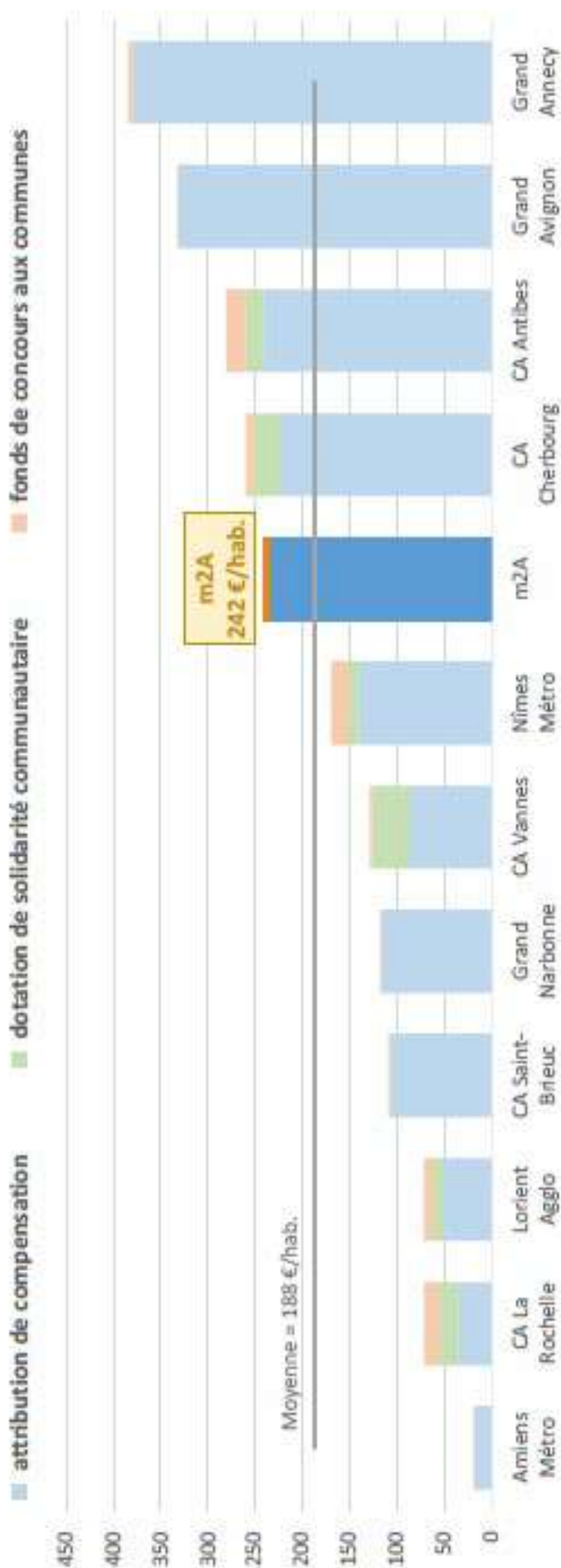


Evolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2017-2021 (BP uniquement, en €/hab.)



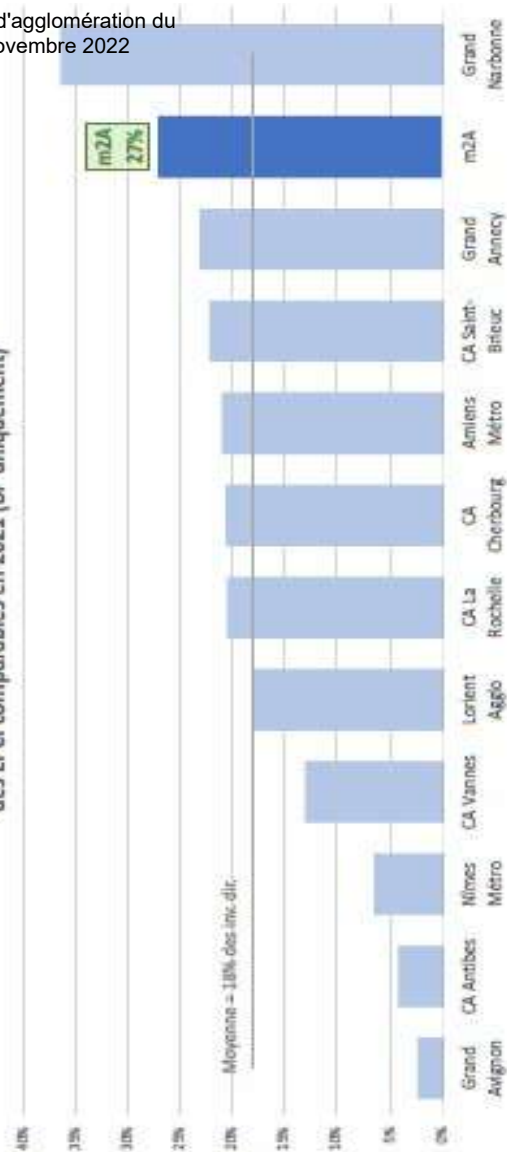
- **244 €/hab. de reversements communautaires :**
 - **65,4 M€ d'attributions de compensation**
 - **1 M€ de dotation de solidarité communautaire**

Reversements communautaires mis en œuvre en 2021 (en €/hab.)

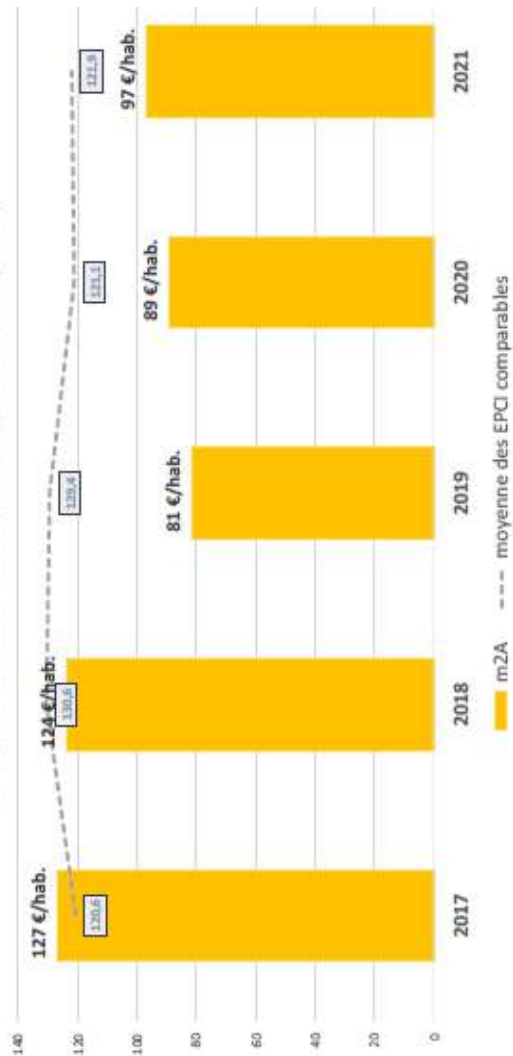


Des investissements mesurés et bien subventionnés

Taux moyen de subventionnement des dépenses d'investissement direct des EPCI comparables en 2021 (BP uniquement)



Evolution des dépenses d'investissement hors dette sur la période 2017-2021 (BP uniquement en €/hab.)

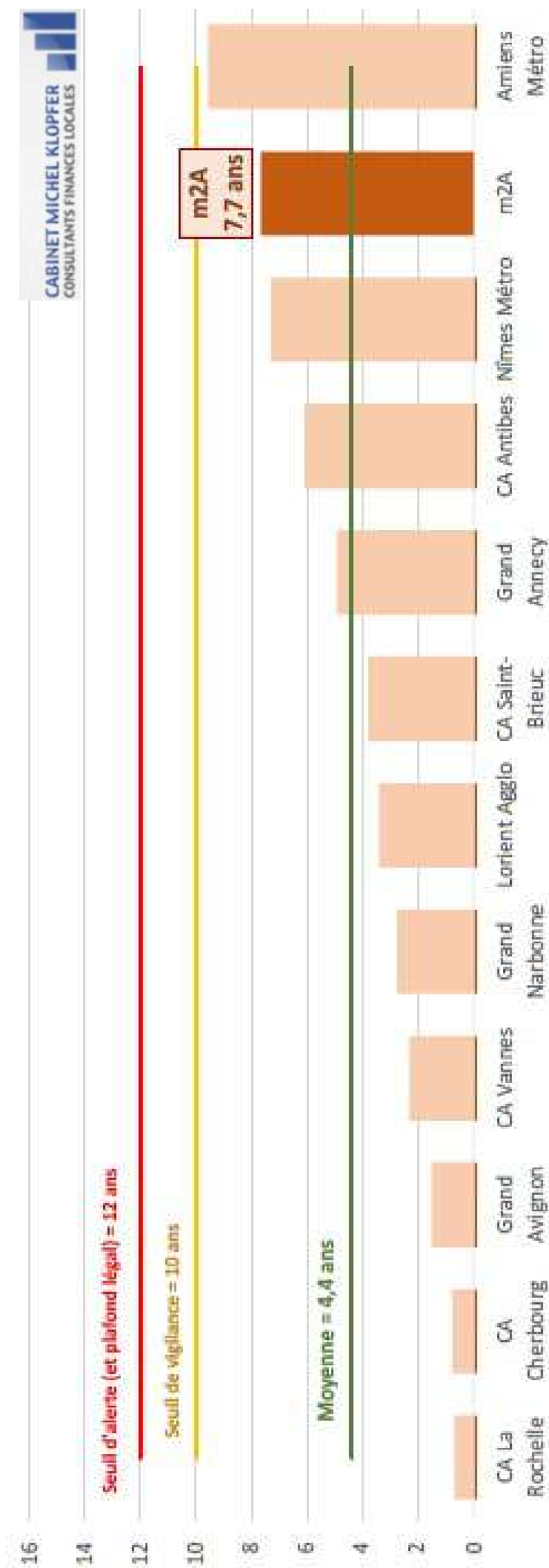


- M2A porte 136,2 M€ de dette en retrait de -4,3 M€ à fin 2021 soit 328 €/habitant (378 €/habitant en 2020)
- Un taux d'endettement 2021 à 86% qui se situe en dessous de la moyenne de la strate : (95% des recettes réelles de fonctionnement en moyenne)

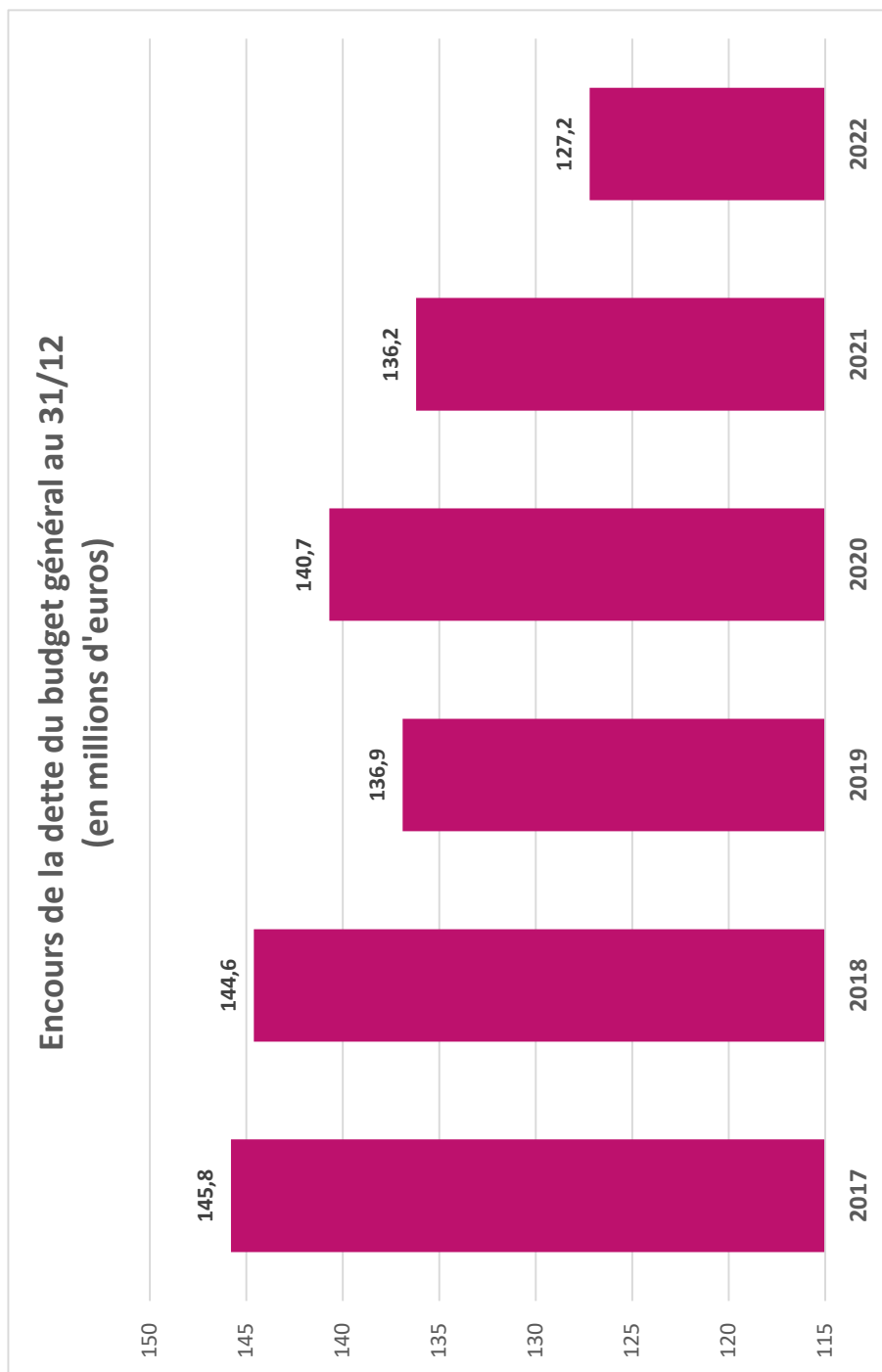
Encours de dette en % des recettes réelles de fonctionnement 2021 des EPCI comparables (BP uniquement)



Endettement du budget principal



Endettement du budget principal

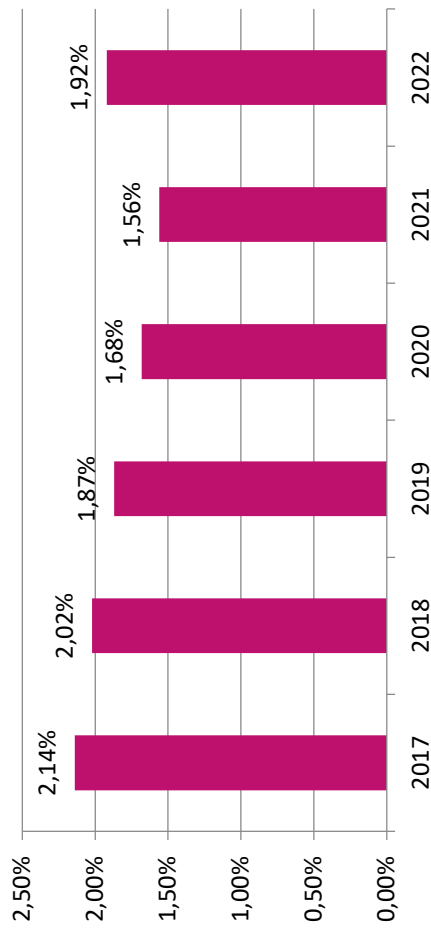


Endettement du budget principal

- LA NEF - 2,5 M€ - taux fixe de 0,65% sur 15 ans
- BANQUE POPULAIRE - 3 M€ - taux fixe de 0,73% sur 15 ans

Répartition de la dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	71,4 M€	56,12%	2,10%
Fixe à phase	13,2 M€	10,34%	0,73%
Variable	33,8 M€	26,58%	1,75%
Livret A	6,8 M€	5,39%	2,82%
Barrière	2,0 M€	1,57%	3,13%
Ensemble des risques	127,2 M€	100,00%	1,92%

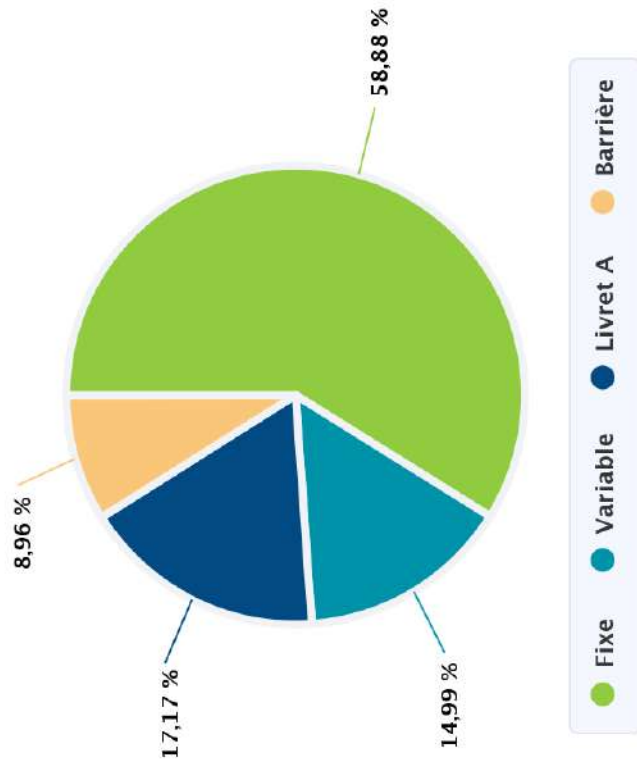
Taux d'intérêt moyen de la dette du budget général



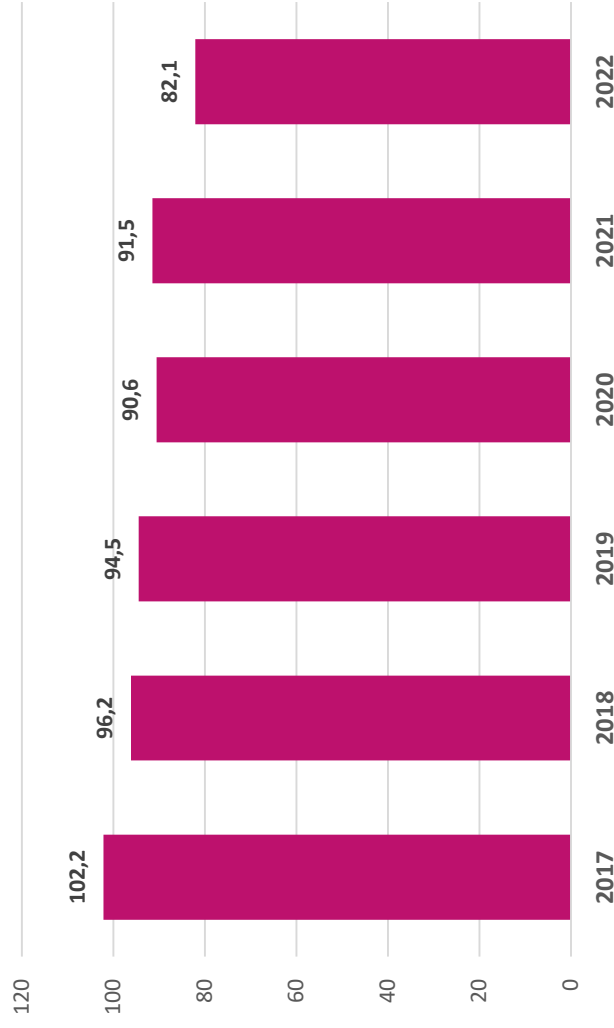
- Au 31/12/2022, l'encours du budget annexe Transports est anticipé en baisse de -9,4 M€
- Le taux moyen de la dette atteint 1,97% à fin 2022
- La répartition entre taux fixe et variable reste équilibrée

Dette par type de risque au 31/12/2022

Source : Finance Active

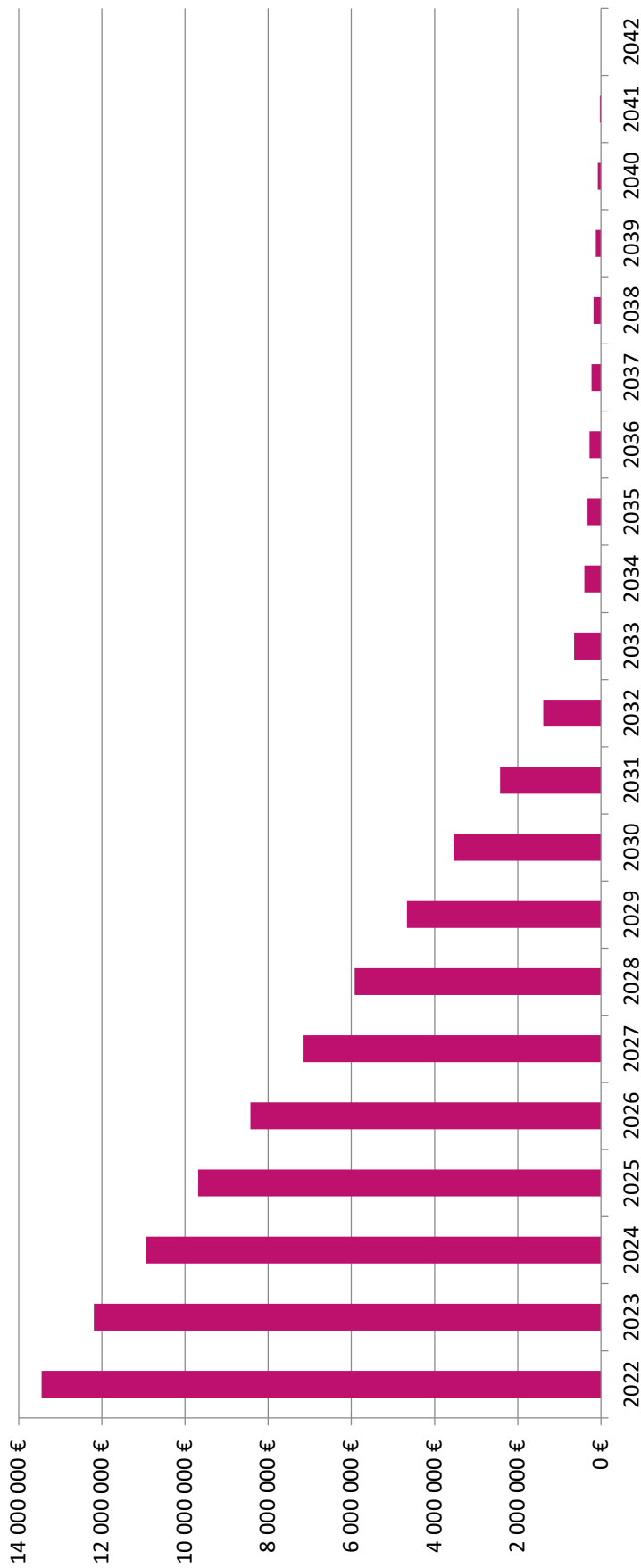


Encours de la dette du budget transports au 31/12 (en millions d'euros)



- La dette se compose de 8 emprunts classés 1A sur l'échelle des risques pour un encours à 13,4 M€ au 31/12/2022, un taux moyen de 1,62% et orientée à 90% sur le taux fixe
- En 2022, un emprunt a été réalisé aux conditions suivantes :
 - CREDIT MUTUEL - 1 M€ - taux fixe de 0,95% sur 20 ans

Profil d'extinction de la dette au budget chauffage urbain



STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL (CA exercice clos)				
	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Evolution %	Evolution €
Traitements indiciaires	51 832 615,01 €	52 199 268,23 €	0,71%	366 653,22 €
NBI	933 051,50 €	890 575,97 €	-4,55%	-42 475,53 €
Régimes indemnitaires	8 083 949,82 €	8 024 615,80 €	-0,73%	-59 334,02 €
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	1 080 262,44 €	1 078 567,78 €	-0,16%	-1 694,66 €
Heures supplémentaires	1 240 938,50 €	1 336 873,36 €	7,73%	95 934,86 €
Vacations (emplois aidés compris)	1 182 807,62 €	1 336 653,98 €	13,01%	153 846,37 €
Astreintes	110 408,97 €	192 912,25 €	74,73%	82 503,28 €
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	1 276 347,77 €	1 188 815,24 €	-6,86%	-87 532,52 €
Autres charges de personnel (hors paie)	4 143 016,74 €	4 570 096,86 €	10,31%	427 080,12 €
CA	69 883 398,36 €	70 818 379,47 €	1,34%	934 981,11 €

■ Pour l'exercice 2021, les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :

Avantages en nature en 2021 en €			
	Repas	Véhicules	PDE
Logements			TOTAL
59 183 €	5 297 €	7 417 €	22 118 €
			94 015 €

■ **Les charges de personnel sont impactées par les mesures nationales**

- effet budgétaire de 2,4 M€ en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +3,5% en juillet 2022
- 0,548 M€ pour les mesures en faveur des catégories B et C
- 0,182 en raison des mesures liées à l'évolution du SMIC

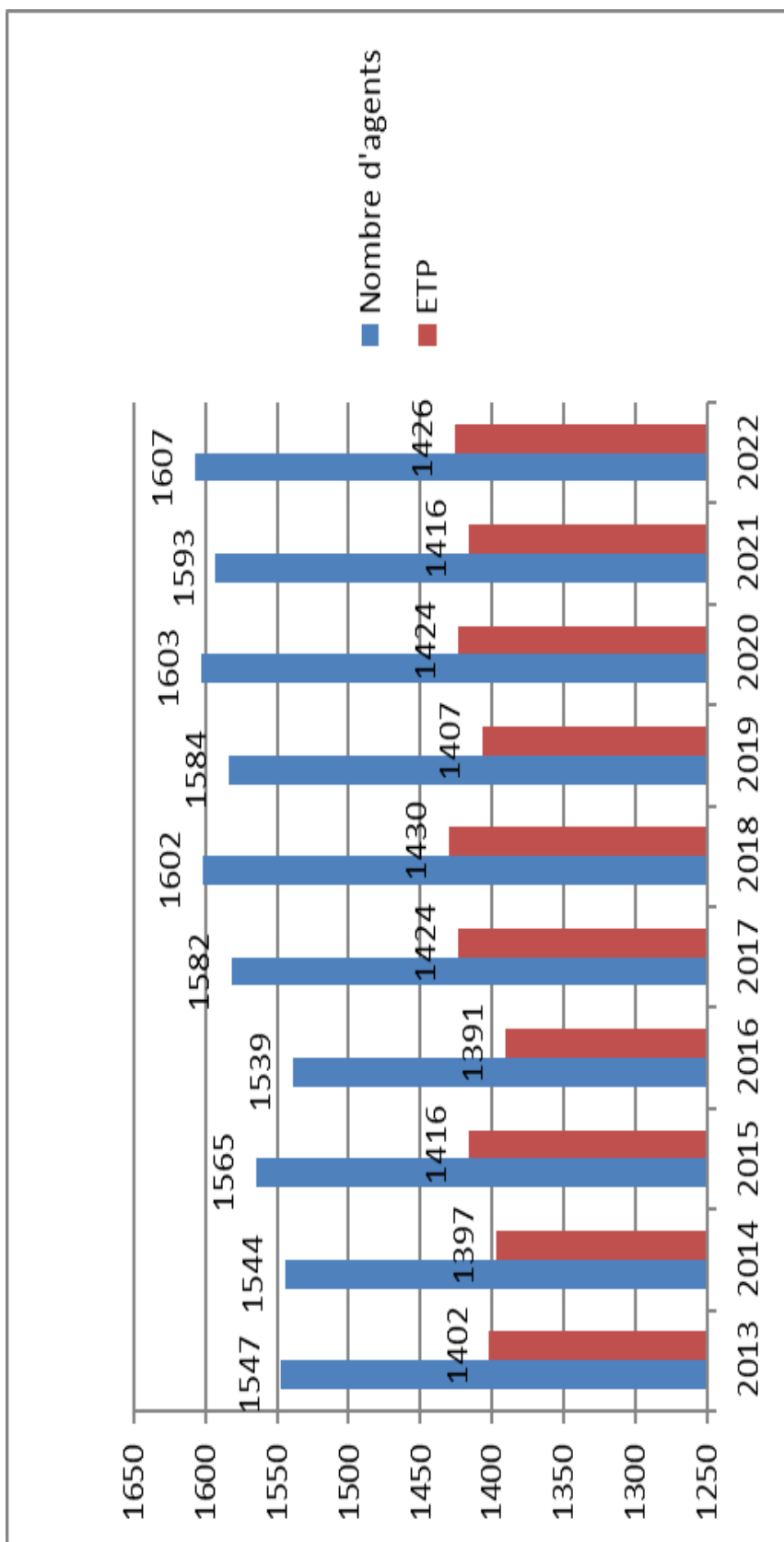
Total : 3,13 M€ en année pleine

En M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prév	CA 2023 prév
Total des charges de personnel	67,03	67,03	67,63	69,88	70,82	73,50	75,31
<i>Evolution</i>	5,6%	0,0%	0,9%	3,3%	1,3%	3,8%	2,5%
Dont services mutualisés	21,76	20,64	20,56	21,63	21,04	21,15	20,59
<i>Evolution</i>	10,1%	-5,1%	-0,4%	5,2%	-2,7%	0,5%	-2,6%
Dont services communautaires	45,27	46,39	47,07	47,25	49,78	52,35	54,72
<i>Evolution</i>	3,5%	2,5%	1,5%	0,4%	5,4%	5,2%	4,5%

■ **Le dispositif de mutualisation avec la Ville de Mulhouse prévoit une refacturation annuelle des frais de mutualisation par m2A selon une clé de répartition actualisée chaque année**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 prév
Part de la mutualisation à la charge de m2A	48,1%	49,2%	48,8%	49,5%	49,0%	49,0%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	51,9%	50,8%	51,2%	50,5%	51,0%	51,0%
Montant reversé par la Ville de Mulhouse	11,29	10,49	10,52	10,93	10,72	10,79

Evolution des effectifs (postes pourvus) de 2013 à 2022



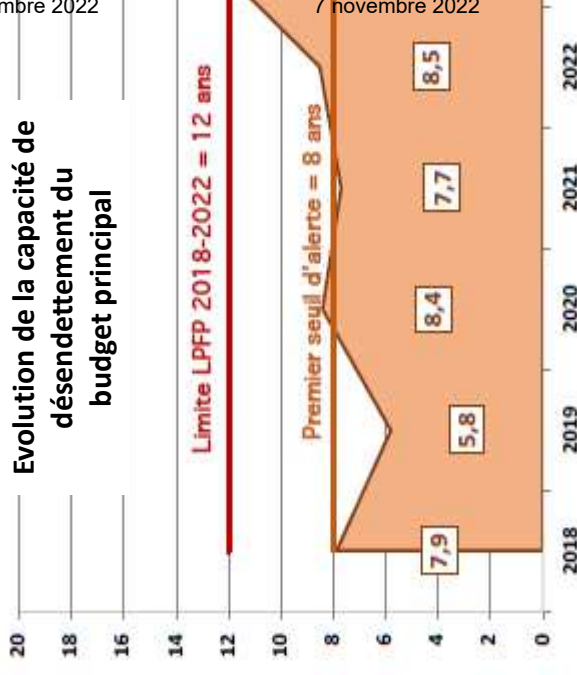
Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prév 2021	2022
A	197	196	191	189	217	225	224	227
B	273	263	271	273	240	245	243	243
C	1095	1080	1120	1140	1127	1133	1128	1137
Total	1565	1539	1582	1602	1584	1603	1595	1607

■ **Budget principal :**

- une épargne brute prévisionnelle 2022 dégradée de -1,5 à -3 M€ avec progression des dépenses courantes sous l'effet de l'inflation et de la hausse du point d'indice sur 1 semestre
- une capacité de désendettement en augmentation
- Un dispositif de soutien des collectivités face aux surcharges (loi de finances rectificative 2022) qui ne compensera pas les accroissements de dépenses de rémunération, d'énergie et d'alimentation pour m2A

■ **Budget Transports :**

- Une contribution du budget principal limitée à +1 à +2 M€ par rapport à 2021 grâce à la bonne tenue du Versement Mobilité
- les recettes usagers toujours en retrait



En recettes :

- **niveau de recettes encore dépendant du Covid**
 - **perte définitive du FPIC depuis 2021** (2,4 M€ en 2016)
 - **perte de pouvoir fiscal** : suppression de la TH et division par 2 du foncier bâti et cotisation foncière des entreprises des industriels
 - **suppression de la CVAE dès 2023** avec lissage sur 2 ans et compensation par une part de TVA basée sur la moyenne de CVAE 2020, 2021 et 2022
 - **risque d'une baisse de -5%/an de la dotation d'intercommunalité** : en raison d'un coefficient d'intégration fiscale proche du seuil de perte de garantie
 - **pacte de confiance du PLF 2023** : encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement à un rythme inférieur de 0,5 points à l'inflation : 3,8% sur 2023
- sanction : refus d'accès à certaines dotations d'Etat

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	+3,8 %	+2,5 %	+1,6 %	+1,3 %	+1,3 %

Des contraintes inédites réduisant les marges de manœuvre budgétaires (2/2)

dépenses :

- Les projections budgétaires s'appuient sur les cours de l'énergie à date qui se traduisent par un doublement des dépenses en matière énergétique pour m2A (+6 M€ anticipés) entre 2022 et 2023

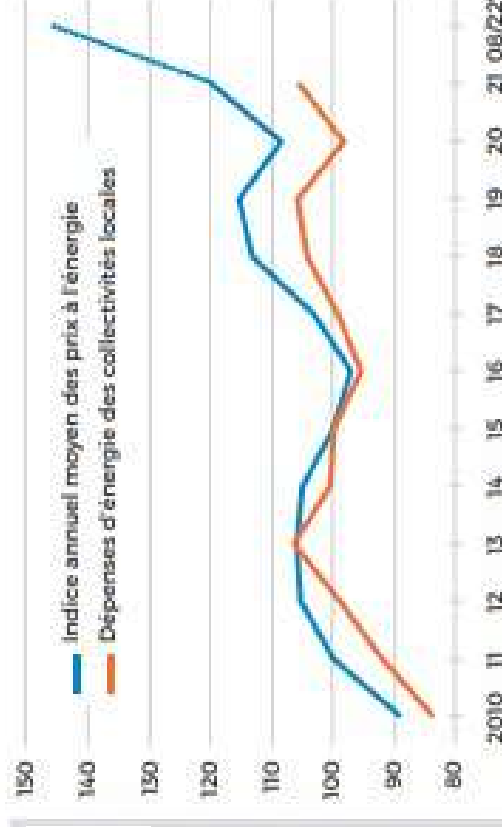
- Ces projections sont susceptibles d'importantes variations plus ou moins favorables pour les collectivités. Elles sont dépendantes :

- de l'impact des mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques décidées par m2A
- d'éventuelles mesures de plafonnement des effets de la hausse des prix de l'énergie pour les collectivités dans le PLF 2023

- d'une modification du système de cotation du prix de l'électricité à l'échelle européenne
- du cours des énergies à l'attribution des marchés dans un contexte de forte volatilité

Évolutions comparées de l'indice des prix à l'énergie et des dépenses d'énergie des collectivités locales

© La Banque Postale



Préserver une situation financière saine au regard des principaux ratios d'analyse financière des collectivités exige impérativement :

- **de contenir au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement liée à la flambée de l'énergie, l'inflation et la hausse du point d'indice de +3,5 points**
- **de se prémunir d'une éventuelle contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics**
- **de préserver un niveau d'épargne brute de 7 % minimum des recettes de fonctionnement**
- **de respecter un ratio de solvabilité proche des 12 ans pour limiter le recours à l'emprunt**

La prospective financière 2022-2027 repose sur des projections d'évolution des dépenses de fonctionnement contenues à +1,5 à +2,5%/an pour respecter le pacte de confiance :

- **charges à caractère général** : cadrage à +1% par an à périmètre constant hors-énergie
- **énergie** : doublement de la dotation, puis -10%/an
- **masse salariale** : maîtrise de la progression à +2,5% à périmètre constant puis 2% par an pour absorber la hausse du point d'indice en 2022, du GVT et des mesures catégorielles
- **contributions au SIVOM** : variation moyenne de 2%
- **contribution au budget Transports** : calibrage en fonction du besoin de son équilibre budgétaire et dépendant du niveau de Versement Mobilité
- **subventions de fonctionnement** : réexamen approfondi de la pertinence et du montant avec objectif d'une évolution de +1,5% maximum y/c les DSP

Les projections de recettes de fonctionnement reposent sur :

- **une baisse des dotations d'Etat** dans le cadre du PLF 2023 sans indexation sur l'inflation
- **une évolution forfaitaire des bases fiscales selon l'inflation** : +5,8% à date
- +0,3% de progression physique des bases (TEOM, foncier bâti, THRS, CFE)
- **une croissance à +0,2% (données INSEE)**
- **une hypothèse de stabilité des taux**

La conjoncture économique et/ou les décisions de l'Etat +/- favorables notamment en matière d'accompagnement des collectivités peuvent impacter fortement la dynamique des recettes

	Projections 2023
Dotation de compensation (ex CPS)	↘ Baisse anticipée de l'ordre de -2,2 %
Dotation d'intercommunalité	→ Stabilité anticipée dans le PLF 2023
FNGIR	→ Stable
DCRTP	→ Stable

Projections 2023	
CFE	↗ Revalorisation des bases indexée sur l'inflation issue des dernières prévisions de la Banque de France
CVAE	↗ Suppression. moyenne 2019-2021 : légère augmentation en 2023 par rapport à 2022
TASCOM	→ Revalorisation des bases indexée sur l'inflation qui compense la baisse de TASCOM des dernières années
Taxe de séjour	↗ Retour supposé au niveau d'avant-crise sanitaire
IFER	↗ Revalorisation des bases indexée sur l'inflation
Compensation TH - fraction TVA	↗ Croissance de l'année selon les dernières prévisions Banque de France
Impôts ménages TEOM	↗ Evolution physique modérée de +0,3% et revalorisation selon l'inflation
Rôles supplémentaires	↗ Croissance de l'année
Compensations fiscales	↗ Indexation sur la revalorisation des bases
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	↗ Disparition du FPIC du fait de l'évolution de l'indicateur de richesse du territoire de m2A en 2017
Participation de la CAF - périscolaire et petite enfance	↗ Stagnation voire légère baisse
Remboursements de charges de personnel	↗ Hausse suite à intégration des effectifs eau
Produits de tarification	↗ Retour progressif au niveau d'avant-crise sanitaire

Sur le budget général, les dépenses d'investissements estimées se chiffrent à 246 M€ de réalisations sur 6 ans soit 41 M€ par an avec prise en compte d'un taux de subventionnement des investissements directs de 20% des dépenses d'équipement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	Moyenne 2022-2027	Total 2022-2027
Budget principal								
Réalizations au CA en M€								
investissements directs en AP/CP (comptes 20/21/23)	14,94	25,41	26,21	24,30	22,03	21,35	22,37	134,24
fonds de concours en AP/CP (comptes 204)	9,73	17,92	11,10	11,76	12,69	10,07	12,21	73,27
Avances (comptes 27)	4,50	4,70	4,97	5,46	4,42	4,32	4,73	28,37
opérations pour compte de tiers (comptes 45)	2,75	2,28	1,90	1,43	1,20	0,69	1,71	10,25
Dépenses d'investissement totales	31,92	50,31	44,18	42,95	40,34	36,43	41,02	246,13
Recettes de subventions (comptes 13)	3,27	5,08	5,24	4,86	4,40	4,27	4,52	27,13
FCTVA (compte 10222)	2,08	3,54	3,65	3,39	3,07	2,98	3,12	18,72
Remboursements d'avances (comptes 27)	4,50	4,70	4,97	5,46	4,42	4,32	4,73	28,37
Opérations pour compte de tiers (comptes 451)	2,75	2,28	1,90	1,43	1,20	0,69	1,71	10,26
Effort d'équipement net	12,60	15,61	15,77	15,14	13,10	12,26	14,08	84,47

Respecter les ratios financiers implique de ramener les prévisions de volumes investis sur la période 2022-2027 de 41 M€/an à 35 M€/an par phasage des investissements

Sur le budget des Transports, le niveau de réalisation 2022-2027 est anticipé à 51 M€ soit 8,6 M€ en moyenne par an

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	Moyenne 2022-2027	Total 2022-2027
Budget transports								
Réalizations au CA en M€								
investissements directs	8,12	8,39	7,43	6,72	6,50	6,51	7,28	43,66
investissements immatériels	1,15	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,49	2,92
subventions d'investissement versées	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	5,10
Dépenses d'investissement totales	10,11	9,60	8,64	7,92	7,71	7,71	8,61	51,68
Recettes de subventions (comptes 13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effort d'équipement net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tous budgets confondus, la trajectoire du besoin de financement ressort dans le tableau ci-dessous :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
REMBOURSEMENT DE DETTE	30,7 M€	29,9 M€	31,1 M€	32,7 M€	33,9 M€	32,5 M€
EMPRUNTS	5,5 M€	15,1 M€	41,1 M€	39,4 M€	39,9 M€	33,3 M€
BESOIN DE FINANCEMENT	-25,2 M€	-14,8 M€	10,0 M€	6,6 M€	5,9 M€	0,8 M€

La prise en compte de ces hypothèses de dépenses et de recettes et un nouveau phasage des investissements se traduit par les résultats suivants :

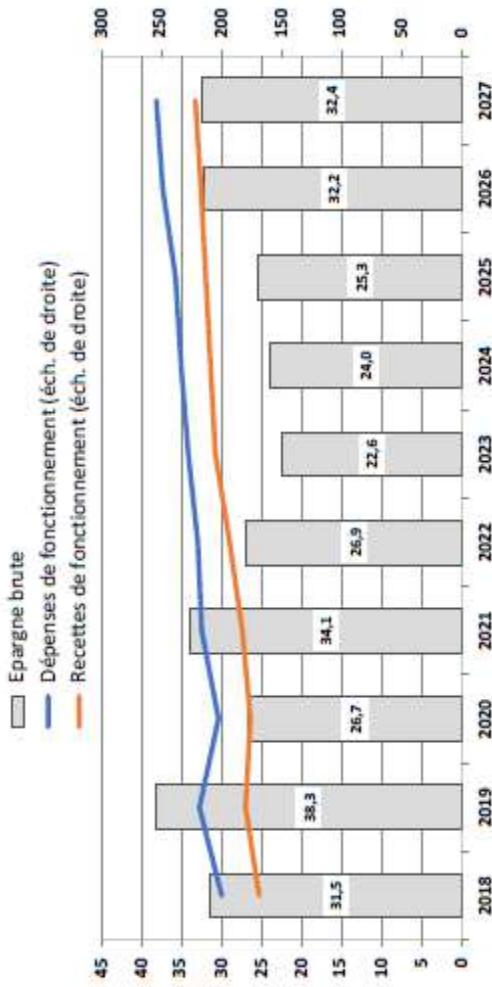
Sur le périmètre consolidé du Budget Principal + Budget Transports :

- **Les ratios financiers sont affectés par le contexte : même si l'autofinancement se redresse progressivement, le taux d'épargne brute est supérieur au seuil de vigilance de 10% et la capacité de désendettement se situe entre 10 et 12 ans**

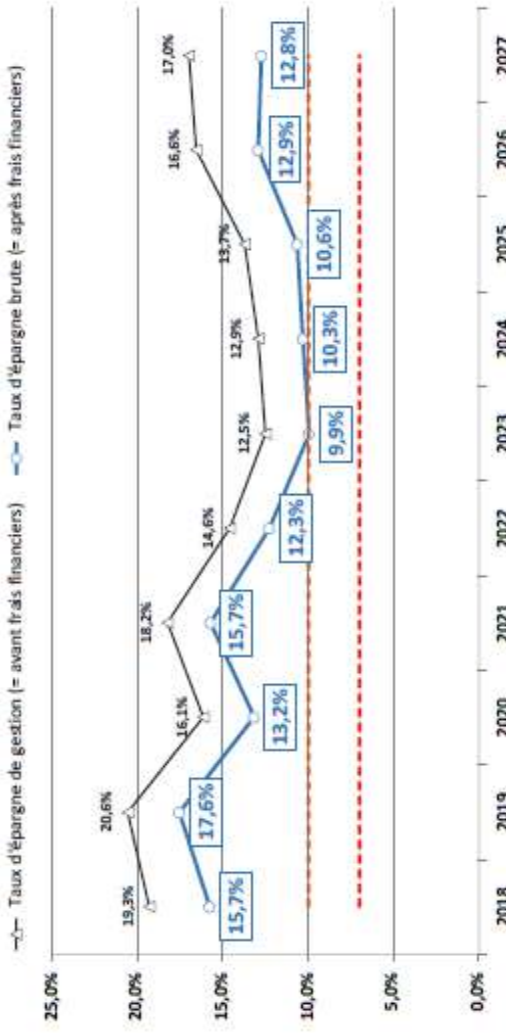
Sur le périmètre du Budget Principal :

- **Le taux d'épargne brute se situe au-dessus du seuil d'alerte de 7% mais la capacité de désendettement n'excède pas 12 ans**
- **L'épargne brute reste à un niveau modéré**

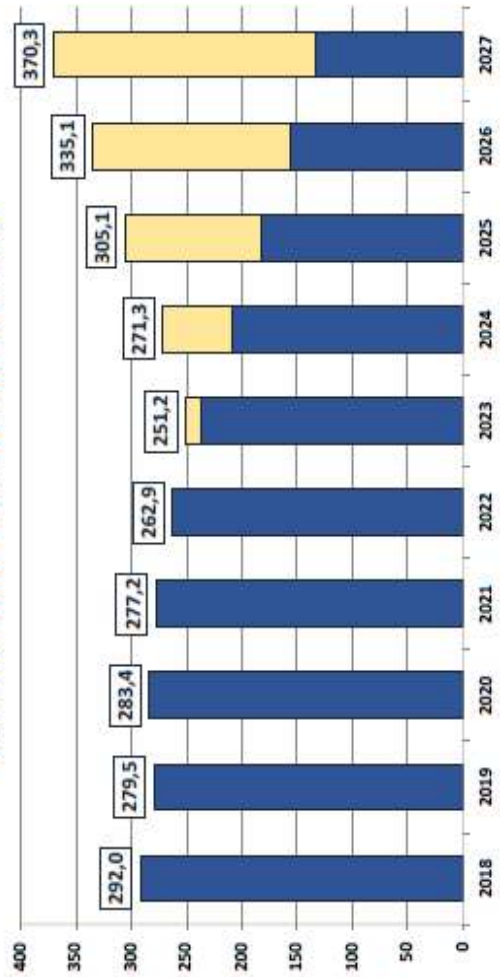
Evolution de l'épargne brute consolidée (budget principal + budget transports, en M€)



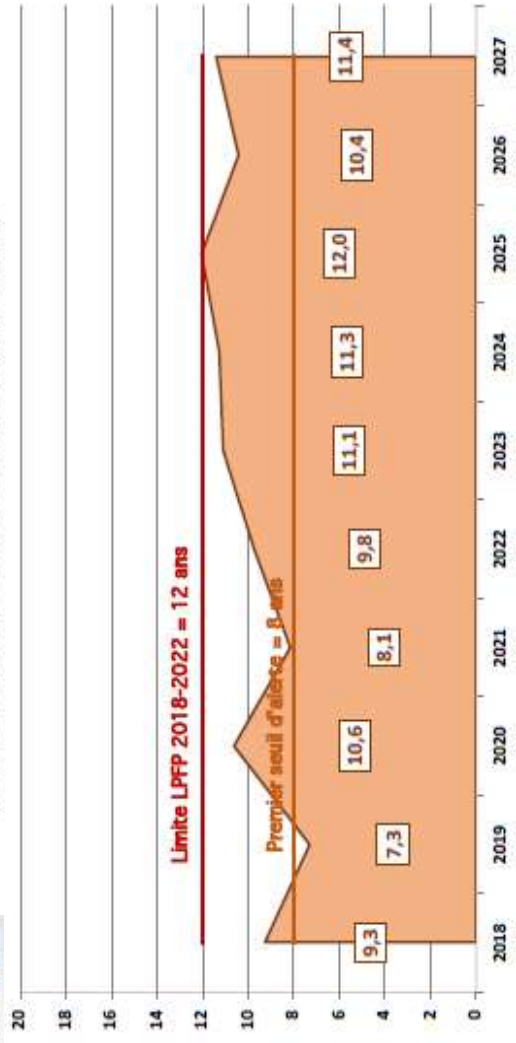
Evolution des taux d'épargne consolidés (budget principal + budget transports, en % des RRF)



Dettes consolidées au 31/12 (budget principal + budget transports, en M€)



Evolution de la capacité de désendettement consolidée (budget principal + budget transports, en années)



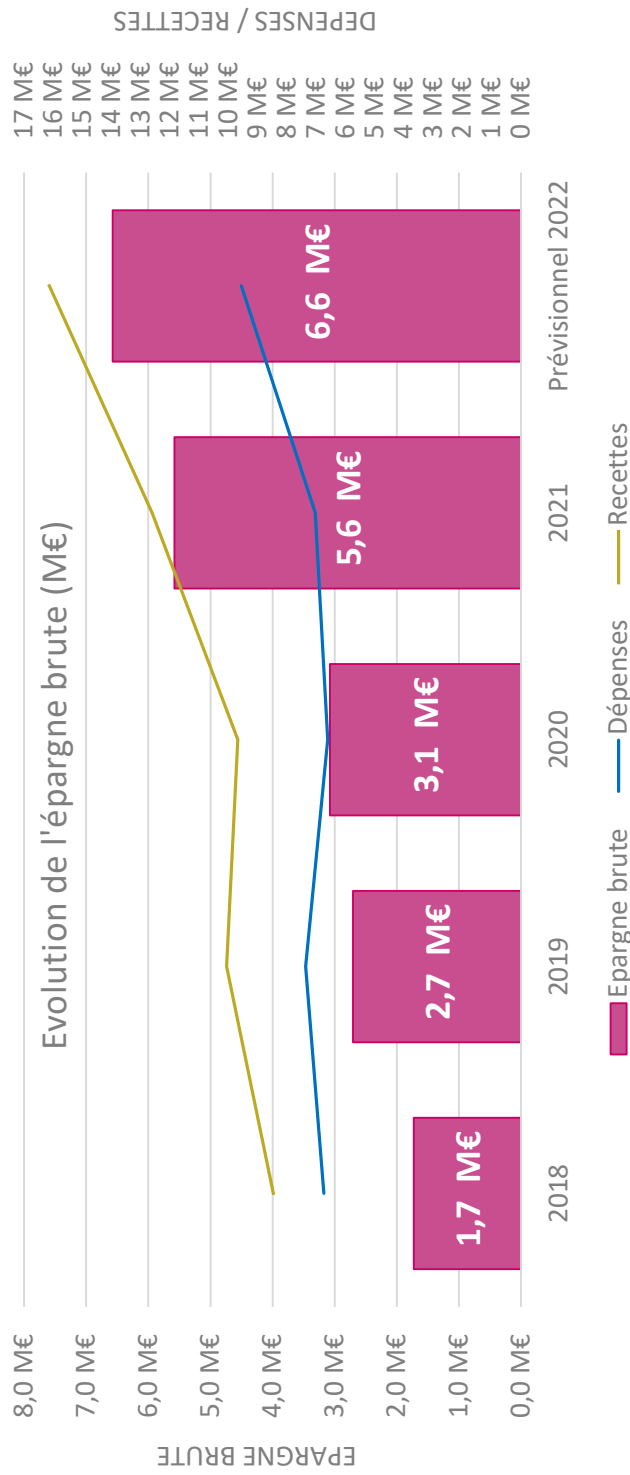
CABINET MICHEL KLOPPER
 CONSULTANTS FINANCES LOCALES

- Les projections 2023 en dépenses réelles de fonctionnement tous budgets confondus sont anticipées entre 332 M€ et 336 M€ entre 242 M€ et 245 M€ sur le seul budget principal

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement tous budgets (à périmètre constant)	307,7 M€	336,0 M€	340,6 M€	343,3 M€	346,0 M€	348,7 M€

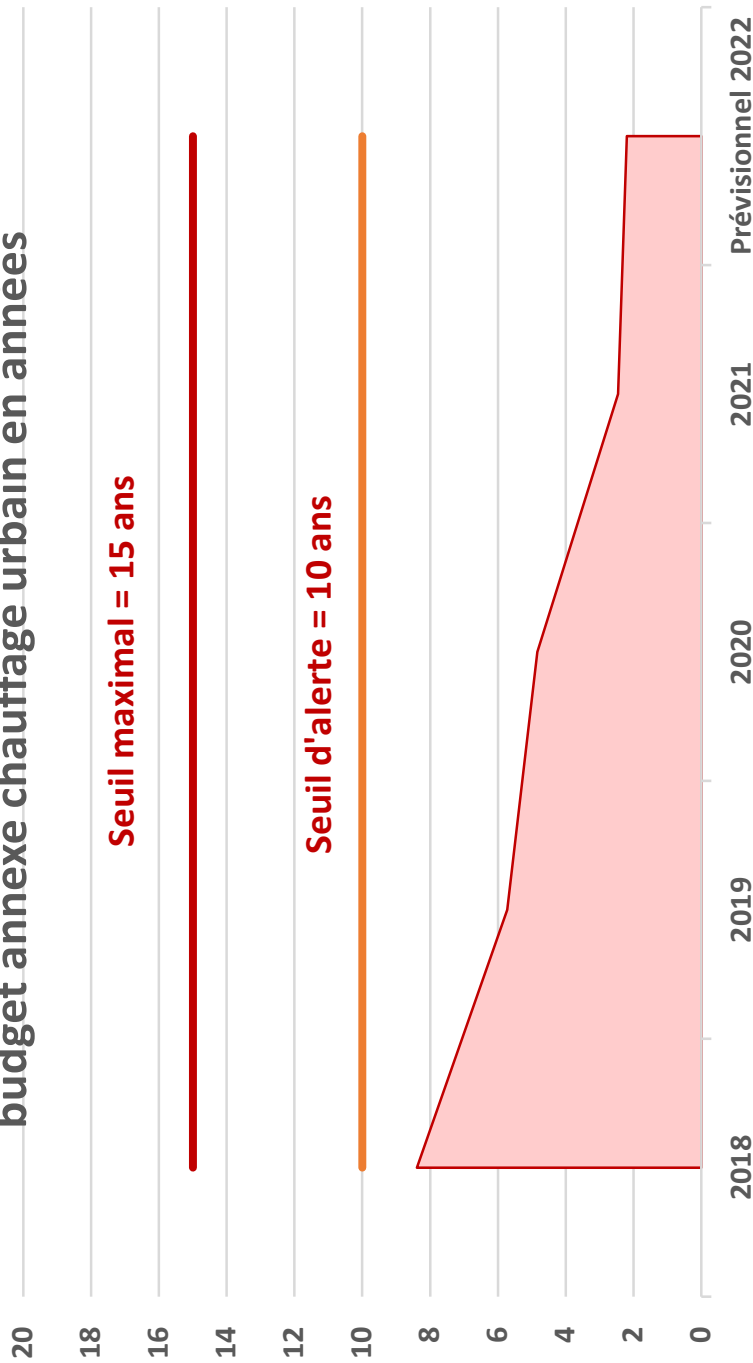
- Les impacts budgétaires massifs de l'évolution des prix de l'énergie imposent d'identifier une épargne complémentaire de 4 à 6 M€ à travers la recherche d'économies et de redéploiement notamment sur le niveau de subventionnement et par une réflexion approfondie à mener sur une optimisation des recettes
- L'activation de ces leviers s'avèrera nécessaire pour préserver notre niveau d'épargne

- L'épargne brute a progressé depuis 2019 suite au raccordement du GHRMSA et en cohérence avec la situation actuelle sur le cours des énergies. Elle est attendue entre 5 et 7 M€ en 2022 avec un marché du gaz sur 2 ans qui stabilise nos dépenses 2021 et 2022 alors que les recettes de vente de chaleur sont dynamiques
- Le stock de quotas de gaz à effet de serre a profité d'une conjoncture favorable pour être reconstitué à hauteur de 4,6 M€ et couvrir les besoins à fin 2024
- La nature de l'activité de ce budget nécessite de lourds investissements qui se traduisent par un contrainte d'équilibre budgétaire forte du fait du poids des dotations aux amortissements



- Les dépenses d'équipement devraient s'établir autour de 3,4 M€ liés au raccordement du quartier Bel Air au réseau de l'Illberg et à divers travaux de maintenance
- Le niveau d'épargne brute permet un recours à l'emprunt limité (encours de dette de 14,4 M€ à fin 2022). La capacité de désendettement ressort à 2,2 années, à distance du seuil d'alerte.

Evolution de la capacité de désendettement du budget annexe chauffage urbain en années



- **A la date de réalisation du document les dépenses de fonctionnement sont projetées de la manière suivante :**
 - **dépenses énergétiques qui explosent (+30% sur le bois, +100% à 200% sur l'électricité, +250% à +650% sur le gaz)**
 - **masse salariale intégrant la revalorisation du point d'indice et le recrutement d'un chef de projet**
 - **autres achats, prestations de services et frais financiers stables**
- **Le produit des ventes de chaleur et d'électricité à un niveau élevé (+200% comparativement à une situation de stabilité des marchés) corrélé à la forte volatilité des prix des énergies avec perspective d'un ajustement tarifaire pour répondre aux exigences d'équilibre budgétaire**
- **En investissement : près de 1 M€ de dépenses d'équipement anticipées en 2023 : travaux de renouvellement et maintenance du réseau et l'achèvement des paiement de travaux de raccordement Bel Air**

- **Loi Notré du 7 août 2015 : transfert de la compétence eau à m2A au 1^{er} janvier 2020. La compétence a été exercée par les communes et syndicats par voie de délégation pendant 2 ans dans le cadre du dispositif de gestion existant**
- **Au 1^{er} janvier 2023 : portage des dotations nécessaires à l'exercice de la compétence eau par le budget annexe de l'eau m2A directement**
- **La compilation des données issues des comptes administratifs 2021 fait ressortir une situation financière agrégée saine :**
 - un taux d'épargne brute de 19% (alerte sous 10%)
 - un stock de dette modéré à 14 M€
 - une capacité de désendettement de 1,5 ans (alerte au-dessus de 10 ans)
- **Il intègre une hausse globale de l'énergie de 9%, la revalorisation du point d'indice des agents composant la régie et les besoins nouveaux de la régie communautaires**
- **Au regard des éléments budgétaires rétrospectifs, le budget annexe avoisinera 50 à 52 M€ en fonctionnement, 21-23 M€ en investissement, un encours de dette plafonnant à 16 M€ et une capacité de désendettement inférieure à 3 ans**

8. Les priorités 2023

Un territoire de nouvelle donne environnementale

Plan Climat Air Energie Territorial : approbation et mise en œuvre

Fonds climat nouvelle donne environnementale : 2 M€ pour les projets des communes en lien avec le contexte de hausse des prix énergétiques

Poursuite des études pour la mise en œuvre du projet réseau de chaleur : 100 000 € d'étude de faisabilité et d'accompagnement juridique puis portage par la future société de projet à hauteur de 5 M€ sur 3 ans

Développement des mobilités : bus au gaz et station GNV (gaz naturel véhicule) : 3,6 M€, pistes cyclables : 1,2 M€, installation de bornes de recharge électrique via un appel à initiatives privées, poursuite du projet de cité du vélo, verdissement de la flotte, développement des projets hydrogène

Collecte de déchets : mise en œuvre du nouveau marché de collecte des ordures ménagères

Un territoire de nouvelle donne environnementale

Développement d'un écosystème multi-énergies, décarbonné et résilient : programme Blue Industrie SA 2023

- Accompagnement des trois grandes plateformes industrielles (Weurope, Stellantis, ZIMR) dans les transitions industrielles, énergétiques et environnementales (AAP en cours)
- Développement d'un écosystème hydrogène (production, réseaux avec GRT GAZ, stations multiénergies Autoport, usages mobilités et industriels)
- Déploiement des réseaux de chaleur auprès des industriels : études et recherche de co-financements récupération de chaleur fatale industrielle
- Lancement étude sur l'optimisation et revalorisation des eaux industrielles de refroidissement pour alimenter les canaux d'irrigation (Etat/CEA)

Un territoire d'accueil dynamique

Poursuivre l'accompagnement de l'entreprise Stellantis dans son développement

Faire de l'optimisation foncière du site Stellantis une opportunité de développement du Sud Alsace

Poursuivre les réflexions engagées sur les sujets de réseau de chaleur, de mobilité et d'attractivité RH

Transformer le site industriel de la Fonderie en village de l'innovation via :

- la construction de Quatrium et de Technistub : 3 400 000 € et 680 000 €
- le développement de l'extension de KMO
- l'aménagement des espaces publics et du parking silo : 50 000 € et 234 000 €

Développer le site tertiaire de la gare :

- en aménageant le secteur Ouest
- en édifiant un nouveau parking : 500 000 €

Construire l'avenir économique de m2A en établissant un schéma directeur de développement et de programmation des zones d'activités :

- en l'inscrivant comme élément structurant du PLUi,
- en développant la signalétique de nos ZAC

Un territoire d'accueil dynamique

Un territoire d'accueil dynamique

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Poursuivre la production de près de 400 logements locatifs sociaux sur le territoire par an : 300 000 € sur fonds propre et 1 M€ crédits délégués Etat :

- assurer une production de logements neufs
- soutenir le parc privé et social existant
- soutenir le renouvellement urbain (ANRU) : 750 000 €

Soutenir les copropriétés en difficulté en favorisant notamment leur rénovation énergétique : 130 000 €

Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements de haute qualité en visant la réduction des consommations énergétiques (décret tertiaire)

- organiser et optimiser le patrimoine : travaux d'isolation du Centre sportif régional Alsace, remplacement d'éclairages à la patinoire

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Conforter les services en synergie avec les communes :

- Offre périscolaire : poursuite des travaux en cours et/ou réalisation de nouveaux projets :
Mulhouse Victor Hugo : 518 374 €HT, Illzach Jonquilles : 941 855€HT, Lyautey Riedisheim :
1 325 666 €HT, Staffelfelden Cité : 552 136 €HT, Wittelsheim : 1 130 952 €HT, Mulhouse
Peupliers (Côteaux) : 671 977 €HT, Mulhouse Camus (Côteaux) : 572 820 €HT, Baldersheim :
279 685 €HT, Lutterbach : 923 886 €HT, Wittenheim Centre : 500 000 €TTC (portage m2A)
- **Prise en charge de l'augmentation du prix d'achat des repas**
- **Offre petite enfance** : multi-accueil Grande Ourse Illzach 1 799 544 €TTC et multi-accueil La
Ribambelle Pfastatt : 500 000 €TTC (portage m2A)
- **Distribution aux enfants de 360 000 goûters/an soit 2 600 servis/jour : 217 k€**
- **Renforcer l'éducation à la citoyenneté** : 104 k€ de fonctionnement et 2 000 €
d'investissement
- **Soutenir la parentalité en construisant le projet de la maison des parents**
- **Diversifier les offres du bibliobus** : développement d'animations
- **Accompagner les politiques du handicap et de l'insertion**
- **Elaborer la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**

Un territoire d'équilibre et de coopération

Un territoire d'équilibre et de coopération

- Sur la période 2023-2027, m2A a pour objectif de préserver sa situation financière tout en poursuivant le programme d'investissement ambitieux du Projet de Territoire
- Ces objectifs doivent intégrer des contraintes inédites et une grande incertitude financière sur :
 - le cours des énergies et matières premières et d'éventuelles mesures pour alléger leur impact budgétaire pour les collectivités
 - le niveau des ressources fiscales et recettes de fréquentation des transports
 - les impacts d'une contribution au redressement des finances publiques dès 2023
- **A la date de réalisation du rapport, la préservation des fondamentaux budgétaires exige la recherche d'une épargne brute supplémentaire de 4 à 6 M€ par an dès 2023**
- Pour répondre à ces enjeux, l'équilibre du budget 2023 oblige à :
 - s'appuyer sur le plan de sobriété énergétique pour contenir les évolutions tarifaires
 - réinterroger la pertinence du niveau de subventionnement
 - poursuivre la maîtrise de la masse salariale
 - réexaminer le phasage des investissements
 - intensifier la recherche de cofinancements
 - envisager un ajustement de la fiscalité



MERCI

DE VOTRE ATTENTION

Concerne le projet 812C et la motion

M. le Président : Point 6 maintenant : débat sur les orientations budgétaires 2023. Vous savez que c'est en raison de la mise en place de la régie communautaire de l'eau que le budget primitif devra être voté avant la fin de l'année et préalablement. Un débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires doit donc se tenir. C'est naturellement un exercice difficile au regard du contexte extrêmement contraint et incertain que nous connaissons actuellement. On en parlera tout à l'heure, mais je vais laisser tout de suite Antoine HOME nous présenter ce rapport.

M. HOME : Merci, M. le Président. Mes chers collègues, ce rapport d'orientations budgétaires est assorti cette année d'un projet de motion sur les conséquences de la crise énergétique et économique sur les finances locales. Les deux sont liés. C'est vrai que cette année, nous sommes dans une situation financière inédite. Vous me direz, effectivement, il y a eu la crise du Covid, mais là, aujourd'hui, nous avons de fortes inquiétudes sur les perspectives budgétaires 2023. Cela a déjà commencé à ce stade parce que vous le voyez, nous avons fin 2021 une situation de notre épargne brute qui s'était certes redressée par rapport à 2020, mais qui restait malgré une dynamique fiscale positive à un niveau somme toute correcte, sans plus.

D'ailleurs, faut-il préciser que nous sommes un territoire industriel et qu'à m2A, la fiscalité économique, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises était importante plus qu'ailleurs, parce que nous sommes un des trois territoires les plus industriels de France, avec le Nord Franche-Comté et la région de Caen en Normandie.

Le taux d'épargne brute, là aussi, fin 2021, a été correct, 11,2 %, mais là aussi, rien non plus de faramineux. La capacité de désendettement à 8,1 années, le seuil de vigilance à 12 ans. Là aussi, on était plutôt pas mal, mais bon.

En même temps, ces ratios financiers encore exposés à la crise sanitaire, il fallait les conjuguer avec des recettes de fonctionnement supérieures à la moyenne parce que nous sommes une interco de service. C'est vrai qu'il y a des recettes tarifaires importantes plus que dans nos agglos. Je prends toujours l'exemple du périscolaire qui, par exemple, à l'Eurométropole est une compétence des communes, et chez nous c'est une compétence communautaire. Nous avons donc des recettes de fonctionnement supérieures à la moyenne, mais des dépenses de fonctionnement qui le sont aussi. Et puis, dans nos recettes, nous avons un point important, les dotations de l'Etat, dont la dynamique est déconnectée de l'inflation. Donc, un certain nombre de menaces qui pèsent sur nos finances intercommunales.

Les dépenses de fonctionnement sont supérieures à la moyenne des mêmes agglos du fait des compétences portées par le budget principal. C'est un choix politique évidemment. En même temps, nous avons un certain nombre de dépenses dites « rigides », des reversements aux communes, ce qu'on appelle les ACTP (Attribution de compensation de taxe professionnelle), les contributions au SIVOM et aux transports, sur lesquels les marges de manœuvre sont limitées et la masse salariale sur laquelle nous prenons acte des décisions de l'Etat, par exemple, relatives à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, qui est

justifiée au plan social eu égard notamment à la faiblesse des salaires dans la fonction publique et aux enjeux de l'attractivité, mais qui en même temps pèse sur les finances locales.

Nos investissements restent mesurés. Notre dette et notre capacité de désendettement sont stabilisées. C'est vrai que nos fondamentaux financiers à ce stade sont un peu améliorés. Nous avons 136,2 millions d'euros de dette, dette qui est légèrement baissée, un taux d'endettement de 86 % qui est en dessous de la moyenne de la strate. De ce point de vue, là aussi, sans que ça soit extraordinaire, nous sommes plutôt pas mal.

En même temps, nous subissons un certain nombre de chocs.

Les mesures nationales. Ces mesures nationales, c'est notamment la revalorisation du point d'indice qui affecte les dépenses de personnel, encore une fois, on ne peut que y être favorable à titre social, humain, mais en même temps, il faut l'assumer. Pourtant, les effectifs sont stables à m2A hormis les effets de périmètre. Nous avons fait une mutualisation – j'ai aperçu de mon axe, avec Florian – à peu près moitié-moitié sur les personnes mutualisées, entre la ville de Mulhouse et la m2A. Nous avons d'ailleurs une commission mixte de mutualisation qui se réunit prochainement pour suivre ces affaires.

Toujours en 2022, nous avons commencé à subir les effets de l'inflation et de la crise du prix de l'énergie. Je vais vous parler de 2023, c'est le débat d'orientations budgétaires 2023, mais déjà en 2022, on l'a vu également au niveau de nos communes sous forme de révisions de prix et d'avenants. Nous avons déjà subi notamment une augmentation de dépenses d'énergie, ce qui fait que notre épargne brute prévisionnelle 2022 est déjà dégradée – on n'est pas encore tout à fait en fin d'année, on est quand même le 15 novembre – de 1,5 million à 3 millions d'euros. L'inflation, la hausse du point d'indice, et on devrait ajouter les premiers effets de la crise sur l'énergie. Donc, ça veut dire que la capacité de désendettement va être en augmentation.

Il y a un dispositif de soutien qui a été mis en place par le gouvernement, qui a fait beaucoup de taratata là-dessus, ça s'appelle le « filet de sécurité », sauf que ce filet est tellement lâche qu'il ne concerne que quelques milliers de collectivités sur 35 000 et m2A n'y émargera pas. Je parle du filet de sécurité 2022. Les critères cumulatifs sont tels que l'on ne peut pas en bénéficier. Évidemment, c'est très regrettable. Donc, nous avons sur le budget principal, dès 2022, des impacts financiers très préoccupants, et sur le budget de transport aussi, parce qu'on a des opérateurs, SOLEA ou d'autres, mais nous contribuons à ces budgets annexes. La contribution devra également s'élever même si cette augmentation est limitée à 1 million ou 2 millions, mais là aussi, ça va dans un sens de dépense plus importante. Et puis, en même temps, les recettes d'usagers n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant le Covid. Ce qui fait – j'en viens finalement à notre sujet – que l'élaboration du budget 2023 se positionne dans un contexte extrêmement incertain et contraint. Pourquoi ? On l'a dit, le niveau des recettes est encore inférieur à la période avant Covid même si celui-ci est plus ou moins terminé quoique – je parle ici de la fréquentation des transports qu'on évoquait tout à l'heure, Jean-Philippe – le FPIC, fonds de péréquation, il se trouve que nous ne sommes pas une agglomération globalement riche, mais il y a des disparités importantes, ce qui fait que sommes au-dessus des critères de

potentiel financier fiscal agrégés. Nous en sommes sortis de ce fonds de péréquation et surtout, après la suppression de la taxe d'habitation qui a largement rompu le lien entre les citoyens et les collectivités et la division par deux du foncier bâti et de la CFE – Cotisation foncière des entreprises – dans le cadre du plan de relance.

Voilà que le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de mettre en œuvre ce qui était certes, un engagement électoral du Président de la République, mais qui intervient dans un contexte qui a bien changé depuis l'été, la suppression de la CVAE. Alors, ça, c'est évidemment calamiteux pour nous parce que la CVAE, c'est le principal impôt économique et dans un des plus importants territoires industriels de France, évidemment, elle était dynamique. On l'avait vu notamment dès 2021. On l'a remplacé le cas échéant, par une part de TVA qui sera forfaitisée et dans laquelle l'évolution sera la même partout en France, ça ne nous arrange pas du tout. En plus, c'est une perte de pouvoir fiscal supplémentaire. Toutes les associations d'élus, nous avons des responsabilités à l'AMF, je suis, vous le savez, le Vice-Président aux finances de l'AMF, notre Président y est très actif, se sont opposés fortement. Ils ont dit : « Il faut maintenant que lorsque l'État fait des cadeaux fiscaux qu'il finance d'ailleurs par une augmentation de la dette de la France, il arrête de s'en prendre aux impôts locaux. » Nous avons, par exemple, proposé de supprimer la C3S qui est un impôt d'État sur les entreprises qui lui est un vrai impôt de production, ce qui n'est pas le cas de la CVAE. Lorsque que la CVAE avait remplacé la taxe professionnelle qualifiée à l'époque par François Mitterrand d'impôt imbécile, on avait fait un comité d'experts avec un conseiller d'État qui s'appelait M. Fouquet, pas le même, il n'a pas terminé à Pignerol. Et donc, ils avaient décidé de créer un impôt intelligent et c'est un impôt qui portait sur les soldes intermédiaires de gestion, la valeur ajoutée. Et puis, maintenant on nous dit que c'est un impôt de production, mais on va aussi – et j'ai été vice-président économique de m2A, il y a quelques années – rompre le lien entre les entreprises et le territoire. Donc, c'est non seulement inadapté, mais c'est même dangereux. J'ai participé à pas mal d'auditions là-dessus à l'Assemblée nationale au Sénat, on me dit : « Ouais, c'est un engagement, bon, voilà ». Nous, vous le verrez dans la motion, on aurait souhaité que cette mesure soit rapportée ou qu'il y ait un dégrèvement. Un dégrèvement, c'est-à-dire que l'État se substitue au contribuable, mais pas en remplacement par la TVA sur laquelle on n'a aucune prise.

La dotation d'intercommunalité pour des questions de critères de calcul peut aussi baisser pour nous. Et ensuite, on a le pacte de confiance. Qu'est-ce que c'est que cette bestiole ? C'est-à-dire que vous vous souvenez des pactes de Cahors qui encadraient les dépenses de fonctionnement des grandes collectivités ? Le gouvernement n'a rien trouvé de mieux, dans un contexte d'explosion des dépenses énergétiques – et j'y reviendrai – que de créer un nouveau mécanisme d'encadrement des dépenses publiques locales uniquement les dépenses, pas les recettes, qui s'appelle le pacte de confiance et que j'appelle le pacte de défiance évidemment. Et qui consiste à ce que nos dépenses de fonctionnement sur cinq ans ne pourront pas augmenter plus vite que l'inflation moins 0,5 %. Donc franchement, c'est la totale, voilà.

Alors la sanction, on est comme à la maternelle, où comme jadis à la maternelle, c'est que si vous ne répondez pas aux critères, vous serez sanctionnés, vous n'aurez pas accès aux dotations d'investissement. Vous me direz comme

souvent, les engagements ne sont pas suivis de paiement, mais c'est quand même préoccupant. Voilà. Alors, nous avons là-dessus l'inflation. L'inflation à +7 % sur les achats de fournitures et les projets d'investissement. À ce stade de la discussion au Parlement, néanmoins, il y aura une revalorisation des bases pour le bloc local liée à l'inflation. Nous avons la hausse du point d'indice, je n'y reviens pas. Les taux d'intérêt, on a fait encore l'an dernier, m2A, des emprunts à moins de 0,5 %. C'est terminé. Vous l'avez vu, les banques centrales sont intervenues, on est plutôt maintenant sur des taux à 3,5 %. Les coûts de l'énergie, là aussi vous avez vu des déclarations tonitruantes là sur le bouclier électricité. Effectivement, le bouclier électricité, en gros, c'est un système très compliqué qui fait que vous allez avoir un prix en quelque sorte bloqué si c'est fois trois – ce n'est pas super – et pour le gaz, il n'y a rien. Or quand même, pour nos communes, comme pour m2A, nous avons beaucoup de bâtiments gaz. Donc la réalité, ça veut dire que les annonces gouvernementales sont largement en dessous de ce que nous subissons. Ça veut dire que là aussi, pour m2A en tout cas et pour les communes, nous avons un vrai risque si rien n'est fait, nous sommes le 15 novembre, de multiplication des factures par trois l'an prochain, parfois par quatre voire par cinq. D'où là aussi d'ailleurs, une mention dans la motion de ce point disant il faut mettre en place un véritable bouclier qui devrait aussi concerner le gaz, pas seulement l'électricité et aussi d'ailleurs les réseaux de chaleur, c'est-à-dire l'ensemble des énergies. Il ne faut pas oublier les énergies écologiques et renouvelables parce qu'en plus, il y a des sacrés trous dans la raquette. Je le dis pour nous et pour nos communes, nous sommes vraiment devant une situation très préoccupante, en tout cas, pour m2A à ce stade. Et si les choses ne changent pas, nous aurons un doublement des dépenses en énergie pour m2A. Pour certaines communes, ça pourrait aller au-delà.

Ça veut dire que nous avons très clairement, un besoin de financement important qui à ce stade n'est pas satisfait si les choses devaient ne pas changer. Donc, malgré des objectifs de dépenses, enfin, de gestion financière sérieuse, ça évidemment, nous allons essayer de contenir au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement. Mais en même temps, il y a de l'inflation, la hausse du point d'indice. Préserver un niveau d'épargne brut de 7 %, c'est le minimum du minimum et respecter des ratios de solvabilité, c'est-à-dire continuer à être des bons gestionnaires, mais une fois qu'on a dit ça, ça ne réglera évidemment pas l'ensemble des problèmes. Ça, c'est effectivement la prospective financière. Vous voyez qu'effectivement quand on regarde les grandes lignes de ce qui vous est présenté, on va essayer de maîtriser les moyens des services de plus de 1 % maximum à périmètre constant. On a eu beaucoup de réunions d'arbitrage budgétaire et je remercie l'ensemble des vice-présidents et conseillers communautaires délégués qui ont passé des heures au sous-sol de la villa During avec nous pour parler de chiffres.

Je le disais sur l'énergie, on risque d'avoir un doublement de la dotation de six millions d'euros. La masse salariale, les contributions au SIVOM qui vont varier pour de bonnes raisons, mais qui vont varier, la contribution au budget transport, les subventions de fonctionnement, il n'y a pas beaucoup de gras dans les finances de m2A quand on regarde bien. Tout le monde a été vertueux depuis longtemps, on n'a pas attendu cette crise énergétique. Alors, j'en discutais avec Josiane ou d'autres, certains disent même : « Si vous nous diminuez les subventions, on pose le sac et vous reprenez vos périscolaires en régie. » Donc

en réalité, il est très difficile de trouver des marges de manœuvre et on est encore en train de discuter. On est sur l'arbitrage budgétaire, on n'est pas encore sur le budget, on commence à y travailler. Ce faisant, on n'aura pas des marges de manœuvre formidables.

Il y aura une dynamique moyenne de 2,5 % par an des recettes, dont l'évolution des bases, c'est la bonne nouvelle. La DGF n'est pas prévue pour être indexée. On le demande dans la motion qui vous est proposée tout à l'heure. Les impôts économiques, j'en ai parlé. Après la TH, la CFE, maintenant c'est la CVAE. Les dotations d'État ne sont pas indexées sur l'inflation, les produits de service n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant le covid. Alors évidemment, il va falloir solliciter des financements extérieurs effectivement : la CeA, la Région, l'État et l'Europe, il ne faut jamais oublier. Un niveau d'investissement qu'il faudra probablement lisser. J'en dis un mot. Il serait très dommageable qu'en 2023, la conséquence de tout cela soit une panne des investissements publics.

C'est un débat général dans tout le pays, parce que les investissements publics ce sont les entreprises locales, c'est le BTP, c'est important. Donc, on aura probablement à lisser notre PPI, à le revoir, à discuter et il faudra évidemment prioriser les investissements liés à la transition écologique, ça va de soi. Mais ce serait une faute politique de baisser massivement nos investissements. Notre objectif, et je termine ma présentation, c'est évidemment de préserver les fondamentaux budgétaires tout en n'oubliant pas bien sûr le projet de territoire. Je le dis souvent, les finances pour les finances, ça ne sert à rien, les finances sont toujours au service de politiques publiques. Alors quand même, aujourd'hui par rapport à toutes ces menaces budgétaires, nous avons à ce stade, je disais, la nécessité de rechercher dans le cadre de la construction du budget 4 à 6 M€ d'épargne supplémentaire par an dès 2023. Quatre à six millions. Quelles sont les recettes – au sens culinaire du terme – pour y arriver et j'aurai terminé ma présentation à ce stade, que j'ai voulu resserrer parce qu'on a des points importants, celui-là et d'autres ce soir à l'ordre du jour, s'appuyer sur le plan de sobriété énergétique pour contenir les évolutions tarifaires. Évidemment, on y a beaucoup travaillé avec les VP en charge, Rémy NEUMANN et bien d'autres et le Président, mais enfin, on pourra faire peut-être 10-15 % en moins comme au niveau communal. Si les prix de l'énergie sont multipliés par deux, ça ne fait pas la balance. Les niveaux de subventionnement – on l'a dit –, on va rechercher, les marges de manœuvre sont limitées, n'est-ce pas ? La maîtrise de la masse salariale, on fait le maximum, mais en même temps nos agents ne sont pas très bien payés, on a des problèmes d'attractivité donc là aussi les marges sont limitées.

Les investissements pour aider le phasage, on peut travailler sur un cycle plus long en 2027, mais là aussi, il ne faut pas mettre l'investissement en panne. Les cofinancements, mais nos partenaires également ne sont pas toujours non plus super vaillants, ce n'est pas évident. Il y a effectivement les dotations de l'État si on respecte le pacte de défiance. Il y a l'Europe, je le citais, il y a la CEA, il y a la Région. Et puis la question qui sera posée dans le cadre du budget et je l'évoquais déjà ce matin, on avait une conférence de presse, c'est bien sûr la question d'un éventuel ajustement de la fiscalité. Il faudra à tout le moins que l'on se pose la question, qu'on envisage, qu'on y travaille c'est-à-dire est-ce que dans l'équilibre global du budget 2023, nous serons contraints, ce que nous n'avons pas fait l'an dernier, d'ajuster ou pas la fiscalité. C'est un sujet qui sera

la discussion de l'assemblée, de la conférence des maires, de toutes nos instances démocratiques dans les prochaines semaines puisque comme le Président l'a dit, il faudra aller assez vite puisqu'on va voter le budget en décembre. Donc on est dans une seringue. Alors, je le dis ici, l'an dernier nous ne l'avons pas fait, je n'y étais moi-même pas favorable. À ce stade, le point n'est pas tranché sinon ça ne servirait à rien d'avoir des orientations budgétaires, mais le sujet est sur la table. Il faut le dire parce qu'effectivement à un moment, il en va de l'avenir de l'Agglo et de ses services publics et je vais terminer là-dessus. Ce qui doit nous guider, c'est surtout le maintien des services à la population, c'est-à-dire qu'il faut effectivement qu'on se retrouve en 2023 dans une situation où on peut continuer tant en fonctionnement qu'en investissement à accomplir ces services publics qui sont la marque de fabrique de m2A et c'est ça le sujet. Donc voilà. Et sur ce point, il faudra que ce débat sur la fiscalité, il ait lieu dans les toutes prochaines semaines et qu'il soit tranché pour faire des propositions pour le vote du budget qui interviendra début décembre. Voilà. Je n'irai pas au-delà, mais je vous ai dit à peu près l'essentiel en essayant d'être synthétique sur un sujet toujours complexe.

M. le Président : Merci beaucoup, Antoine.

C'est vrai, je vais tout de suite enchaîner sur ce qu'Antoine a abordé à plusieurs reprises, cette motion que nous vous demandons de prendre aujourd'hui. Vous savez que ma politique, ce n'est pas une politique de motion, de protestation. Je suis plutôt dans le rassemblement, fédérer, faire ensemble, avancer ensemble, le bon sens, mais je suis inquiet. Ce soir, je suis inquiet. Je suis inquiet parce que pour garantir un équilibre au niveau d'une collectivité, que ce soit une commune ou que ce soit une intercommunalité, il faut des recettes et des dépenses. Et en tant que comptable, ce n'est pas difficile à comprendre. Si vous avez moins de recettes et encore plus de dépenses, vous n'arrivez juste pas à résoudre l'équation. Aujourd'hui, je pense qu'on doit lancer cet appel. L'appel des collectivités, et pas que la nôtre. Antoine l'a très bien présenté au niveau des chiffres que nous avons sur l'agglomération. On ne se débrouille pas trop mal, mais on n'arrivera pas à tenir à ce rythme-là, si on n'a pas des garanties, si on n'a pas de la sérénité sur les chiffres à venir. Il faut qu'on ait une capacité à investir. Ça a été dit tout à l'heure sur l'environnement. On parle de COP27, mais ça nous demande aussi de faire des investissements sur nos territoires pour consommer moins, faire de telle sorte que nos bâtiments soient moins énergivores et pour faire ça, il faut avoir des capacités d'investissement.

Donc, nous avons aussi des offres de services publics de proximité importants. Josiane, tout à l'heure au bureau, on a passé cinq périscolaires avec une augmentation de près de 17 % des travaux. Ce sont des périscolaires en devenir, des périscolaires qui sont nécessaires à l'équilibre de nos communes. Si on a fait le choix dans cette agglomération de porter haut et fort les services à la population, c'est parce que c'était aussi un signe de péréquation sur l'ensemble du territoire et c'est ce que nous avons besoin. Ce qui nous attend n'est pas simple, mais nous arriverons, nous arriverons à relever les défis si nous jouons ensemble, si ensemble, nous faisons les concessions qu'il faut faire et si ensemble, nous prenons les bonnes dispositions. Naturellement, cette motion, elle va dire des choses simples : garantir nos recettes, indexer la DGF sur l'inflation 2023. Ce n'est pas compliqué. Ça nous permet juste d'avoir une sécurité des recettes. Beaucoup de maires me disent : « Mais tu sais, moi, des

recettes, j'en ai de moins en moins, il y a tout qui baisse. Heureusement on a encore les ACTP parce que c'est la seule recette qui est encore fixe et stable. » Mais c'est grave pour les collectivités parce que si les recettes ne sont pas stables, il faudrait que les dépenses baissent aussi. Et donc là, nous devons demander, nous demandons avec l'AMF et Antoine l'a dit, nous y travaillons avec l'ensemble des élus, pour demander l'indexation de la DGF sur l'inflation et de maintenir l'indexation des bases fiscales. C'est important pour nous. Si ce n'est pas acté pour la DGF, je crois qu'on a des bonnes nouvelles parce que là, pour les bases fiscales, on a déjà été entendus.

On parlait tout à l'heure de la CVAE ou de sa suppression, mais si suppression de la CVAE devait aboutir, il faut alors qu'il soit indispensable de la remplacer par une contribution locale sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir du taux ou d'assiette. C'est ça qui est important. Il faut qu'on puisse agir. Il faut qu'on ait encore des leviers pour permettre à nos collectivités de subvenir aux dépenses de demain, de réintégrer des opérations d'aménagement, d'agencement, d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. C'est important pour nous de pouvoir récupérer le FCTVA. Donc, cet équilibre, il est essentiel pour nous de l'avoir parce que si vous n'avez pas de vision pour demain, vous ne pouvez pas avoir une politique ambitieuse. Au niveau des investissements, beaucoup de Maires me disent aujourd'hui : « Mais moi, je ne sais plus investir parce que je n'arrive tout juste pas à couvrir mes charges, parce que je ne sais pas de combien je vais payer. Et là, on arrive sur la crise énergétique, qu'est-ce que je vais payer demain au niveau de la crise énergétique ? »

Donc, il faut effectivement créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité et du gaz pour toutes les collectivités locales ; parce qu'il est bien des mesures qui ont été prises, mais on n'est jamais éligible dans les mesures qui sont prises parce qu'il y a toujours un ratio qui n'est pas clair. Et c'est tellement compliqué que de toute façon, une fois que vous aurez fait les calculs sur votre collectivité, vous vous êtes dit que vous ne rentrez pas dans la bonne case donc vous n'êtes pas éligible et vous n'aurez pas les aides. Donc nous, on veut des mesures simples, claires, lisibles. Et permettre aux collectivités qui aujourd'hui ont déjà signé, de sortir de leur contrat sans pénalité financière parce que des collectivités ont déjà souscrit des contrats de gaz, à fois trois, fois quatre, fois cinq, fois six et puis, il faut aussi qu'ils puissent en sortir. Voilà donc, revenir aux tarifs réglementés de vente quelle que soit la taille de la collectivité, serait pour nous un facteur important de sérénité et de pérennité pour nos collectivités. Nous devons pour avoir cette protection financière, pour nous permettre de financer les investissements de demain. Tout à l'heure, on parlait du plan climat. Vous savez qu'on a déjà mis 2 M€ sur le plan climat nouvelle donne. On voudrait en mettre plus. On voudrait permettre aux collectivités et aux communes de faire des projets même s'ils ne sont pas de la compétence de l'agglomération, sous forme d'un fonds de concours pour permettre d'abonder l'investissement sur notre territoire. Poursuivre les démarches et les amplifier, préserver les finances de nos communes, que ce soit en énergie, que ce soit en agriculture. Dans la biodiversité, on parlait de mobilité. Si demain, on veut aller vers une mobilité douce et tout à l'heure, on a passé une délibération pour la ville de Mulhouse, c'est important parce que la ville de Mulhouse investit beaucoup sur la mobilité douce, nous accompagnons aussi cet effort et c'est ça qui est important, c'est additionner toute cette initiative partagée. Et si nous voulons développer le tram demain, si nous

voulons permettre à nos citoyens de prendre d'autres habitudes de mobilité parce que Jean-Philippe le disait tout à l'heure, il faut aussi que les gens changent de système, qu'ils aient la possibilité de le faire.

Mais pour ça, nous devons investir et pour pouvoir investir, il faut avoir de l'autofinancement. Pour avoir de l'autofinancement, il faut que le plus et le moins soient plus. Ce n'est pas si compliqué que ça, c'est assez simple, c'est comme dans tous les ménages. Donc l'appel que nous faisons, il est assez simple. Donnez-nous les moyens d'investir sur notre territoire parce que notre territoire progresse et on a besoin qu'il continue de progresser, et l'attractivité c'est nous qui la faisons aujourd'hui et demain. Et la motion elle va tout à fait dans ce sens. Voilà. Donc, je vous laisse la parole pour vos interventions s'il y en a.
M. SIMEONI.

M. SIMEONI : Merci, M. le Président.

Merci, Antoine, pour cette présentation de la situation. Chers collègues, sans vouloir ajouter à ce qu'a dit Antoine déjà, le constat qui s'impose, c'est que la collectivité est au bord du gouffre. Je ne reviens pas sur tous les enjeux qui nous assaillent. M. le Président vient d'en lister un certain nombre et on les retrouve dans la motion, mais simplement puisqu'il s'agit du débat d'orientation budgétaire et que ce débat est aujourd'hui incontournable, je crois que la question qui nous est posée à tous c'est : « Que faire ? » Qu'est-ce que nous allons faire ? Il y a des débuts de réponse – et c'est plutôt positif – qui apparaissent dans la motion, mais on verra tout à l'heure un peu plus loin. Et quel est notre choix ? Alors, le choix, il est soit continuer sur une ligne libérale avec tout le chaos que cela produit, la mise en cause donc de la libre administration des collectivités telle que l'indiquait Antoine tout à l'heure et avec la déclaration récente de l'AMF. Ou bien convient-il aujourd'hui de recentrer nos priorités sur l'urgence sociale, sur l'urgence écologique et sur l'urgence démocratique comme c'est apparu dans les débuts d'intervention de Loïc RICHARD notamment, à propos des enjeux autour du défi climatique. En effet, il convient d'abord de constater qu'il y a la mort programmée de la libre administration des entreprises qui est consacrée par le PLF, le plan de finance du gouvernement qui a été adopté par le 49.3 et qui vient s'ajouter un peu plus donc à tout ce qu'on a connu ces dernières années avec la disparition progressive de tous les impôts sur lesquels on pouvait s'appuyer. Donc, il y a cette réalité.

Il y a ensuite le pacte de défiance. Antoine l'a rappelé, et la mise en place de ce pacte de défiance, c'est un Cahors avec plus plus. Et donc, par conséquent, au regard de l'inflation, quand on nous dit : « Vous allez limiter vos dépenses à 2,5 et pour finir à 1 %, alors même qu'on sait qu'on table sur une inflation – actuellement, elle est de 6,2 – qui serait supérieure à 5 pour 2023, mais peut-être qu'elle sera à 7 ou à 8, qui le sait ? Donc, il convient de résister parce qu'autrement, c'est une cure d'austérité drastique pour nous avec la baisse de nos investissements et comme le dit très bien la motion, la mise en cause donc de nos services publics. Il me semble que la collectivité peut résister. Elle peut résister avec la population pour exiger donc, comme le propose la motion, motion dans laquelle nous avons contribué avec mes amis, à la construction de la motion qui vous est proposée ce soir, et évidemment il faut que la DGF soit, tienne compte de l'inflation, la dotation globale de fonctionnement.

Juste j'indique pour mémoire à tous, à l'échelle de la nation, la DGF représentait 42 milliards en 2012, elle n'en représente plus aujourd'hui que 26,2 pour vous montrer quand même le désengagement de l'État qui s'est produit depuis 2012 et que ce gouvernement vient renforcer un peu plus. Mais il convient donc aussi...

M. Le Président : M. SIMEONI, si vous pouvez... voilà.

M. SIMEONI : Oui, je termine. C'est un débat qui est important, me semble-t-il, il convient aussi, (ça fait quoi, trois minutes que je parle, 2 minutes 50 exactement donc ça va). Il convient aussi de prioriser nos investissements sur l'urgence sociale, sur l'urgence démocratique et sur l'urgence écologique. Dans cette perspective, est-ce qu'il ne convient pas de faire un bilan critique par rapport à un certain nombre d'engagements pris en début de mandat, notamment sur la maison du territoire, mais aussi tout le soutien des logiques de privatisation ou de, notamment pour la privatisation des trains avec la mise en place des logiques d'ouverture au privé à l'échelle du Grand Est à laquelle nous participons. De la même manière, toutes les subventions à des organismes privés tels que l'école 42 ou l'aide importante attribuée par la Région, mais également par m2A à la mise en place par l'UIMM, donc la principale branche du MEDEF de la maison de l'industrie. Je pose la question. De la même manière, ne faut-il pas s'interroger sur l'abandon de facto de ce qui aurait pu être un grand dessein pour l'agglomération, je veux dire, de la mise en place d'un réseau élargi des transports – Jean-Philippe BOUILLÉ le rappelait tout à l'heure – parce que le défi climatique, il ne va pas attendre mille ans. Par conséquent, au moment même où on est toujours impliqué dans la possibilité de participer au financement avec la CEA du raccordement de la Mertzau. D'un côté, on ne se donne pas les moyens en termes de mobilité avec la mise en place d'un transport public élargi et gratuit par étape de répondre donc à ce défi aux urgences sociales, mais en même temps, on est prêt à aller dans le sens d'une augmentation de flotte automobile dont on sait qu'il est, dans l'espace de l'agglomération, un des principaux pourvoyeurs de gaz à effet de serre.

M. le Président : Merci.

M. SIMEONI : Non, je termine.

M. le Président : Vous pouvez conclure M. SIMEONI, si vous voulez bien ?

M. SIMEONI : Je conclus.

M. le Président : Merci.

M. SIMEONI : Je conclus. On est dans le débat. Il faut l'avoir ce débat.

M. le Président : Oui, mais non, mais il n'y a pas de souci. Mais tout le monde veut pouvoir s'exprimer.

M. SIMEONI : Oui, pas de souci, mais...

M. le Président : Il y a d'autres prises de parole encore.

M. SIMEONI : Il faut que j'aille au bout. Par conséquent, juste un petit rappel, tout à l'heure Philippe WOLFF et Loïc RICHARD évoquaient donc la nécessité de la rénovation thermique et je partage leur point de vue. En revanche, lorsque je vois que ce qui a été voté à l'Assemblée nationale, les 10 milliards qui ont été dégagés ; les 10 milliards qui ont été votés par l'Assemblée nationale ont disparu au moment du 49.3, les 3 milliards qui ont été votés pour le développement des transports et du train ont disparu. C'est ça la réalité. À ce rythme-là, le défi climatique, il va tous nous brûler, c'est ça la réalité. Donc mes chers collègues, on est dans une situation où il faut faire quelque chose. Il y a une proposition de motion qui prend la mesure ... mais qui de mon point de vue, manque quand même de quelque chose, c'est-à-dire notre implication en tant qu'élu avec la population sous des formes diverses pour faire pression sur le gouvernement, pour pas que la motion reste si vous voulez, un vœu pieux qui nous dédouane et qui nous conduise ensuite naturellement parce qu'on sera obligé de le faire, à augmenter les impôts parce que c'est le seul impôt qui nous reste à disposition. Alors certes, il faut là aussi, voir les choses en face. Priorité des services publics, je suis d'accord avec Antoine. C'est d'abord là-dessus qu'il faut prioriser notre action mais en même temps, il va falloir bagarrer si on veut se donner les moyens de pouvoir respirer et de pouvoir répondre aux besoins de la population. Je vous remercie, M. le Président, et chers collègues.

M. le Président : Merci beaucoup, M. SIMEONI. On aura compris que pour pouvoir avancer, il faut qu'on fasse tous des concessions et il faut qu'on joue groupé parce que les défis sont importants et nous devons les relever ensemble. Florian COLOM.

M. COLOM : Merci, M. le Président. Nous arrivons dans ce débat d'orientation budgétaire qui est les orientations budgétaires quasiment à mi-mandat pour nous, enfin, il faut bien noter que ce mi-mandat, du moins cette première partie qui vient de s'écouler n'était pas la première partie que nous imaginions. Nous avons commencé sur fond de crise sanitaire pendant la première partie, enchaîné avec l'inflation, la crise énergétique. On ne pouvait pas forcément espérer pire même si certaines prévisions laissent entendre que peut-être que ça ne se calmera pas malheureusement d'ici la fin du mandat. Et c'est pour cela que dans ce contexte très contraint, je partage l'analyse d'un point de vue financier à la macroéconomie que tu as faite, Antoine, sur les choses et que Mulhouse votera cette motion, à la fois pour les problématiques que nous rencontrons chacun dans nos communes. Ce n'est pas une problématique de grande ville ou de petite ville, mais au contraire, c'est une problématique de commune, quelle que soit la taille et aussi par rapport aux préoccupations que nous avons ici à l'agglomération mulhousienne.

Ce contexte-là crée chez nos concitoyens et même chez nous d'une manière très large, une certaine forme de lassitude de gérer crise après crise, sans forcément voir la lumière au bout du tunnel. Et j'ai même pu entendre de manière un peu discrète ici ou là en filigrane dans certains propos que certains élus peuvent penser qu'il s'agit presque d'un mandat pour rien tant les difficultés sont fortes et tant les marges de manœuvre s'amenuisent au fur et à mesure. C'est quelque chose que je veux profondément réfuter. Profondément réfuter parce que nous avons ici la responsabilité de donner du sens à nos politiques, donner du sens à ce contexte que nous n'avons pas choisi mais qui s'impose à nous et donner aussi du sens aux arbitrages, aux choix Antoine, que tu évoquais. Alors, deux

pistes de réflexion dont certaines ont déjà été évoquées soit dans ce débat d'orientation budgétaire, soit légèrement avant pour donner, du moins contribuer à donner du sens à ce contexte et à ses arbitrages. Premièrement, c'est naturellement la transition écologique et environnementale, mais pas forcément que sur une vision, je dirais, court-termiste. Il y a certes la priorisation à court terme des investissements, certes, le fait de s'inscrire dans le fonds vert de 1,5 milliard d'euros, tout ceci est largement fait et partagé, mais ce contexte et les contraintes que nous connaissons de manière conjoncturelle ne doivent pas nous empêcher d'avoir une vision plus large à horizon 2030, à horizon 2035, à l'image finalement du réseau de chaleur qui est un projet massif, qui est un projet au long cours et qui se déploie actuellement. Cette vision 2030-2035 qui non pas, oublie les problématiques du court terme, mais qui finalement, les intègre pour se projeter vers un territoire nouveau, enfin touche finalement toutes les catégories d'investissement que nous pourrions évoquer sur ce chapitre-là. Sur les mobilités, ça a été évoqué, l'extension du tram. Ce n'est pas forcément une fois que les difficultés seront passées qu'on va pouvoir l'évoquer. Je pense qu'il faut les préparer dès à présent, envers et contre tout, envers et contre la conjoncture financière pour aller de l'avant.

La production massive d'énergies renouvelables à l'échelle de l'agglomération doit aussi être mise sur la table à présent. Certes, en plus des contraintes financières, mais pour se projeter vers cet horizon-là tout comme la production alimentaire en visant l'autonomie, ça a été évoqué, ou encore la création d'îlots de fraîcheur, de coulée verte, bleue à l'échelle de l'agglomération pour favoriser des écosystèmes. Tout ceci, même si nous sommes actuellement dans la gestion conjoncturelle de crises successives, ne doit pas nous empêcher, nous brider, de fixer des horizons lointains pour donner du sens à ce mandat et donner du sens à notre rôle. Je veux juste rebondir, ce n'était pas forcément prévu, mais quand j'entends M. SIMEONI parler de la Mertzau, enfin je veux dire, on a l'impression que quand on fait une route, on fait forcément la promotion de la voiture sans oublier que la création de cet échangeur qui est aussi dans une conception de boulevard urbain, va permettre surtout de fluidifier le trafic autoroutier, et quand on fluidifie jusqu'à preuve du contraire, les voitures polluent moins. Lorsqu'on crée des boulevards urbains, on peut aussi tout à fait les imaginer en symbiose avec les mobilités douces, la place du vélo par exemple. Donc, il y a quelque chose d'assez dogmatique dans cette approche-là, parce qu'on fait un kilomètre de route, on est des méchants promoteurs de la voiture et de la pollution. C'est extrêmement démagogique, assez simpliste, mais bon, on n'est pas forcément très étonné de ce point de vue là.

Autre élément qui contribue aussi à donner du sens à ce contexte, à ces arbitrages et à ce mandat, c'est la nécessité de la solidarité, la solidarité à plusieurs niveaux, la solidarité à plusieurs échelles. La première, c'est vis-à-vis de nos concitoyens. On parle et c'est tout naturel, des difficultés que nous avons en tant qu'élus et elles sont multiples et elles nous touchent toutes, mais il y a aussi les difficultés bien présentes, sociales qui touchent nos concitoyens partout dans l'agglomération. Et je pense que l'Agglomération, même si elle a aussi ses propres contraintes, contribuerait à s'élever et à se rapprocher de toutes ces personnes-là, en intégrant dans une stratégie politique à l'échelle de l'agglomération, cette solidarité vis-à-vis des concitoyens. Il y a naturellement aussi, la solidarité communautaire. Cela était rappelé, il y a des disparités extrêmement fortes entre des communes ici ou là. Cette solidarité à la fois vis-à-

vis de nos concitoyens et la solidarité communautaire nous poussent vers un seul et même objectif qui je pense nous réunira tous, qui est celui de toujours plus continuer à avancer ensemble peut-être pas forcément toujours au même rythme, mais au moins dans la même direction et dans un même état d'esprit commun. Ce débat qui était très orienté finance et tout ce qui a été dit était profondément vrai. Je rejoins ce que tu disais à la fin, Antoine, sur le fait que la finance pour la finance, finalement, ça ne sert pas à grand-chose. La finance doit servir un projet politique et la finance doit donner du sens. Et je pense que ces orientations telles que nous pouvons les imaginer avec ces quelques pistes de réflexion – je ne souhaite pas non plus être trop long sur ce sujet – contribuent à donner du sens à ce mandat et contribuent à donner du sens aux élus que nous sommes jusqu'en 2026, mais toujours avec cette idée de projection au-delà. Merci.

M. le Président : Merci. Je voudrais revenir un peu sur les mobilités et dire que la démarche que nous avons à court, moyen ou à long terme, mais c'est vrai qu'il faut garder à court, moyen et long terme, c'est bien celle de l'Agglomération parce que c'est dans ce sens-là qu'on a lancé le Grenelle des mobilités Sud Alsace avec la Région, avec la CeA, avec les services de l'État où nous avons réfléchi ensemble comment faire cette mobilité de demain. Et elle ne se cantonne pas que sur une commune ou sur une agglomération. On travaille sur l'ensemble du Sud Alsace, même avec l'ensemble des intercommunalités du département pour qu'on ait quelque chose de cohérent avec les services de la Région, de la collectivité européenne d'Alsace et de l'Agglomération et pour porter un projet fort pour le développement de ce territoire. Nous allons avoir les retours de ces études que nous avons communément commandées pour avoir une vision globale.

On travaille aussi avec l'AURM et donc, il y aura bientôt le 30^e anniversaire. Là aussi, on prouvera que c'est sur l'ensemble du Sud Alsace qu'on veut développer notre politique parce que c'est bien dans ce prisme-là qu'il faudra regarder de quelle manière on va faire nos mobilités de demain. Sur les solidarités, là aussi c'est par des compétences que nous portons, que nous avons toujours fait ce choix. Ce choix d'équilibre, de péréquation, d'égalité entre les territoires mêmes s'il y a des territoires qui sont plus ou moins riches, mais nous avons les mêmes services, nous avons des périscolaires dans toutes nos communes et nous savons que nous ne pourrions pas porter cette compétence juste à travers les communes. Et donc ça aussi, c'est un facteur de péréquation, d'égalité et de solidarité. Merci beaucoup de cette intervention. Il y a d'autres interventions ?
Pierre SALZE.

M. SALZE : Oui, je voudrais simplement dire que j'approuve totalement la motion qui j'espère va être votée. Je remercie beaucoup Antoine de son exposé très clair, un peu, comment dire, un peu inquiétant mais bon, je crois qu'il faut l'entendre, il faut qu'on soit lucide avec ça. Je voudrais simplement, en tant que maire d'une petite commune, attirer votre attention sur la problématique de ce bouclier énergétique d'urgence. Ce bouclier énergétique d'urgence où il faudra bien écrire qu'il doit s'appliquer à toutes les collectivités, toutes les communes sans condition et en particulier en dehors de tout critère parce que bien entendu, on s'est bien sûr précipité sur ces trois critères qu'on a lus dans la loi de finances du mois d'août et bien entendu quand on regarde de ces trois critères, la commune de Feldkirch n'est pas dedans, mais on n'est pas les seuls donc, c'est

un truc. Je vais être un peu – excusez-moi le terme – mais un truc pour nous rouler dans la farine.

Je pense qu'il faut préciser que ce bouclier en termes d'égalité doit s'appliquer à tout le monde, qu'il y a des petites communes qui ont peut-être plus de facilité à travailler sur les économies, à faire de l'épargne parce qu'on a moins de grands projets et c'est forcément toujours pareil, c'est peut-être les plus vertueux, je n'aime pas utiliser ce mot là, mais disons que c'est la prime à celui qui est peut-être un petit peu moins vertueux. En tout cas, j'approuve totalement et je voterai bien entendu complètement cette motion et je réaffirme la solidarité des petites communes avec les communes plus grandes et avec l'ensemble des communes de l'agglo. Merci.

M. le Président : Merci, Pierre. C'est vrai, c'est bien pour ça qu'il nous semblait impératif aujourd'hui de faire cet appel et si je fais cette motion aujourd'hui parce que ce n'est pas dans nos habitudes de le faire, c'est parce que je sens aussi les difficultés qui sont dans tous les niveaux, à toutes les communes de toutes les strates et qu'on n'est jamais dans la bonne case pour bénéficier de quelque chose, mais des fois ça vaut mieux, parce que souvent ce sont des avances remboursables après et donc, ça ne nous avancera pas beaucoup. Mais l'important, c'est de porter ensemble nos politiques et que l'Agglomération puisse être ce facilitateur vis-à-vis des communes parce qu'il y aura des communes qui sont plus ou moins en difficulté et nous devons là aussi faire preuve de solidarité et de péréquation sur l'ensemble de notre territoire.

M. Ehret et ensuite M. Minery

M. EHRET : Pardon. Merci, M. le Président. Merci, cher Antoine, aussi pour cette présentation. Ce sont des préoccupations qui effectivement, nous touchent tous à tous les niveaux et je dirai y compris au niveau gouvernemental puisque je me ferais la parole de notre collègue qui reste néanmoins aussi mon supérieur hiérarchique, Olivier BECHT, qui n'est pas présent aujourd'hui, pour vous dire qu'effectivement, ce sont des préoccupations dont on est tout à fait conscients. Et comme toujours, cher Fabian, tu le sais bien, nous sommes à votre disposition pour remonter ses préoccupations aussi au niveau du gouvernement et on l'a toujours été, on continuera de le faire. Donc ça n'est pas tant sur le fond que sur la forme, néanmoins vous comprendrez bien qu'un ministre du gouvernement ne peut malheureusement pas signer cette motion et que par conséquent, il s'abstiendra et que je ferai de même. Je vous remercie.

M. le Président : Merci, Antoine. Loïc.

M. MINERY : Oui merci. Merci, Président. Le vais faire rapide sinon je vais me faire lyncher, mais... Donc, sur ce débat d'orientation budgétaire, effectivement, on voit que les marges de manœuvre sont quand même très fortement réduites et merci Antoine, encore une fois d'avoir exposé la situation avec brio, on ne le dira jamais assez. Sur la marge de manœuvre, et notamment la question de la fiscalité, je pense qu'il ne doit pas en l'état y avoir de tabou si effectivement, il est nécessaire et rendu indispensable d'agir sur les taux et d'envisager pourquoi pas une augmentation d'un point, il faudra le faire et il faudra le faire surtout

parce qu'il va falloir qu'on puisse financer nos priorités. Et par la même occasion, je formule le vœu qui a déjà été plus ou moins évoqué au cours des différentes interventions, de différentes manières, je forme le vœu que justement, nous en profitons pour recentrer nos priorités encore une fois sur les solidarités, sur les services à la population, sur la transition écologique. Je pense qu'aujourd'hui, c'est plus que nécessaire. C'est même indispensable. C'est ce qui va permettre d'amortir les chocs et de préserver le bien commun. Donc, juste un petit aparté aussi sur la question des projets routiers. Vous savez que ça me tient à cœur.

Je pense qu'on ne peut pas tout faire, c'est-à-dire engager un plan climat et en même temps continuer comme j'ai pu le lire, d'envisager par exemple, d'élargir à deux fois trois voies la RD 430 à hauteur du château de Kingersheim en direction du Kaligone. Voilà, je pense qu'aujourd'hui, si on envisage une ZFE, si on envisage un développement des transports collectifs, si on envisage une autre manière de faire, c'est-à-dire à la fois ralentir et diminuer la circulation automobile, les flux automobiles, on ne peut pas à mon avis cofinancer ces choses parce que ça coûte beaucoup d'argent, parce qu'effectivement pour d'autres collectivités aussi, ce serait une belle source d'économie et notamment bien sûr la CEA. Donc à ce niveau-là, je pense qu'il faut vraiment qu'on soit peut-être plus ambitieux et qu'on affirme les choses. Je ne dirai pas jusqu'à parler de moratoire sur les projets routiers, mais il faut à un moment donné se dire les choses clairement, mes chers collègues. C'est que si on veut assumer les priorités et si on veut ne pas à la fois cramer la caisse et cramer la planète, il va falloir effectivement aussi se recentrer sur ce qui est indispensable et ce qui est vital. Donc à la fois pour la dignité, pour l'habitabilité de notre territoire également. Merci.

M. le Président : Merci, Loïc. D'autres prises de parole ? Si ce n'est pas le cas, on peut passer au vote.

Donc, le premier vote concerne notre DOB. C'est juste sur la tenue du débat. Voilà donc, qui estime qu'on n'a pas eu de débat sur le document ? Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Pour : 86 + 10 procurations.

Le Conseil d'agglomération prend acte, par son vote à l'unanimité des suffrages exprimés, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 qui lui a été soumis.

M. le Président : Je vous remercie. Le deuxième vote concerne la motion sur les conséquences de la crise énergétique et économique sur les finances locales. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? D'accord. Antoine EHRET, Olivier BECHT et Jean-Yves CAUSER. Je vous remercie chers collègues.

Cf. résultat du vote au point 7° ci-dessous.

7 MOTION : CONSEQUENCES DE LA CRISE ENERGETIQUE ET ECONOMIQUE SUR LES FINANCES LOCALES

Le Conseil communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), réuni le 07 novembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de l'agglomération et sur sa capacité à investir tout en assurant une offre de services publics de proximité adaptée aux besoins essentiels de sa population.

Nos communes et notre intercommunalité doivent faire face à une situation sans précédent – liée notamment à l'envolée des prix énergétiques :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5 %, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de notre seule agglomération de plus de 8 millions d'euros. Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Par ailleurs, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,4 millions d'euros pour notre collectivité.

Nos collectivités ne disposent aujourd'hui d'aucune possibilité d'absorber ces augmentations, sauf à les répercuter auprès des usagers des services publics et des contribuables locaux, ou à baisser drastiquement l'offre de services publics.

Enfin, après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017 (-10,7 millions d'euros), la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 à hauteur de 2,3 millions d'euros, soit 13 millions d'euros au total avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restrictions financières ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services essentiels à la population ; offre importante pour notre territoire (transports en commun, périscolaires, crèches, équipements sportifs, piscines...) et soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1 % en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70 % de

l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie. Dans un contexte de crise mondiale, et afin de préserver les services publics mais aussi les investissements locaux stratégiques, essentiels à la reprise économique et à la transition écologique, le gouvernement et le parlement doivent prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

Considérant le caractère essentiel des missions de service public assurées par notre collectivité et son rôle central dans le développement de notre territoire ; développement environnemental, social et économique :

1/ Mulhouse Alsace Agglomération demande :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal et intercommunal.
- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8 % estimés).
- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5 % du PIB sur un total de 44,3 %.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, Mulhouse Alsace Agglomération demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA, par solidarité pour les collectivités locales frappées par les incendies.

2/Concernant la crise énergétique, Mulhouse Alsace Agglomération demande de :

- créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité et du gaz pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

Ce bouclier énergétique d'urgence doit impérativement prendre en compte et intégrer les réseaux de chaleur mis en place par ces mêmes collectivités et protéger ainsi les clients de ces réseaux qui seraient lourdement et injustement impactés par une augmentation du coût du gaz.

- permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) - c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget ; et ce, de manière pérenne.

A plus long terme, les collectivités doivent pouvoir bénéficier d'une protection pérenne afin de ne pas être menacées et fragilisées financièrement par les aléas du marché de l'énergie. Il en va de la continuité des services publics essentiels et de la cohésion territoriale de nos collectivités.

La présente motion sera transmise au Premier Ministre, au Ministre de l'Economie, au Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, au Préfet du Haut-Rhin et aux parlementaires du territoire.

Voir débat ci-dessus.

Pour : 84 + 9 procurations.

Abstentions (3) : M. BECHT (représenté par Mme BAECHEL), M. CAUSER et M. EHRET.

La motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) PAR PARTENARIAT SUITE A DES TRAVAUX D'EFFICACITE ENERGETIQUE (4300/1.7.3/778C)

La loi Programme des Orientations de la Politique Énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 a introduit le dispositif de certificats d'économies d'énergie (CEE) permettant d'obtenir des contreparties financières lors de la réalisation d'opérations visant à réduire les consommations énergétiques.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif ont évolué dans le temps. Après analyse de ces nouvelles modalités et des retours d'expérience de Collectivités de taille équivalente, il s'avère que le dispositif le plus adapté consiste pour Mulhouse Alsace Agglomération à recourir à un partenariat sous la forme d'un contrat de valorisation des CEE.

Cette valorisation serait réalisée par une société à qui serait cédé par contrat le droit de jouir des CEE en échange d'une Prime CEE. La société partenaire prendrait en charge toutes les procédures et démarches nécessaires à l'enregistrement des CEE auprès du Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie (PNCEE). Ce contrat sera passé pour une durée d'un an reconductible de manière expresse annuellement pour trois ans soit une durée maximale de quatre ans.

Toutefois, la société Partenaire n'aurait pas un droit exclusif sur l'ensemble des CEE de Mulhouse Alsace Agglomération. La collectivité définira les opérations d'économie d'énergie à confier au partenaire afin qu'il les valorise et se réserve la possibilité de traiter elle-même, par ses moyens internes, certains CEE.

Ainsi et sans préjudice de réglementation relative aux contrats de la commande publique et dans un objectif d'obtenir l'offre « économiquement la plus avantageuse », la Collectivité publiera une consultation en la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), en vue de mobiliser des partenaires pour la cession des droits de valorisation des CEE.

Les critères de sélection prendront notamment en compte l'expérience de la société dans la valorisation de CEE auprès de collectivités similaires, la prise en charge qualitative des dossiers de demande de CEE (l'échange avec un interlocuteur privilégié) ainsi qu'une proposition de Prime de CEE. En tout état de cause, le candidat devra se limiter à la prise en charge des dossiers de demande de CEE et ne proposera aucune forme de prestation de services (accompagnement, conseil sur la détection et l'amélioration d'équipements énergétiques), ni de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve ces propositions,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation, établir et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

PJ : Projet de convention de valorisation des CEE

Convention de Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Entre les soussignées :

LA SOCIETE : MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

FORME JURIDIQUE : COLLECTIVITE TERRITORIALE

NAF/APE : Administration publique générale (8411Z)

DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE : 13 Boulevard de l'Europe, 68 290 Mulhouse

SOUS LE NUMERO DE SIRET : 20006600900016

REPRESENTEE PAR : Monsieur Fabian Jordan

AGISSANT EN QUALITE DE : Président

DUMENT HABILITE AUX FINS DE PRESENTES.

CI-APRES DENOMMEE « LA COLLECTIVITE », D'UNE PART,

ET

(Le nom de l'entreprise retenue)

AU CAPITAL SOCIAL DE (€) :

DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE :

IMMATRICULEE AU R.C.S. DE PARIS SOUS LE NUMERO DE SIREN :

REPRESENTEE PAR :

AGISSANT EN QUALITE DE :

CI-APRES DENOMMEE «LE PARTRNAIRE », D'AUTRE PART.

Ci-après individuellement ou collectivement désignée(s) la ou les Partie(s).

Table des matières

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION	5
ARTICLE 2 – ROLE ACTIF ET INCITATIF DU PARTENAIRE	5
ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES.....	5
3.1- Engagement du PARTENAIRE	5
3.2- Engagement de LA COLLECTIVITE	6
ARTICLE 4 – MODALITE D'OBTENTION DES CEE.....	6
ARTICLE 5 – MODALITES DE VALORISATION DES CEE	7
Article 5.1 : Les CEE valorisés par LE PARTENAIRE	7
Article 5.2 : Mode de calcul de la Prime de CEE.....	7
ARTICLE 6 – MODALITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU PARTENAIRE.....	7
ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION	8
Article 8 – MANDAT	8
ARTICLE 9 – EXCLUSIVITE.....	8
ARTICLE 10 – COMMUNICATION	8
ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITE	9
ARTICLE 12 – RESPONSABILITE - ASSURANCE	9
ARTICLE 13 – RESILIATION	10
ARTICLE 14 – DECLARATION D'INDEPENDANCE RECIPROQUE.....	10
ARTICLE 15 – CONFORMITE A L'ORDRE JURIDIQUE ET A L'ECONOMIE GENERALE DE LA CONVENTION	10
ARTICLE 16 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE.....	11

PREAMBULE :

La loi n°2005-781 du 13/07/2005 dit « Loi POPE », amendée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2) dispose du régime juridique et économique des CEE. C'est un instrument d'incitation financière, les CEE contribuent à la réalisation d'économie d'énergie : le volume d'économies d'énergie généré est exprimé en kilowattheure cumulés et actualisés à 4% sur la durée de vie de l'équipement ayant généré des économies d'énergie (kWh cumac). Les articles L221-1 à L221-13 du code de l'énergie dispose du régime juridique des CEE. C'est au sein de ce cadre que s'inscrit la présente Convention portant partenariat entre LA COLLECTIVITE et LE PARTENAIRE.

LE PARTENAIRE est l'entreprise de référence du secteur des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

LE PARTENAIRE va promouvoir le dispositif réglementaire d'incitation aux investissements dans des travaux d'efficacité énergétique permettant l'économie et la réduction de la consommation énergétique des collectivités territoriales et établissements publics. Elle prend alors en charge la procédure d'obtention des CEE générés par les travaux suscités pour les valoriser.

LA COLLECTIVITE, revêtant ici d'une qualité de collectivité territoriale, installe ou fait installer pour son compte des équipements de réduction de consommation donnant lieu à une amélioration des performances énergétique globale. De ce fait, LE PARTENAIRE invite LA COLLECTIVITE à réaliser davantage de travaux et d'investissement performants énergétiquement par le biais de la valorisation des CEE correspondant aux travaux entrepris.

Les Parties se sont donc mises en relation dans l'optique de déterminer les conditions selon lesquelles LE PARTENAIRE participera financièrement à la réalisation des opérations d'éligibilités du dispositif réglementaire des CEE en valorisant les CEE générés par ces opérations.

Ceci étant préalablement exposé, les Parties se sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention (ci-après dénommée « la Convention ») est de :

- Déterminer le montant de la Prime CEE versée par LE PARTENAIRE en contrepartie de la transmission de documents nécessaires à la constitution de dossier de demande de CEE par LA COLLECTIVITE qui s'interdit en conséquence de transmettre ces mêmes documents à des tiers concurrents du PARTENAIRE dans le cadre des opérations d'efficacité énergétique éligibles au dispositif des CEE qu'elle réalise (ci-après dénommée(s) la ou les « Opérations ») ;
- Définir le périmètre de la Convention, celle-ci excluant toute prestation de service au profit de LA COLLECTIVITE ;
- Définir les modalités de versement de la participation financière au profit de LA COLLECTIVITE après la réception des travaux de l'Opérations et sous réserve de l'enregistrement des CEE sur le compte de LE PARTENAIRE ouvert auprès du Registre Emmy.

La convention porte sur l'ensemble des opérations engagés par LA COLLECTIVITE pendant toute la durée de la Convention et ses éventuelles périodes de reconduction.

ARTICLE 2 – ROLE ACTIF ET INCITATIF DU PARTENAIRE

Antérieurement au déclenchement d'une opération d'efficacité énergétique réalisée par LA COLLECTIVITE, LE PARTENAIRE s'engage à apporter à LA COLLECTIVITE la garantie d'une contribution directe favorisant la réalisation de l'Opération.

Cette contribution sera exclusivement apportée sous la forme du versement d'une participation financière dénommée « Prime CEE », à la réalisation de l'Opération et à l'exclusion de la fourniture de toute autre prestation de quelque que nature ce soit. LE PARTENAIRE garantit ainsi le Pôle national CEE (ci-après dénommé « PNCEE »), (ou toute autre Autorité administrative compétente) de son rôle actif et incitatif en amont des opérations engagées par LA COLLECTIVITE.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

3.1- Engagement du PARTENAIRE

LE PARTENAIRE s'engage, irrévocablement et sans réserve, à participer financièrement aux opérations, dans les conditions définies à l'article 5 de la présente, en contrepartie de la transmission exclusive de documents nécessaires à la constitution de dossiers de demande de CEE et l'obtention sur son compte CEE des CEE générés par les opérations.

Le Partenaire s'engage, irrévocablement et sans réserve, à valoriser l'ensemble des CEE de la COLLECTIVITE de l'année 2021 et donc à enregistrer l'ensemble des dossiers de demande CEE auprès du PNCEE avant le 31 décembre 2021.

Le PARTENAIRE s'engage à enregistrer les dossiers de demande de CEE dès que LA COLLECTIVITE lui en transmet les éléments nécessaires. Ainsi, il s'engage à être en contact régulier avec celle-ci afin de lui transmettre l'information d'enregistrement.

LE PARTENAIRE s'engage à agir en professionnel des CEE pour déposer les dossiers de demande de CEE auprès du PNCEE (ou de toute autre Autorité administrative compétente).

3.2- Engagement de LA COLLECTIVITE

En contrepartie des engagements du PARTENAIRE, LA COLLECTIVITE s'engage, irrévocablement et sans réserve, à autoriser uniquement LE PARTENAIRE à déposer sur son compte les dossiers de demande de CEE correspondant à l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'une demande d'estimation de valorisation auprès du PARTENAIRE, pendant toute la durée de la Convention.

LA COLLECTIVITE s'engage à fournir au PARTENAIRE tout élément nécessaire et prévu par la réglementation en vue de constituer des dossiers de demande de CEE et s'interdit d'autoriser une demande de CEE portant sur des travaux inclus dans le périmètre de la Convention aux tiers, quel qu'il soit.

A cet effet, LA COLLECTIVITE s'engage à mettre à disposition du PARTENAIRE l'ensemble des documents et informations (immobilières, techniques, juridiques, etc.) nécessaires à la bonne mise en œuvre de la Convention. A titre d'exemple, LA COLLECTIVITE est disposée à transmettre au PARTENAIRE la liste des établissements et contacts par site, la liste des travaux, volume de consommation énergétique, facture énergétique par site, etc.

ARTICLE 4 – MODALITE D'OBTENTION DES CEE

LE PARTENAIRE dépose auprès du PNCEE (ou de toute autorité administrative compétente) tout ou partie des documents et informations (immobilières, techniques, comptables, etc.) communiqués par LA COLLECTIVITE et qui sont nécessaires à la constitution du dossier de demande CEE.

Les dossiers de demande de CEE se rapportant à des opérations d'efficacité énergétique engagées par LA COLLECTIVITE (au sens du dispositif des CEE) à compter de la date de signature de la présente seront déposés par LE PARTENAIRE sur son propre compte ouvert auprès du registre EMMY.

Après la validation du dossier de demande par le PNCEE (ou de toute autre Autorité administrative compétente), les CEE sont ensuite déposés et enregistrés sur le compte du PARTENAIRE ouvert au Registre National Certificat d'Economie d'Energie (RNCEE).

Dès lors que les dossiers de demande de CEE sont approuvés par le PNCEE et crédités sur le compte de LE PARTENAIRE ouvert auprès du Registre EMMY, LE PARTENAIRE indique par tout moyen à LA COLLECTIVITE et ce dans les meilleurs délais que les CEE sont enregistrés.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VALORISATION DES CEE

Article 5.1 : Les CEE valorisés par LE PARTENAIRE

LA COLLECTIVITE met à disposition l'ensemble de son volume d'économie d'énergie auprès du PARTENAIRE pour qu'il puisse les valoriser. En outre, une liste indicative se trouvant en annexe de la Présente disposera de la nomenclature non exhaustive des domaines où le PARTENAIRE devra se consacrer d'avantage et proposer une prise en charge plus déterminante notamment sur les équipements suscitant une valorisation plus fructueuse pour LA COLLECTIVITE au vu notamment de la politique gouvernementale de valorisation énergétique relative aux CEE.

Article 5.2 : Mode de calcul de la Prime de CEE

Les CEE enregistrés sur le compte du PARTENAIRE ouvert auprès du Registre EMMY après dépôt des dossiers de demande par LE PARTENAIRE auprès du PNCEE (ou de toute autre Autorité Administrative compétente), seront valorisés par LE PARTENAIRE, selon les modalités ci-après :

PRIX FIXE :

La Prime CEE reversée à LA COLLECTIVITE suite à l'enregistrement des CEE auprès du PNCEE sur le registre EMMY est calculée selon un prix fixe négocié entre les parties. Ce prix ne sera pas voué à évoluer et sera immuable durant l'ensemble des Opérations.

Le prix résultera d'une négociation et sera conventionnée avec les parties. Les fluctuations du prix de référence basé sur le cours du marché des CEE n'aura aucun impact sur ce prix fixe qui restera inchangé et inchangeable quel que soit les fluctuations enregistrées.

La Prime CEE sera donc basée selon la formule suivante :

$$\text{Prime CEE} = (\text{Prix HT en € définis par les parties par MWh}) * \text{volume total généré}$$

Le Prix étant fixe, Le PARTENAIRE pourra enregistrer les dossiers de demande de CEE à n'importe quel moment durant la durée de la Convention.

ARTICLE 6 – MODALITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU PARTENAIRE

La participation financière du PARTENAIRE à savoir le versement de la Prime CEE suite à l'enregistrement des CEE n'intervient qu'après la fin de travaux mis en œuvre par LA COLLECTIVITE.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention, rentrant en vigueur à sa signature par les cocontractants, a une durée de **1 an** et pourra être reconduite de manière expresse annuellement pour trois ans (soit une durée maximale de 4 ans).

La décision de reconduction expresse intervient dans les trois derniers mois de l'année considérée.

Article 8 – MANDAT

LA COLLECTIVITE, par la présente, donne mandat, au sens de l'article 1984 du Code Civil, au PARTENAIRE, qui l'accepte expressément, ainsi que d'agir en son nom et pour son compte aux fins d'obtenir toute information nécessaire à la seule conduite de la mission qui lui a été confiée aux termes de la présente jusqu'à la finalisation de ladite mission auprès des fournisseurs et prestataires de LA COLLECTIVITE.

Le mandat ne confère au PARTENAIRE aucun pouvoir particulier de signer un engagement en lieu et place de LA COLLECTIVITE qui demeure seule décisionnaire et signataire de ses engagements contractuels.

ARTICLE 9 – EXCLUSIVITE

LA COLLECTIVITE s'engage à ne pas conclure de convention ou de partenariat pour l'obtention et la valorisation de CEE avec des sociétés concurrentes du PARTENAIRE. Cette exclusivité est souscrite sur le territoire national pendant toute la durée de l'exécution de la présente.

Par dérogation à ce qui précède, LE PARTENAIRE ne possèdera pas une totale exclusivité sur l'ensemble de la valorisation des économies d'énergie de la COLLECTIVITE. Cette dernière se réserve le droit d'user de ses propres moyens pour valoriser en interne ses CEE.

La liste d'opérations en annexe ne constitue en aucun cas un engagement sur un volume, elle devra uniquement guider LE PARTENAIRE dans la détermination des opérations (domaines) dont la valorisation est économiquement plus importante.

ARTICLE 10 – COMMUNICATION

Les Parties s'autorisent expressément à mentionner leurs raisons sociales respectives au titre des références commerciales, et faire figurer leurs noms, marques et logos respectifs dans tout document commercial et sur leurs sites internet pendant la durée de la présente Convention. Cette autorisation à titre gratuit et révocable ne pourra pas être considérée comme une action contrevenant à l'obligation de confidentialité exposée ci-dessous.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITE

LE PARTENAIRE s'engage, tant pendant l'exécution de la Convention que dans un délai de deux ans après son expiration et pour quelque cause que ce soit, à l'égard de toute personne étrangère à la mission, à faire preuve d'une totale confidentialité concernant son objet, à ne divulguer aucune information, ne communiquer aucun document qui lui sera confié par le PARTENAIRE.

Le présent engagement de confidentialité ne s'applique toutefois pas aux informations suivantes :

- a) les informations qui appartiennent au domaine public ou tombent dans le domaine public sans que cela soit le fait des Parties ;
- b) les informations devant être transmises à toute Autorité administrative compétente, susceptible d'intervenir dans la réalisation de la mission du PARTENAIRE ;
- c) les informations devant être transmises à toutes autorités judiciaires et administratives consécutivement à une injonction de communiquer.

LA COLLECTIVITE reconnaît par ailleurs que l'ensemble des techniques, connaissances et méthodes utilisées par LE PARTENAIRE pour la réalisation de sa mission, ainsi que les conditions contractuelles obtenues constituent ou reflètent un savoir-faire propre à LE PARTENAIRE, et s'engage pendant et après l'exécution de la présente, à ne pas révéler à des tiers, directement ou indirectement, tout ou partie des éléments constituant ce savoir-faire.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE - ASSURANCE

Les Parties seront responsables de leurs actions respectives au titre ou en raison de l'exécution de la présente, conformément aux dispositions énoncées dans le Code Civil en matière de responsabilité civile délictuelle et/ou contractuelle.

Les Parties s'engageant à fournir leurs meilleurs efforts et à mettre l'ensemble des moyens et outils dont elles disposent dans le cadre de l'exécution des présentes ne seront tenues qu'à une obligation de moyens, et ne pourront pas voir leur responsabilité engagée pour le cas où les CEE ne seraient obtenus, l'attribution des CEE relevant uniquement de l'appréciation souveraine du PNCEE (ou de toute autre autorité administrative compétente).

Par ailleurs la responsabilité du PARTENAIRE ne pourra en aucun cas être recherchée et/ou engagée du fait qu'une ou plusieurs informations qui auraient été communiquées par LA COLLECTIVITE au PARTENAIRE se révéleraient ou seraient jugées par le PNCEE (ou toute autre autorité compétente), constitutive de « doublon » ou inexactes.

Lorsque ce cas se présente, les pénalités financières infligées au PARTENAIRE par le PNCEE (ou toute autre autorité administrative compétente), devront être à la charge du LA COLLECTIVITE au titre des manquements constatés sauf si LE PARTENAIRE en est responsable.

LE PARTENAIRE souscrit un contrat d'assurance civile et professionnelle auprès d'une compagnie notoire et solvable, couvrant sa responsabilité contractuelle dans le cadre de l'exécution de la présente. LA COLLECTIVITE se réserve le droit de solliciter le PARTENAIRE afin que ce dernier lui transmette ladite attestation d'assurance.

ARTICLE 13 – RESILIATION

En cas de manquement répétés de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Convention pourra être résiliée immédiatement et sans qu'il y ait besoin de notification par la Partie lésée aux torts exclusifs de la Partie défaillante après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), constituant une mise en demeure d'avoir à corriger les manquements, restée sans effet pendant un délai de 30 jours.

La Partie lésée restera libre de demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

Dans l'hypothèse d'une résiliation du fait d'un manquement de la COLLECTIVITE, LE PARTENAIRE conservera à titre de dommage et intérêts la totalité des Primes CEE correspondant à des dossiers de demande de CEE déposés et n'ayant pas donné lieu au versement d'une Prime CEE. En contrepartie, le PARTENAIRE renonce à toute autre demande de dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – DECLARATION D'INDEPENDANCE RECIPROQUE

Les Parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée d'exécution et d'application de la Convention, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants, assurant, chacune les risques de sa propre activité.

ARTICLE 15 – CONFORMITE A L'ORDRE JURIDIQUE ET A L'ECONOMIE GENERALE DE LA CONVENTION

Dans l'hypothèse où des dispositions législatives, réglementaires ou émanant d'une autorité ayant qualité à agir, nationales ou internationales, susceptibles de s'appliquer directement ou indirectement à la Convention entreraient en vigueur pendant sa durée d'exécution, celle-ci ne sera pas annulée de ce fait.

Dans cette hypothèse, les Parties se rapprocheront à l'initiative de la Partie la plus diligente, pour déterminer d'un commun accord les modifications à apporter à la stipulation litigieuse afin de la rendre compatible avec l'ordre juridique ou d'envisager les suites à donner à la Convention, tout en s'efforçant de s'écarter le moins possible de l'économie et de l'esprit ayant présidé à la rédaction de la stipulation à modifier.

Les Parties conviennent également que la Convention a été conclue compte tenu d'un équilibre économique accepté par les deux Parties. Si l'une d'elle devait subir une perte financière significative (à l'exclusion de toute perte de chance de gains supérieurs ou de

manque à gagner) en raison d'une évolution à la baisse des prix marché des CEE (du fait d'une circonstance imprévue de nature légale, réglementaire, économique, ou de toute autre nature), les Parties conviennent que les modalités économiques de la Convention seront susceptibles d'être modifiées.

Les Parties mettront en œuvre leurs meilleurs moyens pour parvenir, dans un délai d'un mois maximum après la notification de la mise en œuvre du présent article par la Partie qui a subi cette perte ou qui s'apprête à la subir, à adapter la Convention dans le respect de l'esprit et de l'équilibre économique qui avait présidé à la signature de celle-ci.

Cette notification pourra être effectuée par tous moyens (notamment email), et devra l'être dans les plus brefs délais après la survenance de l'évènement conduisant à la perte ou au risque avéré de perte future.

A défaut d'un accord entre les Parties dans le délai susvisé, les Parties conviennent que la Convention sera résiliée automatiquement sans autre formalité. Dans cette hypothèse, chaque Partie accepte expressément de garder à sa charge les conséquences notamment pécuniaires résultant de cette résiliation et à ne réclamer aucune indemnité à l'autre Partie du fait de ladite résiliation, notamment au titre de cotations ou de dossier de demande de CEE en cours de constitution et/ou dépôt et qui ne seraient finalement pas déposés auprès des Autorités Administratives Compétentes du fait du défaut d'accord intervenu entre les Parties.

ARTICLE 16 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

La Convention est soumise à la loi française.

Pour tout litige susceptible de s'élever entre les Parties, et qui ne pourra être résolu à l'amiable, quant à l'exécution ou l'interprétation des présentes, il est fait attribution expresse du Tribunal de commerce de Mulhouse.

M. le Président : Nous passons au point 8. Il s'agit d'une convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie, je donne la parole à Michel LAUGEL.

M. LAUGEL : Oui merci Président, bonjour à tous. Pour la réalisation d'opérations visant à réduire les consommations énergétiques, permet d'obtenir des contreparties financières par le dispositif de certificats d'économie d'énergie, CEE. Pour prendre en charge toutes les procédures et démarches nécessaires à l'enregistrement des CEE auprès du pôle national des certificats d'économie d'énergie, il est proposé de passer un contrat avec une société qui effectuerait la valorisation en échange d'une prime CEE. Le contrat serait passé pour un an reconductible annuellement avec une durée maximale de quatre ans. m2A définira les opérations à valoriser. Une consultation sous forme d'AMI – Appel à manifestation d'intérêt – sera publiée pour la cession de ses droits de valorisation. Pour m2A, pour nos travaux, ça représente à peu près entre 5 et 15 % du montant de nos projets d'investissement, d'isolation ou autre économie d'énergie.

M. le Président : Merci beaucoup, Michel. Des questions là-dessus ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 86 + 10 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

9 AGENCE LOCALE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ALME) / VERSEMENT PAR m2A DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT 2022 ET REVERSEMENT DES AIDES DU SARE (401/7.5.6/830C)

Dans le cadre de sa compétence relative à l'énergie, à la mise en valeur du patrimoine bâti communal et communautaire, Mulhouse Alsace Agglomération a contribué à créer l'Agence Locale pour la Maitrise de l'Energie (ALME).

Les missions de l'ALME ont pour objectif de développer des actions visant à réduire l'impact sur l'environnement et sur le changement climatique par l'utilisation rationnelle de l'énergie et par la promotion des énergies renouvelables.

Pour lui permettre de poursuivre ses missions, m2A assure à l'ALME, depuis sa création en 1999, un soutien financier par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, fixée chaque année dans le cadre de son budget.

Cette participation financière s'inscrit depuis 2021, et pour 2022 et 2023, dans le « SARE », Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique. Ce programme national a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de rénovation énergétique, mobilisant l'ensemble des échelons des collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le

réseau « France Renov' » (pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique), service public existant et déployé avec le soutien de l'ADEME et des collectivités locales depuis 2001. Cette dynamique a vocation à renforcer l'information et le conseil des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation.

La Région Grand Est a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des territoires et acteurs de cette rénovation énergétique.

m2A, s'appuyant sur L'Agence Locale pour la Maitrise de l'Energie (ALME), espace France Renov' du territoire, financé jusqu'en 2020 par l'ADEME/Région/m2A a candidaté à cet AMI en décembre 2020, pour garantir à partir de janvier 2021, la continuité des financements de l'espace FAIRE de l'ALME. Cette candidature permet de coordonner l'offre de services aux particuliers et petit tertiaire sur son territoire, en lien avec les autres opérateurs locaux : service Habitat de m2A, ADIL, OKTAVE.

Compte-tenu de la participation de m2A au fonctionnement de l'ALME, cette dernière est la porte d'entrée du SARE sur son territoire ; les autres opérateurs identifiés ci-dessus interviennent en complément en fonction de leur spécificité.

Pour 2022, l'aide de m2A à l'ALME est complétée par le reversement de m2A des aides du SARE gérées par la Région Grand Est pour la réalisation des actions prévues par la convention 21P01318 approuvée par délibération du bureau du 5 juillet 2021 ; elle comprend également une prime surchauffe, liée à la suractivité des Conseillers énergie en 2021 (convention 22P01150 de septembre 2022) ; cette aide se décline de la manière suivante :

Versements ALME 2022 :

- m2A : 41 140,50 euros
- SARE : 129 028,4 euros (reversement crédits perçus en recettes par m2A)
 - Avance 2022 : 39 894,68 euros
 - Aide CEE programme part fixe : 20 745,20 euros (70 % de 29 636 euros)
 - Région Grand Est : 19 149,48 euros (70 % de 27 356,40 euros)
 - Solde 2021 : 65 133,72 euros
 - Aide CEE programme part fixe : 8 890,8 (30 % de 29 636 euros)
 - Région Grand Est : 8 206,92 euros (70 % de 27 356,40 euros)
 - Aide CEE programme part variable : 48 036 euros
 - Prime surchauffe : 24 000 euros

Total pour 2022 : 170 168,9 euros

Les crédits sont inscrits au BP 2022

Chap 65 - compte 6574 - fonction 93 - LC 650 « subvention »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le versement de la subvention de m2A de 41 140,5 € et le reversement du SARE par m2A de 129 028,4 € à l'Agence Locale pour la Maitrise de l'Energie
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires

PJ : un projet de convention



CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération m2A, représentée par son Président, M. Fabian JORDAN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 7 novembre 2022, ci-après dénommée "m2A",

et

L'Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie, représentée par sa Présidente, M. Danièle GOLDSTEIN, ci-après dénommée "l'ALME",

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Mulhouse Alsace Agglomération a créé l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie (ALME) le 1^{er} septembre 1999, en collaboration avec la Ville de Fribourg, dans le cadre du programme européen SAVE. Les partenaires de ce programme étaient : la Commission Européenne (DG-TREN), l'ADEME, EDF/GDF, l'OPAC Mulhouse-Habitat. Le financement de l'ALME a été assuré par ces partenaires sur la période septembre 1999 à août 2002.

Dans le cadre de sa compétence relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, m2A a mis en place une politique locale de gestion de l'énergie. Celle-ci permet d'améliorer la qualité de l'air et de lutter contre l'effet de serre, conformément aux objectifs du Plan Climat Energie Territorial de 2007, de 2010, ainsi que du prochain Plan Climat en cours d'actualisation. La réalisation de ces objectifs nécessite d'inscrire les actions dans la durée.

Les missions de l'ALME ont pour objectif de développer des actions visant à réduire l'impact sur l'environnement et sur le changement climatique par l'utilisation rationnelle de l'énergie. A l'instar des années précédentes, l'ALME a présenté à m2A une demande de subvention qui précise les objectifs d'actions pour l'année en cours.

Compte-tenu des actions d'intérêt communautaire menées par l'ALME, m2A entend poursuivre son soutien financier à l'ALME.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, conclue en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, complétée par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, a pour objet de préciser les modalités de financement de l'ALME par m2A au titre de l'année 2022 pour la réalisation d'actions dans le domaine de l'énergie, détaillées dans les articles suivants.

ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES

Pour soutenir les actions engagées par l'ALME et l'aider dans son fonctionnement, m2A verse une subvention à l'ALME pour soutenir l'activité des 2 EIE (Espace FAIRE) sur le territoire de m2A.

Cette participation financière s'inscrit depuis 2021, et pour 2022 et 2023, dans le « **SARE** », **Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique**. Ce programme national a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de rénovation énergétique, mobilisant l'ensemble des échelons des collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » (pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique), service public existant et déployé avec le soutien de l'ADEME et des collectivités locales depuis 2001. Cette dynamique a vocation à renforcer l'information et le conseil des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation.

La Région Grand Est a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des territoires et acteurs de cette rénovation énergétique.

M2A, s'appuyant sur L'Agence Locale pour la Maitrise de l'Energie (ALME), espace FAIRE du territoire, financé jusqu'en 2020 par l'ADEME/Région/m2A a candidaté à cet AMI en décembre 2020, pour garantir à partir de janvier 2021, la continuité des financements de l'espace FAIRE de l'ALME. Cette candidature permet de coordonner l'offre de services aux particuliers et petit tertiaire sur son territoire, en lien avec les autres opérateurs locaux : service Habitat de m2A, ADIL, OKTAVE.

Compte-tenu de la participation de m2A au fonctionnement de l'ALME, cette dernière est la porte d'entrée du SARE sur son territoire ; les autres opérateurs identifiés ci-dessus interviennent en complément en fonction de leur spécificité.

Pour 2022, l'aide de m2A à l'ALME est complétée par le reversement de m2A des aides du SARE gérées par la Région Grand Est pour la réalisation des actions prévues par la convention 21P01318 approuvée par délibération du bureau du 5 juillet 2021 ; elle comprend également une prime surchauffe, liée à la suractivité des Conseillers Energie en 2021 (convention 22P01150 de septembre 2022) ; cette aide se décline de la manière suivante :

Versements ALME 2022 :

- m2A : 41 140,50 euros
- SARE : 129 028,4 euros (reversement crédits perçus en recettes par m2A)
 - Avance 2022 : 39 894,68 euros
 - Aide CEE programme part fixe : 20 745,20 euros (70% de 29 636 euros)
 - Région Grand Est : 19 149,48 euros (70% de 27 356,40 euros)
 - Solde 2021 : 65 133,72 euros
 - Aide CEE programme part fixe : 8 890,8 (30% de 29 636 euros)
 - Région Grand Est : 8 206,92 euros (70% de 27 356,40 euros)
 - Aide CEE programme part variable : 48 036 euros
 - Prime surchauffe : 24 000 euros

Total pour 2022 : 170 168,9 euros

Ainsi, pour 2022, l'aide financière totale allouée par m2A à l'ALME est fixée à **170 168,9 euros**. Cette aide sera payée, selon les règles et délais comptables en vigueur dans les établissements publics de coopération intercommunale, à l'Association, après présentation par l'ALME d'une demande écrite signée par son Président, par mandat administratif, sur le compte bancaire suivant :

Crédit Mutuel, Guichet 3003, Compte n° 00020095801 clé 65.

ARTICLE 3 : SUIVI / Contrôle

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, complété par le décret 2001-495 du 6 juin 2001, l'Association sera soumise au contrôle de m2A :

- L'association devra communiquer au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, une copie certifiée de ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, son rapport d'activité de l'année écoulée, ainsi que le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi précitée.
- D'une manière générale, l'Association s'engage à justifier à tout moment sur demande de m2A de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.

Elle s'engage à faire mention de la participation de m2A, et des financeurs du SARE sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias.

Conformément à l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, elle s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain auquel elle a souscrit. Le contrat d'engagement républicain signé par ses soins est annexé à la présente convention.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité de m2A puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de prime correspondant.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

L'aide financière apportée par m2A aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à l'association ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

ARTICLE 6 : UTILISATION DE LA SUBVENTION

En cas de non-exécution des actions décrites aux articles 1^{er} et 2 sans l'accord écrit de la collectivité, l'association reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à m2A la totalité de la subvention.

Il en ira de même en cas de non-exécution des dispositions de l'article 3.

En cas d'exécution partielle ou imparfaite des actions, l'association devra rembourser à m2A la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de m2A pour la modification des actions.

Les reversements sont effectués par l'association dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par m2A.

S'il est établi que l'Association bénéficiaire de la subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention dans les conditions fixées par l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

ARTICLE 7 : NOUVELLE CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect par l'association des engagements énumérés à l'article 3 ainsi qu'à l'utilisation de la subvention conformément aux objectifs et actions décrits aux articles 1^{er} et 2.

ARTICLE 8 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 sous réserve de la production des pièces justificatives dans les délais mentionnés à l'article 3.

ARTICLE 10 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 11 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à MULHOUSE, en deux exemplaires, le 10 novembre 2022

Pour Mulhouse Alsace Agglomération,
Le Président

Pour l'ALME,
La Présidente

Fabian JORDAN

Danièle GOLDSTEIN

M. le Président : Nous passons au point 9. Il s'agit d'un point concernant l'ALME qui est l'Agence Locale pour la Maîtrise de l'Énergie. Loïc Richard.

M. RICHARD : Il s'agit d'une délibération annuelle concernant la subvention que nous versons à l'ALME. Vous savez que m2A a contribué à créer cette agence pour la maîtrise de l'énergie. Ses missions sont principalement autour du développement, donc d'actions qui visent à réduire l'impact sur l'environnement et le changement climatique par l'utilisation rationnelle de l'énergie et par la promotion des énergies renouvelables. Pour lui permettre de poursuivre ses missions, m2A assure à l'ALME, depuis sa création en 99, un soutien financier par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement fixée chaque année dans le cadre de son budget. Et cette participation s'inscrit depuis 2021 et aussi pour 2022 et 2023 dans le SARE, le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique qui s'appuie sur le réseau « France Renov' », service public existant et déployé avec le soutien de l'ADEME et des collectivités locales depuis 2001. La région Grand Est a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires et des acteurs de cette rénovation énergétique et m2A, s'appuyant sur l'ALME a candidaté à cet AMI en décembre 2020 pour garantir à partir de 2021, la continuité des financements de l'espace vert de l'ALME. Donc il s'agit dans le cadre que je viens d'énoncer, pour 2022, de procéder au versement des subventions. Alors, l'aide de m2A à l'ALME est complétée cette fois par le reversement de m2A des aides du SARE qui sont gérées par la région Grand Est, qui sont donc versées à m2A et que nous reversons, et dans le cadre d'une convention qui a été approuvée par délibération du bureau le 5 juillet 2021. Vous avez ensuite sur la délibération, le détail de ces versements : 41 140,50 €, c'est la subvention de m2A et 129 028,40 €, il s'agit là, des reversements des crédits SARE qui se déclinent selon trois sous-parties dont je vais vous épargner la lecture. Donc, un total pour 2022 de 170 168, 90 €. Les crédits sont bien sûr inscrits au budget et il s'agit donc, après en avoir délibéré, d'approuver le versement de la subvention de m2A de 41 140,50 € et le reversement du SARE par m2A pour un montant de 129 028,40 € à l'ALME et d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires à ces reversements.

M. le Président : Merci, Loïc. Et c'est vrai, on en profite pour saluer la Présidente qui est parmi nous, Daniëlle GOLDSTEIN, Présidente de l'ALME et je rappelle naturellement que tous les membres de l'Agence locale pour la maîtrise de l'énergie et chaque fois que vous faites partie d'une instance concernée par la délibération vous ne prenez pas part au vote. Cela me paraît évident. Y a-t-il des questions, sinon ? Pas de question ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 77 + 9 procurations.

Ne prennent pas part au vote (9) : Daniëlle GOLDSTEIN, Jean-Claude MENSCH, Catherine RAPP, Loïc RICHARD, Pierre SALZE, Pascale Cléo SCHWEITZER (représentée par Antoine HOMÉ), Philippe STURCHLER, Philippe WOLFF, et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

10 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION(021/5.7.9/851C)

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, il appartient à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) de présenter son rapport d'activités annuel.

Ce rapport présente un bilan général des actions menées par l'Agglomération durant l'année 2021 ; année encore marquée par la crise du Covid, les mesures sanitaires et les actions de solidarité portées par m2A et ses partenaires comme l'opération Vacci'Bus qui aura permis de vacciner plus de 3600 personnes sur tout le territoire.

Pour la 1^{re} fois, notre rapport d'activité se structure autour des 4 grandes ambitions de notre nouveau Projet de Territoire « Vision 2030 », voté il y a un an :

1. Territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique avec le Plan Climat Nouvelle Donne, le Projet Alimentaire Territorial « Soyons food », l'acquisition de nouveaux biogaz pour notre réseau de transports en commun et l'extension de notre réseau de chaleur...,
2. Territoire d'accueil dynamique pour capter et fidéliser de nouveaux talents : les chefs d'entreprises, les étudiants, les chercheurs et les sportifs de haut niveau ; notre territoire étant 2^e Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) de France en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,
3. Territoire solidaire au service de tous ses habitants pour développer et renforcer des services publics de haute qualité comme le périscolaire, la petite enfance, et la gestion des équipements sportifs comme les piscines, la patinoire olympique, le palais des sports, le Centre Sportif Régional Alsace...,
4. Territoire d'équilibre et de coopération avec la culture partenariale propre à notre Agglomération et qui fait sa force aujourd'hui, notamment avec nos voisins allemands.

Ce rapport se veut être un véritable support d'information et offre une lecture fluide des nombreux sujets retenus et valorisés par nos services ; des sujets d'importance qui reflètent l'activité générale de **notre Agglomération et l'engagement quotidien de nos agents dans tous nos domaines de compétences.**

Ce rapport d'activités sera transmis à chacune des communes membres pour information de leur conseil municipal.

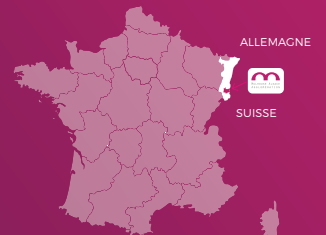
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport d'activités 2021 de Mulhouse Alsace Agglomération.

PJ : 1

Territoire de tous les possibles



m2A, 1^{re} AGGLOMÉRATION DU GRAND EST



39 COMMUNES · UN TERRITOIRE

Baldersheim · Bantzenheim · Battenheim · Berrwiller · Bollwiller · Bruebach
Brunstatt-Didenheim · Chalampé · Dietwiller · Eschentzwiller · Feldkirch
Flaxlanden · Galfingue · Habsheim · Heimsbrunn · Hombourg · Illzach
Kingersheim · Lutterbach · Morschwiller-le-Bas · Mulhouse · Niffer
Ottmarsheim · Petit-Landau · Pfastatt · Pulversheim · Reiningue · Richwiller
Riedisheim · Rixheim · Ruelisheim · Sausheim · Staffelfelden · Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim · Wittelsheim · Wittenheim · Zillisheim · Zimmersheim



39
communes

280 000
habitants

440 km²

+ de **1 600** agents

ÉDITO



2021 aura encore été marquée par la crise du Covid et la mise en place d'actions de solidarité inédites comme l'opération VacciBus qui aura permis de vacciner plus de 3600 habitants de notre territoire, souvent isolés ou éloignés des grands centres de vaccination.

Malgré la crise, 2021 aura été l'année du renouveau avec la naissance de notre **nouveau Projet de Territoire intitulé « Vision 2030 – m2A, territoire de tous les possibles »** : un projet global qui nous projette à l'horizon 2030 et qui s'articule autour de quatre grandes ambitions pour notre territoire et ses 280 000 habitants.

Aujourd'hui, plus que jamais, m2A s'affirme ainsi comme **LE territoire d'une nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique** grâce à son nouveau Plan Climat Nouvelle Donne, son Projet Alimentaire Territorial « Soyons food », l'acquisition de nouveaux bus biogaz pour son réseau de transports en commun, le développement de la multimodalité ou l'extension de son réseau de chaleur, projet majeur et structurant pour son autonomie énergétique.

m2A se positionne également comme une véritable **terre d'accueil pour les audacieux, les créateurs et les talents de demain** (chefs d'entreprises, investisseurs, étudiants, chercheurs...) ; mais aussi dans le domaine de l'excellence sportive avec notre position stratégique de 2^e Centre de Préparation aux Jeux pour les athlètes de haut niveau en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Ensemble, nous développons au quotidien des services publics de haute qualité et de grande proximité pour faire de notre territoire celui de la **solidarité au service de tous** : collecte, propreté urbaine, périscolaire, petite enfance, accompagnement de nos aînés, équipements sportifs...

Enfin, à l'heure des grandes évolutions de notre société, m2A a choisi la carte de la culture partenariale et participative avec tous les acteurs de son territoire et au-delà (citoyens avec notre conseil de développement, entreprises, associations, partenaires outre-Rhin...) avec pour objectif de bâtir un grand **territoire d'équilibre et de coopération**.

Il était donc essentiel que ce rapport d'activité reflète l'ambition de ce nouveau Projet de Territoire et souligne **l'engagement remarquable et l'esprit de responsabilité de nos 1 600 agents** au service de l'Agglomération, de son développement et de son attractivité à l'échelle européenne.

Chaque projet présenté au fil de ces pages porte ainsi en lui les valeurs fondatrices de notre agglomération : **la proximité, la solidarité, l'exemplarité, l'audace, l'excellence et l'innovation** : valeurs qui animent chacune de nos actions.

Faire ensemble pour mieux avancer ensemble, tel est notre credo et notre leitmotiv, pour **faire de m2A le territoire de tous les possibles** !

Bonne lecture à toutes et à tous.

Fabian Jordan
Président de Mulhouse Alsace Agglomération

SOMMAIRE

.01

Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique

Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique.....11

Lutter contre le changement climatique
Une nouvelle donne pour le « fil vert » du territoire.....12

Développer et adapter les mobilités au défi de demain
Les bus au biogaz entrent en service.....14
Un Challenge Vélo repensé, une participation record...16

Tendre vers l'autonomie énergétique de notre territoire
Le réseau de chaleur urbain gagne du terrain.....18
La centrale thermique de l'Illberg certifiée ISO 50001...20

Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental pour tendre vers l'autonomie alimentaire et améliorer la santé des habitants
Le plat de résistance pour une agriculture durable.....22

Soutenir les communes dans la valorisation et l'usage de l'espace public avec une implication citoyenne
Label éco-propre, m2A décroche sa 2^e étoile.....24
La propreté en mode « polar ».....25
Manteau blanc sur l'agglo.....26

Réduire la production de déchets et assurer la collecte pour une valorisation optimale
La Cité du réemploi, la seconde vie des objets.....28
Zéro déchet : 42 familles relèvent le défi.....29
400 poules adoptées.....29
La SERD retrouve son public.....29

Sanctuariser, valoriser et enrichir notre patrimoine local de biodiversité
« La Nature près de chez moi », 2^e saison.....30
50 000 personnes sensibilisées à l'environnement.....30
L'atlas de la biodiversité sur le terrain.....31
Gerplan : appel à projets.....31

.02

Un territoire d'accueil dynamique

Un territoire d'accueil dynamique.....33

Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement durable, novateur et performant
Décarboner l'économie avec Blue Industries.....34
Transformation numérique de l'industrie : le coup d'accélérateur.....36
Le bâtiment 47, futur écrin du Quatrium Grand Est...37
Technistub se conjugue en anglais et au futur.....38
École 42, c'est lancé !.....39

Renforcer les liens entre l'emploi et la formation
La boîte à outils d'un parcours professionnel réussi...40

Affirmer l'agglomération comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation
L'IS2M fait une nouvelle fois bonne impression.....41

Adapter l'urbanisme aux nouveaux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires
À Hombourg, la RD 52 sur une nouvelle voie.....42
Fonderie : le Village Industriel prend forme(s).....43

Développer une identité territoriale
« Le Principal », mais pas seulement !.....44
Territory Films, comme son nom l'indique.....45

Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive
JO 2024 : le compte à rebours est lancé.....46

Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres
Le Musée national de l'Auto change de moteur.....48
La fréquentation reprend.....50
Charlotte Desbois fait « matcher » les espèces.....52
La réouverture, enfin !.....53
Octobre au Parc zoologique et botanique, la saison des chantiers.....54
La nouvelle envergure du Parc Expo.....55



.04

Un territoire d'équilibre et de coopération

Un territoire d'équilibre et de coopération 67

Conforter et étendre un service d'appui aux communes
À bord du Vacci'Bus.....68
À l'écoute du terrain.....69

Développer les coopérations
Favoriser l'entrepreneuriat rhénan.....70
L'Eurodistrict nouvelle formule se déploie.....71
Traversée Chalampé-Neuenburg : top départ pour les travaux.....71
Landesgartenschau : la vitrine prend forme.....71
Innovative Red Brick Cities : échanges avec Winterthur.....71

Se donner les moyens de nos ambitions par un budget élaboré au service de notre investissement
Finances : les chiffres clés.....72
Les dépenses communautaires.....73

Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux
Partager les compétences numériques.....74
Des experts au service du territoire.....75

.03

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants 57

Conforter les services à la population en synergie avec les communes
Le seuil du million de repas franchi.....58
« Préserver le pouvoir d'achat des familles ».....59
Investir dans la qualité des équipements.....60
L'accueil des enfants maintenu.....61

Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements sportifs publics de haute qualité
Équipements sportifs : des investissements conséquents.....62

Garantir une qualité de vie pour une équité territoriale
Dons de vélos aux étudiants : ça roule !.....64

AMBITION

.01

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



UNE NOUVELLE DONNE POUR LE « FIL VERT » DU TERRITOIRE

Actualisé en 2021, le Plan Climat « Nouvelle Donne » acte la volonté du territoire d'aller au-delà des objectifs réglementaires, en y ajoutant des engagements volontaires.



C'est la feuille de route du territoire pour réaliser sa transition énergétique : le Plan Climat Air Énergie Territorial, ou PCAET, oriente pour les six années à venir l'action de la collectivité et de ses communes membres en réponse aux défis climatiques. Initié en 2018, il a fait l'objet en 2021 d'un important **travail d'actualisation et de concertation** pour « renforcer, au niveau local, les engagements en faveur de la transition écologique », comme l'explique Élodie Passat, à la tête de la Direction Transition écologique et climatique. Il comprend désormais un **nouveau plan d'actions** et un **Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale**.

Contribution volontaire

Le nouveau plan d'actions complète les 3 objectifs stratégiques réglementaires - **baisse des consommations d'énergie, baisse des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de la part des renouvelables dans le mix énergétique** - et s'ajoute aux 15 ambitions définies par le Conseil Participatif Climat, l'instance de démocratie participative dédiée aux questions écologiques, en 2020.



Zone d'activités Marie-Louise à Staffelfelden

7

Ce plan d'actions s'articule en 7 axes et vise à :

1. Agir pour aménager et adapter le territoire au changement climatique en limitant l'artificialisation des sols, résorbant les îlots de chaleur, en revégétalisant les cours d'écoles, etc.
2. Mobiliser et sensibiliser.
3. Optimiser l'efficacité énergétique, notamment du patrimoine bâti.
4. Favoriser et développer le mix énergétique
5. Favoriser la mobilité douce et partagée, en maillant davantage le territoire d'itinéraires cyclables, pédestres et en renforçant le réseau de transport en commun structurant.
6. Favoriser la croissance verte et l'économie circulaire.
7. Agir sur l'agriculture avec des mesures de soutien aux pratiques vertueuses et sur la biodiversité en préservant espaces et espèces.

Une aide financière pour les communes

Autre avancée du Plan Climat actualisé : l'instauration du **Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale**. Destiné aux communes, il les aide à réaliser leurs projets en faveur des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre.

Le principe est simple : une subvention versée par m2A pouvant aller jusqu'à 25 000 € (dans la limite de 80 % de toutes les subventions publiques).

En 2021, un million d'euros a été provisionné pour abonder ce fonds.

8 communes - Battenheim, Galfingue, Illzach, Kingersheim, Mulhouse, Pulversheim, Sausheim et Ungersheim - en ont bénéficié, pour un montant total de 172 432 €. ■

20

Les communes du territoire sont les premières opératrices de la démarche de transition écologique. **20 rencontres ont eu lieu dans autant de communes de l'agglomération** pour médiatiser le nouveau Plan Climat et renforcer l'adhésion au projet.

Ces rendez-vous ont aussi permis de faire, dans chaque commune, un bilan concerté des actions liées aux 3 objectifs réglementaires du PCAET.



En 2021, m2A a investi 1 million d'euros pour la mise en place du nouveau Fonds Climat Nouvelle Donne.

LES BUS AU BIOGAZ ENTRENT EN SERVICE

L'arrivée sur le réseau Soléa des premiers véhicules roulant au biogaz a marqué le début d'une opération d'envergure : le renouvellement progressif de la flotte de bus par des véhicules à faibles émissions.

Engagée dans la transition énergétique de son réseau de transport public depuis 2006, Mulhouse Alsace Agglomération a passé la vitesse supérieure en 2019, en s'engageant à remplacer, progressivement et intégralement, tous ses bus diesel par des véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre. Un processus concrétisé en 2021 avec la mise en service des premiers bus au biogaz.



12 bus standards et 10 articulés

Livrés et mis en service entre les mois d'avril et de septembre, ces bus fonctionnent au **gaz naturel comprimé** (ou GNC). Cette technologie alternative écologique au moteur diesel présente de multiples avantages : des performances moteur proches du diesel, une autonomie suffisante pour s'adapter aux caractéristiques du réseau, une baisse de 50 % du bruit émis et une réduction considérable des émissions de CO₂ et de particules fines. À l'issue du processus de renouvellement, programmé sur 15 ans (la durée de vie habituelle d'un bus diesel), la baisse des émissions sera de 75 %.

Une ressource locale et renouvelable

Le biogaz qui alimente les véhicules provient de l'unité de méthanisation du Sivom de la région mulhousienne, installée à Sausheim. Moins de 10 km séparent ainsi le dépôt Soléa du site de production de gaz. Avec cet engagement, **m2A va au-delà des préconisations de la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte** (LTECV), qui impose aux collectivités territoriales d'acquiescer à au moins 50 % de véhicules à faibles émissions dans le cadre du renouvellement de leur flotte de transport public. Une démarche volontariste inscrite dans le Plan Climat, finalisé en 2021 (lire pages précédentes). ■



Kiki DeGonzag
Une barrière de corail au fond du bus

Transport... D'ŒUVRES !

Pour renouveler l'image du transport en bus sur le territoire et renforcer son attractivité, la direction Mobilité et Transport de m2A a ajouté à l'innovation technologique une **approche artistique**. Habillage extérieur et design intérieur ont été entièrement repensés pour produire des bus plus agréables, plus confortables et plus sécurisants.

Un travail mené avec le constructeur, qui a mobilisé un collectif de 12 designers et des artistes, tous issus du territoire. La façade intérieure arrière des bus s'est ainsi transformée en cimaise, support pour des œuvres graphiques visibles dès la montée à bord et qui donnent profondeur et perspective à l'habitacle.

EN CHIFFRES



22 bus

livrés en 2021 qui s'ajoutent aux 5 véhicules électriques en circulation depuis 2019.

9,7 millions d'euros

investis pour l'acquisition du matériel roulant.



5 millions d'euros

investis dans les infrastructures préalables à la mise en service des bus : raccordement du site Soléa au réseau de gaz et mise en place de conduites ; installation d'une station de compression et d'un réseau d'avitaillage (bornes de charge), ou encore mise aux normes et adaptation de l'atelier de maintenance.

UN CHALLENGE VÉLO REPENSÉ, UNE PARTICIPATION RECORD

L'édition 2021 du Challenge Vélo m2A a enregistré une participation record. 36 entreprises et 31 classes ont accepté de relever le défi proposé du 3 septembre au 13 octobre. Bilan de ces 3 semaines : plus de 50 900 km parcourus à bicyclette et plus de 9,8 tonnes de CO2 économisées à la force du mollet !

Portée par m2A, cette initiative s'appuie sur le constat que la moitié des déplacements citadins inférieurs à 3 kilomètres s'effectuent en voiture, alors qu'ils pourraient se faire, plus rapidement et sans polluer, à vélo. L'objectif du Challenge est donc d'inciter les salariés du public et du privé ainsi que les scolaires, de la maternelle au lycée, à privilégier la bicyclette pour tous ces petits trajets quotidiens.



Lycée Jeanne d'Arc à Mulhouse dans la catégorie « Entreprise de 101 à 400 salariés »



772

élèves, de la maternelle au collège, ont relevé le défi et participé au Challenge Vélo m2A.

RÉSEAU CYCLABLE

2 NOUVELLES LIAISONS POUR L'AGGLOMÉRATION

Deux nouvelles liaisons cyclables ont été réalisées en 2021 :

Entre Galfingue et Heimsbrunn, le tronçon réalisé entre la rue du Général de Gaulle à Galfingue et la rue du Saule à Heimsbrunn est ouvert aux cyclistes, aux piétons et aux engins ruraux. Long d'1,9 km, il permet de rejoindre l'itinéraire cyclable menant à Reiningue. Montant de l'investissement 2021 pour m2A : 400 000 €.

Entre Mulhouse et Morschwiller-le-Bas, les 700 mètres de voie verte aménagés rue de Belfort, entre le carrefour de la rue des Castors à Mulhouse et l'entrée de Morschwiller-le-Bas, permettent de franchir le giratoire d'accès à la RD 68, particulièrement dangereux pour les piétons et les cyclistes. Un investissement de 534 000 €, cofinancé par le Conseil départemental devenu Collectivité européenne d'Alsace, l'État et les communes de Mulhouse et Morschwiller-le-Bas. ■



Inauguration de la liaison cyclable Galfingue-Heimsbrunn



COVOITURAGE

COUP DE POUCE À KLAXIT

Avec 70% des déplacements domicile-travail réalisés en voiture et en solo, le **covoiturage** présente un **potentiel de développement important** avec un impact sur la réduction des consommations énergétiques comme sur la baisse du trafic, deux objectifs inscrits dans le Plan Climat. Pour favoriser cette pratique, m2A - l'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire - a choisi d'apporter son soutien aux développeurs de l'application Klaxit. Celle-ci gère la mise en relation entre usagers et ses aspects financier et assurantiel. Une phase d'expérimentation sous forme de soutien financier - le défraiement des conducteurs étant pris en charge en partie par la collectivité pour permettre au passager de voyager gratuitement - a été lancée en novembre 2021 et jusqu'en juin 2022.



Le personnel de la mairie de Habsheim a remporté le prix « Entreprise de 21 à 100 salariés »



17

SOLÉA

DESSERTE ÉTENDUE

La nouvelle ligne 17 Allée du Chêne (Lutterbach) <-> Lutterbach gare a été mise en place le 2 novembre 2021 pour desservir le nouveau centre pénitentiaire de Lutterbach. Elle achemine le personnel du centre pénitentiaire comme les visiteurs se rendant au parloir de l'établissement.

LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN GAGNE DU TERRAIN

Posé durant l'été au-dessus du canal du Rhône au Rhin, le portique Valorim prolonge le réseau de chauffage urbain vers Rixheim et les quartiers Entremont, Sainte-Ursule et de l'île Napoléon.

C'est l'**artère principale** du réseau. Elle part du cœur, l'usine d'incinération des ordures ménagères du Sivom de Sausheim, alimente la nouvelle chaufferie d'appoint de Rixheim et ses pompes de distribution qui, à leur tour, irriguent les quartiers d'Entremont, Sainte-Ursule et de l'île Napoléon en énergie décarbonée.

Posé en juillet 2021, le nouveau portique Valorim permet au système de tuyauterie - 2x2 tuyaux aller et retour - de franchir le canal. Ce qui assure le **prolongement du réseau de chaleur urbain vers la partie Est de l'agglomération**. Soit 6 000 foyers, équivalent peu ou prou à 20 000 habitants.

Triple impact

Mis en service en octobre 2021, ce nouveau RCU - pour Réseau de Chaleur Urbain - de 14,5 km est un **élément du plan stratégique et opérationnel** adopté par m2A en faveur de la **transition énergétique**. Inscrit dans le Plan Climat, son impact est à la fois environnemental, économique et social. En privilégiant les **énergies de récupération** (usine d'incinération), il réduit le recours aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre. Il garantit aussi aux usagers un tarif compétitif, en atténuant les fluctuations du marché des énergies fossiles. ■



CHIFFRES CLÉS

8 mètres de tirant d'air (hauteur de passage sous le portique).

80 mètres de long.

4 tronçons, construits chez ArcelorMittal (S7), livrés sur site par convoi exceptionnel et assemblés sur place.

7 mois de chantier pour la construction du portique, la mise en place des supports béton et la mise en place du portique.

1 journée pour l'installation.



Unité de méthanisation du Sivom



VALORIM

Regroupement des énergéticiens R-CUA et Dalkia, Valorim a été choisi en 2018 par m2A pour mettre en œuvre et exploiter le **nouveau réseau de chaleur bas carbone** dans la ceinture Est de Mulhouse. Une gestion en délégation de service public (DSP) pour un réseau qui, à terme, sera en capacité de livrer jusqu'à 80 CWh/an (8 000 logements).

L'ensemble du projet représente un investissement de 25 M€, dont 8 M€ de subventions du Fonds Chaleur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Une énergie décarbonée

Conçu sur le modèle de l'**économie circulaire**, le principe du réseau de chaleur Valorim est de **récupérer l'énergie** dégagée par la combustion des déchets de l'usine d'incinération du Sivom de la région mulhousienne à Sausheim, pour chauffer de l'eau (en circuit fermé) à 109 degrés et alimenter le réseau de chauffage urbain en remplacement du gaz. 75% de la chaleur de récupération sont issus de l'usine d'incinération, avec un appoint au gaz naturel lors des pics de demandes.

LA CENTRALE THERMIQUE DE L'ILLBERG CERTIFIÉE ISO 50001

En décembre, la centrale thermique de l'illberg a obtenu sa certification ISO 50001, reconnaissance de la qualité et de la maîtrise dans la gestion de cette installation emblématique du territoire.

Construite en 1962, la centrale thermique de l'illberg est toujours au top. La preuve : la centrale et son réseau ont été certifiés ISO 50001 en décembre 2021. Cette norme internationale consacre la **qualité du système de management de l'énergie mis en place** au sein d'une installation. Son obtention illustre aussi le **capacité d'adaptation et d'innovation** de cet équipement emblématique du territoire.

3 jours : le temps de l'enquête de terrain réalisée par l'auditeur de l'Afnor, le représentant français de l'International Organization for Standardization.

3 ans : la durée de validité de la certification, avec contrôle annuel de vérification.

L'équipe de la centrale thermique de l'illberg



1,8 M€

C'est le montant investi pour la mise en place de la **station d'avitaillement des premiers bus Soléa roulant au biogaz** et la mise aux normes des locaux de maintenance (lire page 12 et 13)

soléa



Amélioration continue

La certification 50001 valide l'organisation mise en œuvre pour **atteindre des objectifs ciblés de performance énergétique**. En l'occurrence ici, « *Consommer le moins d'énergie possible dans un périmètre donné* », précise Julien Chazerand, responsable de la Direction Performances énergétiques et Bâtiments. Elle impose le recours aux MTD (Meilleures Techniques Disponibles) et suit un principe d'amélioration continue appelé PDCA (de l'anglais Plan, Do, Check, Act). Exprimé différemment : l'optimisation est continue et... optimale !

Formateur et mobilisateur

L'ensemble du processus, production et distribution, a été certifié. Une grande fierté pour toutes les équipes mobilisées au sein de la collectivité et en particulier pour Léa Sitterlé, ingénieure Qualité Hygiène Sécurité Environnement, qui a piloté le dossier. D'autant que « *très peu d'installations en régie sont certifiées ISO 50001* », souligne Julien Chazerand, qui retient aussi **l'impact très positif en interne** : « *Pour les équipes, le processus a été non seulement très formateur, mais aussi très mobilisateur* ». ■



BRÈVE

UNE NOUVELLE CHAUFFERIE POUR L'ÉCOLE DE DORNACH

Les vacances d'été 2021 ont été mises à profit pour remplacer la chaudière au fioul de l'école de Dornach à Mulhouse par une **chaudière gaz à condensation haute performance**, avec optimisation de la régulation pour un rendement maximal. Un investissement de 180 000 euros, qui s'inscrit dans la démarche de transition énergétique menée par m2A.

LE PLAT DE RÉSISTANCE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Labellisation renouvelée, extension du périmètre d'intervention, mise en œuvre des premières mesures de soutien aux producteurs : le **Projet Alimentaire Territorial** est entré dans sa phase active. **Tour de table des actions 2021.**

La Marmite à projets

Conçue comme un incubateur de projets, la Marmite à projets, financée par m2A et animée par Ecooparc, contient toutes les **ressources pour réaliser un projet en lien avec l'agriculture**. Conseil, accompagnement, mise en relation, financement ou visibilité, les animateurs et le groupe d'appui mettent leur savoir-faire au service des porteurs de projet. Avec cet outil d'ingénierie et d'animation, m2A souhaite faciliter l'émergence des initiatives et leur réalisation sur le territoire.

L'autonomie alimentaire, une priorité partagée

Sujet transversal, l'autonomie alimentaire est aussi une préoccupation partagée. D'où la mise en place, en septembre, d'un **comité de pilotage étendu au Sud Alsace** qui intègre désormais Saint-Louis Agglomération, la Communauté de communes du Sundgau, la Communauté de communes Sud Alsace Large et le Pays du Sundgau.

108 000 €

Le montant global dédié en 2021 à l'agriculture du territoire.

Matthieu Hermann a été l'un des lauréats du concours



Les fermes de demain cultivent l'avenir



Une alimentation saine, locale, équitable et respectueuse de l'environnement, c'est l'objectif de « *Soyons food !* », le nouveau **Projet Alimentaire Territorial** de m2A. Et cela passe entre autres par le **soutien aux agriculteurs** du territoire qui s'inscrivent dans cette démarche durable, avec des projets agricoles cohérents autour des objectifs du PAT. Pour encourager et soutenir ces agriculteurs, **m2A a créé le concours « Soyons food ! Les fermes de demain »**. Il permet aux trois agriculteurs lauréats de bénéficier d'une dotation financière de 5 000 € chacun. Un apport bienvenu dans la trésorerie des cinq premières années d'exploitation, réputées comme étant les plus difficiles.



5

Baptisé « **Soyons Food** », le **Projet Alimentaire Territorial** de m2A est construit autour de **5 objectifs stratégiques** :

1. Développer l'autonomie alimentaire du territoire.
2. Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental : locale et biologique.
3. Permettre l'accessibilité à tous à une alimentation saine et de qualité.
4. Maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité.
5. Contribuer à une filière équitable. Initiée en 2018, renouvelée en 2021 et validée par le ministère de l'Agriculture, la démarche est portée par m2A et animée par un comité de 15 partenaires.



La présentation du PAT à l'Ecomusée d'Alsace en octobre a donné lieu à la **signature d'une charte** entre les partenaires du programme. Une série de **tables rondes** et un **colloque**, en présence de Carlo Petrini, président et créateur du mouvement Slow Food, ont également été organisés pour l'occasion.



RESTAURATION

21 000 € ont été versés par m2A pour accompagner le service périscolaire dans le choix de ses prestataires de **restauration collective**. Objectif de cet accompagnement personnalisé proposé par le réseau Bio en Grand Est : **développer les circuits courts** dans la restauration collective.

FONCIER

Partenaire de la collectivité, **Terre de Liens Alsace** accompagne les **communes du territoire** dans leurs **projets agricoles vertueux** : limitation de l'étalement urbain, développement de la production vivrière, choix de variétés adaptées, limitation des intrants, etc. En 2021, l'association a bénéficié de 17 500 € pour accompagner deux secteurs autour de Pulversheim et des agriculteurs en recherche de foncier ou de reprendre.

SANTÉ ET ALIMENTATION

Le PAT porté par m2A est lauréat d'un appel à projets de l'État et peut, avec ses partenaires, bénéficier d'une subvention de 60%. En 2021, **6 de ses projets ont été subventionnés à hauteur de 60%**, pour un montant total de **898 000 €**. Ces aides sont accordées dans le cadre du **plan France Relance** avec un **objectif de santé publique** et de **reterritorialisation de l'alimentation**. La Marmite à projets est l'un des 6 projets lauréats.

LABEL ÉCO-PROPRE : m2A DÉCROCHE SA 2^e ÉTOILE



La dynamique d'amélioration durable de la propreté des espaces publics se poursuit. Après l'analyse et l'évaluation, place à l'action.

En rejoignant l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée en faveur d'une amélioration durable de la propreté des espaces publics. Durable c'est-à-dire qui valorise les actions durables pour lutter contre les salissures (équipements, communication, sensibilisation) plutôt que les moyens pour nettoyer, même si ceux-ci restent les fondamentaux du travail.

Le processus a débuté en 2020, avec la mise en place des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) pour qualifier le niveau de propreté sur la base d'un référentiel national partagé, et l'obtention de la 1^{re} étoile du label Éco-propre qui saluait cet engagement.

En juin 2021, avec son plan d'actions (lutte contre les dépôts sauvages et opérations de communication par exemple), m2A a décroché la 2^e étoile du Label Ville Éco-propre.

Une stratégie sur 5 ans

Ces actions font partie du **Projet Propreté** global dans lequel Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée en 2020. Outre la propreté durable, l'objectif est aussi d'**optimiser l'utilisation des moyens pour améliorer les résultats**, homogénéiser les fonctionnements et niveaux de service et dégager des marges de manœuvre dans l'utilisation des matériels et le coût des prestations ; de **renforcer le partenariat avec les communes** et accompagner les agents pour **lutter contre les incivilités**. Le déploiement des **corbeilles connectées** ou **l'évolution du balayage** manuel et mécanisé figurent également sur la feuille de route 2021. ■



3 AGENTS EN VEDETTE

Pour valoriser les agents et les métiers de la propreté, mettre en lumière les évolutions (open data, corbeilles connectées) et sensibiliser sur les incivilités (déjections canines), m2A a lancé en février 2021 une campagne de communication, incarnée par trois agents : Fernando Marialva, Christine Mey et Benjamin Tischner.

LA PROPRETÉ EN MODE « POLAR »

La première étape du plan de lutte contre les dépôts sauvages a débuté au printemps. Avec une approche originale de la médiation en mode « polar », l'initiative a été saluée au niveau national.



Les dépôts sauvages d'ordures ou d'encombrants tournent à la série noire. Désastreux pour l'image de l'espace public, complexes et coûteux à traiter pour les services techniques concernés, ils continuent à se multiplier (+/- 10% sur l'année). Face à cette recrudescence, le groupe de travail Gestion des dépôts sauvages de m2A et le groupe de travail Plan de lutte contre les incivilités de la Ville de Mulhouse ont uni leurs forces pour lancer l'opération « scènes de crime ».



513

C'est la quantité de tonnes de déchets ramassés sur les dépôts sauvages mulhousiens en 2021.

De nouvelles corbeilles

Connectées, compactrices, les corbeilles nouvelle génération font leur apparition. Avec 360 corbeilles supplémentaires installées sur 3 quartiers mulhousiens et 3 communes de l'agglomération au premier trimestre, le territoire teste à présent **660 corbeilles connectées**. Début novembre, c'est le test des corbeilles compactrices qui a débuté sur Brunstatt-Didenheim (voir notre photo).



Enquête de voisinage

Chaque opération suit le même scénario : la découverte d'un dépôt sauvage est suivie de l'installation d'un **périmètre de sécurité** avec de la rubalise, puis c'est l'enquête de voisinage qui commence. En 2021, 11 opérations ont été diligentes avec, à chaque fois, 4 à 8 dépôts rubalisés et une équipe inter-services de 12 à 15 agents mobilisée sur le terrain. Grâce aux **enquêtes de voisinage**, les agents ont rencontré 575 riverains et diffusé plus de 1800 plaquettes d'information. Verdict : un bon accueil, 30 à 40% des dépôts enlevés par les habitants après la pose de la rubalise, la demande d'un service dédié pour les personnes âgées et même des aveux spontanés.

4 phases, 10 actions

Cette action s'inscrit dans la **première phase du plan de lutte contre les dépôts sauvages**, orientée sur la sensibilisation et la valorisation. Suivront 3 autres étapes intégrant la valorisation de la collecte à domicile par les structures d'insertion, une réflexion sur les points d'apport volontaire du Sivom et la verbalisation. ■

OPÉRATION SCÈNES DE CRIME



Un trophée à la clé

Avec cette action originale sur les dépôts sauvages, m2A a obtenu en novembre le **trophée catégorie Médiation de l'Association des Villes pour la Propreté urbaine (AVPU)**.

MANTEAU BLANC SUR L'AGGLO



DÉNEIGEMENT

Avec les fortes chutes de neige de janvier - 46 cm de neige cumulée en janvier et février 2021 -, les chasse-neige ont repris leur ballet. Bilan : **19 sorties** en déneigement sur Mulhouse (contre une seule en 2020), dont 11 complètes pour traiter 100% du réseau, et **3 052 tonnes de sel** consommées sur m2A sur l'année.

PROPRETÉ

164 agents

4 866 corbeilles

119 nouvelles implantations de corbeilles
 321 remplacements de corbeilles
 5263 tonnes de déchets ramassés sur m2A
 6390 pneus ramassés sur Mulhouse

COLLECTE

63 000 tonnes
 d'ordures ménagères résiduelles

8 000 tonnes de verre
 2 700 tonnes de déchets verts
 800 tonnes de biodéchets
 155 000 bacs

PARC AUTO

22 nouveaux véhicules
 (légers et lourds) dont 4 électriques

LA CITÉ DU RÉEMPLOI, LA SECONDE VIE DES OBJETS

Recycler au lieu de jeter : c'est le credo de la Cité du Réemploi qui a ouvert ses portes en novembre, après plus de deux ans de travaux et une crise sanitaire. Un projet inscrit dans la politique Déchets 2030 de m2A.



Elle se déploie sur 3800 m² : installée dans la zone industrielle de l'île Napoléon à Sausheim, la Cité du Réemploi réunit sur un même site une **recyclerie**, avec ses ateliers de valorisation, un **magasin**, avec ses espaces de vente thématiques et un **lieu ressource** pour accueillir les ateliers participatifs. Objectif de ce nouvel équipement : **soustraire à la quantité annuelle de déchets 700 tonnes** de rebut pour leur donner une **seconde vie** : favoriser les pratiques d'écoconsommation (économie circulaire, circuits courts) et diffuser les savoirs par l'autoapprentissage grâce à son programme d'animations.

Insertion économique et sociale

Portée par Utilis, dénomination qui réunit Ervie, Haute-Alsace Recyclage et Tri Services, la Cité du Réemploi a aussi une **vocation sociale**. La recyclerie a pour mission de favoriser l'insertion sociale et économique des personnes éloignées de l'emploi. Sur les 39 salariés, 31 sont en insertion. L'équipe est appuyée par 90 bénévoles et encadrée par la responsable du site, Natacha Keller. La Cité du Réemploi a vu le jour sous l'impulsion conjointe de m2A et du Sivom de la région mulhousienne, avec le soutien de nombreux partenaires financiers. Elle s'inscrit dans le cadre du **Programme Local de Prévention des déchets** mis en œuvre sur le territoire. ■

2,5 M€

La Cité du Réemploi représente un investissement de plus de 2,5M€, cofinancés par Tri Services, le fonds européen FEDER, l'Ademe, des fondations privées, l'État et la Région Grand Est. **m2A a contribué au projet à hauteur de 250 000 €.**



800

La Cité du Réemploi dispose de **800 m²** de surface de vente.

Le bâtiment a été conçu pour **préserver au maximum les ressources** (finitions brutes, intégration de chutes de matériaux dans le second œuvre, zones non chauffées, réutilisation de mobilier) et a été équipé d'une installation photovoltaïque de 36 kW en autoconsommation.

La Cité du Réemploi
 RECYCLERIE

UN VILLAGE EN OUVERTURE

Pour son **inauguration le 20 novembre**, organisée simultanément avec le lancement de la Semaine européenne de réduction des déchets, la Cité du Réemploi s'est transformée en **Village du Réemploi**, avec 17 ateliers ou stands proposés ce jour-là. L'occasion de faire connaître ses activités et de mettre en avant les acteurs et les actions du réemploi sur l'agglomération.

28 • Rapport d'activités / #2021

ZÉRO DÉCHET : 42 FAMILLES RELÈVENT LE DÉFI

La 4^e édition du défi « Zéro déchet » a rassemblé 42 ménages. Une participation divisée par deux, à dessin, pour **favoriser les échanges et l'échange** entre les participants, invités à réduire au maximum leurs déchets.

Six mois durant, les familles ont été accompagnées par une spécialiste du zéro déchet dans l'expérimentation des alternatives au tout jetable. Au programme : temps fort sur l'écoconsommation, ateliers de fabrication de produits, rencontre avec un maître compostage, atelier « bébé durable » et prêt de couches lavables.

Résultats : **154 kg de déchets évités** et, pour les 10 familles ayant expérimenté les couches lavables, un bilan positif puisqu'elles ont continué à les privilégier aux couches jetables, soit près de **4 tonnes de déchets potentiellement évitées** jusqu'au stade de propreté des enfants ! ■

RESSOURCES

96 écoprestataires locaux figurent dans le répertoire dédié à l'organisation de manifestations écoresponsables, créé par Éco-Manifestations Alsace (EMA) à la demande de m2A. **Un document ressource incontournable pour favoriser une approche durable et responsable des festivités.**



400 POULES ADOPTÉES

Interrompue par la crise sanitaire, l'opération « J'adopte des poules » a repris en septembre avec la distribution, à Illzach, de 400 poules. Pour cette 3^e édition, **200 ménages ont adopté 2 poules rousses pondueuses**, offertes par m2A. En plus de fournir des œufs, les poules permettent de réduire considérablement la quantité de déchets produite avec **29 tonnes de déchets évités par an**. ■



LA SERD RETROUVE SON PUBLIC

Après la version digitale de 2020 pour cause de pandémie, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets a réuni **7 000 personnes**, un chiffre en deçà des années pré-Covid pour cause d'annulations et de jauges limitées.

La SERD a mobilisé 119 partenaires (communes, associations, entreprises) et proposé **240 animations**. Des rendez-vous sous forme d'ateliers, de collectes, de repas antigaspi, de conférences, etc. Pour cette 8^e édition, m2A a réalisé et diffusé quotidiennement **8 vidéos** incitant à réduire ses déchets et mettant en valeur des acteurs et des initiatives locales. L'occasion d'entrer dans un magasin de produits en vrac, de se familiariser avec la cosmétique zéro déchet, le réemploi du textile ou encore les actions entreprises en périscolaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Avec **261 000 vues**, ces vidéos ont atteint **541 000 internautes**. ■



6400 autocollants

Stop pub distribués en 2021

2 nouveaux établissements inscrits à l'Annuaire du réemploi qui en compte désormais 67.



Enregistrement d'une série de 8 vidéos pour la SERD

« LA NATURE PRÈS DE CHEZ MOI », 2^e SAISON

Près de **500 personnes** ont participé à la 2^e édition de « La Nature près de chez moi », à la découverte d'espaces naturels tout proches mais souvent ignorés : collines, forêts, champs, marais, bords de rivières, étangs...

Animées par les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement le Moulin Nature et la Petite Camargue Alsacienne, ces sorties sont ouvertes à tous et gratuites. Elles se font à pied, avec un point de rendez-vous dans chaque commune visitée, en journée ou en soirée selon le thème retenu.

Ce programme d'animations nature fait partie des actions de **sensibilisation et de préservation de la biodiversité** initiées par m2A dans le cadre de son Plan Climat.

De fin avril à début novembre, **48 sorties ont été organisées, réunissant au total 457 personnes**, habitants des communes du territoire et, pour une dizaine de sorties, membres des CSC/MJC de la région mulhousienne. 5 propositions ont dû être annulées en raison des conditions climatiques et d'une situation sanitaire toujours aléatoire. ■



50 000 PERSONNES SENSIBILISÉES À L'ENVIRONNEMENT

Les actions pédagogiques de protection de l'environnement et d'écocitoyenneté, initiées ou soutenues par m2A, ont touché **50 000 personnes**, dont **33 000 enfants et adolescents**.

Les **CINE du Moulin Nature à Lutterbach et de la Petite Camargue Alsacienne** (pour la bande rhénane) interviennent sur la réduction des déchets, le jardinage au naturel ou la découverte de la faune et de la flore locale. Le **Parc zoologique et botanique de Mulhouse** propose aux scolaires comme aux visiteurs de découvrir la faune exotique. Le **Sivom de la région mulhousienne** embarque les élèves de maternelle et de l'élémentaire dans la découverte du cycle de l'eau et de la réduction des déchets. Quant à l'**Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie**, elle sensibilise le grand public à la rénovation du bâti pour réduire les pertes d'énergie.

Près de **190 000 € ont été investis pour la réalisation de ces actions pédagogiques**. 38 000 € ont été alloués à l'entretien du Moulin Nature à Lutterbach, dont m2A est propriétaire. ■

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRAIN



Entre mai et septembre, **4 visites de terrain** avec les élus ont été organisées par les animateurs de l'**Atlas de la biodiversité**. Ce document, en développant les connaissances sur la faune et la flore du territoire et en les diffusant auprès d'un large public (habitants, scolaires mais aussi agriculteurs et entreprises), est un **outil de préservation voire de restauration de la biodiversité**. La démarche associe l'Office français de la biodiversité, initiateur des Atlas de la biodiversité, l'Office des données naturalistes (Odonat) du Grand Est, le Conservatoire botanique d'Alsace et les associations de protection de l'environnement.



GERPLAN : APPEL À PROJETS

Lutter contre l'érosion de la biodiversité du territoire, restaurer les vergers haute-tige ou les haies vives : ces actions sont menées dans le cadre du GERPLAN. Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain, m2A coordonne et finance ce programme annuel qui vise à **préserver la biodiversité, la qualité des paysages et à sensibiliser à la richesse de notre patrimoine naturel** et qui réunit communes, Collectivité européenne d'Alsace, Agence de l'eau et associations naturalistes. En octobre, m2A a lancé auprès des communes et des associations son **appel à projets** pour le programme 2022.



AMBITION
02

UN TERRITOIRE
D'ACCUEIL
DYNAMIQUE

.02 Un territoire d'accueil dynamique

Enjeu : Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement durable, novateur et performant

**DÉCARBONER
L'ÉCONOMIE AVEC
BLUE INDUSTRIES**

Avec le programme Blue Industries Sud Alsace, m2A s'engage dans la décarbonation de son économie. Hyperium, le projet de production d'hydrogène vert, déployé avec les entreprises locales, est un des axes du changement.



Nom de code : Hyperium. Objectif : **décarboner le tissu industriel du territoire**, enjeu majeur de la compétitivité de demain. Comment ? Par la production et le stockage d'hydrogène vert. Le déploiement d'infrastructures de réseaux et distribution et la consommation en local par les industries, la logistique et les transports. Inscrit dans le programme Blue Industries Sud Alsace lancé fin 2020, le projet Hyperium - acronyme d'**Hydrogène pour un écosystème régional industriel, usagers et mobilités** - s'appuie sur les ambitions d'industriels locaux désireux de s'engager dans leur **transformation énergétique**. m2A, identifiée par l'Europe comme un territoire industriel « à fort enjeu de décarbonation », soutient et accompagne la construction de cet **écosystème vert public/privé**. La collectivité assure un rôle de mise en relation, de coordination et d'animation du projet.

« L'assembler » du territoire

Constitué en 2021, le **groupe de travail** rassemble autour des services techniques communautaires des transporteurs, des logisticiens, des industriels, des gestionnaires d'infrastructures comme les Ports de Mulhouse-Rhin ou l'EuroAirport. L'objectif de ces échanges est de **recueillir les besoins, de développer les interactions et de présenter les solutions de cofinancement** des investissements.

Avec Hyperium, **l'hydrogène vert produit localement sera consommé localement** : la plus grande partie par l'industrie. Le restant pour des usages complémentaires privés. m2A envisage également un usage public, avec la conversion de tout ou partie de sa flotte de bennes à ordures ménagères d'ici 2030. ■



Plateforme WEurope by Alsachimie à Chalampé

**ÉVITER LE RECOURS
AUX ÉNERGIES FOSSILES**

Produit par électrolyse de l'eau, l'hydrogène vert ou bas carbone utilisé pour sa fabrication des énergies renouvelables ou à faibles émissions de CO₂. En évitant le recours aux énergies fossiles, l'hydrogène vert présente quatre atouts majeurs qui font partie intégrante du Plan Climat Nouvelle Donne (lire page 10 et 11) :

- Améliorer la qualité de l'air en diminuant les gaz à effet de serre.
- Verdifier des secteurs entiers de l'économie.
- Monter en puissance les énergies renouvelables.
- Accompagner la transition énergétique des mobilités lourdes.



5

Le programme Blue Industries Sud Alsace comporte 5 axes :



Hydrogène



Eau



CO₂



Smart grid

(réseau d'énergie intelligent)



Supply chain

(chaîne logistique)

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'INDUSTRIE : LE COUP D'ACCÉLÉRATEUR

L'écosystème dédié à la transformation numérique de l'industrie, priorité stratégique de la reconquête industrielle menée par m2A sur son territoire, continue à se développer. Illustration avec le projet Quatrium Grand Est qui prend forme à La Fonderie.

C'est la première des quatre « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur » françaises labellisée par le Programme d'investissements d'avenir de l'État. Quatrium Grand Est, c'est son nom, s'implante à La Fonderie, le quartier mulhousien destiné à devenir le pôle de l'industrie du futur et du numérique sur le territoire.

Sécuriser les investissements

Porté par le Cetim Grand Est, l'institut technologique de la mécanique du Grand Est, le Quatrium Grand Est a pour mission d'accompagner les PME et les entreprises de taille intermédiaire dans la mise en œuvre de leurs projets de transformation numérique. Objectif : dynamiser et sécuriser les investissements IDF (Industrie du futur) des entreprises, en leur permettant de découvrir, de tester et de s'approprier les nouvelles technologies numériques, avant de les intégrer dans leurs processus industriels.

Tester les processus « en vrai »

Quatrium Grand Est propose aux entreprises de découvrir **trois innovations technologiques** : le contrôle en temps réel, pour améliorer la performance et la qualité des produits ; le recyclage/upcycling, pour favoriser les processus écoresponsables et le Smart testing, pour optimiser la vie des produits, booster leur fiabilité, leur qualité et ainsi leur compétitivité.

La plateforme est à la fois un **lieu de découverte technologique** grâce aux démonstrateurs (qui testent la robustesse d'une idée en simulant toutes les contraintes susceptibles d'en venir à bout) et un **lieu d'expérimentation** grâce à l'atelier-laboratoire.

En faisant la **synthèse des essais physiques, des outils numériques et de l'expertise matériaux**, ce nouvel équipement ambitionne de soutenir très concrètement les entreprises dans leur volonté d'optimiser leur productivité, leur efficacité énergétique et de ce fait leur compétitivité. Un **atout majeur** dans un contexte économique de plus en plus contraint.

En attendant d'emménager dans le bâtiment 47 à l'horizon 2025 (lire ci-après), la plateforme d'accélération du Quatrium Grand Est est accueillie dans les locaux du KM0. Une installation transitoire à laquelle m2A contribue financièrement à hauteur de 18 000 € par an sur quatre ans (de 2020 à 2023).

Le réseau en action

Pour sa plateforme, Cetim Grand Est collabore avec le REISA, le réseau des entrepreneurs innovants du Sud Alsace ; l'IRIMAS, le laboratoire d'intelligence artificielle de l'UHA ; le réseau AIDA, porté par KM0 et qui réunit des industriels autour de l'intelligence artificielle ou encore les groupes Eiffage-Clemessy et Atlantic.



LE BÂTIMENT 47, FUTUR ÉCRIN DU QUATRIUM GRAND EST

Pour accueillir le Quatrium Grand Est, les quelque 7 000 m² du bâtiment 47 de La Fonderie vont être intégralement réhabilités. Focus sur le projet architectural signé Formats urbains et retenu par m2A.



Tirer parti des qualités de la grande halle industrielle, tout en proposant des options techniques maîtrisées du point de vue économique ; c'est le choix proposé par l'agence mulhousienne Formats urbains, lauréate du concours d'architectes pour la réhabilitation du bâtiment 47 de La Fonderie. Le projet prévoit ainsi de maintenir dans toute sa longueur la halle centrale en communication avec le quai des Pêcheurs. La charpente métallique monumentale sera mise en valeur et peinte en noir. À l'arrivée, le visiteur sera accueilli par un volume ovoïde translucide abritant le laboratoire de test. Les laboratoires seront installés en rez-de-chaussée et les bureaux à l'étage, au sein d'une nouvelle structure bois indépendante de l'existant et positionnée de part et d'autre du bâtiment.

Consommation énergétique optimisée

Autre élément clé du projet : des performances énergétiques optimisées, proches du niveau EnerPHit. Ce label correspond à celui de maison passive dans les projets de rénovation. Il est plus souple pour les performances de chauffage mais garantit des performances énergétiques équivalentes au label neuf. Des matériaux locaux seront utilisés pour la structure, l'isolation et la finition.

À terme, le 47 accueillera l'ensemble des activités du Cetim Grand Est, y compris l'unité mobile de la plateforme d'accélération Industrie du futur, destinée à aller dans les entreprises rencontrer ingénieurs et techniciens.

EN CHIFFRES

Un budget global de

31,8 M€

pour ce projet porté par le Cetim Grand Est et m2A.

Développement de la plateforme Quatrium Grand Est

17,5 M€

avec plusieurs aides dont :

4,7 M€ d'aide de l'État

160 000 € de m2A en soutien au programme Smart Testing en 2021-2022

La réhabilitation du bâtiment 47

14,3 M€

sous maîtrise d'ouvrage m2A, inscrits dans sa Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

Près de 7 000 m² de surface réhabilitée
130 personnes attendues en 2025.

TECHNISTUB SE CONJUGUE EN ANGLAIS ET AU FUTUR

Technistub est désormais l'un des quatre FabLab français à dispenser la formation décentralisée de l'illustre Massachusetts Institute of Technology (MIT) of Technology de Boston.

Le MIT à Mulhouse, rien de moins ! Labellisé par la Fab Foundation du prestigieux Massachusetts Institute of Technology de Boston en 2021, le FabLab Technistub est désormais autorisé à délivrer la formation **fabrication numérique conçue par l'université américaine** spécialisée dans les domaines de la science et de la technologie. Une formation hyper exclusive puisque seuls 250 étudiants en bénéficient chaque année à l'échelle de la planète. Dispensée en anglais, payante car privée, elle est accessible du niveau bac+2 à bac+5 et est ouverte aux salariés. La **première promotion** mulhousienne est attendue en **janvier 2023**.

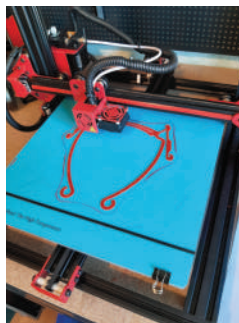
Changement d'échelle et professionnalisation

Le **projet de développement** en cours au sein du FabLab mulhousien n'est sans doute pas étranger à l'obtention du précieux label. Espace de création collaborative et de partage d'expériences accessibles aux particuliers, aux étudiants et aux entrepreneurs, Technistub s'appuie en effet à **changer de dimension**. Avec le soutien de l'État, de la Région Grand Est et de m2A (qui subventionne l'association à hauteur de 40 000 € par an), **Technistub s'engage dans la voie de la professionnalisation**, avec de nouvelles activités proposées sur un nouveau site.

Une nouvelle offre de services

L'association va conserver son activité d'initiation/formation aux nouvelles technologies auprès des habitants du territoire. Mais en déménageant au cœur de l'accélérateur industrie du futur et numérique de La Fonderie, elle va y ajouter une **nouvelle offre de services à destination des entreprises**. La réhabilitation du bâtiment 74, actée en 2021 (voir encadré), lui permettra de disposer de l'outil idéal pour déployer ses projets.

Atelier collaboratif de fabrication de visières mis en place par le FabLab Technistub



Du Drouot à La Fonderie

C'est un autre pas de géant pour Technistub : en s'installant à La Fonderie, le FabLab passe de 150 à 2100 m² de surface utile.

En quittant le Quartier des entrepreneurs du Drouot pour le Pôle Industrie du futur de La Fonderie, le FabLab va plus que **décupler sa surface d'activités**. De quoi déployer l'ensemble de ses **nouvelles actions** : à destination des particuliers, espace d'innovation collaborative, lieu de formations innovantes – pour les décrocheurs scolaires, ateliers 3D ou Fab Academy du MIT – et offres de services aux entreprises.

Son **implantation est prévue courant 2024 dans le bâtiment 74, l'ancien « bâtiment des expéditions » de la SACM**. C'est le projet de l'agence S&I Architectes Associés Mulhouse qui a été retenu par m2A pour la réhabilitation. Principales caractéristiques : retour à la silhouette d'origine avec la terrasse intermédiaire ; bureaux positionnés sur l'aile nord et sur deux niveaux ; ateliers sur l'aile sud en contact avec la voie ferrée ; espace d'accueil volumineux avec apport de lumière zénithal ; matériaux biosourcés pour l'isolation et centrale photovoltaïque en toiture à l'étude. Un investissement chiffré à **4,8 M€ pour une livraison attendue en 2024**.

ÉCOLE 42, C'EST LANCÉ !

Avec 42 Mulhouse, La Fonderie dispose désormais d'un outil supplémentaire pour produire des talents numériques.



42 Mulhouse Grand Est constitue l'une des multiples briques de l'écosystème numérique du territoire dédié à la transformation digitale de l'industrie. Cette école gratuite à la pédagogie particulière vient **compléter l'offre de formation pour les développeurs informatiques** et répondre à la pénurie de talents numériques que connaissent les entreprises.

Installée au KM0, 42 Mulhouse Grand Est, voisine d'autres structures de formation comme Epitech, le CNAM, la Ligne numérique ; des incubateurs comme le Village by CA ou Semia et des startups.

Après la signature du contrat liant le réseau 42 et l'association KM0 Campus en janvier 2021, **l'ouverture des admissions** a partir de mai 2021 (plus de 2 500 candidats enregistrés sur la plateforme d'admission). Le recrutement de l'équipe et l'achèvement des travaux, l'établissement est désormais prêt à accueillir ses premiers candidats. Première promotion attendue début 2022.

MAISON DE L'INDUSTRIE

5 000 m² et 4 niveaux pour abriter le Pôle formation Alsace / centre de formation des apprentis pour les métiers techniques de l'industrie et les bureaux de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) Alsace - la Maison de l'Industrie a ouvert ses portes en mars 2021 et accueilli ses premiers apprentis et stagiaires en septembre.

Avec **730 entreprises partenaires** issues de différents secteurs d'activités (métallurgie, chimie, agroalimentaire, pharmaceutique, plasturgie, bois-papier-carton, etc.), le Pôle formation UIMM Alsace (présent sur 4 centres à Mulhouse, Colmar, Reichshoffen et Strasbourg) a formé 4 000 personnes, dont 1 470 apprentis, avec un **taux de réussite aux examens de 95 % en 2021**.



15

Au 1^{er} décembre 2021, 15 projets du territoire suivent le programme d'incubation individuelle Semia.

SEMIA A REJOINT LE RÉSEAU RÉGIONAL QUEST FOR CHANGE

Principale structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises innovantes du territoire, labellisée incubateur d'excellence du Grand Est et implantée au KM0 depuis 2020, Semia a rejoint en 2021 le réseau régional d'incubateurs d'excellence *Quest for change*. Semia collabore désormais avec Rimbaud Tech à Charleville-Mézières, Innovact à Reims, The Pool à Metz et Quai Alpha à Épinal, dans une **démarche d'amélioration continue des services proposés aux startups** : montée en compétences, identification d'experts à solliciter et valorisation des talents au sein des équipes.

Soutien à la création et à la reprise

Devenue un acteur reconnu et indispensable dans le domaine de la création et de la reprise d'entreprises, **l'association Initiative Sud Alsace**, entre 2000 et 2021, participée à la création de 806 entreprises et de 2 058 emplois, via l'accord de 915 prêts d'honneur délivrés pour un montant total de plus de 9 M€. Le taux de pérennité des entreprises soutenues à 3 ans était en 2021 de 94,4%. En 2021, m2A a soutenu ce dispositif d'accompagnement à l'entrepreneuriat à hauteur de 10 000 €.

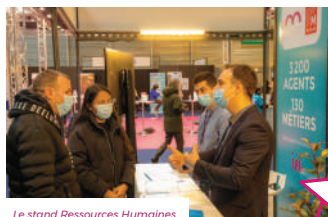
LA BOÎTE À OUTILS D'UN PARCOURS PROFESSIONNEL RÉUSSI

Le nouveau Salon de l'orientation et de l'évolution professionnelle accueille les jeunes diplômés mais aussi les actifs en poste à la recherche d'un nouveau métier. Une évolution qui répond aux mutations du marché du travail.

C'est LE rendez-vous incontournable pour construire ou faire évoluer son parcours professionnel : le Salon de l'orientation et de l'évolution professionnelle a remplacé la traditionnelle Journée des carrières dédiée à l'orientation post-bac. **Digitale et interactive**, cette version 2.0 a permis aux participants de garder le contact avec les professionnels en dépit des contraintes liées à l'épidémie de Covid. Grâce au format vidéo diffusé en ligne, de nombreux professionnels ont été interviewés et ont pu présenter, face caméra, leurs parcours et métiers.

Orientation originale

Ateliers, rencontres, conférences : le salon réunit les acteurs de la formation publique et privée et quelque 350 professionnels. Ils viennent y présenter leurs métiers et les itinéraires possibles pour les exercer. Cette orientation « métier » en fait un salon unique en Alsace et dans le Grand Est. L'insertion professionnelle étant un facteur clé dans l'attractivité du territoire, m2A s'est engagée dans cette voie dès 2016, en développant un espace « Entreprises » destiné à favoriser le recrutement par alternance et par apprentissage. Deux voies d'insertion professionnelle aujourd'hui en forte croissance, aussi bien du côté des apprentis qu'au sein des entreprises. ■



Le stand Ressources Humaines m2A et Ville de Mulhouse

Entre 13 000 et 15 000 personnes viennent au salon préparer leur avenir professionnel. 15 partenaires se mobilisent pour l'organiser et l'animer : m2A, Sémaphore MSA, l'Université de Haute-Alsace, l'Éducation nationale, le Centre d'Information et d'Orientation de Mulhouse, la MEF Mulhouse Sud Alsace, la Ville de Mulhouse, les lycées Roosevelt, Louis Armand et Amélie Zurcher, le Parc Expo de Mulhouse (qui accueille le salon), l'Union des Industries Mécaniques et Métallurgiques, France Chimie Grand Est, le Rotary Club et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole.



Visite de l'IS2M, institut soutenu par m2A

L'IS2M FAIT UNE NOUVELLE FOIS BONNE IMPRESSION

L'impression 4D va nous faire entrer dans l'ère des matériaux intelligents. À l'Institut de science des matériaux de Mulhouse, c'est déjà une réalité. Le laboratoire pilote en effet un projet de recherche sur cette technologie d'avenir.

Des perspectives considérables...
Cette technologie ouvre des perspectives considérables dans les domaines du biomédical, des textiles intelligents et de la plasturgie en général. Dans le domaine de la santé par exemple, on peut imaginer des stents « intelligents » qui, insérés dans le corps et soumis à une élévation subite de température ou à l'apparition de toxines, pourraient libérer les substances médicales idoines. Mais s'agissant d'une technologie innovante, de nombreux verrous technologiques demeurent.

... et des difficultés à résoudre

L'IS2M et ses partenaires travaillent en particulier sur 3 étapes : le développement de polymères innovants adaptés à l'impression 4D ; l'étude des réactions des matériaux aux sollicitations externes ; la définition de procédés de mise en œuvre des nouveaux matériaux dans le cadre de l'impression 4D. Grâce au programme du Fonds régional de coopération pour la recherche, qui a retenu l'IS2M comme lauréat du projet « Impression 4D », le laboratoire mulhousien coordonne les travaux menés dans neuf autres unités de recherches du Grand Est et peut s'appuyer sur les équipements de pointe financés dans le cadre de ce programme.

Dans ce domaine des matériaux, l'UHA a aussi obtenu le PIA « Excellence sous toutes ses formes » pour son projet Mat-Light 4.0 (matériaux et lumière), gagnant ainsi une reconnaissance nationale et européenne.

Des atouts clés pour prendre un position international dans ces nouveaux domaines de recherche qui s'inscrivent aussi dans la stratégie Campus Industrie 4.0 de m2A. ■

IMPRESSION 4D

100 000 €

Exemple d'équipement de pointe financé par les collectivités pour la mise en œuvre du programme « Impression 4D » : le microscope à fluorescence à résolution temporelle acquis par l'IS2M. Un investissement de 400 000 €, auquel m2A a contribué à hauteur de 100 000 €.

À HOMBURG, LA RD 52 SUR UNE NOUVELLE VOIE

Étape préalable au projet d'extension de l'usine Euroglas à Hombourg, la RD 52 a été déviée un peu plus au sud sur 1,2 kilomètre. Un chantier réalisé dans un temps record.

« Nous avons commencé les travaux préparatoires le 21 juin. Début juillet, nous avons commencé la déconstruction de la chaussée existante et, le 7^{er} août, restitué le terrain à Euroglas pour lui permettre de lancer les suites de son projet », retrace Anna Tambone, en charge de ce dossier au sein du Bureau d'études et d'aménagement m2A.

Cette opération a été réalisée dans le cadre d'un projet plus vaste : l'extension de l'usine Euroglas à Hombourg. Un investissement estimé à 100 M€, porté par le groupe Glas Trösch (maison mère d'Euroglas) et qui prévoit la construction d'une nouvelle unité de transformation du verre au sud de l'usine actuelle, sur un terrain de 15 hectares, jusqu'alors emprunté par la RD 52. Deux carrefours giratoires ont également été aménagés, dont un pour assurer la desserte du futur accès principal de l'usine.

2,6 M€

C'est le montant global de l'opération de modification de l'infrastructure routière. L'agglomération mulhousienne a cofinancé le chantier à hauteur de 840 000 €.

Itinéraire bis

Les travaux nécessitant l'interruption de la circulation, un itinéraire bis par la RD 468 a été mis en place pour la desserte des villages entre Niffer et Ottmarsheim – les poids lourds étant invités à prendre l'A35 et l'A36 pour transiter entre Ottmarsheim et le Pays des Trois Frontières. La « nouvelle » RD 52 a été ouverte à la circulation le 1^{er} octobre 2021. Maître d'ouvrage du projet pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, gestionnaire du réseau routier départemental, m2A a assuré la réalisation de la déviation routière en concertation avec le Syndicat Mixte pour la Gestion des Ports du Sud Alsace et la commune de Hombourg. ■

ZAE AMÉLIE

335 000 €

En 2021, m2A a investi 335 000 € dans l'aménagement des infrastructures publiques de desserte de la 3^e tranche de la ZAE Amélie à Wittelsheim.

FONDERIE : LE VILLAGE INDUSTRIEL PREND FORME(S)



La transformation du site Fonderie en Village industriel, tête de pont de l'industrie du futur, se poursuit. Revue de détail des évolutions en cours.

7,5 M€

Le montant de la participation m2A à la réhabilitation du bâtiment 47, dont le coût total est de 14,3 M€. 1,6 M€ : le montant de la participation m2A à la réhabilitation du bâtiment 74, dont le coût total est de 4,8 M€.

La reconversion de l'ancien site des usines SACM en un nouveau quartier innovant et multifonctionnel, relié à la ZAC Care et au centre-ville, est en route. Bâti sur le principe du « zéro artificialisation nette » (on construit sur de l'existant), le projet ambitionne non seulement le réinvestissement des bâtiments industriels pour de nouveaux usages mais aussi la requalification des espaces publics, avec une place accrue donnée au végétal et une ouverture vers les quartiers voisins.

Depuis 2019, m2A a la maîtrise complète du site. En 2021, la collectivité a acté la réhabilitation, par ses soins, de deux bâtiments : l'ancienne chaudronnerie (bâtiment 47), pour accueillir le Cetim Grand Est et l'ancien bâtiment des expéditions (le 74) pour abriter Technistub, le plus grand FabLab du Grand Est (lire pages 35 et 36). Autres avancées pilotées par la Direction Urbanisme, aménagements et habitat : l'élaboration du programme d'aménagement des espaces publics et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre ou encore la préparation des cahiers des charges de cession des bâtiments vendus et destinés à des porteurs de projets « Industrie 4.0 » privés.



PARC DES COLLINES

LA DESSERTE DE LA 3^E VALLÉE EN CHEMIN

Les aménagements liés à l'extension de cette zone d'activité du Parc des Collines, où s'implantent des industries à vocation tertiaire, se poursuivent. En 2021, m2A a investi 2,9 M€ (sur un budget total de 3,3 M€) pour la réalisation des infrastructures publiques de desserte de la 2^e tranche de la Vallée n° 3 de cette ZAC II du Parc des Collines, sur la commune de Brunstatt-Didenheim.

CINÉMA

« LE PRINCIPAL », MAIS PAS SEULEMENT !

Avec Roschdy Zem, Marina Hands et Yolande Moreau dans les rôles-titres, quelque 200 figurants locaux et un lycée transformé en studio, le tournage du film *Le Principal* a fait le buzz dans l'agglomération.



Les élèves du lycée Lambert ne sont pas près d'oublier cette fin d'année scolaire 2021. Ils ont vu défiler dans leur établissement une équipe de cinéma au grand complet : la production, les techniciens et bien sûr les acteurs, Roschdy Zem et Yolande Moreau en tête.

Désireux de s'éloigner de Paris pour le tournage de son dernier film, le réalisateur Chad Chenouga a opté pour m2A pour une grande partie de ses scènes. Un choix qui illustre le travail mené par la **Mission cinéma de m2A**, en lien étroit avec le Bureau d'accueil des tournages de l'Agence culturelle Grand Est, dont le rôle commun est de convaincre les professionnels du grand écran que la région a un vrai physique de cinéma. Le long métrage a également bénéficié d'une aide de 35 000 € du **Fonds de soutien aux tournages m2A** qui complète le Fonds d'aide régionale à la production.

Outre les retombées économiques, naturellement bienvenues - 600 000 € pour la région, dont la quasi-totalité pour l'agglomération mulhousienne, sur ce film *Le Principal* - l'accueil de tournages participe aussi au **renforcement de la notoriété et de l'attractivité du territoire**. Après une année 2020 record avec 74 jours de tournage, le territoire reste à l'affiche avec un total de 69 jours en 2021. ■



C'est le nombre de tournages qui ont eu lieu sur le territoire de m2A en 2021.

Outre *Le Principal*, dont le tournage a eu lieu entre le 27 avril et le 26 mai, m2A a accueilli cinq autres productions, courts ou longs métrages : *Une femme du monde* de Cécile Ducrocq ; *Mantra* de Stef Meyer et Pascal Bourellet, sélectionné au grand prix du court métrage de Gérardmer ; *Swan dans le centre d'Iris Chassaing*, sélectionné à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes en 2022 ; *Tropique* d'Édouard Salier et 1432 d'Alix Poisson.

TERRITORY FILMS, COMME SON NOM L'INDIQUE

Produire des films à partir de Mulhouse et contribuer à faire (re)connaître le territoire comme propice au cinéma, c'est l'ambition de Territory Films, la **première société de production de cinéma créée à Mulhouse** en juin 2021.

Aux manettes de cette « boîte de prod », **trois professionnels attachés à la région** : Laziz Belkai, né à Mulhouse, directeur de production expérimenté - il a travaillé sur les films de Rebecca Zlotowski, Guillaume Nicloux, Arnaud Desplechin, Roschdy Zem ou Maiwenn ; Olivier Fuoc, réalisateur et cofondateur de la société de production audiovisuelle Sleak, et Cédric Fenech, à la tête de la société de production Centurions Films à qui on doit notamment l'excellente série *Le Sombroluiste*, diffusée sur Arte.

Leur ambition commune ? **Soutenir la création et accompagner les auteurs** en s'appuyant sur « ce qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, exploitent-ils. La facilité de déplacement, de communication et de faire les choses ». Moteur ! ■



JO 2024 : LE COMPTE À REBOURS EST LANCÉ

Accueil d'équipes et de délégations olympiques, présence à l'international, sensibilisation dans les écoles : la course de fond pour faire du territoire le cœur battant des JO dans la région est lancée.



Labellisée Terre de Jeux dès 2019, référencée Centre de Préparation aux Jeux dans 35 disciplines olympiques et paralympiques - ce qui en fait le 2^e CPJ de France par le nombre de disciplines -, l'agglomération mulhousienne a vécu en 2021 de multiples temps forts.

FÉVRIER. Avec l'exposition « Voyage au cœur de l'olympisme », proposée à la Cité éducative des Coteaux, **2400 élèves (re)découvrent l'univers des Jeux olympiques** par le biais du dispositif Écoles génération 2024.

Dans les écoles primaires, la Semaine olympique et paralympique donne l'**occasion aux élèves de rencontrer des champions**, en visio, le Covid circulant toujours.



Visite des équipements m2A par la délégation panaméricaine

MAI. L'équipe de France olympique de volley masculin est en **stage pour préparer la Ligue mondiale des nations et les Jeux olympiques de Tokyo**.

JUIN. L'équipe de France olympique de basket féminin est à Mulhouse pour des **matches de préparation** aux Championnats d'Europe et aux Jeux olympiques de Tokyo.

JUILLET. La **Quinzaine olympique** organisée square de la Bourse à Mulhouse, au moment même où se déroulent les Jeux de Tokyo, propose animations et initiations sportives, rencontres avec des athlètes et retransmission des épreuves dans un établissement partenaire voisin.

AOÛT. L'agglomération est présente à la **cérémonie de passation du drapeau olympique** au Trocadéro à Paris, lors de la clôture des Jeux olympiques de Tokyo.



SEPTEMBRE. L'école Katia et Maurice Krafft d'Ottmarsheim accueille l'exposition « Voyage au cœur de l'olympisme » en présence de Thom Cicquel, champion de badminton.

OCTOBRE. Côté sportif, **m2A accueille deux délégations** en recherche de stage de préparation finale avant Paris 2024 : l'Association représentant les comités olympiques du continent américain et le Canada, pour la partie natation.

Côté festif, le territoire lance au Palais des sports **J - 1000**, le compte à rebours à mille jours des Jeux.

NOVEMBRE. La délégation panaméricaine valide le choix de l'agglomération pour ses derniers entraînements, 15 jours avant les Jeux. **Entre 200 et 450 athlètes sont attendus**.

DÉCEMBRE. m2A organise une réunion d'information sur la stratégie de déploiement du label Terre de Jeux sur l'ensemble des communes du territoire, et participe au **forum Terre de Jeux** à la Maison de la Région à Strasbourg. ■

1 000
Mille jours, c'est le départ du compte à rebours lancé en octobre 2021 lors d'une cérémonie organisée au Palais des sports à Mulhouse.
Pour l'occasion, les jeunes judokas du tournoi Édouard Schuler forment les anneaux olympiques en hommage aux Jeux à venir.



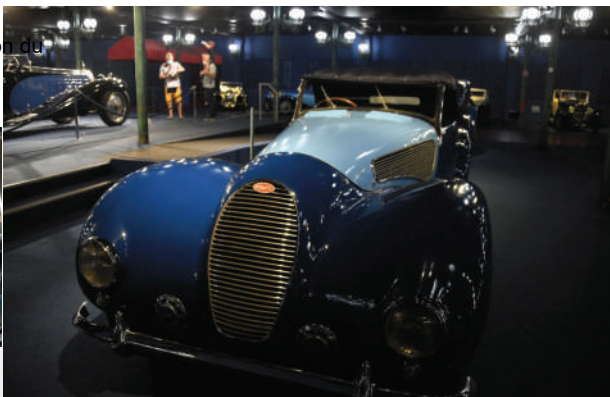
Exposition itinérante « Voyage au cœur de l'olympisme » en présence de Thom Cicquel, champion de badminton

MUSÉES

LE MUSÉE NATIONAL DE L'AUTO CHANGE DE MOTEUR

2021 marque un tournant pour le Musée de l'Automobile National - Collection Schlumpf, avec l'arrivée d'une nouvelle attachée de conservation du musée, la décision de changer de gestionnaire et de dénomination au 1^{er} janvier 2022.

Elia Saunier, attachée de conservation au Musée de l'Automobile



Heureuse de « participer à la redynamisation d'un musée exceptionnel par son patrimoine, notamment roulant », Elia Saunier aura pour mission de concevoir le projet scientifique et culturel de l'établissement - la feuille de route en matière d'exposition, de collection et de restauration. Convaincue que « le musée peut passionner bien au-delà des seuls amateurs de mécaniques, avec des thèmes comme le design, le cinéma, la place des femmes dans l'histoire de l'automobile ou encore l'épopée de la collection Schlumpf », la conservatrice ambitieuse « davantage de transdisciplinarité et de médiation pour atteindre de nouveaux publics ».

« Participer à la redynamisation du musée »

Son arrivée coïncide avec le tournant important pris par le conseil d'administration de l'association propriétaire de la collection (lire ci-après).



404 855

C'est le nombre de visiteurs accueillis dans les musées de Mulhouse Sud Alsace en 2021. Une hausse de plus de 40% par rapport à 2020, où la fréquentation avait été considérablement impactée par la crise Covid, mais encore pénalisée par la crise sanitaire.

NOUVELLE GOUVERNANCE ET NOUVEAU NOM

En mars, le conseil d'administration de l'association propriétaire du Musée national de l'Automobile de Mulhouse a décidé de ne pas renouveler le contrat d'exploitation de l'entreprise Culturespaces (arrivé à échéance le 31 décembre 2021) et de revenir à une gestion associative comme c'était le cas avant 1999.

À partir du 1^{er} janvier 2022, l'association propriétaire du Musée national de l'Automobile de Mulhouse délègue l'exploitation du musée à l'association de gestion du musée, qui assurait déjà la conservation, la restauration et le développement de la collection.

Un changement de gestionnaire qui va de pair avec de nouveaux projets et le retour à la dénomination originelle de « Musée national de l'Automobile - Collection Schlumpf ».

1,4
 1,4 M€ ont été versés aux associations gestionnaires des musées du territoire au titre de subventions de fonctionnement. L'investissement représente un montant de 730 130 €.



TOURISME

LA FRÉQUENTATION REPREND

Le tourisme retrouve des couleurs, les chiffres enregistrés sur le territoire en 2021 en témoignent.

Avec un total de 561 398 nuitées enregistrées en 2021 - contre 370 000 en 2020 - c'est un ouf de soulagement, à défaut d'une explosion de joie. Après le coup d'arrêt de l'année précédente, conséquence directe de la crise sanitaire, les touristes sont de retour. Certes, la fréquentation n'a pas retrouvé son niveau pré-Covid mais la reprise est là.

Modernisation et rénovation

Le Camping de l'III a ainsi vu revenir familles, cyclotouristes et camping-cars, séduits par les nouveaux services et équipements proposés sur le site. L'établissement, confié à l'Office de tourisme et des congrès de Mulhouse et sa région en 2018 (comme l'Auberge de jeunesse), a fait l'objet d'investissements conséquents pour le monter en gamme.

En 2021, l'espace de convivialité et la terrasse extérieure ont été entièrement réaménagés. De nouveaux locaux techniques, une buanderie et un local pour le personnel ont aussi été créés. Enfin, la voirie des axes principaux de circulation a été entièrement refaite, pour offrir aux clients de l'établissement une qualité d'accueil et de service optimale.



477 000

La phase III des travaux au Camping de l'III, réalisés en 2021, représente un investissement de 477 000€.

PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

CHARLOTTE DESBOIS FAIT « MATCHER » LES ESPÈCES



Arrivée en mars au Parc zoologique et botanique de Mulhouse, Charlotte Desbois est biologiste des populations. C'est actuellement la seule en France à exercer ces missions à 100%. Explications.

Identifier au sein des populations en captivité les meilleurs « parents » possible pour éviter la consanguinité et assurer la perpétuation de l'espèce, c'est (en résumé) le métier de Charlotte Desbois. Biologiste des populations et experte de la conservation ex-situ (hors de l'habitat naturel), la jeune femme suit au niveau européen, voire international, l'évolution démographique des espèces appartenant à un Programme européen d'élevage – elles sont 87 au Parc zoologique et botanique, le zoo coordonnant lui-même 8 de ces programmes. En plus de ces missions de **vérification génétique**, Charlotte Desbois conseille près de 300 membres de l'Association européenne des zoos et aquariums (EAZA) sur la **gestion de population**. Avec la création de ce poste, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse continue à asseoir sa position de **premier pôle européen de conservation et de connaissance des espèces menacées**. ■



Illustration de l'expertise du Parc zoologique et botanique en conservation ex-situ et en bien-être animal, 25 espèces, dont 20 menacées, ont donné naissance à 113 petits en 2021. Parmi ces naissances, on retrouve les espèces emblématiques que sont le zèbre de Grévy, le propitèque couronné, l'ibis chauve ou la cistude d'Europe. Source de grande fierté pour les équipes du parc : les **trois naissances rares de 2021**, avec, en septembre, une **d'une petite femelle casoar** à casque, espèce dont le nombre d'individus dans la nature ne cesse de diminuer et dont la reproduction en parc zoologique est compliquée ; et, en novembre, l'arrivée de **deux petits cercopithèques de l'Hoest**, espèce menacée qui fait l'objet d'un Programme européen d'élevage coordonné par le Parc zoologique et botanique.



LA RÉOUVERTURE, ENFIN !

Le 19 mai, après une période de fermeture liée au Covid, le parc a accueilli ses premiers visiteurs. Une réouverture très attendue et préparée avec soin par l'équipe technique.

Derrière les portes fermées par la crise sanitaire, les équipes du Parc zoologique et botanique ont évidemment continué à travailler. L'équipe technique en particulier n'a pas démerité pour maintenir le niveau de propreté, de sécurité des animaux et du personnel exigé par la nature de l'établissement.

Placés sous la houlette d'Alexandre Civade, les 6 agents assurent le nettoyage et la maintenance des bâtiments, mais aussi la création et la construction de nouveaux enclos et la mise en place des animations et événements proposés au sein du zoo.

L'équipe a ainsi mis à profit la période de fermeture pour réaménager l'enclos des crocodiles à front large, contribuant ainsi au bien-être des animaux et à l'attractivité du site.

L'équipe était aussi sur le pont les 12 et 13 juin pour le Festival Groaar. ■

OCTOBRE AU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE, LA SAISON DES CHANTIERS

Les travaux du nouvel espace Horizon Afrique et de la clinique vétérinaire ont débuté en octobre.

C'est le plus gros investissement réalisé au Parc zoologique et botanique de Mulhouse. Et il va considérablement modifier la physionomie du 1^{er} site touristique du Haut-Rhin. Le nouvel espace Horizon Afrique, **espace immersif dédié à la savane et à la forêt tropicale**, s'étendra sur 1,5 hectare. Dans ses **trois nouveaux bâtiments**, dont une verrière, les visiteurs pourront découvrir de nouvelles espèces africaines, dont des girafes. De quoi renforcer l'attractivité du Parc zoologique et botanique. Montant de l'investissement : **12 millions d'euros**, pour un chantier programmé d'octobre 2021 à juin 2023.

Un plateau médical de pointe

Autre investissement pour lequel les travaux ont démarré : la nouvelle clinique vétérinaire dont l'équipe du parc a bien besoin pour prendre soin, au quotidien, de ses 1200 animaux. **Objectif : faciliter les soins grâce à un matériel médical de pointe et ainsi renforcer le bien-être animal**. 600 000 € vont être investis dans ce nouvel équipement, avec le concours du Crédit Mutuel, de l'entreprise Barriol, de la CeA et de l'association des Amis du zoo. Les travaux devraient s'achever en juillet 2022. ■



Les travaux de la clinique vétérinaire



LA NOUVELLE ENVERGURE DU PARC EXPO

Les travaux d'extension du Parc des expositions ont commencé à la fin d'année. Objectif : redimensionner l'équipement avec de nouveaux espaces, pour renforcer son attractivité.

Son esthétique, sa grande modularité et son caractère multifonctionnel ne suffisent plus. Avec ses 10 000 m², le Parc des Expositions de Mulhouse est aujourd'hui sous-dimensionné par rapport aux équipements de même nature des grandes villes voisines : les 26 000 m² de Besançon, les 25 000 de Strasbourg voire les 15 000 de Colmar. Résultat : Mulhouse Expo, l'enseigne commerciale de la Société anonyme d'économie mixte locale chargée par délégation du service public de l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès de m2A, refuse des clients. Pour donner une nouvelle envergure à cet outil d'attractivité du territoire, la collectivité (principal actionnaire de la SAEML) a décidé d'investir 4 M€ dans des travaux d'agrandissement.

L'aménagement de la zone événementielle extérieure – soit 32 000 m² pour recevoir les événements (Foire Kermesse, Journées d'Octobre, chapiteaux pour les road-shows) et proposer du stationnement – a commencé en mai avec les travaux d'installation des réseaux. Le Parc Expo ayant été aménagé sur le site de l'ancienne usine chimique SPCM, les terres excavées doivent être dépolluées. Une plateforme de stockage temporaire de 3 000 m² analyse, contrôle et pilote le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux impactés dans les filières spécifiques. Ces travaux, dont le montant est estimé à 930 000 €, dont près de 560 000 € pris en charge par l'État et la Région au titre de la reconversion des friches industrielles, sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage m2A. ■

Nouvelle halle et zone événementielle extérieure

La construction de la nouvelle halle nord (NHN) a débuté en novembre. Ces 3 000 m² supplémentaires de surface d'exposition, avec 900 m² d'équipements (cuisine, sanitaires, stockages temporaires, billetteries) permettront d'accueillir 20 nouvelles manifestations par an. Livraison prévue fin 2023.

13,45 M€

Le montant total estimé de l'opération d'extension du Parc Expo, dont 4 M€ de participation m2A.



AMBITION 03

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

03 Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Enjeu : Conforter les services à la population en synergie avec les communes

LE SEUIL DU MILLION DE REPAS FRANCHI

En 2021, les structures périscolaires de l'agglomération mulhousienne ont servi un million de repas. Avec un soin particulier apporté à la qualité et à la provenance des aliments et sans augmentation de tarif.

Depuis l'adoption de la loi Egalim en 2018, le contenu des assiettes dans les structures périscolaires s'améliore progressivement. Consciente de l'importance d'une **alimentation saine et durable** - ambition inscrite dès l'origine dans le Projet Alimentaire Territorial (lire page 20) - m2A a choisi d'aller encore plus loin. **L'objectif est de « monter en gamme » au-delà des recommandations de la loi Egalim**, pour atteindre d'ici 2026 :

- **30% de composants bio au minimum**
- une provenance systématiquement **bio pour certains produits** (carottes, choux, pommes, céleri, pomme de terre, viande et pain au moins une fois par semaine) ;
- **60% de produits de qualité** (issus des projets alimentaires territoriaux, labellisations local ou commerce équitable) au lieu des 50% prévus par la loi ;
- du « **fait maison** » autant que possible.

« Nous orientons nos prestataires vers les producteurs locaux et les incitons à privilégier la saisonnalité et le fait maison »



7150

Le nombre de repas servis par jour pour l'ensemble des sites périscolaires, avec un total annuel atteignant le million.

Goûters équilibrés

Généralisée à la rentrée 2021, l'expérience sur les goûters - une collation à 16h offerte à tous les enfants du périscolaire - a montré l'intérêt de ce type de **démarche qualitative**. En proposant, **gratuitement, un goûter équilibré**, composé de fruits et/ou de laitages et/ou de céréales (de préférence non raffinées) et accompagné d'une boisson, « nous avons constaté une vraie plus-value sur le goûter et sur l'éducation au goût », expliquent Samuel Berne et Sophie Guérin, respectivement directeur et responsable du service périscolaire à la Direction Enfance et Famille. L'ambition s'applique désormais au repas complet. ■



« PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES »

Depuis 2018, les tarifs du périscolaire n'ont pas augmenté sur le territoire. Une modération également appliquée aux tarifs restauration.

Un tarif horaire plancher de 0,28 € pour les revenus les plus faibles, un tarif plein de 4,08 € appliqué aux revenus les plus élevés - depuis 2018, les tarifs en périscolaire n'ont pas changé (dans le secteur petite enfance, le barème de la CAF s'applique). « m2A a choisi de ne pas répercuter les augmentations que nous subissons à tous les autres niveaux pour ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des familles », explique Samuel Berne, responsable de la Direction Enfance et Famille. Pour les repas, le tarif est le même pour tous : 3,70 €. Le prix d'achat « sec » (c'est-à-dire sans prendre en compte des coûts annexes : agents, fluides...) d'un repas est en moyenne de 4 €. m2A prend en charge la différence. La collectivité finance également intégralement les goûters de 16h, ce qui représente un montant de 217 000 € par an. ■

2,4

2,4 M€, c'est le budget annuel alloué à l'alimentation (repas + goûters) en périscolaire. Pour le secteur petite enfance (les 4 structures en régie directe), le coût annuel représente 138 000 €.



CHIFFRES CLÉS

6,6 M€ investis pour améliorer les conditions d'accueil en périscolaire
102 accueils périscolaires : 68 en gestion directe et 34 en gestion déléguée
8 121 places disponibles en périscolaire
40% des enfants pris en charge sur l'agglomération
564 professionnels sur le terrain dont **450 agents d'animation** et **114 agents de cantine**

INVESTIR DANS LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS

En 2021, trois nouveaux sites périscolaires et un Relais parents enfants ont été mis en service sur le territoire.



WITTENHEIM

Multi-accueil

Près de 138 000 € ont été investis pour réhabiliter et réaménager le multi-accueil de Wittenheim.

KINGERSHEIM

Périscolaire « Le Village des enfants »

Le nouveau bâtiment modulaire de 86 places mixtes, créé au Village des Enfants accueille les périscolaires depuis janvier 2021. Un investissement de plus de 396 800 €.



WITTELSHEIM

Relais Parents Enfants

L'ancienne école Arc-en-Ciel à Wittelsheim a été transformée en Relais parents enfants. Les travaux de réaménagement des locaux se sont déroulés en 2021, pour une ouverture au 1^{er} janvier 2022. 110 000 € ont été investis dans ce chantier.

MULHOUSE

Périscolaire Plein-Ciel

Depuis octobre 2021, de nouveaux bâtiments modulaires, attenants à l'école Plein-Ciel, abritent les locaux périscolaires. Coût total du projet : 386 370 €.

Périscolaire Haut-Poirier

Des travaux de remplacement de menuiseries extérieures ont été réalisés pour un montant de 65 400 €.

BRUNSTATT-DIDENHEIM

« Les bambins de l'III »

Création de 420 m² de locaux périscolaires dans l'ancienne mairie de Didenheim. 70 enfants peuvent y être accueillis. Montant global (équipement et mobilier compris) de l'investissement : 770 400 €, financés par m2A (650 400 €) et la commune (120 000 €) avec un apport en subventions de la CAF 68 (118 000 €) et de la CeA (24 000 €).

L'ACCUEIL DES ENFANTS MAINTENU

Malgré la persistance de l'épidémie de Covid et les fermetures épisodiques de sites, les équipes périscolaires et petite enfance ont réussi à maintenir un service constant.

Avec le maintien de protocoles sanitaires stricts tout au long de l'année 2021, le dédoublement des groupes d'enfants pour éviter le brassage a continué, nécessitant une gestion complexe des équipements et une mobilisation sans relâche des équipes.

« Nos 35 structures d'accueil ont subi des fermetures liées à des cas de Covid », rappelle Tania Higelin, responsable de l'unité Petite enfance au sein de la Direction Enfance et Famille. Des cas détectés chez les enfants ou dans les équipes, qui ont nécessité la fermeture ici d'une unité de vie (ou section), là du site complet. « Heureusement toujours sur de courtes durées, de façon à maintenir un service constant pour répondre aux besoins des familles », précise la responsable.

Autre effet de la crise sanitaire : le report de nombreux projets initialement programmés pour 2021. ■



CHIFFRES CLÉS

1,7 M€ investis pour la petite enfance

35 structures petite enfance

dont 4 en régie directe et 1 portée par l'association des Papillons Blancs (la micro-crèche La Colline des papillons)

11 Relais petite enfance et plus d'un millier d'assistantes maternelles

1 580 places disponibles en multi-accueil, pour les enfants de 10 semaines à 3 ans

350 000 repas servis annuellement



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS

590 000 € ont été investis dans les équipements sportifs communautaires et 197 000 € pour assurer leur maintenance.

Vaisseau amiral des équipements sportifs terrestres communautaires, le **Centre Sportif Régional Alsace** a fait l'objet de plusieurs chantiers pour un montant global de 305 500 € (éclairage extérieur, carrelage du restaurant, peinture du dojo notamment, vidéoprotection, ascenseurs, réseau fluide hébergement).

Au **Stade de l'III**, 25 000 € ont été investis, notamment pour la piste d'athlétisme et des travaux de maçonnerie.

Le **Palais des Sports** dispose désormais d'un écran géant (14 000 €) et d'une tuyauterie isolée (10 000 €).

Au **Waldeck**, les travaux ont porté sur l'éclairage du tennis couvert (10 000 €), les sanitaires du tennis (10 000 €) et des travaux sanitaires (17 000 €).

39 000 € ont été alloués aux travaux, notamment électriques, réalisés au **gymnase/club house des archers**.

55 000 € ont été investis dans le forage du puits et l'arrosage de la carrière du **centre équestre**.

Divers travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant global de 30 000 € sur l'ensemble des équipements. ■

DANS LES PISCINES ET ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

261 000 € ont été investis dans les équipements aquatiques communautaires.

Principaux travaux réalisés :

- Carrelage à la piscine de l'IIIberg (20 000 €)
- Équipement en moteurs compresseurs à la piscine olympique (90 000 €) et étanchéité de toiture (15 000 €)
- Travaux électriques au centre nautique Aquarhin (15 000 €)
- Compteurs chaleur à la piscine d'Ungersheim (8000 €) et diagnostic chaudière à la piscine Pierre et Marie Curie (8000 €)

775 000 € ont été consacrés à leur fonctionnement.



CHIFFRES CLÉS

259 800 entrées dans les piscines



Activités aquatiques

9 955 participants aux activités aquatiques



17 187 inscrits à l'école de natation



1 482 bébés nageurs et Jardin aquatique



Patinoire

42 441 entrées à la patinoire



CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ALSACE

SAVOIR-NAGER



30 000 passages d'élèves du primaire ont été enregistrés dans les équipements aquatiques communautaires avec le dispositif Savoir nager, mis en place par l'Éducation nationale. Objectif de ce programme : augmenter le nombre d'enfants entrant en 6^e sachant nager. **2 400** heures d'enseignement ont été dispensées entre septembre (reprise post-pandémie) et décembre, à raison de 4 jours d'accueil par semaine.

16 483 nuitées (18 997 en 2020)



57 061 prestations de restauration (+ 1158)



600 demi-journées de mise à disposition des salles de réunion (+ 377) pour **10 678** personnes (**5907** personnes de plus par rapport à 2020 et à la période Covid)

3 720 créneaux sportifs de 2 heures ont été attribués pour **53 364** sportifs qui ont fréquenté les salles de sport

41 athlètes en internat (48 en 2019)



IMSSA
CRYOCENTRE
INSTITUT MÉDICO-SPORTIF SUD ALSACE

38 701 personnes ont fréquenté l'IMSSA.

L'Institut Médico-Sportif Sud Alsace, ouvert en février 2020 au sein du CRSA.

DONS DE VÉLOS AUX ÉTUDIANTS : ÇA ROULE !

En 2021, m2A a collecté près de 150 bicyclettes grâce à son appel aux dons en faveur des étudiants précarisés par la crise sanitaire.

Le principe est simple : donner un vélo dont on n'a plus l'utilité, pour soutenir des étudiants fragilisés par la crise sanitaire. Ce qui permet à la fois aux étudiants de s'équiper à moindre coût, tout en encourageant l'utilisation d'un mode de déplacement écoresponsable.

Initiée par m2A, l'opération regroupe de multiples partenaires. Les habitants de l'agglomération bien sûr, à la source des dons. Puis les communes qui mettent à disposition des lieux de dépôt pour ces vélos en état de marche ou ne nécessitant que des réparations légères. Les associations Repair Café, Les Tisserands d'EBN, Idéonov, Médiacycles et Loisirs Rixheim Vélo ensuite qui remettent en état les bicyclettes ; PotoCyclettes et le CADRes qui donnent aux étudiants des conseils sur l'usage et l'entretien des vélos.

L'Université de Haute Alsace (UHA) offre à chaque étudiant un casque, la MACIF et la Collectivité européenne Alsace (CeA) un cadenas, un dispositif d'éclairage, une sonnette et le marquage antivols des vélos réalisé par Médiacycles à prix coûtant. L'assureur propose aussi des sessions de sensibilisation à la sécurité routière adaptées aux cyclistes.

Quant aux étudiants souhaitant bénéficier d'un don, ils étaient invités à s'inscrire sur le site internet de m2A en septembre, pour une remise de vélos le mois suivant. ■



3 652

C'est le montant, en euros, de la subvention allouée en 2021 par m2A aux associations qui remettent les bicyclettes en état. Cette somme correspond aux frais occasionnés par la remise en état (pièces détachées, main-d'œuvre pour les associations d'insertion) conformément aux dépenses réelles engagées par chaque association.



La remise des 150 vélos aux étudiants a eu lieu dans le cadre de la Semaine de la mobilité 2021.

AMBITION

04

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE
ET DE COOPÉRATION

À BORD DU VACCI'BUS

Il a sillonné le territoire 5 mois durant pour vacciner les plus isolés. Retour à bord du Vacci'Bus m2A, initiative communautaire exceptionnelle qui a marqué les esprits, avec l'un de ses principaux acteurs.



Début 2021, l'épidémie de Covid rythme encore notre quotidien. L'heure est à la vaccination des populations. Mais quid des personnes âgées, isolées, pour lesquelles le centre de vaccination, même le plus proche, reste hors de portée ? Inspirée par l'expérience menée dans la communauté urbaine du Grand Reims, m2A lance la vaccination mobile avec son Vacci'Bus. Ingénieur sécurité pour la Ville de Mulhouse et l'agglomération, André Louis monte à bord.

« À l'époque, cette démarche d'aller vers les personnes n'était pas du tout prise en compte. Alors oser cette action inédite dans une situation d'urgence sanitaire pour que prime la solidarité, ça a vraiment été exceptionnel ! » Le principe : « S'appuyer sur les élus de terrain et leur connaissance fine de leur population, en leur apportant la logistique m2A. » Une démarche « d'aide et de support plutôt que de substitution » qui va très vite montrer sa pertinence.

Expérience inédite et émotions fortes

La gestion du matériel et des vaccins est gérée par la pharmacie centrale du CHRMSA. Un binôme médecin / infirmier, identifié par chaque commune, réalise les injections.

m2A mobilise un bus Soléa avec son chauffeur et un assistant, plus une équipe opérationnelle de 5 personnes : Lucie Merlet, chargée de mission du Conseil de développement au sein de la Direction du Développement intercommunal, assure les relations avec les communes sur ce projet ; André Louis prend la responsabilité logistique et technique de l'opération ; Emmanuel Lefrançois, de la Direction des systèmes d'informations, gère toute la partie informatique du dispositif (notamment pour le lien avec la CPAM et la page Doctolib dédiée). L'équipe peut aussi compter sur Youssef El Bakh, de la Direction Communication, sur un agent « tournant » et sur des vacataires pour l'assistance administrative. « Des collègues de tous les services se sont relayés à nos côtés. Et tous ceux qui se sont mobilisés l'ont fait à 100%. » « L'expérience était pour nous inédite : il a fallu tout inventer, s'adapter constamment. Mais avoir été en capacité de répondre à cette situation exceptionnelle en s'appuyant sur la solidarité, avoir vécu six mois durant cette bienveillance partagée, clairement, c'est une des plus belles expériences de ma vie ! » ■

Du Vacci'Bus m2A au Vacci'Mouv

Le Vacci'Bus m2A a sillonné l'agglomération du 15 mars au 26 juillet 2021. À partir du mois d'août, le dispositif initié par m2A a été relayé par celui, équivalent mais financé par l'Agence Régionale de Santé, de Vacci'Mouv.



FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT RHÉNAN

Découverte du GewerbePark de Breisgau en juillet, présentation des ports de Mulhouse-Rhin en novembre par une délégation allemande : ces échanges transfrontaliers réguliers posent les bases de coopérations économiques futures.

Dix hectares dédiés aux activités économiques, industrielles, commerciales et de service, 2 600 collaborateurs, des espaces naturels sur la moitié des parcelles, des terrains de loisirs sportifs et de détente ouverts aux riverains, un centre de revalorisation des déchets et un parc de panneaux solaires pour assurer les besoins en chauffage et en électricité, plus une position centrale et une bonne desserte multimodale : le GewerbePark de Breisgau a transformé l'ancienne base militaire d'Eschau.

Cet exemple de reconversion réussie était au centre de la visite coorganisée le 28 juillet 2021 par m2A et RegioTriRhena (lire ci-après). Une délégation d'une dizaine de personnes - élus, représentants de la CCI et du réseau économique transfrontalier RegioTriRhena - y a participé. Le 3 novembre, ce sont le président du GewerbePark, Joachim Schuster, également maire de Neuenburg am Rhein, et son directeur qui ont été accueillis à Ottmarsheim, pour une visite des ports de Mulhouse-Rhin et de leurs infrastructures multimodales.

Envisager de nouvelles pistes

L'idée de ces visites est à la fois d'être dans l'échange de bonnes pratiques avec nos voisins suisses et allemands et de s'inspirer des expériences réussies, afin de renforcer notre attractivité auprès des entreprises d'outre-Rhin - explique Martine Moser, cheffe du service Relations internationales et transfrontalières pour m2A et la Ville de Mulhouse.

Dans le cas du GewerbePark, il s'agissait aussi d'échanger sur la possibilité de collaborations futures autour de projets portés par m2A, notamment en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (lire page 20). ■



Fabian Jordan, Président de m2A et Joachim Schuster - Président du GewerbePark de Breisgau et Maire de Neuenburg am Rhein - lors de la visite du GewerbePark de Breisgau



TRAVERSÉE CHALAMPÉ-NEUENBURG : TOP DÉPART POUR LES TRAVAUX

Les travaux de la nouvelle passerelle piétons/vélos entre Chalampé et Neuenburg am-Rhein ont démarré le 7 juin 2021. À l'étude depuis 2017 à l'initiative de m2A, cet élargissement de la voie dédiée aux mobilités douces est entré dans sa phase active.

Réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CeA, la nouvelle liaison permettra aux piétons et aux cyclistes de traverser en toute sécurité la RD 52 de franchir le Grand Canal d'Alsace et le Rhin. Une opération complexe qui s'achèvera à temps pour l'ouverture de la Landesgartenschau (lire ci-après). Budget total : 3,1 M€, avec une contribution de m2A de 195 000 € et un cofinancement issu du programme européen INTERREG sur 2021-2022. ■



L'EURODISTRICT NOUVELLE FORMULE SE DÉPLOIE

Tout au long de l'année 2021, m2A s'est impliquée dans l'installation et le déploiement de l'Eurodistrict Region Freiburg-Centre et Sud Alsace, devenu en 2020 un Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT). m2A participe notamment aux groupes de travail thématiques - sur la culture et l'éducation, la mobilité, le développement économique et la coopération - créés au sein de la structure pour amplifier la coopération transfrontalière entre Freiburg et sa région et les principales intercommunalités du Centre et du Sud Alsace. ■

Des rencontres régulières

m2A est membre de RegioTriRhena depuis 2020. Ce réseau transfrontalier a pour vocation de favoriser la compétitivité économique du sud du Rhin supérieur. Le réseau organise ainsi visites d'entreprises et séminaires sur des sujets liés à l'entrepreneuriat franco-germano-suisse. TriRhena propose chaque année un programme d'activités mettant en présence les acteurs économiques du territoire trinational. En 2021, compte tenu de la situation sanitaire, la visite franco-allemande au GewerbePark de Breisgau et aux ports de Mulhouse-Rhin s'est faite en deux temps : en juillet puis en novembre.

LANDESGARTENSCHAU : LA VITRINE PREND FORME

6 mois de festivités, 27 hectares d'expositions florales et paysagères, un budget de 10 M€ : la Landesgartenschau de Neuenburg am Rhein est une institution outre-Rhin. Pour la première fois, les voisins alsaciens y ont été conviés. D'avril à octobre 2022, l'Alsace y disposera d'un espace dédié pour y présenter l'ensemble de son territoire - une vitrine de choix pour les collectivités du territoire, dont m2A qui a participé à l'élaboration du cahier des charges de cet Espace Alsace coordonné par la CeA. ■

INNOVATIVE RED BRICK CITIES : ÉCHANGES AVEC WINTERTHUR

Créer un réseau de villes européennes, similaires à Mulhouse par leur taille, leur histoire industrielle et leur architecture de briques rouges, pour inventer ensemble un avenir, c'est le principe d'Innovative Red Brick Cities. Une initiative lancée en 2017 par la Société Industrielle de Mulhouse et qui, petit à petit, fédère d'autres villes au sein de l'espace géographique européen. m2A soutient l'initiative et participe aux échanges pour sa mise en place, notamment avec la ville suisse de Winterthur, première collectivité à avoir manifesté sa volonté de rejoindre le réseau. ■



UNE NOUVELLE COMPÉTENCE

Depuis juin 2021, la Direction du Développement intercommunal assure le suivi en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Un sujet que Sophie Dierstein connaît bien pour l'avoir pris en charge lors des attentats de 2015 au sein du cabinet du préfet à Colmar.

La nouvelle « Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance » (ISTSPD) va être élaborée en lien avec tous les maires de l'agglomération, réunis au sein du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. La première plénière annuelle a eu lieu en juin. Des rencontres par secteurs (centre/nord/sud) sont aussi envisagées. 87 000 € ont été consacrés aux actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

À L'ÉCOUTE DU TERRAIN

À la tête de la Direction du Développement intercommunal, Sophie Dierstein a pour mission d'assurer la fluidité des échanges entre services et élus, entre communes et entre agglomération et communes. Portrait.

Sophie Dierstein se souvient très bien de sa prise de poste, le 1^{er} décembre 2020, en pleine épidémie de Covid. « C'était un peu bizarre de faire connaissance avec tous mes nouveaux collègues masqués ! » Depuis, les visages de son équipe comme ceux de ses interlocuteurs - et ils sont nombreux à ce poste - lui sont devenus familiers. Un profil « atypique » dit-elle, passée de la Fonction publique d'État à la Territoriale et « une carrière qui a toujours eu pour fil conducteur la relation avec les élus et avec le territoire ». Du secrétariat général de la sous-préfecture d'Altkirch au cabinet du préfet à Colmar, « mon rôle a toujours été de faire le lien et de répondre aux demandes du terrain ». Ses missions à la tête de la Direction du développement intercommunal visent le même objectif.

À l'écoute du terrain

Cheffe d'orchestre de la DDI, elle supervise le Service du management du risque numérique, qui veille à cet enjeu devenu crucial pour et dans les 37 communes adhérentes. Ses équipes suivent les travaux du Conseil de développement et en particulier ceux du collège des représentants des communes. La Mission Intercommunalité apporte les réponses appropriées à toutes les questions - réglementaires, statutaires mais aussi les « simples » demandes d'information - qui émanent du terrain. Le lancement en octobre 2021 d'une lettre du développement intercommunal, newsletter combinant veille juridique et questions d'actualité, constitue un support d'échange supplémentaire. Qui ne remplace pas l'écoute directe, précise-t-elle, « quand nous faisons le tour des communes membres et allons à la rencontre des maires et des DCS pour écouter leurs demandes et recueillir leurs attentes ». Elle-même suit trois dossiers en particulier : le Projet de territoire post-Fessenheim ; l'accompagnement du transfert de la compétence eau des communes vers m2A et le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE), voté en septembre 2021. Des dossiers qui ont en commun leur transversalité et la nécessité d'une approche avisée. ■

FINANCES : LES CHIFFRES CLÉS



Frédéric SCHIEB
directeur des Finances

Le compte administratif 2021 de Mulhouse Alsace Agglomération s'élève à 236 M€ en dépenses de fonctionnement et à 45 M€ en dépenses d'investissement pour le budget principal.

m2A dispose de 3 budgets annexes :

- pour la gestion des transports urbains.
- pour les réseaux de chaleur et les centrales thermiques.
- pour la Zone d'Activité Économique (ZAE) de Bantzenheim.

Budget Transports urbains

70 M€ pour les dépenses de fonctionnement
21,9 M€ pour les dépenses d'investissement

Budget Chauffage urbain

8,6 M€ en dépenses de fonctionnement
2,2 M€ en dépenses d'investissement

Budget ZAE de Bantzenheim

53 000 € en dépenses de fonctionnement
910 000 € pour l'investissement

Le budget principal

L'essentiel des ressources de la collectivité provient de la fiscalité, des dotations et des subventions.

Les recettes fiscales représentent un total de 150 M€. Elles sont constituées des impôts ménages et autres recettes qui se substituent à l'ancienne taxe professionnelle (111 M€) ; de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (56,7 M€) et de recettes fiscales diverses (2,1 M€).

Les dotations et subventions s'élèvent à 56,6 M€.

Elles comprennent les dotations d'État et les participations de divers partenaires, notamment la CAF (8,3 M€).

LES DÉPENSES COMMUNAUTAIRES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 236 M€.

Les charges de personnel représentent 30 % des dépenses, le reversement de contributions/compensations aux communes 28 %.

Les dépenses d'investissement représentent un peu plus de 45 M€, dont :



PARTAGER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

En 2021, la Direction des services informatiques (DSI) a initié de nouveaux projets pour développer les compétences numériques de l'ensemble des agents de la collectivité.



- La mise en place d'outils numériques pour travailler et communiquer à distance, avec des sessions flash pour prendre en main les outils et des tutoriels sur le télétravail en collaboration avec les ressources humaines.
- Le développement d'un réseau des assistants de direction pour consolider un socle commun de compétences bureautiques avec la création d'un annuaire, l'organisation de rencontres conviviales, la création d'un espace collaboratif, la diffusion d'astuces bureautiques, le déploiement d'un dispositif de formation en ligne pour répondre aux besoins de personnalisation et de flexibilité.



30 agents répartis en 4 unités :
Développement et intégration de logiciels ;
Relation usagers, Infrastructures et réseaux,
Administration.

- Des ateliers pratiques et des parcours de sensibilisation aux risques numériques sur les questions de mots de passe, de phishing (ou hameçonnage) et de données personnelles, menés en collaboration avec le Management du risque numérique.
- Un travail sur l'inclusion numérique, pour aider les agents les plus éloignés du numérique à s'approprier les manipulations de base, avec le développement d'outils de formation (et de médiation avec UHA 4.0) et la constitution d'un groupe de travail transversal.

Un technicien de la DSI a été intégré à l'équipe opérationnelle du Vacc'iBus de mars à juillet 2021, pour assurer la bonne marche du matériel informatique et accompagner les différents acteurs aux usages des outils numériques (lire page 66).

DES EXPERTS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Sans eux, on s'orienterait
moins bien dans l'agglomération !

Noms de rues, adresses, plans de communes, cartographie des réseaux de chaleur : les 17 agents du Service Informations Géographiques (SIG) géomètres, topographes, géomaticiens et spécialistes des systèmes d'informations géographiques collectent et traitent une somme de données qui, une fois numérisées, sont mises à disposition des services, des communes membres et du public.

En 2021, le service a, par exemple, intégré l'ensemble des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes m2A au portail internet dédié. Il a fourni aux communes des données des propriétés et propriétaires pour alimenter le Guichet numérique des autorisations d'urbanisme ; réalisé les documents d'arpentage des zones d'activités Hohmatten, Amélie, Aire de la Thur, DMC et aire d'accueil des gens du voyage à Rixheim.

C'est aussi sur la base de ces relevés topographiques que les futures pistes cyclables entre Staffelfelden et Wittelsheim, à Sausheim et à Wittelsheim sont en route et qu'un relais d'assistantes maternelles à Wittenheim verra le jour sur le site de l'école Plein-Ciel.



LE SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE PRÉSENT À ADN BUSINESS

Le droit en soutien aux affaires. Parce que le business s'appuie aussi sur le droit, le service Affaires Juridiques et commande publique a participé aux rencontres d'affaires #ADN Business organisées le 7 septembre 2021 au Parc Expo de Mulhouse.

Composé de 14 agents, le service travaille en lien avec les référents des différents services pour assurer le conseil juridique de la collectivité et le respect des règles dans la passation de marchés publics. Il gère aussi la protection juridique des agents et suit les éventuels contentieux.





m2A, territoire de tous les possibles

MULHOUSE-ALSACE.FR



M. le Président : Nous avons maintenant la présentation du rapport d'activité 2021 de notre agglomération par Pierre LOGEL.

M. LOGEL : Merci, M. le Président, chers collègues. J'ai le plaisir de vous présenter ce rapport d'activité pour l'exercice 2021 que vous avez tous reçu avec la liasse. Les compétences les plus importantes sont remarquablement rapportées comme la première ambition, la nouvelle donne environnementale par l'intermédiaire de la lutte contre le réchauffement climatique, la tendance vers une autonomie énergétique, la réduction des déchets ainsi que la valorisation de notre patrimoine local des biodiversités. Enfin, l'acquisition de nouveaux bus biogaz pour notre réseau de transport. La deuxième ambition, la volonté de rester un territoire d'accueil dynamique sous la forme de renforcement des liens entre l'emploi et la formation avec également l'affirmation que m2A est un territoire d'enseignement supérieur et de formation, le soutien et l'accompagnement de l'activité physique avec l'obtention du label Centre de Préparation des Jeux 2024 et enfin l'accroissement de la notoriété touristique de l'agglomération avec le musée national de l'automobile et le jardin botanique et zoologique. La troisième ambition, un territoire solidaire au service des habitants avec le périscolaire et son million de repas en parfaite collaboration avec les communes, la petite enfance, la gestion des équipements sportifs comme les piscines, le palais des sports, le centre sportif régional. Enfin, quatrième et dernière ambition, un territoire d'équilibre et de coopération avec l'opération Vacci'bus qui a eu un très grand succès parmi nos aînés avec 3 600 vaccinations. Une collaboration étroite avec l'Eurodistrict. Enfin, le rapport financier met également en avant les finances de m2A avec 236 M€ de fonctionnement et 45 M€ d'investissements. En conclusion, je voudrais féliciter et remercier l'ensemble des agents de notre Agglomération pour leur engagement quotidien, mais aussi et surtout le service communication avec lequel je travaille et qui est dirigé par Thomas De GRUTTOLA pour son remarquable travail tout au long de l'année. Merci à vous.

M. Le Président : Merci beaucoup, Pierre. Pas d'intervention ? Là, il est juste proposé de prendre acte du rapport d'activité, je vous en remercie.

Le Conseil d'agglomération prend acte de la présente communication.

11 REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU SEIN DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ENSISHEIM, BOLLWILLER ET ENVIRONS (3412/5.3.3/882C)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et en application des dispositions de l'article L5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est substituée aux communes membres au sein des syndicats intercommunaux d'eau potable ou d'assainissement à cheval sur au moins deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ses représentants ont été désignés par délibération du Conseil d'agglomération en date du 18 juillet 2020 modifiée lors du CA du 31 mai 2021.

Suite à la démission de M. Stéphane FOMHOLTZ du conseil municipal de Bollwiller, représentant de m2A au sein du syndicat Ensisheim, Bollwiller et environs au titre de la compétence eau, il appartient à m2A de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération procède à la désignation de M. Bertrand MORGENTHALER pour remplacer M. FOMHOLTZ :

Compétence Eau	
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Ensisheim, Bollwiller et environs (EBE).	Issus des Conseils municipaux de : -BOLLWILLER : Jean-Paul JULIEN Richard FUCHS Stéphane FOMHOLTZ M. Bertrand MORGENTHALER -FELDKIRCH : Jean TOME Claire ROST -PULVERSHEIM : Christophe TORANELLI Marie-Claire FOEHRENBACHER Karine DEPP -UNGERSHEIM : Lionel FEDERLEN Philippe LAVE Marc GRISS

M. le Président : En point 11, il s'agit du remplacement d'un représentant de notre agglomération au sein du syndicat d'adduction d'eau potable Ensisheim, Bollwiller environs. Si vous en êtes d'accord, il n'est pas nécessaire de procéder à vote secret, à moins que quelqu'un ne le veuille ? Je vous remercie beaucoup. Et donc suite à la démission de M. Stéphane FOMHOLTZ du Conseil municipal de Bollwiller, il appartient à m2A de procéder à son remplacement et on vous propose de désigner M. Bertrand MORGENTHALER, également élu de Bollwiller pour remplacer M. FOMHOLTZ. Est-ce que quelqu'un est contre ? Quelqu'un s'abstient ?

Pour : 85 + 10 procurations.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

12 POLITIQUE DE L'HABITAT : EVOLUTION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'AGGLOMERATION EN FAVEUR DES COPROPRIETES (535/5.7.9/870C)

1- Contexte de l'intervention en faveur des copropriétés

Le territoire de l'agglomération mulhousienne est confronté depuis plusieurs années à des situations de copropriétés en difficulté :

- Copropriétés fragiles : classification énergétique médiocre (comprise entre D et G), taux d'impayés du budget annuel voté compris entre 8 et 25 %, fonctionnement sain en terme de gestion ;
- Copropriétés dégradées : taux d'impayés supérieur à 25 %, ensemble de dysfonctionnements (gouvernance, état du bâti, situation financière, etc.), facteurs extérieurs (environnement, marché immobilier, contexte urbain).

Des dispositifs d'aides et de prévention ont été déployés sur le territoire de l'agglomération pour accompagner les copropriétés afin d'améliorer leur situation et enrayer le processus de déqualification :

- Entre 2014 et 2017 : dispositif de Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) : cet outil a été porté par le Département, il permet d'accompagner les copropriétés pour éviter l'accentuation de leurs difficultés
→ financement ANAH à 50 % et a concerné 7 copropriétés de Mulhouse Alsace Agglomération (communes de Didenheim, Illzach, Mulhouse et Wittenheim).
- Entre 2015 et 2018 : dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC – financement ANAH à 50 %) : cet outil a été déployé via l'AURM. L'objectif était d'améliorer la connaissance du parc de logements en copropriété, de développer des fonctions de veille. Un panel de 54 copropriétés a été suivi sur les communes d'Illzach, de Kingersheim, Mulhouse et Riedisheim.
- Entre 2018 et 2022 : Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux, Louer Mieux » : il s'agit d'un dispositif d'animation et d'aide aux travaux porté par l'Agglomération, mis en place depuis une dizaine d'années. Le nouveau programme intègre l'aide ANAH en faveur des copropriétés fragiles – volet énergétique (financement ANAH 25 % du coût + 1.500 € par logement) avec un objectif de 400 logements par an (animation : ADIL 68).
- 2018 : étude pré-opérationnelle, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération et réalisée par Soliha Alsace : 13 copropriétés fragiles ont été identifiées à l'échelle de l'agglomération, notamment grâce au POPAC. Pour ces copropriétés, l'objectif était d'avoir un diagnostic complet sur les volets technique/énergie, gestion/fonctionnement et occupation sociale : 13 copropriétés étudiées réparties sur 3 communes (Illzach, Mulhouse, Wittenheim).

Les copropriétés accompagnées dans les dispositifs mentionnés ci-après sont issues du repérage effectué depuis 2014.

Sur le périmètre de l'Agglomération, après la phase d'étude pré-opérationnelle pilotée par Mulhouse Alsace Agglomération en lien avec Illzach, Mulhouse et Wittenheim, les dispositifs suivants ont été déployés et sont actuellement en cours :

- Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) : 2 dispositifs sous MOA m2A
 - à l'échelle m2A : 7 copropriétés accompagnées à Illzach et Mulhouse ;
 - Tour de l'Europe à Mulhouse/programme spécifique.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat - copropriétés dégradées (OPAH CD) : 2 dispositifs sous MOA des Villes
 - Copropriété Construire à Illzach ;
 - Copropriétés Le Murat et Dunkerque / Saint Malo à Mulhouse ;
 - Ces copropriétés sont caractérisées par des besoins de travaux notamment énergétiques impactant fortement les charges énergétiques, des taux d'impayés élevés mais des copropriétaires investis dans les copropriétés avec notamment une volonté de faire des travaux.
- Plans de sauvegarde : 5 dispositifs sous MOA des Villes
 - à Mulhouse :
 - Coteaux : copropriétés Peupliers Camus, Delacroix ;
 - Péricentre : copropriété Le Diamant Noir ;
 - à Wittenheim : copropriétés La Foret 1 et 2.
 - La situation de ces copropriétés est caractérisée par des impayés élevés, une augmentation constante des dépenses et des dettes, des ménages majoritairement modestes voir très modestes, des besoins de travaux urgents de mise en sécurité, des dysfonctionnements dans les instances de gestion.

Dans le cadre des OPAH et plans de sauvegarde, l'accompagnement proposé s'effectue à deux titres :

- une ingénierie dédiée à l'accompagnement de chaque copropriété pour traiter les problématiques de gestion, fonctionnement, accompagnement social, appui aux travaux, etc. ;
- des aides spécifiques versées à la copropriété pour la réalisation des travaux en parties communes.

Lors de la définition de la compétence Habitat fin 2018, il a été arrêté que les communes assureraient le pilotage opérationnel des OPAH et Plans de Sauvegarde. L'Agglomération est maître d'ouvrage des dispositifs POPAC et intervient en complément des communes au titre de sa politique volontariste en faveur de l'habitat.

2- La politique volontariste de l'Agglomération en faveur des copropriétés

a) Intervention pour les copropriétés dégradées

Lors du conseil communautaire du 21 septembre 2020 (délibération n°88C), l'Agglomération a acté un premier niveau d'intervention en faveur des copropriétés dégradées faisant l'objet d'un dispositif d'accompagnement spécifique, à savoir :

- Pour les copropriétés en OPAH - copropriétés dégradées :

- Intervention financière de Mulhouse Alsace Agglomération de 10 % du montant HT des travaux de rénovation. Il s'agit d'une aide collective versée au syndicat des copropriétaires et qui permet de mobiliser le « x+x » de l'ANAH, soit 10 % de subvention en plus de l'ANAH.

- Pour les copropriétés en plan de sauvegarde :

- Une intervention de Mulhouse Alsace Agglomération à hauteur de 10 % des seuls travaux d'urgence, plafonné à 100.000 € par copropriété. Cette intervention correspond à la prise en charge totale ou partielle de la TVA et est versée au syndicat des copropriétaires.

b) Intervention pour les copropriétés fragiles

Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2020 (délibération n°184C), l'Agglomération a acté la mise en œuvre d'un POPAC avec pour objectif d'accompagner 10 copropriétés par an dont 7 ont déjà été identifiées lors de l'étude pré-opérationnelle en 2018 à Illzach et Mulhouse.

En complément de ce premier POPAC, et au regard des difficultés de la copropriété « Tour de l'Europe », l'Agglomération a validé, lors du conseil communautaire du 28 mars 2022 (délibération n°630C), la mise en œuvre d'un POPAC spécifique à cette copropriété.

Dans le cadre de ces deux dispositifs, la participation de Mulhouse Alsace Agglomération consiste à la prise en charge des frais d'ingénierie en tant que maître d'ouvrage. Les deux dispositifs représentent un coût annuel d'environ 163 000 € au total.

c) Mise à disposition d'une ingénierie pour accompagner les communes

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de ces projets, le service habitat (chargée de mission de copropriétés) les accompagne (rédaction des cahiers des charges et des conventions, accompagnement au lancement et au suivi des dispositifs).

La liste des copropriétés accompagnées est présentée en annexe 1.

3- Evolutions proposées

a) Pour les copropriétés en plan de sauvegarde

En septembre 2020, l'Agglomération ne s'était pas positionnée sur une aide aux travaux de rénovation (hors travaux d'urgence) pour les copropriétés faisant

l'objet d'un plan de sauvegarde. Les dispositifs en étaient à leur démarrage et les plans de financement prévisionnels pour les travaux n'étaient pas connus.

Pour chaque copropriété identifiée en plan de sauvegarde, l'accompagnement a débuté. Il convient à présent de se positionner sur une intervention éventuelle de l'Agglomération pour ces copropriétés.

Ainsi, il est proposé une intervention financière de Mulhouse Alsace Agglomération de 5 % du montant HT des travaux de rénovation plafonné à 100 000 € par copropriété. Il s'agirait d'une aide collective versée au syndicat des copropriétaires et qui permettrait de mobiliser le « x+x » de l'ANAH, soit 5 % de subvention en plus de l'ANAH.

Au regard des besoins de travaux, l'aide de Mulhouse Alsace Agglomération pour les copropriétés en plan de sauvegarde est estimée à 250 000 € environ sur la durée de la PPI.

b) Pour l'ensemble des copropriétés en OPAH CD et plans de sauvegarde (hors travaux d'urgence)

Il vous est proposé que la participation de Mulhouse Alsace Agglomération pour le financement des travaux de rénovation, pour les copropriétés en OPAH CD ou en plan de sauvegarde soit conditionnée à la participation similaire de la collectivité maître d'ouvrage, à savoir les communes (principe similaire du « x+x » de l'Anah).

Taux de financement prévisionnel :

Plan de sauvegarde	OPAH CD
Anah – droit commun : 50 %	Anah – droit commun : 35 %
Mulhouse Alsace Agglomération : 5 %	Mulhouse Alsace Agglomération : 10 %
Commune : 5 %	Commune : 10 %
Anah – X+X : 10 %	Anah – X+X : 20 %
Total : 70 %	Total : 75 %

Ces évolutions s'inscrivent dans le respect de la PPI de Mulhouse Alsace Agglomération.

Les crédits seront inscrits au budget :

Chapitre 204 – article 20422 - fonction 70
LC 25129 – SUBVENTION ACCOMPAGNEMENT COPRO DEGRADEES
Service gestionnaire : 535

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les évolutions proposées pour l'intervention financière de Mulhouse Alsace Agglomération en faveur des travaux pour les copropriétés : attribution d'une subvention de 5 % et 10 % du montant des travaux respectivement en Plan de Sauvegarde et en OPAH ;
- autorise le Président ou son Vice-Président délégué à formaliser et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces aides.

PJ : tableau de synthèse avec l'ensemble des copropriétés accompagnées à l'échelle de l'agglomération (OPAH CD, POPAC, plans de sauvegarde)



Liste des copropriétés accompagnées à l'échelle de l'Agglomération

Copropriétés	Communes	Nombre de logements	Dispositif	Durée du dispositif	Date de démarrage	Maître d'ouvrage	Plan initiative copropriétés
Construire	Illzach	57	OPAH CD	5 ans	Juillet 2021	Ville d'Ilzach	Régional
Dunkerque Saint-Malo Le Murat	Mulhouse	64 19	OPAH CD	5 ans	Juillet 2021	Ville de Mulhouse	Régional
Peupliers Camus	Mulhouse	150	Plan de sauvegarde	5 ans	Mars 2021	Ville de Mulhouse	National
Eugène Delacroix	Mulhouse	100	Plan de sauvegarde	5 ans	Octobre 2021	Ville de Mulhouse	National
La Forêt 1	Wittenheim	102	Plan de sauvegarde	5 ans	Phase élaboration	Ville de Wittenheim	Régional
La Forêt 2	Wittenheim	102	Plan de sauvegarde	5 ans	Phase élaboration	Ville de Wittenheim	Régional
Le Diamant Noir	Mulhouse	120	Plan de sauvegarde	5 ans	Phase élaboration	Ville de Mulhouse	Régional
Les Fleurs J	Ilzach	20					
Les Fleurs K	Ilzach	50					
Les Fleurs L	Ilzach	42					
Les Fleurs HIQ	Ilzach	140	POPAC	3 ans	Juillet 2021	m2A	Suivi régional pour certaines copropriétés
Gunsbach	Mulhouse	80					
Pfastatt 1	Mulhouse	24					
Bel Air G2	Mulhouse	30					
Tour de l'Europe	Mulhouse	141	POPAC	3 ans	Pas encore démarré	m2A	Régional

OPAH CD : opération programmée d'amélioration de l'habitat - copropriétés dégradées
POPAC : programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés

M. le Président : Habitat, Logement, évolution de la politique publique de l'Agglomération en faveur des copropriétés. Vous le savez que notre Agglomération est confrontée à des situations de copropriétés en difficulté. Différents dispositifs d'aide et de prévention ont été déployés, mais je vais laisser tout de suite la parole à Vincent HAGENBACH.

M. HAGENBACH : Merci, M. le Président. Je pense qu'avec tout ce que nous avons entendu ce soir, qu'il s'agisse de développement durable, d'attractivité économique, de finances, je crois que nous sommes en plein dans le sujet quand nous parlons d'habitat, a fortiori lorsqu'on parle de copropriétés. Je crois que je vous l'ai déjà dit x fois, mais je pense qu'aujourd'hui, un territoire comme le nôtre ne peut pas avoir l'ambition d'une attractivité économique si en parallèle de cela, il ne propose pas des logements décents à ses concitoyens.

Cette politique de m2A en termes d'habitat privé s'inscrit en parallèle de celle que nous appliquons sur l'habitat social bien évidemment, et je crois qu'il faut juste que nous ayons tous une prise de conscience que nombre des propriétaires dont nous allons parler pendant ce sujet de ce soir seraient tout d'abord éligibles aux logements locatifs sociaux. Et que toute la problématique, aussi bien de copropriétés que celles en parallèle du logement social induit quand même une chose, ce sont des emplois qui sont non délocalisables. Alors, il y a des enjeux en termes de contexte, nous avons des enjeux qui sont à la fois nationaux et locaux. Au niveau national, deux facteurs majeurs qui justifient l'intervention en faveur des copropriétés, l'impérieuse nécessité de travaux énergétiques bien évidemment, a fortiori sur toutes les copropriétés qui sont datées des années 1950 à 1980, voire 1990 où la problématique énergétique n'était pas celle d'aujourd'hui. Et on parlait de COP27 tout à l'heure, bien évidemment, on s'inscrit parfaitement dans cet objectif-là, à savoir améliorer toutes les copropriétés qui se retrouvent dans des situations de G, F ou E, voire même du D, pour voir enfin sortir à la fois la problématique des gaz à effet de serre, et bien évidemment les problématiques financières qui sont induites et des enjeux sociaux, c'est exactement ce que je viens de vous expliquer. Au niveau local, nous avons un territoire qui est confronté à de nombreuses situations de copropriétés qui sont en difficulté. Je rappelle également qu'il y a, durant de nombreuses années, eu une politique nationale qui souhaitait faire de notre pays un pays de propriétaires, le prêt à taux zéro est un exemple de cette démarche. Mais on voit bien aujourd'hui que nombreux de ces propriétaires ne sont pas en capacité d'assumer les lendemains, les charges et tout ce qui s'en suit.

Qu'avons-nous fait sur le territoire de m2A depuis 2015 ? Il y a eu la mise en place d'un VOC, alors, je vais utiliser pas mal d'acronymes, mais je vais essayer de rappeler à quoi elles correspondent durant l'intervention, qui correspond à une Veille et à une observation des copropriétés. Ça a été déployé durant trois ans à partir de 2015 et c'est ainsi que 54 copropriétés ont pu être suivies. Il faut savoir que c'est un travail qui a été fait par l'AURM et qui à chaque fois s'est inscrit sur des copropriétés de plus de 50 logements. Donc ça signifie que le travail principal a été fait sur des copropriétés importantes plus ou moins, mais bien évidemment, nous pouvons rencontrer le même type de situation sur des copropriétés de logements avec un nombre de logements plus bas. Ensuite, il y a eu la mise en place un POPAC qui est donc un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés, qui a été porté dans un premier temps par le Département entre 2014 et 2017 et qui a notamment

intégré à un travail sur sept copropriétés de m2A qui ont été accompagnées. Et je pense notamment à celle que vous connaissez probablement tous, qui est la copropriété Idée à Didenheim qui est une magnifique réussite quand on se souvient de ce qu'elle était avant et de ce qu'elle est aujourd'hui, tout en n'oubliant pas que les difficultés sociales restent toujours présentes et que bien évidemment, le résultat reste particulièrement fragile.

Il y a eu donc des accompagnements qui ont été réalisés sur les communes de Didenheim, Illzach, Mulhouse et Wittenheim et en tout, ce sont quand même grâce à ce POPAC, 243 logements qui ont pu être accompagnés. Depuis 2018, il y avait d'autres dispositifs de soutien qui ont pu être présentés de manière générale, un PIG, Jean-Philippe, tu parlais du PIG tout à l'heure. Il faut savoir que si le PIG aujourd'hui, on hésite à le poursuivre, c'est parce qu'il y a d'autres process qui sont en place et qui peuvent être plus faciles à mettre en place, notamment je pense à la « Ma prime Renov' » et ce genre de choses qui sont aujourd'hui peut-être plus faciles d'accès que le PIG. On se pose la question du maintien parce qu'en fait, ça nécessite de la main-d'œuvre, du personnel et ça actuellement, avec la délégation de type 3 de l'aide à la pierre que l'État nous a redonnée depuis le 1^{er} janvier, c'est quelque chose qui est compliqué. Mais on réfléchit à maintenir plus ou moins le PIG, mais ça fait quand même de la redite par rapport à toutes les possibilités qu'ont aujourd'hui les gens. Donc, il y a un dispositif d'aide à des travaux qui est porté par m2A, en partenariat avec l'État, c'était le PIG « Habitat Mieux pour Louer Mieux ». Son objectif est la rénovation énergétique de 400 logements par an en copropriétés fragiles.

Je crois qu'on n'a pas cessé de parler depuis ce soir des problématiques, aussi bien énergétiques et sociales. On est en plein dedans. À côté de ça, il y a une prise en charge spécifique avec des études pré opérationnelles réalisées en 2018, 13 copropriétés ont été identifiées à l'échelle de l'agglomération. Elles se situent principalement sur Illzach, Mulhouse et Wittenheim. Et dans l'annexe qui a été transmise avec la liasse, vous avez la totalité de ses copropriétés qui sont suivies. Dans ce contexte ce qui est intéressant pour essayer de vulgariser un minimum la problématique du logement, ce sont les termes qu'on utilise. On a différentes interventions qui sont possibles. De la moins grave à la plus grave, aux interventions les plus graves, le POPAC, le PIG sur les copropriétés fragiles, les OPAH sur les copropriétés dégradées ainsi que le plan de sauvegarde. Ensuite, on est sur des états de carence, une appropriation publique qui peuvent être mis en place. C'est vrai que nous travaillons principalement sur les trois premiers. Les deux suivants sont quand même assez exceptionnels.

Ensuite, vous avez la liste des copropriétés sur lesquelles nous intervenons actuellement. Il y a donc, en termes de POPAC, cinq copropriétés, sachant que le premier groupe est un POPAC qui a été lancé en une fois et donc là-dessus, nous intervenons principalement sur de l'ingénierie et il n'y a pas d'aide qui est réalisée aux travaux. La tour de l'Europe est rentrée dans un POPAC tout récemment, nous l'avons validé, si je ne me trompe pas, lors d'un CA au printemps, mars ou avril. En OPAH, nous sommes sur deux communes : Illzach, la copropriété Construire et Mulhouse, Dunkerque, Saint-Malo et le Murat, là également, c'est de l'aide à l'ingénierie, mais en parallèle de l'aide aux travaux. Enfin, les plans de sauvegarde, il y a à ce niveau-là, principalement sur Mulhouse, Coteaux, Peupliers, Camus, Delacroix, Diamant noir et forêt à Wittenheim avec là encore, de l'aide à l'ingénierie et d'aide aux travaux. Je tiens

à préciser que l'aide aux travaux qui est apportée là – et on va y revenir un petit peu plus dans le détail – est inscrit au PPI de m2A et il s'agit de 1 M€ sur la durée. Je tiens juste à rappeler le travail qui est réalisé ne peut être réalisé que si les AG correspondantes au syndic de ces copropriétés valident la démarche bien évidemment. Et donc, quand on prend, je vais mettre un exemple sur lequel nous avons pas mal échangé ce matin, lors de la conférence de presse notamment avec le Maire de Wittenheim, Antoine, Forêt 1 et 2, aujourd'hui nous avons des copropriétaires et des syndics qui sont particulièrement motivés. Bien souvent un nombre de propriétaires occupant qui est une priorité également si les gens sont eux-mêmes investis dans leur propre logement, c'est beaucoup plus simple et on arrive à faire avancer véritablement cette copropriété. Ça a été le cas en 2019, me semble-t-il, si ma mémoire est bonne, sur le chauffage puisque ces gens n'avaient plus d'eau chaude ni de chauffage pendant un certain temps. Et un travail parallèle de l'État et de m2A a permis de remettre en état la totalité des réseaux d'eau chaude pour que les gens puissent passer des hivers normaux comme tout le monde peut l'attendre. Et donc, ça a été un investissement relativement conséquent puisque m2A y a mis 280-300 000 € pour payer simplement la différence de la TVA sur la chaudière, sachant que les 90 % restants ont été pris en charge par l'ANAH, par l'Etat. Alors, les premiers niveaux d'intervention qui ont été validés lors des CA du 21 septembre 2020, 14 décembre 2020 et du 28 mars 2022 sont les suivants : une intervention sur les copropriétés dégradées avec pour les copropriétés en OPAH, une prise en charge de 10 % du montant hors taxes des travaux. Il faut savoir que ça permet toujours ce genre de prises en charge, un effet de levier c'est-à-dire que si la collectivité apporte 10 %, l'ANAH rapporte 10 % supplémentaire, ce qui est quand même tout à fait conséquent. Pour les copropriétés en plan de sauvegarde, il s'agit de 10 % sur les seuls travaux d'urgence et nous souhaitons plafonner – c'est ce qui a été validé – à 100 000 € par copropriété. Donc la situation que nous avons connue sur le chauffage par exemple, de La forêt était exceptionnelle, parce qu'il n'y avait pas encore la mise en place d'un cadre plus contraint, ce qui permettra d'intervenir sur plus de copropriétés.

Enfin, sur les copropriétés fragiles, il y a eu la mise en œuvre de deux POPAC, c'est ce que je vous ai expliqué. C'était le premier lot de quatre copropriétés et le deuxième POPAC, sur la tour de l'Europe. Et on a une ingénierie également pour accompagner les communes et là, je tiens à remercier également comme l'a fait Pierre, nos services parce que je peux vous dire que sont particulièrement dévouées. Nous avons une chargée de mission qui est Sophie DA FIES avec Benoît LOOS, c'est tout le service, ils ne sont pas très nombreux et je peux vous dire qu'ils font un travail qui est absolument remarquable dans ce domaine-là et dans un domaine qui est très difficile. Les évolutions qu'on vous propose sont des évolutions pour les copropriétés en plan de sauvegarde, c'est une intervention financière à hauteur de 5 % du montant hors taxes des travaux avec un plafond à 100 000 €. C'est surtout pour permettre par ce biais d'obtenir l'effet levier de l'ANAH. Il faut savoir que pour cinq copropriétés qui sont dans les plans de sauvegarde donc, 574 logements, il y a 250 000 € qui sont inscrits au PPI, ce qui signifie une participation de l'ordre de 435 € par logement. En termes d'OPAH et en plan de sauvegarde, on propose une participation de m2A conditionnée à la participation similaire de la collectivité maître d'ouvrage qui est souvent la commune. Et donc, vous avez un tableau qui résume un petit peu la situation pour le plan de sauvegarde. C'est l'exemple que nous avons encore une fois sur Forêt 1 et 2, je le cite parce que c'est un exemple sur lequel nous travaillons

actuellement par le biais de COPILs qui sont organisés par les services de l'État. Et donc là, il y a une participation de l'ANAH en termes de droit commun, 50 %. Vu que m2A interviendrait à hauteur de 5 %, la commune interviendrait également à hauteur de 5 %, ce qui donnerait un effet levier supplémentaire de l'ANAH de 10 %, ce qui signifie que pour la réalisation des travaux à ce niveau-là, on peut espérer une participation globale des collectivités de 70 %. Il faut reconnaître que malgré la participation à 70 %, les 30 % restants, ça reste difficile parce que nous sommes véritablement confrontés à des foyers, à des ménages qui, comme je vous l'expliquais, sont souvent éligibles à du logement social et donc, ça reste compliqué. C'est pour ça que nous avons continué à travailler, notamment auprès d'autres collectivités, qu'il s'agisse de la collectivité européenne d'Alsace et/ou du Grand Est, de la région Grand Est. Pourquoi ? Parce qu'en fait, ces deux collectivités-là n'interviendront pas forcément directement sur une aide massive là-dessus, mais peuvent sur des éléments de niche, de la réhabilitation énergétique ou d'autres, intervenir, ce qui peut faire monter un petit peu le taux de participation.

En termes d'OPAH, on est sur les mêmes réflexions, avec simplement une participation de l'ANAH initiale qui est moins importante, qui est à 35 %. m2A serait à 10 %, la commune à 10 %, ce qui permettrait d'obtenir un effet de levier également de 20 %, ce qui amène tout de même à une participation de 75 %. Et l'ensemble des montants dont on parle sont bien sûr – j'insiste là-dessus – inscrits au PPI de m2A et je crois que ça représente vraiment un montant global de participation de l'ordre de 1 M€. Voilà.

M. le Président : Merci beaucoup, Vincent. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 83 + 11 procurations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

13 FORUM DU BAILLEUR SOLIDAIRE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SON ORGANISATION (535/7.5.6/871C)

Le « forum du bailleur solidaire » est un évènement organisé par la DDETSPP (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) et qui a eu lieu le samedi 1^{er} octobre 2022. La DDETSPP a financé l'association ALEOS pour coordonner la mise en œuvre opérationnelle de ce projet et plusieurs acteurs y ont participé : Mulhouse Alsace Agglomération, la DDT, l'ADIL, la CAF, la CEA, Action Logement, les deux AIVS, etc.

Des stands et des conférences ont été organisés, présentant toutes les étapes à suivre pour un investisseur (propriétaire privé) du moment où il a le projet d'achat d'un bien jusqu'au moment où il souhaite le mettre en location : le conseil à l'investissement, les aides aux travaux, la lutte contre les passoires

thermiques, la sécurisation du rapport locatif, l'accompagnement social proposé dans le cadre de l'intermédiation locative...

Ce forum répond pleinement aux objectifs du Programme Local de l'habitat (PLH), porté par Mulhouse Alsace Agglomération pour le territoire, notamment afin d'accroître la qualité du parc de logements existants pour le rendre plus attractif. A ce titre, l'agglomération s'est beaucoup investie dans la rénovation du parc de logements ancien en mobilisant l'arsenal des dispositifs (ORI, OPAH, FIG...).

La transition énergétique pour le territoire est aujourd'hui une nécessité notamment dans le domaine de l'habitat.

Pour faire face à la crise énergétique, des mesures concrètes doivent être prises : consommer moins d'énergie au quotidien, mais aussi accélérer la rénovation énergétique du parc privé. Dans ce sens, Mulhouse Alsace Agglomération soutient notamment les foyers modestes et très modestes, propriétaires d'un bien sur le territoire, en abondant les aides de l'ANAH pour des travaux d'isolation thermique et permettant un gain énergétique important (entre 35 % et 50 %)

Aussi, il vous est proposé que l'agglomération participe au financement de cette opération de « FORUM DU BAILLEUR SOLIDAIRE » à hauteur de 1 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget :

Chapitre 204 – article 20422- fonction 70	
LC 15429 - SUBV EQUPT LOGT SOCIAL PRIVES	1 000 €
Service gestionnaire : 535	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le versement d'une subvention de 1 000 € à destination de ALEOS pour l'organisation du forum du bailleur solidaire ;
- autorise le Président ou son Vice-Président délégué à formaliser et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces aides.

M. le Président : Nous pouvons immédiatement passer au point 13. Il s'agit du forum des bailleurs solidaires et c'est Fabienne ZELLER qui prend la parole.

Mme ZELLER : Voilà, c'est la continuité par rapport à ce qu'a dit Vincent. Il y a eu un forum du bailleur solidaire qui a été organisé au mois d'octobre par la DDETSPP, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et de la Protection des Populations. C'est l'association ALEOS qui a coordonné cette mise en œuvre opérationnelle et plusieurs opérateurs ont participé dont m2A, l'ALME, le Département, ..., je ne vais pas citer l'ensemble des participants. Des stands et des conférences ont été organisés présentant toutes les étapes à suivre pour un investisseur, du moment où il a le projet d'achat d'un bien jusqu'au moment où il souhaite le mettre en location. Le conseil à l'investissement, les aides aux travaux, la lutte contre les passoires thermiques, la sécurisation du rapport locatif, l'accompagnement social proposé dans le cadre

de l'intermédiation locative. C'était le but de ce forum et m2A participera aux finances si vous voulez bien voter à hauteur de 1 000 €.

M. le Président : Merci, Fabienne. Naturellement, Loïc RICHARD qui se déporte en sa qualité de directeur d'ALEOS de cette délibération. Pour les autres, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Pour : 80 + 10 procurations.

Ne prennent pas part au vote (4) : M. BEHE, Mme CORNEILLE (représentée par Mme MOTTE), Mme JENN et M. RICHARD.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

14 CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2^{ème} PHASE 2022 (131/7.5.6/868C)

Deux priorités principales dans l'appel à initiatives ont été mises en avant pour la programmation 2022 :

- L'emploi et en particulier l'accompagnement des jeunes (et notamment les jeunes diplômés). Seules les actions élaborées en partenariat avec la Mission Locale (pour les publics 16/25 ans) et Pôle Emploi (pour les autres publics) pourront faire l'objet d'un financement.
- La lutte contre le décrochage scolaire pour les collégiens en vue d'une insertion socio-professionnelle.

En dehors de ces champs prioritaires et dans le cadre des enveloppes disponibles, d'autres projets pourront être étudiés s'ils répondent de façon innovante aux enjeux de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de santé et s'ils concernent plusieurs quartiers prioritaires de l'agglomération ou majoritairement la population issue de ces quartiers. Les champs relevant de l'économie sociale et solidaire ou de la thématique santé/bien-être, dans ce cadre, feront l'objet d'un examen prioritaire.

Ces priorités ont été définies conjointement avec l'Etat, cosignataire du Contrat de Ville.

Cette délibération présente 7 actions dont 2 nouvelles.

1. Développement économique/emploi/insertion

La vocation de l'association ADIE est l'accompagnement des petits entrepreneurs locaux. Elle propose une intervention différenciée auprès d'entreprises des quartiers prioritaires via la création de formations à destination des commerçants des quartiers autour de la valorisation de leur boutique. Elle souhaite également organiser un Marché des créateurs d'entreprise issues des quartiers de l'agglomération pour mettre en lumière ces créateurs et créatrices, qui ont créé

leur propre emploi en créant leur activité. Pour cela, il est proposé d'attribuer une subvention de 5000 €.

L'association France Active Alsace porte le dispositif CitéLab entièrement dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers Politique de la Ville depuis 2021. Depuis janvier 2022, 55 nouveaux porteurs de projet ont été accompagnés par CitéLab sur le territoire concerné de l'agglomération et il est envisagé de toucher 30 à 40 nouveaux porteurs/porteuses de projet, futurs créateurs d'entreprises habitants des quartiers prioritaires d'ici la fin de l'année. Ce dispositif consiste à aller vers les publics via une présence régulière dans les quartiers et un rapprochement avec les divers acteurs et personnes-ressources du territoire. Afin d'orienter les créateurs potentiels vers l'écosystème entrepreneurial local. Pour cela, il est proposé d'attribuer une subvention de 11 000 €.

La Maison de l'Emploi et de la Formation poursuit l'expérimentation engagée en 2019 qui permet de construire un parcours (supérieur à 6 mois) de remise à l'emploi en s'appuyant sur les clauses sociales d'insertion prévues pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Il est proposé d'accorder une subvention de 11 000 €.

Mobilité pour l'emploi reconduit son action « un sésame pour l'emploi » qui a pour objectif de former à la conduite automobile et à la sécurité routière 45 personnes issues des quartiers prioritaires, pour qui le permis de conduire constitue un impératif dans la réalisation de leur projet professionnel. Sont concernés les six quartiers prioritaires de Mulhouse, ainsi que Drouot Jonquilles (Illzach) et Markstein la Forêt (Wittenheim). Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 €.

2. Développement Durable

L'association Moulin Nature le Cine propose une nouvelle action « Carotte cartoon » qui consiste à mener des ateliers pédagogiques autour de l'alimentation au sein des écoles des quartiers prioritaires de m2a. Ces ateliers s'appuieront sur un spectacle de marionnettes pour aborder de façon humoristique des questions liées à l'alimentation, à la biodiversité au jardin, au plaisir du goût et à celui de cultiver, ou encore à l'occupation de l'espace, à la publicité pour la malbouffe et aux produits sucrés. Ce projet touchera des élèves de 10 écoles différentes des classes du CE2, du CM1 ou du CM2. Il est proposé d'attribuer une subvention de 11 000€.

L'association Moulin Nature le Cine propose une nouvelle action « collègue, mon arbre, ma forêt » consistant à œuvrer en faveur de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement avec l'implication d'une classe du collège Pagnol de Wittenheim et du collège Wolf de Mulhouse. Il est proposé une subvention de 1000 €.

3. Animation et coordination du contrat de ville

Une mission d'appui en matière de politique de la Ville, à m2A et à ses communes membres, est assurée par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV). Le centre de ressource pilote en 2022, en lien avec l'AURM l'évaluation du Contrat de Ville, la rédaction du rapport annuel 2021 du Contrat de Ville et l'accompagnement de m2a et des communes à la définition d'une méthode participative pour l'élaboration du prochain Contrat de Ville en 2023. Pour cela, il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 €.

Financement du programme 2022

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 sur la ligne de crédits suivante :

- Chapitre 65 / article 6574 / fonction 824
- Service gestionnaire et utilisateur 131
- Ligne de crédits 5351 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés » 72 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve le programme d'actions 2022
- charge M. le Président ou son Vice-Président délégué, de le présenter aux instances concernées pour obtention des financements
- décide l'attribution des subventions correspondantes
- charge M. le Président ou son Vice-Président délégué, d'établir et de signer les conventions nécessaires à leur mise en œuvre

M. le Président : Politique de la ville, contrat de ville et programmation communautaire de la politique de la Ville, deuxième phase 2022, Loïc MINERY.

M. MINERY : Oui, merci M. le Président.

Chers collègues, effectivement, il s'agit d'une deuxième phase de la politique de la Ville, communautaire m2A. On avait déjà eu en juin la première phase avec un premier montant global d'attribution de subventions à des structures donc, je ne vais pas vous faire la lecture évidemment exhaustive de la délibération. Simplement, vous rappeler les quelques priorités qui ont été dégagées, que ce soit précédemment ou plus récemment en matière de politique de la Ville sur le territoire. Vous le voyez comme moi, l'emploi et le développement économique avec les actions qui doivent de manière obligatoire être menées en partenariat avec la mission locale et Pôle emploi. On a également une priorité sur la lutte contre le décrochage scolaire, priorité évidemment très importante, au-delà de la cité éducative de Mulhouse. On a également, c'est peut-être un peu plus récent, à l'issue du Covid, on a d'autres priorités en matière notamment, aussi de santé bien-être parce que la qualité de vie dans la manière d'habiter est ressortie de manière prégnante avec des préoccupations très fortes sur la nécessité de

respirer à nouveau le plein air d'une certaine façon, de la part des habitants dans l'ensemble des quartiers politique de la Ville. Donc, le détail, vous l'avez à l'écran.

Simplement, vous rappeler que nous finançons au titre du développement économique l'ADIE pour l'entrepreneuriat dans le quartier, dans une démarche un peu similaire, mais une approche différente CitéLab, portée par France Alsace Active avec de très nombreux porteurs de projets qui sont là accompagnés et avec, là aussi, des actions menées par des gens qui sont très dynamiques. La MEF que vous connaissez toutes et tous sur la question des clauses sociales d'insertion dans le cadre des marchés et notamment évidemment des travaux qui concernent le BTP, par exemple, notamment le renouvellement urbain donc, également une action importante. La mobilité pour l'emploi avec un sésame pour l'emploi, où là il s'agit de soutenir les personnes souhaitant passer le permis de conduire avec là aussi des publics dans l'ensemble des quartiers politique de la Ville.

On a un deuxième volet important en matière de développement durable, mais qui revêt une dimension de lien social très fort et de réussite éducative également avec la manière de faire classe et faire école à l'extérieur en plein air, avec notamment le CINE, le moulin de Lutterbach que vous connaissez toutes et tous qui intervient à travers là, deux actions qui sont soutenues sur le territoire de m2A. Donc, l'ensemble des communes, en tout cas, au moins deux, parce que c'est là le critère sélectif. Voilà. Et enfin, on a également l'ORIV, parmi les sept projets qui sont soutenus au titre de l'ingénierie, l'appui pour notamment le bilan de contrat de Ville qui va devoir être fait puisque la nouvelle mouture des contrats de Ville va arriver en 2023. Ce sera un gros travail également au-delà de l'évaluation du contrat qui a été prorogé jusqu'en 2022, qui devait normalement se terminer en 2020. Donc là aussi, ce montant n'est pas de trop pour ce centre de ressources qui nous est bien utile. Au total, 72 000 € que je vous invite évidemment toutes et tous à voter, sauf peut-être le détracteur zélé de la politique de la Ville, mais l'espoir fait vivre. Merci.

M. le Président : Voilà pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Et naturellement, il y en a beaucoup qui ne prennent pas part au vote parce que tous ceux qui sont dans les associations qui sont concernés, et c'est une bonne chose, je pense, parce que vous êtes tellement nombreux à être dans toutes ces associations c'est que vous êtes dynamiques.

J'ai toute une liste des gens, vous le savez, que vous soyez dans l'association ADIE, France Active, la MEF, la Mobilité pour l'emploi, Moulin, Nature le CINE, l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (l'ORIV), vous ne prenez pas part au vote, c'est évident. Pour les autres, il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il y en avait une, je vous remercie.

Pour : 58 + 10 procurations.

Abstention (1) : M. PAUVERT.

Ne prennent pas part au vote (25) : Francine AGUDO-PEREZ, Rachel BAECHTEL, Florian COLOM, Jean-Marie GERARDIN, Alain COUCHOT, André GIRONA, Isabelle GOBILLON (représentée par Loïc RICHARD), Danièle GOLDSTEIN, Michèle HERZOG, Marie HOTTINGER, Fatima JENN, Jean-Paul JULIEN, Josiane MEHLEN, Nathalie MOTTE, Rémy NEUMANN, Thierry NICOLAS, Paul QUIN, Ginette RENCK, Laurent RICHE, Christelle RITZ, Pierre SALZE, Cécile SORNIN, Christophe STEGER, Christophe TORANELLI et Fabienne ZELLER.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Mais ceci, c'est la preuve, Pierre, qu'en fin de compte si on arrive à additionner toutes nos forces, si on arrive à être présents, si on arrive à développer nos partenariats avec l'ensemble de tous les gens qui gravitent autour de nous, que ce soit des bénévoles, que ce soit des associations, que ce soit des professionnels, que ce soit de l'industrie, que ce soit l'économie, on se rend compte que c'est porteur et qu'en fin de compte le bénéfice il est là parce que le territoire se développe. Donc, c'est un facteur d'attractivité essentiel et c'est vrai qu'au niveau économique, il y a aussi l'exemple de Stellantis qui va sur notre site, développer les 308 et les 408 électriques. Ça aussi, c'est dû à ce partenariat, à ces passerelles qu'on a su construire entre le monde politique et le monde économique. Carlos TAVARES et le Président de la République étaient très sensibles à l'implication de l'Agglomération en ayant fédéré et la Région, les services de l'État, la CEA pour promouvoir et travailler sur le devenir du site qu'il fallait compacter. Donc je pense que souvent les choses peuvent être simples si on est en capacité de les faire ensemble. Donc ça, c'est encore une preuve supplémentaire de la réussite de cette attractivité de notre territoire, ce n'est pas toujours simple mais on voit que c'est porteur. Et donc ça aussi, ça nous permet d'avoir un développement de l'emploi et ça me permet de donner la parole à Rachel BAECHTEL qui va nous parler de zéro chômeur de longue durée et d'une démarche de territoire. Je te laisse présenter un peu cette démarche, Rachel.

15 COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI DE LA DEMARCHE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE DE WITTENHEIM : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (522/5.3.4/815C)

L'expression « Territoires zéro chômeur longue durée » (TZCLD) désigne une expérimentation initiée en 2011 et lancée en France en 2017, ayant pour but de lutter contre le chômage de longue durée à l'échelle de territoires.

La loi du 14 décembre 2020 prolonge, de cinq ans et dans 50 territoires supplémentaires, le dispositif pour supprimer le chômage de longue durée, déjà testé dans 10 territoires depuis 2017.

La ville de Wittenheim travaille sur le dossier afin de déposer sa candidature.

L'enjeu est de montrer qu'avec la mobilisation de tout un territoire, il est possible de proposer un emploi durable à toutes les personnes privées durablement d'emploi qui le souhaitent.

Le projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée porte la conviction selon laquelle la privation durable d'emploi n'est pas une fatalité et que notre pays a les moyens de mettre en place une nouvelle organisation visant à supprimer la privation durable d'emploi. Le territoire s'engage volontairement pour faire de l'emploi un droit en créant autant de nouveaux emplois utiles au territoire que nécessaires pour faire en sorte qu'aucun citoyen n'en soit privé.

À l'issue de l'élaboration d'un consensus des acteurs locaux (associations, entreprises, collectivités, service public de l'emploi, citoyens, structures de l'insertion par l'activité économique, etc.) autour du projet, cette initiative territoriale donne lieu à la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE) qui pilote le droit d'obtenir un emploi sur son territoire, puis d'Entreprises à but d'emploi (EBE) chargées de produire les emplois dits "supplémentaires" qui manquent sur le territoire pour supprimer la privation d'emploi.

Le comité local est chargé de piloter l'expérimentation dans le territoire de Wittenheim, d'en suivre le déploiement et de collecter toutes les données nécessaires pour assurer le suivi et établir le bilan de l'expérimentation.

A ce titre, il est notamment chargé de :

1. Coordonner l'action des acteurs locaux participant à l'expérimentation.
2. Etablir un état de la situation socio-économique du territoire en termes de privation d'emploi et d'activités économiques existantes.
3. Informer et accueillir l'ensemble des personnes privées durablement d'emploi volontaires.
4. Organiser, avec Pôle emploi et les acteurs du territoire, les modalités d'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi participant à l'expérimentation.
5. Recenser les activités répondant à des besoins non satisfaits, adaptées aux compétences des personnes privées durablement d'emploi participant à l'expérimentation, non concurrentes des activités économiques existantes et ne se substituant pas aux emplois privés ou publics déjà présents sur le territoire.
6. Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation et de ses résultats.
7. Mulhouse Alsace Agglomération doit désigner deux élus représentant la collectivité au Comité Local pour l'Emploi.

Le comité local pour l'emploi mentionné au VII de l'article 9 de la loi du 14 décembre 2020 susvisée est composé, pour le territoire de l'expérimentation de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements parties prenantes à l'expérimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération décide que :

Rachel BAECHTEL, Vice-Présidente en charge de l'économie de proximité, de la stratégie de l'emploi et de l'insertion est désignée titulaire.

Laurent RICHE, Vice-Président en charge de l'attractivité du territoire et du développement économique, est désigné suppléant.

Mme BAECHTEL : Merci. Merci Président. Bonsoir, chers collègues.

Mme BAECHTEL : Merci Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues.

Ainsi que vous le disiez Président, c'est dans le cadre de l'attractivité économique, de l'attractivité du territoire, que nous allons vous proposer cette délibération. Dans le but de permettre à Laurent Riche et à moi-même de siéger au sein du comité local pour l'emploi qui s'inscrit dans le cadre de la démarche territoire zéro chômeur de longue durée à Wittenheim. Pour rappel, cette démarche de territoire zéro chômeur de longue durée a été initiée en 2011 et a vraiment été lancée en 2017 sur une dizaine de territoires. En 2020, tout ce travail qui avait déjà été initié a pris un certain essor et il est donc proposé dans le cadre de la loi du 14 décembre 2020, de prolonger de cinq ans et sur 50 territoires.

Sur notre territoire en Alsace, sur le Haut-Rhin, Wittenheim a déposé son dossier de candidature. Et sur le Bas-Rhin, nous avons aussi Strasbourg, Illkirch-Graffenstaden qui sont également dans la même situation. L'enjeu est donc de montrer qu'avec la mobilisation de tout notre territoire, il est possible de proposer un emploi durable à toutes les personnes privées durablement d'emploi et qui se portent bien entendu volontaires. Ce sont des personnes qu'on a tendance à appeler malheureusement des « invisibles ». Ce sont des personnes qui ne sont inscrites nulle part, ni chez Pôle Emploi ni dans des associations. Ce sont vraiment des personnes que nous souhaitons accompagner pour trouver un emploi et si ce n'est d'autant de longue durée. Pour ce faire, Wittenheim est donc porteur de ce projet sur notre territoire. Wittenheim travaille beaucoup avec différentes associations comme ATD Quart-Monde et avec des citoyens. Antoine Homé l'a bien expliqué ce matin lors de la conférence de presse, ce sont des citoyens qui étaient eux-mêmes précédemment chômeurs et qui peuvent venir apporter leur expertise aux personnes qui vont être référencées.

Ce comité local de l'emploi est créé pour coordonner l'action de tous ces acteurs sociaux, acteurs locaux, établir un état de la situation socio-économique du territoire, informer, accueillir l'ensemble des personnes privées d'emploi, organiser avec Pôle emploi et les acteurs du territoire les modalités d'accompagnement de ces personnes, recenser les activités répondant à des besoins non satisfaits, adaptées aux compétences des personnes privées durablement de l'emploi. Puis, assurer le suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation et de ses résultats.

Nous allons donc siéger si vous le permettez au sein de ce comité local de l'emploi. Notre collègue Laurent Riche, Vice-président en charge de l'attractivité du territoire et du développement économique en tant que suppléant et moi-même, en tant que titulaire étant Vice-Présidente en charge de l'économie de proximité, de la stratégie de l'emploi et de l'insertion.

M. le Président : Merci beaucoup, Rachel pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Pas de vote contre ni d'abstention ? Sauf les deux qui sont concernés naturellement.

Pour : 81 + 11 procurations.

Ne prennent pas part au vote (2) : Rachel BAECHEL et Laurent RICHE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie beaucoup.

16 SAEML PARC DES EXPOSITIONS : SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU SALON : BE 4.0 INDUSTRIES DU FUTUR (521/7.4/821C)

Au regard de l'importance de son secteur industriel, Mulhouse Alsace Agglomération a choisi de faire de la transformation du tissu industriel du Sud Alsace vers l'Industrie du Futur un enjeu prioritaire de sa stratégie de développement économique et d'innovation. Il s'agit pour elle de créer les conditions d'un environnement favorable à l'investissement pour ses entreprises et à la création d'emplois.

C'est pourquoi Mulhouse Alsace Agglomération soutient depuis 2017, avec la Région Grand Est, l'organisation du Salon tri-national « BE 4.0 Industries du Futur » à Mulhouse.

Le Salon Industries du Futur répond à une ambition partagée de la Région Grand Est et de Mulhouse Alsace Agglomération d'en faire un évènement tri-national pérenne aux côtés de deux Salons majeurs que sont Global Industrie (Paris et Lyon).

Il est important de rappeler que ce Salon, né dans l'agglomération mulhousienne chez PSA en 2015, est monté en puissance en 2016. Depuis 2017, il n'a cessé de se développer. L'édition 2019 a réuni 270 exposants et 4000 visiteurs. L'édition 2020 n'a pas pu se tenir en raison du COVID.

L'édition 2021 a réuni plus de 280 exposants et 4 000 visiteurs. Cette croissance confirme l'intérêt économique du Salon pour les entreprises, l'attrait de son positionnement tri-national et la compétence du Parc des Expositions de Mulhouse.

La prochaine édition se déroulera les 29 et 30 novembre 2022.

Celle-ci constituera un moment d'échanges, de travail et de coopérations économiques. Elle confortera le positionnement international du Salon avec la

présence pour la deuxième année consécutive de la Wallonie et d'un pavillon américain aux côtés de nos partenaires historiques allemands et suisses.

Le Salon disposera également d'une offre digitale, complémentaire à la version physique. Elle permettra de renforcer la présence étrangère, de prolonger les animations après le Salon.

Mulhouse Alsace Agglomération en direct ou au travers de Campus Industrie 4.0 et du réseau REISA, contribue fortement à l'organisation du Salon aux côtés de la Région Grand Est, de Grand E-Nov et des acteurs de l'écosystème régional (AIF, Universités, Pôles de compétitivité, Centre de transferts de technologie, Incubateurs...). Elle soutient la commercialisation du Salon et son animation (organisation de conférences).

L'organisation du Salon Industries du Futur tri-national à Mulhouse est très importante pour Mulhouse Alsace Agglomération car celui-ci contribue fortement :

- à mettre en valeur les « offreurs de solutions » académiques, entreprises et à accélérer la commercialisation de leurs produits/services,
- à offrir aux entreprises industrielles un accès privilégié aux solutions pour leur transformation,
- à développer leurs réseaux, leur veille, indispensables à leur croissance.

Il participe également à la visibilité de l'agglomération en matière d'Industrie du Futur et à son attractivité en accueillant des entreprises européennes et internationales pendant deux jours, générant ainsi des retombées en matière de tourisme d'affaire.

Au regard de l'intérêt économique général de ce Salon, il est proposé de renouveler le soutien de Mulhouse Alsace Agglomération de 120 000 € en 2022. Cette subvention sera versée à la SAEML Parc Expo, organisateur de l'évènement.

Le budget global prévisionnel du Salon est estimé à 1 121 500€ avec les contributions estimées :

- de Mulhouse Alsace Agglomération : 120 000 € (en complément de la Région) + 89 000 € (prise en charge de la location),
- de la Région Grand Est : 171 000 € (régime cadre exempté de notification d'aide N° SA 58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation RDI pour la période 2014 – 2023),
- des partenariats privés sous la forme de vente de services et prestations 712 000 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2022 – Chapitre 65 – Compte 6574 – LC 22540 « Sub Salon Industries Futur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le versement d'une subvention de 120 000 € à la SAEML Parc des Expositions,
- charge M. le Président ou son représentant d'établir et de signer toutes pièces nécessaires.

PJ : 1

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A MULHOUSE EXPO SAEML
--

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, sise 2 rue Pierre et Marie Curie - B.P. 90019 à 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Vice-Président Monsieur Laurent RICHE, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 7 novembre 2022, ci-après désignée "m2A",

d'une part

Et

MULHOUSE EXPO SAEML, société anonyme d'économie mixte dont le siège social est au 120 rue Lefebvre à 68100 MULHOUSE, représentée par son Président Marc BUCHERT, ci-après désignée "Le Parc Expo",

d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Mulhouse Alsace Agglomération a fait du développement économique une priorité en adoptant dès 2011 une stratégie territoriale associant largement des partenaires extérieurs dans le pilotage opérationnel des actions.

Au regard de l'importance de son secteur industriel, Mulhouse Alsace Agglomération a choisi de faire de la transformation du tissu industriel du Sud Alsace vers l'Industrie du Futur un enjeu prioritaire de sa stratégie de développement économique et d'innovation. Il s'agit pour elle de créer les conditions d'un environnement favorable à l'investissement pour ses entreprises et à la création d'emplois.

Cette stratégie d'innovation s'exprime au travers de Campus Industrie 4.0 qui mobilise acteurs privés et publics pour accompagner cette transformation sur tous les plans : innovation, formation, développement de start-up et des PME/PMI.

Transformation des procédés de production, adaptation des compétences et des organisations, développement de nouveaux modèles économiques et économie circulaire sont autant d'enjeux pour les entreprises industrielles et d'opportunités d'affaires pour les « offreurs de solutions ».

C'est pourquoi m2A soutient depuis 2017 avec la Région Grand Est l'organisation du Salon tri-national « BE 4.0 Industries du Futur » à Mulhouse qui représente un intérêt économique général pour le Territoire (régime cadre exempté de notification d'aide N°SA 58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014 – 2023)

Le Salon Industries du Futur constitue un évènement qui répond à une ambition partagée de la Région Grand Est et de m2A d'en faire un évènement tri-national pérenne aux côtés de deux Salons majeurs que sont Global Industrie (Paris et Lyon).

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de soutien de m2A au Salon Be 4.0 Industries du Futur organisé par le Parc Expo.

Article 2 – Engagement de m2A

m2A s'engage à soutenir financièrement Salon Be 4.0 Industries du Futur qui se déroulera les 29 et 30 Novembre 2022 à Mulhouse.

Le budget global du Salon est estimé à 1 045 500,00 € avec les contributions estimées :

- de m2A : 120 000 € + 89 000€ (prise en charge de la location),
- de la Région Grand Est : 171 000 € (régime cadre exempté de notification d'aide N°SA 58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation RDI pour la période 2014 – 2023),
- des partenariats privés sous la forme de vente de services et prestations 712 000 €.

Cette subvention sera affectée pour la totalité à soutenir l'organisation du Salon.

Article 3 – Gouvernance et modalités de travail

m2A prendra part aux instances de pilotage du Salon Be 4.0 aux côtés du Parc Expo et de la Région Grand Est.

Elle sera en tant que financeur membre de droit de ce COPIL dont les missions consistent, en particulier à :

- définir la stratégie du Salon et son plan de développement
- de définir les grands éléments de contenus et sujets majeurs
- construire les partenariats de chaque édition sur le plan politique et économiques
- suivre la commercialisation et en particulier celle des grands comptes
- coordonner la mobilisation des partenaires et leurs contributions.

Article 4 - Modalités de versement

Un premier acompte de 50 % de la subvention sera versé à la demande expresse du Parc Expo. Le solde s'effectuera à l'issue du Salon. Un bilan déterminera également le niveau de soutien N+1 de m2A.

Les versements seront effectués selon les procédures comptables en vigueur sur le compte bancaire du bénéficiaire : CCM Mulhouse Europe, code banque 10278 – code guichet 03000 – N° compte 00073034145 – Clé 74.

Article 5 - Reddition des comptes, présentation des documents financiers

Le Parc Expo s'engage à :

- tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des établissements privés et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les établissements privés subventionnés par des fonds publics,
- aviser m2A de toute modification concernant ses statuts, ses coordonnées (postales, bancaires ...),
- transmettre à m2A, dans le délai de 6 mois suivant le versement du solde de la subvention, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention versée,
- transmettre à m2A le rapport d'activité relatif à la dépense subventionnable.

Les modalités de versement et le contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier de m2A et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi m2A se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 6 - Transmission d'informations, participation aux réunions de m2A, organisation de visites

Le Parc Expo s'engage, en contrepartie de la subvention accordée par m2A :

- à transmettre toutes les informations concernant l'évolution des missions et projets tant sur le fonds que sur le pilotage,
- à participer aux réunions organisées par m2A.

Article 7 – Communication – Publicité – Promotion du territoire

Le Parc Expo mentionnera sur ses supports de communication le soutien de m2A.

Plus globalement, le Parc Expo s'engage à communiquer et faire connaître auprès de ses partenaires le territoire et mentionner le rôle de m2A.

m2A pourra elle-même communiquer sur le Salon Industries du Futur dans le cadre de sa communication.

Article 8 - Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle est conclue au titre de l'exercice 2022.

Article 9 - Résiliation de la convention

m2A se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect du Parc Expo de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par m2A par lettre recommandée avec accusé de réception, le Parc Expo n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le Parc Expo d'achever sa mission.

Article 10 - Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 6, 7 et 8, m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés. Il en est de même en cas de non réalisation de l'ensemble de l'opération pour laquelle la participation a été obtenue.

Article 11 - Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de m2A.

Fait à Mulhouse, le
En deux exemplaires originaux

Pour Mulhouse Expo SAEML
Le Président

Pour Mulhouse Alsace Agglomération
Le Vice-Président

Marc Buchert

Laurent RICHE

M. le Président : Et donc, comme elle parlait de Laurent, je vais tout de suite lui donner la parole pour nous parler du salon BE 4.0 Industries du futur.

M. RICHE : Oui, très bien. Très rapidement parce que l'heure avance.

Il s'agit d'une reconduction d'une subvention pour ce salon qui a été lancé en 2015 et plus particulièrement en 2017 dans ces lieux au parc expo de Mulhouse. En 2015, les premiers balbutiements étaient sur le site de PSA. C'était un salon qui est très fortement orienté sur la transformation de l'industrie. Antoine disait tout à l'heure à plusieurs reprises que notre territoire est fortement industriel et il faut pouvoir accompagner nos industries dans leur transformation d'une part, pour préserver les emplois et les investissements. Mais aussi on a beaucoup parlé tout à l'heure de sobriété et de décarbonation et il est important qu'on puisse aider aussi notre tissu industriel à rentrer dans ces politiques de sobriété et décarbonations. Ça sera des thématiques très fortes lors de cette édition qui se déroulera les 29 et 30 novembre prochains.

Voilà, pour faire très rapidement, M. le Président.

M. le Président : Merci beaucoup, Laurent. C'était parfait. Il y a des questions ? Pas de question ? Des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Pour : 72 + 10 procurations.

Ne prennent pas part au vote (12) : Thierry BELLONI, Maryvonne BUCHERT, Christine DHALLENNE, Gilbert FUCHS, Hugues HARTMANN, Antoine HOMÉ, Fabian JORDAN, Michèle LUTZ, Roland ONIMUS (représenté par Christine DHALLENNE), Paul QUIN, Laurent RICHE et Antoine VIOLA.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Je vous remercie.

17 VŒU RELATIF AU LYCEE DES METIERS DE PULVERSHEIM- LYCEE CHARLES DE GAULLE DE PULVERSHEIM

Suite à l'annonce récente de la Région Grand Est du projet de fermeture du lycée professionnel de Pulversheim d'ici 2025, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) souhaite rappeler à quel point cet établissement s'inscrit dans les politiques publiques portées par le territoire.

Présent depuis des décennies et ayant obtenu le label d'excellence « Lycée des Métiers » en 2003, le lycée Charles-de-Gaulle de Pulversheim forme 335 élèves, pour l'année scolaire 2022-2023. Notre territoire a besoin de compétences et de main-d'œuvre qualifiée. C'est un enjeu majeur pour les années à venir et notre Agglomération est pleinement mobilisée sur les questions de formation et de développement de l'apprentissage pour permettre aux entreprises de trouver de nouveaux talents. Les besoins de main-d'œuvre et les difficultés de recrutement sont aujourd'hui les questions centrales qui préoccupent en premier lieu les

employeurs du territoire - des besoins qui s'accroîtront avec les enjeux de l'industrie du futur et de transition énergétique. Il est donc indispensable de soutenir les établissements qui accompagnent notre jeunesse vers l'emploi, les formant à une main-d'œuvre qualifiée et opérationnelle, vers des filières d'excellence et en adéquation avec les besoins de nos entreprises.

Equipé de plateaux techniques de haute qualité et disposant d'une équipe d'enseignants expérimentés, le lycée de Pulversheim propose une offre de formations diversifiée et parfaitement adaptée aux besoins de recrutement des entreprises, dans les secteurs suivants :

- La chaudronnerie industrielle avec des classes du CAP au BTS
- L'électrotechnique avec un groupe en Bac Pro MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés) et un groupe en Azubi-Bacpro MELEC (Apprentissage de l'électrotechnique en allemand professionnel)
- Les métiers de la sécurité avec des classes de Bac Pro au BTS

Le Lycée Charles-de-Gaulle offre par ailleurs un cadre d'apprentissage privilégié, avec des classes à taille humaine permettant une prise en charge individualisée et une pédagogie par le faire. Ces conditions d'accueil sont propices à la réussite des élèves et notamment ceux en décrochage scolaire ou en situation de précarité sociale.

Enfin, la présence de cet établissement public au cœur du bassin potassique, secteur moins bien doté en services publics que d'autres bassins de vie, sert de point d'ancrage pour ses habitants et en fait un acteur incontournable. Situé sur un territoire minier d'exception, qu'il convient également de préserver, la fermeture du lycée poserait aussi la question de la reconversion de ce site, et la question de la continuité du service périscolaire porté par m2A car le lycée assure la fourniture de 110 repas pour les enfants du site périscolaire de Pulversheim.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'Agglomération de m2A, réuni en séance du 7 novembre 2022, propose à la Région Grand Est la mise en place d'un comité de pilotage réunissant la commune de Pulversheim, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et tout autre partenaire concerné, afin de travailler ensemble à l'avenir de cet établissement (de ses filières et de sa cuisine centrale), et de construire ensemble un projet pour la pérennité du site et du développement de la commune.

M. le Président : On arrive au point 17. C'est un point particulier et je regarde devant moi Christophe TORANELLI parce qu'on y a beaucoup travaillé et il était important qu'on l'évoque avec vous ce soir.

Nombreux, vous avez déjà été à réagir suite à l'annonce du projet de fermeture du lycée professionnel Charles de Gaulle de Pulversheim. Tout à l'heure, je vous parlais de dynamique entrepreneuriale forte sur le territoire, l'importance des filières de formation, l'importance de permettre à nos entreprises de recruter des

personnels aptes aux missions recherchées. Et je pense qu'il faut rappeler aujourd'hui à quel point cet établissement à Pulversheim est un fleuron pour notre agglomération, parce qu'il s'inscrit dans les politiques publiques qui sont portées par le territoire avec le label d'excellence, vous savez tout ça, lycée des métiers. Notre territoire a besoin de compétences et de main-d'œuvre qualifiée. Donc nous devons soutenir cet établissement et soutenir cette jeunesse, les emmener vers l'emploi, les formant une main-d'œuvre qualifiée, opérationnelle vers des filières d'excellence, vous en êtes d'accord. Naturellement, on connaît l'établissement, on connaît les plateaux techniques, la haute qualité disposant d'équipes d'enseignants expérimentés, les trois filières qui sont développées : la chaudronnerie, l'électrotechnique et les métiers de la sécurité et le cadre d'apprentissage privilégié. Donc, ces conditions d'accueil sont naturellement propices à la réussite des élèves.

Je rajouterai encore un élément important, c'est que cet établissement se situe au cœur du bassin potassique et que ce territoire minier d'exception qu'il convient de préserver, aussi bien la structure que les bâtiments. Vous savez que notre philosophie, c'est de donner de l'espoir, c'est d'avoir quelque chose de constructif. Donc je me suis tourné naturellement vers le Maire parce que l'agglomération, elle est déjà là en tant que facilitateur des communes, vous le savez, et ce ne sont pas que des mots, ce sont des actions. Donc on a travaillé ensemble pour essayer de trouver une porte d'espoir, d'avenir, une main tendue pour qu'on ait un vrai projet de développement de ce site sur Pulversheim. Et donc, avec Christophe, on y a travaillé beaucoup. On comprend aussi les difficultés de la Région sur le coût énergétique des bâtiments, sur la maîtrise des frais de fonctionnement que nous avons nous aussi, sur les difficultés budgétaires. Mais nous devons travailler ensemble avec l'ensemble des acteurs et c'est ça qui est important. Quand avec Christophe, on a pris contact avec le recteur et le proviseur et la Région, les collectivités et l'ensemble des enseignants, nous voulons un vrai projet pour cet établissement : le lycée Charles de Gaulle de Pulversheim. Nous voulons naturellement travailler ensemble et c'est une main tendue que nous faisons aujourd'hui, c'est une porte de sortie pour avoir un développement de l'apprentissage, trouver de nouveaux partenaires peut-être, qui peuvent s'intéresser, peut-être des associations d'insertion, travailler dans le cadre du PAT, de notre projet alimentaire territorial, le développement du site en cuisine centrale. Toutes ces portes sont ouvertes. Et ce que je voudrais par cette motion, ce que nous voudrions par cette motion, c'est de dire que nous voulons de l'espoir, nous voulons une porte de sortie, nous voulons pérenniser l'ensemble du site de Pulversheim, aussi bien au niveau du foncier que du bâtiment et de toute la formation qui est faite sur ce site de Pulversheim. Donc, je remercie vraiment Christophe de cette collaboration et qu'on ait pu travailler ensemble sur cette motion et sur ce projet que nous vous présentons là. Et je vais lui laisser tout de suite la parole pour compléter.

M. TORANELLI : Oui, merci, M. le Président, de me donner la parole.

Mes chers collègues, je vais d'abord commencer par vous inviter tous mercredi 9 novembre donc ce mercredi, pour ceux qui n'ont pas encore été invités, au lycée des métiers Charles de Gaulle pour visiter l'établissement et notamment, ses plateaux techniques. Je m'excuse, là je vais vous retenir encore un petit peu. J'aimerais rappeler quand même un petit peu ce qu'est le lycée Charles de Gaulle. Avant la guerre, il était d'abord un foyer de célibataires. Puis à

la guerre, c'est les Allemands qui ont récupéré les bâtiments et c'est eux qui ont construit la première école de formation. Après la guerre, c'est l'école des maîtres mineurs qui a intégré les locaux puisque Pulversheim est le centre géographique du bassin potassique.

Puis, il a été transformé en CET puis en lycée d'enseignement professionnel, puis en lycée d'enseignement général, technologique et professionnel et enfin en 2003 en lycée des métiers Charles de Gaulle. Avec – Fabian l'a dit – trois filières d'excellence reconnues pour leur spécificité et la qualité des enseignements dispensés. Pourquoi est-ce qu'effectivement, ces filières sont des filières d'excellence ? Pourquoi est-ce que ces formations sont aussi spécifiques ? Je vais commencer par les métiers de la sécurité. Les métiers de la sécurité, c'est 150 dossiers déposés chaque année pour 24 places. Donc, ça montre déjà l'attractivité de la formation. Ensuite, il y a de nombreux partenaires qui nous aident dans la mise en œuvre de ces formations : les partenaires institutionnels, l'armée, la police nationale, la gendarmerie nationale, le SDIS 68, mais également des partenaires industriels et de sécurité privée tels que Securitas. Alors, pourquoi est-ce que c'est important ? Parce que tous ces partenaires viennent au lycée et forment les élèves avec les enseignants pour y donner du sens et travailler sur les plateaux techniques. C'est des formations pratiques. Et donc, c'est ce qui fait l'excellence de cette formation.

Ensuite, je prendrais la chaudronnerie. La chaudronnerie, c'est 1 500 m² d'ateliers et 700 m² de salles d'études. Cette chaudronnerie, elle a été construite en 1997. Ce n'est quand même pas un vieux bâtiment et c'est la plus grande chaudronnerie industrielle du Grand Est, avec des machines qui font envie à de nombreux industriels : découpeuses laser, diverses plieuses à commande numérique, des cabines de soudure, etc. Et depuis toujours, le lycée Charles de Gaulle a un fonctionnement très différent des autres établissements parce que c'est l'ancienne école des Mines du bassin potassique donc, un climat qui émane de ces écoles des Mines, mais également parce qu'il utilise depuis toujours deux lignes de conduite pour ses formations. Naturellement, le référentiel des formations de l'Éducation nationale mais surtout et c'est ça qui fait toute la différence, les retours des partenaires industriels et artisans que nous consultons très régulièrement puisqu'à chaque période de stage de nos élèves, on se déplace chez les partenaires pour aller évaluer nos élèves.

Et donc, on a les retours. On a les retours de ces entreprises quand les entreprises nous disent : « Il nous faut des tuyauteurs rapidement parce qu'on a besoin de tuyauteurs. » Qu'est-ce que répond le lycée Charles de Gaulle ? Il y a quatre ans, on a mis en place des mentions complémentaires donc, des formations qualifiantes en un an pour répondre aux besoins du marché. « Eh ! Charles de Gaulle, il nous faut des soudeurs maintenant. » Qu'est-ce que répond le lycée Charles de Gaulle ? Et c'est déjà acté pour la rentrée 2023, une mention complémentaire en soudure avec une réponse rapide en un an. Au bout d'un an, les entreprises ont de la main-d'œuvre qualifiée. Également dans les filières de la chaudronnerie, les élèves qui poursuivent leurs études en BTS peuvent le faire en formation initiale ou en apprentissage puisque le lycée est également centre de formation d'apprentis déjà aujourd'hui.

La troisième filière, c'est l'électrotechnique, filière dans laquelle j'enseigne depuis à peu près 20 ans après avoir travaillé 16 ans – je le précise – dans l'industrie et

dans la chimie bâloise, filière dans laquelle j'ai également été élève au lycée d'enseignement professionnel. Et filière dans laquelle, avec un associé, j'ai créé en 2013 à Ruelisheim, une entreprise qui s'appelle MTFibertech qui fonctionne très bien aujourd'hui, il y a une quinzaine d'employés. Je n'y suis plus, c'était juste pour sa création, mais qui me permet de connaître toutes les facettes de la formation en tant qu'élève, en tant qu'enseignant, en tant que partenaire local avec des besoins réels du marché.

C'est pourquoi au lycée Charles de Gaulle depuis 2009, nous avons créé avec le rectorat de l'académie de Strasbourg, l'AZUBI Bac pro Melec, c'est les élèves qui apprennent l'électrotechnique en allemand. Dans leur formation, nous allons une semaine en Allemagne avec les élèves. Ensuite, dans leur cursus de formation, ils réalisent minimum 6 semaines de stages en Allemagne ou en Suisse. Comment est-ce qu'ils font pour réaliser ces stages ? On a créé un portefeuille de partenaires en Allemagne et en Suisse pour nous permettre toute cette mise en place de stages. J'ai également été pendant les congés scolaires de 2011 en Suisse, pour me former à la fibre optique parce que la Suisse était très en avance sur nous sur la fibre optique. Et dès la rentrée 2011-2012, on a été le premier lycée professionnel français – il faut le savoir c'est quand même important – à travailler sur la fibre optique. À l'époque, Philippe RICHERT s'est déplacé dans l'établissement, il me disait : « Mais M. TORANELLI, vous faites quoi ? — J'enseigne la fibre optique à mes élèves. » Et il m'a demandé de construire tout un cursus et des systèmes de formation pour toute l'académie de Strasbourg.

Donc oui, effectivement les enseignants de cet établissement sont investis depuis des années et l'établissement a toujours été le fleuron de l'académie de Strasbourg. Toutes ces explications effectivement, pour vous dire comment le lycée intervient toujours et se positionne toujours par rapport à l'industrie et aux partenaires locaux. Aujourd'hui, l'apprentissage est sans doute la voie royale pour la formation des jeunes, mais il ne répond pas encore complètement aux besoins du marché. On le voit bien avec la tension qui réside, croissante d'ailleurs même, dans de nombreux métiers et les élèves qui fréquentent notre établissement sont souvent des élèves en difficulté scolaire. Ils ne sont pas encore prêts pour accéder à l'apprentissage. À travers notre établissement, nous assurons la préparation de ces élèves à leur employabilité et il joue le rôle d'ascenseur social. Alors, je reprendrai également l'importance de la mixité des élèves qui fréquentent notre établissement pour assurer aussi pour notre territoire une mixité sociale. C'est important. Alors oui, le lycée Charles de Gaulle effectivement, avec son parc machine très important est un peu plus énergivore que son voisin de Cernay. Il y a nécessité de poursuivre les investissements déjà bien entamés pour réduire la facture énergétique. Mais vous l'aurez tous compris, il est nécessaire de le maintenir en fonctionnement et de poursuivre sa mutation au travers d'un projet tel que proposé dans le vœu annoncé par notre Président. Sur notre territoire, nous devons donner à tous les jeunes, l'égalité des chances en termes de formation, d'assurer l'obtention d'un diplôme, mais surtout celle d'élever nos jeunes pour qu'ils fassent société.

Merci de votre soutien et merci de votre écoute.

Merci de votre soutien et merci de votre écoute.

M. le Président : Merci, Christophe. Antoine HOMÉ.

M. HOMÉ : Oui, à cette heure tardive, je vais essayer d'être bref. Et pourtant, le sujet est essentiel. Je crois que le Président l'a bien expliqué et Christophe évidemment aussi. Mais c'est un sujet qui évidemment dépasse la commune de Pulversheim bien qu'elle soit au centre du bassin potassique. C'est, je dirais, un établissement qui parle aussi à notre cœur, enfin moi, j'y ai siégé au titre de la Région Alsace il y a quelques années, pendant plus de six ans, fidèlement. Et il est vrai que la décision qui a été annoncée sans concertation a bien sûr ému, choqué.

J'ai rencontré énormément d'anciens des mines, etc., qui se sont sentis même évidemment blessés parce que c'est une école également qui a vu comme directeur M. BOURGEOIS qui était maire de Pulversheim ou mon prédécesseur Antoine GISSINGER qu'un certain nombre d'entre vous ont connu ; donc derrière, il y a une histoire. Et puis, ce bassin potassique, il souffre aujourd'hui aussi d'une forme de sentiment parfois de déclassement, il faut le dire. On y voit également souvent l'expression d'ailleurs de votes populistes, ce qui s'explique aussi un peu par ce sentiment de, voilà, de déclassement. Donc, c'est dire qu'il faut absolument que la décision soit suspendue, retirée et que la discussion s'engage. Cette décision, elle apparaît comme tout à fait incompréhensible bien sûr à la population, pas seulement aux élus. Vraiment, on en parle partout et encore une fois, au-delà de Pulversheim. J'avais préparé un vœu comme d'autres, mais bien entendu, je souscris à celui qui est consensuel, qui a été validé par mon ami Christophe TORANELLI.

Je pense vraiment qu'il faut se remettre au travail sur ce sujet et donner des perspectives à la fois de pérennité au lycée et à ses métiers, premier point. Et pourquoi pas d'en profiter pour élargir la palette des activités qui s'y tiennent ? Ce qui n'est pas possible en tout cas, ce serait d'accepter qu'on crée une friche de plus dans le bassin potassique déjà lourdement touché depuis 20 ou 25 ans. J'étais jeune élu, le seul outil de reconversion qui à l'époque fut consenti pour le bassin potassique, ça a été StocaMine qui a été une catastrophe. Alors, il y a un moment où il faut redonner de l'espoir à ce territoire. Donc, je dirais, il y a un enjeu vraiment d'aménagement du territoire. Ça concerne l'Agglo, ça concerne la Région. Je le dis positivement, il n'est pas question pour moi, je dis ici, d'attaquer qui que ce soit. En même temps une décision peut être suspendue, révisée, discutée, c'est ce que nous demandons, nous serons très vigilants. Bien entendu, je ne suis pas le seul, Christophe TORANELLI peut compter sur mon soutien et sur bien d'autres parce qu'encore une fois, c'est un sujet qui nous dépasse. Et puis, actuellement, on l'a dit, avec les pénuries de main-d'œuvre et ce que je disais tout à l'heure, nous sommes un des plus grands territoires industriels de France. Comment pourrait-on fermer un lycée des métiers avec des spécialités rares, la chaudronnerie et même les métiers de la sécurité qui sont tellement importants pour la vie de nos concitoyens, alors que nous sommes un des plus grands territoires industriels de France ? Je crois qu'il faut effectivement, comment dire, revoir la copie pour employer un terme d'enseignant, se mettre autour de la table et discuter sereinement, posément, y compris avec la Région.

En tout cas, nous sommes dans cet esprit, donc effectivement, il est hors de question d'accepter une décision de fermeture, ça va de soi et en même temps, il

faut renouer le dialogue. Et on doit sortir de cette affaire une nouvelle ambition pour ce lycée. En tout cas, nous y veillerons. Voilà. Donc, je voulais simplement m'associer et soutenir fortement ce qui a été dit tout à l'heure et l'idée d'un groupe de travail, etc. Mais qui n'est pas là du tout bien sûr pour nous empapaouter, mais pour donner de nouvelles perspectives au lycée Charles de Gaulle. Rien que ce nom de lycée « Charles de Gaulle », il est important, on parlait du 9 novembre, symboliquement aussi, voilà, c'est aussi un facteur d'unité autour duquel on peut se retrouver. Merci.

M. le Président : Merci, Antoine. Pierre SALZE et ensuite Christophe BITSCHENE.

M. SALZE : Oui, M. le Président, je voudrais simplement dire que fermer une école, c'est toujours un drame dans un territoire. Que ce soit une école maternelle, une école primaire, un collège, un lycée, un lycée professionnel. C'est un très mauvais signal sociétal, en particulier pour la jeunesse, pour l'économie locale aussi et pour le tissu social. Christophe l'a très bien dit tout à l'heure aussi. S'il y a une chose que je ne comprends plus maintenant, c'est qu'on parlait tout à l'heure de choix, de priorités, de se recentrer sur l'essentiel, on est en train de faire l'inverse. Juste un petit commentaire sur le dernier paragraphe du vœu que j'approuve et je pense qu'il me paraîtrait important d'associer au niveau du comité de pilotage les enseignants aussi. Je pense qu'on pourrait l'écrire. Voilà. Merci.

M. le Président : Oui, ça nous semblait évident, mais on va le préciser. Christophe.

M. BITSCHENE : Merci, M. le Président. Ma question est très courte. N'étant pas trop, on va dire, versé dans les arcanes qui peuvent justifier ce choix ou cette décision, est-ce que quelqu'un – je pense, Christophe TORANELLI pourra le faire – : quelles sont les motivations, quelles sont les raisons profondes de ce choix qui a conduit à cette décision ? Je n'ai juste pas, je n'arrive pas à toucher du doigt pourquoi, quand je vois qu'un lycée est constitué de 335 élèves et que derrière, on a eu le descriptif et l'historique qui vient de nous être dressé, en plus du commentaire de Pierre auquel je m'associe pleinement, je ne comprends pas où sont les motivations de cette décision.

Qu'est-ce qui a pu conduire à ce choix ?

M. le Président : Notre objectif va exactement dans ce sens-là, c'est-à-dire qu'avec la Région et les contacts que j'ai eus avec la Région, que j'ai eus avec le Recteur, que j'avais eus avec le Proviseur, que j'ai eus avec la Commune, avec tous les partenaires, on demande la mise en place de ce comité de pilotage pour travailler sur les raisons profondes qui sont forcément financières. Parce que quand un bâtiment est énergivore comme le disait Christophe, il y a des raisons financières qui apportent, qui poussent quelqu'un à faire quelque chose comme nous, on sera peut-être aussi amenés à prendre des décisions qu'on devra partager avec d'autres. Et si toutes les collectivités se mettent ensemble et si on regarde de quelle manière on peut porter un vrai projet sur le développement du lycée, je pense qu'on arrivera à faire quelque chose ensemble. Donc, notre objectif, à l'Agglomération, c'est de voir comment est-ce qu'on peut faire de telle sorte que tout le monde puisse mettre sur un comité de pilotage - qu'on se laisse

un peu de temps pour travailler sur tous les objectifs - tous les espoirs, parce qu'il faut vraiment donner un message d'espoir ce soir, parce que la Région participera et m'a donné son accord sur ce groupe de travail, sur ce comité de pilotage, le recteur aussi, ils en sont ravis. Et donc, maintenant, l'Agglomération lance cette proposition de comité de pilotage pour trouver la solution qui nous permette de pérenniser l'ensemble du site aussi bien sur le plan architectural, le foncier, les enseignements, de quelle manière on va le faire et par quelle complémentarité. Et on se laisse jusqu'à la fin de l'année scolaire pour avoir des vraies orientations. On est dans du positif ; c'est ce que l'on voulait.

M.HOMÉ : Fabian, je peux juste ajouter un point ? On déposera également une motion au prochain Conseil municipal de Wittenheim, jeudi. Toutes les communes qui le souhaiteraient, au niveau de m2A, pour renforcer la démarche dynamique peuvent aussi le faire, ça me semble utile. On peut dupliquer ça.

M. le Président : OK. Plus de prise de parole ? M. SIMEONI.

M. SIMÉONI : Merci, M. le Président. Trois points rapides. Un...

M. le Président : On a noté les rapides, M. SIMEONI.

M. SIMÉONI : Le lycée Charles de Gaulle ne doit pas fermer. Ce lycée public, et j'insiste, doit vivre. C'est la première chose. J'insiste sur lycée public. Deuxième chose, parce que si M. ROTTNER, le Président du Grand Est prend une telle décision, c'est à relier aussi avec la réforme qui est conduite actuellement par le gouvernement sur la transformation de la formation d'une part.

M. le Président : On va essayer de rester dans le sujet, M. SIMÉONI. Merci.

M. SIMÉONI : Je suis dans le sujet. Et je viens à la motion, tertio, troisième point sur la motion. La motion donc, elle me semble aller dans la bonne direction à condition de bien insister sur sa dimension de lycée public et d'intégrer, comme l'a souhaité notre collègue Pierre SALZE tout à l'heure, sur la présence des enseignants qui sont quand même mobilisés dès le début et qui appellent à une mobilisation le 17 novembre à 8h donc, un rassemblement. Les parents sont également partie prenante. Je crois qu'il ne faut pas oublier ces acteurs essentiels du service public. Merci.

M. le Président : Merci beaucoup, M. SIMÉONI. Joseph WEISBECK.

M. WEISBECK : Merci, M. le Président. Bien que le sujet soit grave, je vais juste essayer de vous faire sourire. Je suis un ancien du lycée Charles de Gaulle, mais je trouve cocasse qu'un élu gaulliste veuille fermer un lycée du nom de Charles de Gaulle. Je trouve ça cocasse pour ne pas dire plus. Je pense que M. Georges BOURGEOIS qui était député-maire de Pulversheim et M. Antoine GISSINGER qui était député-maire à Wittenheim et tous les deux inconditionnels du général apprécieraient mollement cette décision. Voilà, c'est tout, merci.

M. le Président : Merci, Joseph. Thierry NICOLAS.

M. NICOLAS : Merci, M. le Président. Mes chers collègues, juste quelques mots pour parler de ce vœu parce qu'il s'agit bien de ça, d'un vœu qui a fait consensus sur l'ensemble de la semaine.

Je veux quand même donner quelques chiffres importants qui, toute la journée, enfin toute cette après-midi, nous avons parlé de bilan énergétique, bilan financier, des problèmes que vous avez dans vos communes, les problèmes que nous avons en perspective sur le territoire qui arrivent, et bien, à la Région, nous avons exactement le même souci. C'est-à-dire que nous avons la facture énergétique qui s'envole. Nous avons aussi nos recettes qui baissent et de ce fait, nous avons commencé une réflexion sur l'ensemble de notre région, sur l'ensemble de la région Grand Est, sur l'évaluation des lycées potentiellement énergivores. Donc, nous avons sur Pulversheim, fait quelques chiffres, coût énergie par élève. Et ça, c'est juste des chiffres importants. Sur le lycée Stoessel puisqu'il s'agit de ça, nous avons un coût à 647 €. Sur le lycée Louis Armand, nous sommes à 666 € et sur le lycée de Cernay, 786 €. Sur le lycée de Pulversheim, nous sommes à 1 387 € coût énergie par élève.

Tout à l'heure, vous parliez des élèves, les 333 élèves, ce lycée a une capacité d'accueil de 700 élèves. Vous comprendrez bien que plus de la moitié des bâtiments sont entièrement vides et nous devons chauffer ces bâtiments. Donc là-dessus, sur cette transformation globale parce que je suis venu visiter le lycée avec la Vice-Présidente au mois de mars et avec le directeur de l'immobilier, nous avons visité ce lycée toute la matinée avec le député local. Notre estimation actuellement pour remettre à niveau ce lycée est de 15 M€.

Voilà ce qu'il en est actuellement. Des transferts s'il devait y avoir des transferts, car pour l'instant, aucune décision n'est prise parce que j'entends par-ci par-là qu'on dit qu'on va fermer dix lycées dans la région Grand Est. Je ne sais pas qui a sorti ça. Pour l'instant, il n'y a aucune décision de prise, mais nous avons des chiffres et avec ces chiffres-là, nous allons pouvoir commencer à discuter. Je suis très content de pouvoir avoir autour de la table l'ensemble. Je mettrai juste un bémol avec les enseignants dans la mesure où les enseignants, c'est du côté du recteur et nous discutons avec les collectivités plutôt pour les aménagements du territoire. Je rappelle aussi qu'il y a une cantine, un périscolaire sur Pulversheim et qu'il est hors de question de le fermer. Nous avons proposé au Maire puisque nous l'avons vu au mois d'août, nous l'avons rencontré, nous lui avons fait un certain nombre de propositions qui pour l'instant ont été refusées.

Nous laissons la porte ouverte bien entendu à la discussion, à la négociation et nous avons largement le temps d'avancer sur ce projet-là. Voilà, merci, M. le Président, mes chers collègues.

M. le Président : Merci. Et c'est bien cette main tendue en fin de compte qui doit aujourd'hui faire consensus pour trouver ensemble des solutions à cette problématique. Et je le disais tout à l'heure, on aura tous dans nos collectivités les mêmes problèmes et c'est ensemble qu'on arrivera à surmonter les défis de demain. Voilà. Donc, on peut passer au vote de ce vœu.

Michèle LUTZ, pardon.

M. NICOLAS : Je voudrais juste, M. le Président, signaler que je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président : OK.

M. NICOLAS : De même que Jean ROTTNER ne prend pas part au vote.

M. le Président : D'accord.

Mme LUTZ : C'est moi qui ai la procuration, j'étais en train de le dire. Voilà. J'ai la procuration de Jean ROTTNER. M. NICOLAS l'a déjà dit avant moi, je ne participerai pas au vote, au titre de Jean ROTTNER et de sa procuration. Par contre, en ce qui me concerne personnellement, je vote pour ce vœu.

M. le Président : Merci, Michèle. Voilà. Donc qui est pour ce vœu ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et deux qui ne prennent pas part au vote.

Pour : 80 + 10 procurations.

Ne prennent pas part au vote (2) : M. NICOLAS et M. ROTTNER (représenté par Mme LUTZ).

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président : Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Voilà. Il y a un petit pot qui vous attend, vous l'avez amplement mérité. Je vous rappelle que le prochain Conseil d'agglomération aura lieu le 12 décembre à 17h30 et que le calendrier des instances 2023 vous a été envoyé par mail. Bonne soirée à toutes et à tous.

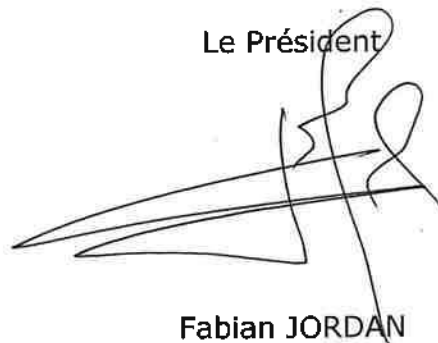
La séance est clôturée à 21 h 10.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN